

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH du Bocage-Hallue

Dossier d'approbation



Rapport de présentation

Tome 1/3

Vu pour être annexé à la délibération du 28/11/2017 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Doullens,
Le Président

ARRÊTÉ LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017
APPROUVÉ LE : 28/11/2017

Etude réalisée par :

TOME 1 : LE DIAGNOSTIC ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

TOME 1 : LE DIAGNOSTIC ET L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1
I – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	5
1. LES DOCUMENTS CADRES	5
1.1. LE SCOT	5
1.2. LE SDAGE ARTOIS-PICARDIE 2016-2021	9
1.3. LE SAGE DE LA SOMME AVAL ET COURS D'EAU COTIERS	17
1.4. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	18
1.5. LES AUTRES DOCUMENTS CADRES.....	18
2. LA DEMOGRAPHIE.....	19
2.1. COMMENT LA POPULATION SE REPARTIT-ELLE SUR LE TERRITOIRE ET QUELLES EVOLUTIONS CONSTATE-T-ON ?	21
2.2. COMMENT LA STRUCTURE PAR AGE ET LA MORPHOLOGIE FAMILIALE EVOLUENT-ELLES ?	26
2.3. L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUELLES POPULATIONS LE BOCAGE-HALLUE ACCUEILLE-T-IL ?,	30
2.4. QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES POPULATIONS ?	31
3. L'HABITAT.....	37
3.1. COMMENT LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT A-T-ELLE EVOLUE CES DERNIERES ANNEES ?	37
3.2. AUJOURD'HUI, QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?	41
3.3. Y A-T-IL DES BESOINS RESIDENTIELS INSATISFAITS	47
4. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	52
4.1. QUELLES SONT LES GRANDES PARTICULARITES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU BOCAGE-HALLUE?	52
4.2. COMMENT LES EMPLOIS SE REPARTISSENT-ILS TYPOLOGIQUEMENT ET SPATIALEMENT ?	55
5. L'AGRICULTURE	64
5.1. COMMENT L'ACTIVITE AGRICOLE OCCUPE-T-ELLE LE TERRITOIRE DU BOCAGE HALLUE ?	64
5.2. QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DE CETTE ACTIVITE ECONOMIQUE ?	70
5.3. QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES AGRICOLES ?	78
6. LES DEPLACEMENTS	84
6.1. DE QUELLE OFFRE DE MOBILITE DISPOSE-T-ON DANS BOCAGE-HALLUE ?	84
6.2. COMMENT LES HABITANTS DU BOCAGE-HALLUE SE DEPLACENT-ILS ?	93
7. LES EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES A LA POPULATION	101
7.1. COMMENT S'ORGANISENT LES SERVICES ?	102
7.2. DES SERVICES...MAIS POUR QUI ?	104
7.3. QUELS SONT LES SERVICES DE PROXIMITE PRESENTS EN BOCAGE-HALLUE ?	106
7.4. LES EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS, VERS OU SE TOURNER ?	113
8. LE TOURISME ET LES LOISIRS	116
8.1. QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS TOURISTIQUES DE BOCAGE-HALLUE ?	116
8.2. QUELS SONT LES SINGULARITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE ?	120
8.3. QUELLES SONT LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DU BOCAGE HALLUE ?	122
II – L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	126

1. LE MILIEU PHYSIQUE	126
1.1. TOPOGRAPHIE	126
1.2. GEOLOGIE	126
1. LA RESSOURCE EN EAU.....	130
1.1. L'EAU SOUTERRAINE	130
1.2. L'EAU SUPERFICIELLE	136
2. LES RISQUES NATURELS	145
2.1. LES INONDATIONS / RUISSELLEMENT	145
2.2. L'EROSION DES SOLS	151
2.3. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN	153
2.4. LE RISQUE SISMIQUE	155
2.5. LE RISQUE DE FOUDROIEMENT	155
3. LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES	157
3.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES	157
3.2. LA POLLUTION DES SOLS	158
3.3. LES NUISANCES SONORES	160
3.4. QUALITE DE L'AIR	162
3.5. LA GESTION DES DECHETS	165
4. LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LE CLIMAT	167
4.1. BILAN ENERGETIQUE	167
4.2. ZOOM SUR LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN	174
4.3. LE CLIMAT ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	177
5. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE	182
5.1. LES ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU	182
5.2. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	193
5.3. LA FRAGMENTATION DES ESPACES NATURELS	196
6. LE PAYSAGE ET SES COMPOSANTES	199
6.1. INTRODUCTION : L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME	199
6.2. LES ENTITES PAYSAGERES	201
6.3. LES PERCEPTIONS VISUELLES	203
7. LA MORPHOLOGIE ET L'ORGANISATION URBAINE	211
7.1. QUELLE EST L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE ?	211
7.2. QUELLE EST LA MORPHOLOGIE URBAINE DES COMMUNES DE L'INTERCOMMUNALITE ?	211
7.3. QUELS SONT LES MODES D'OCCUPATION DES PARCELLES DE L'INTERCOMMUNALITE ?	215
7.4. DE QUELS TYPES D'ESPACES PUBLICS dispose-t-on sur BOCAGE-HALLUE ?	217
8. LE PATRIMOINE BATI, HISTORIQUE ET CULTUREL	219
8.1. DE QUEL PATRIMOINE PROTEGE dispose-t-on dans BOCAGE-HALLUE ?	219
8.2. QUELLE EST LA RICHESSE DES AUTRES ELEMENTS PATRIMONIAUX ?	226
9. LE FONCIER	233

9.1.	COMMENT LE SOL EST-IL OCCUPE DANS BOCAGE-HALLUE ?	233
9.2.	QUELLES DYNAMIQUES DE CONSOMMATION FONCIERE ?	239
9.3.	FONCIER MOBILISABLE: QUELLES PERSPECTIVES?	244

I – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. LES DOCUMENTS CADRES

1.1. LE SCOT

A. Présentation générale

Afin de mettre en cohérence et de **coordonner leurs programmes d'aménagement et d'équipement**, les douze intercommunalités formant le Grand Amiénois ont créé un « pays » conformément à la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée. Ce pays présente une **cohésion géographique, culturelle, économique et sociale** et représente plus de la moitié du département de la Somme, en superficie, et 60 % de sa population (334 000 habitants).

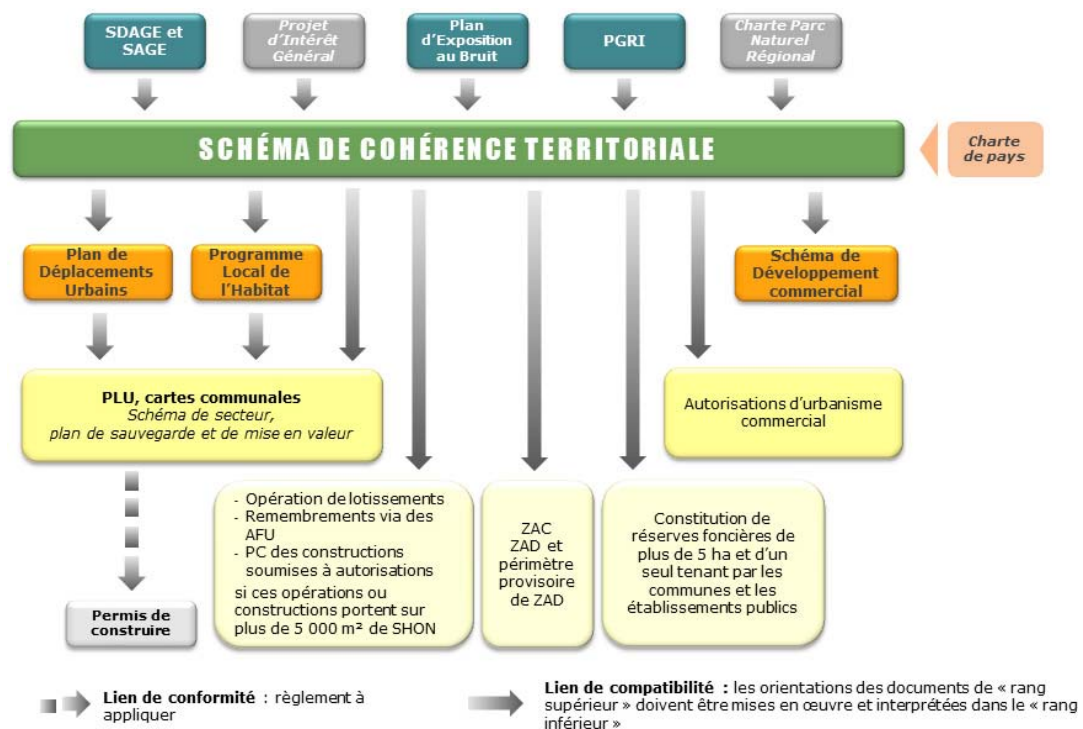


Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est la première démarche de planification mise en œuvre, à l'échelle du Grand Amiénois, par délibérations du syndicat mixte du pays engageant son élaboration et en confiant l'étude et l'animation à l'Agence de développement et d'urbanisme : l'ADUGA.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document **de planification stratégique qui porte un projet de développement, partagé et cohérent, à l'horizon d'une vingtaine d'années** en considérant les tendances passées sur lesquelles prendre appui ou à infléchir ainsi que les changements auxquels le territoire devra faire face.

Ainsi, les douze intercommunalités qui composent le Grand Amiénois, réfléchissent ensemble aux évolutions souhaitables notamment en termes d'**habitat, de transports et déplacements, de développement économique, touristique et culturel, de commerce, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des ressources naturelles**.

Le SCOT, un document pivot dans la hiérarchie des normes :



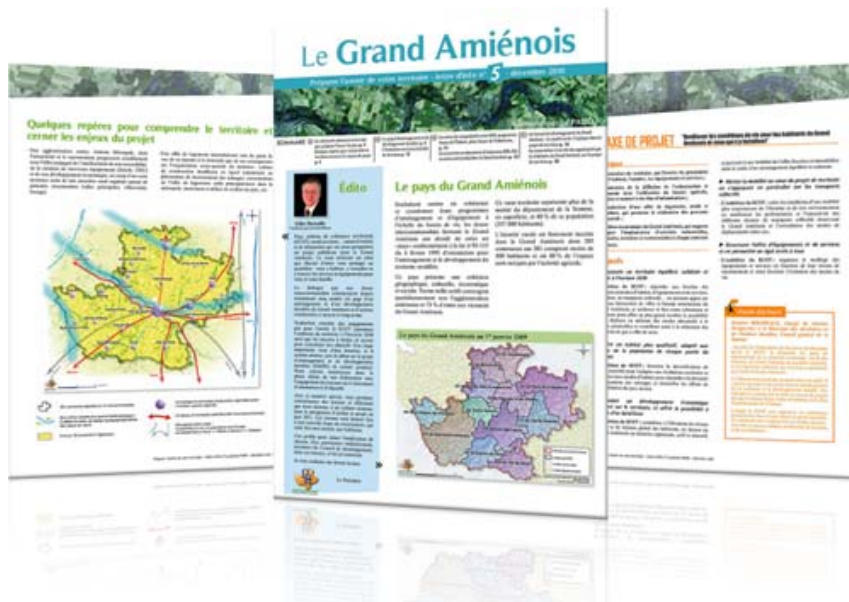
B. es documents du SCOT

Le SCOT se compose de 3 documents :

Le rapport de présentation

Il expose le diagnostic territorial, dresse l'état initial de l'environnement et présente, de façon synthétique, d'une part les raisons qui ont conduit au choix du projet d'aménagement et de développement durables et, d'autre part, l'évaluation environnementale permettant d'appréhender les impacts du projet en évaluant les conséquences probables de sa mise en œuvre sur l'environnement.

L'évaluation environnementale s'appuie sur une analyse de l'état actuel de l'environnement dont le profil environnemental est une 1ère approche. Ce « profil » propose une présentation synthétique et analytique de l'environnement du pays, à travers 6 dimensions : économique (les ressources), écologique (les écosystèmes), sanitaire (les pollutions), sécuritaire (les risques), attractive et sociale (le cadre de vie), culturelle (les patrimoines).



Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Ambitieux et solidaire, le Projet d'aménagement et de développement durables est l'expression d'une stratégie politique pour le Grand Amiénois à l'horizon 2030. Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles.

Les douze intercommunalités qui composent le Grand Amiénois ont exprimé la volonté commune de faire émerger une solidarité forte entre toutes les parties de ce territoire. Le projet d'aménagement et de développement durable porte cette ambition en s'appuyant sur deux grands principes empreints de l'identité forte du pays : Tirer profit des proximités entre l'urbain et le rural et Exploiter la complémentarité des territoires au service du projet.

Trois axes stratégiques permettent de décliner le projet aux différentes échelles territoriales en valorisant les atouts du Grand Amiénois :

- Améliorer les conditions de vie des habitants du Grand Amiénois et ceux qui s'y installent, pour une offre équilibrée, à l'échelle du pays, en termes d'habitat, de développement économique, de transports et de services.
- Développer le rayonnement et l'attractivité du Grand Amiénois, dans le Bassin parisien et l'Europe du Nord, pour renforcer le positionnement économique et culturel du pays dans un contexte concurrentiel.
- Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois, considérés comme essentiels dans leur contribution au projet d'aménagement et de développement durables du pays.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Opposable, le DOO traduit les objectifs du projet en mesures à mettre en œuvre. Conformément à l'article L. 122-1-3 du code de l'urbanisme (version Grenelle 2), le SCOT, par l'intermédiaire du PADD, définit notamment des orientations en matière d'implantation commerciale et précise dans le DOO « les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces afin de répondre aux exigences de l'aménagement du territoire. Ainsi le Document d'aménagement commercial (DAC) « délimite des zones d'aménagement commercial en prenant en compte ces exigences d'aménagement du territoire » (article L. 122-1-9).

Pour le Grand Amiénois il s'agit de concilier l'enjeu d'attractivité de la capitale régionale et l'enjeu de proximité pour les territoires ruraux.

Les orientations territoriales

Les intercommunalités sont l'échelon pivot de la mise en œuvre du SCOT. Leurs démarches et actions – qu'elles soient prospectives (projet de territoire), programmatiques, planificatrices (programme local de l'habitat, PLU intercommunal, plan de déplacements urbains) ou opérationnelles (politique foncière, construction d'équipements, aménagement d'espaces à vocation économique, etc.) – relaieront les ambitions du pays. Les intercommunalités seront le vecteur pour une meilleure appropriation et déclinaison à l'échelle communale.

Par les passerelles qu'elles créent entre les grands objectifs portés par le SCOT et les projets intercommunaux et communaux, elles ont vocation à permettre à chacun d'affirmer son positionnement dans le Grand Amiénois.

Issues de la préparation et du déroulement des ateliers de travail organisés avec chaque intercommunalité en 2011, elles sont des pistes de projet à conforter ou explorer, en complément d'autres, et posent une première pierre pour l'élaboration de projets de territoire intercommunaux.



Extrait du SCOT présentant la carte des Orientations Territorialisées applicables à la CCBH

Des pôles à conforter et des infrastructures à exploiter pour répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques et des visiteurs



Pôles structurants



Pôles relais équipements et services



Offre en transport collectif à exploiter

Des dynamiques résidentielles à organiser pour un développement équilibré entre urbain et rural



Des axes de découverte du territoire à valoriser et exploiter dans une perspective récréative et touristique



Vallées fluviales et affluents



Itinéraires de randonnée cyclable de type Véloroute et Voie Verte



Points d'entrée touristiques

Un espace de projet support de complémentarités et porteur de dynamiques



Une offre de transports collectifs à renforcer entre Amiens et Doullens



Population des communes

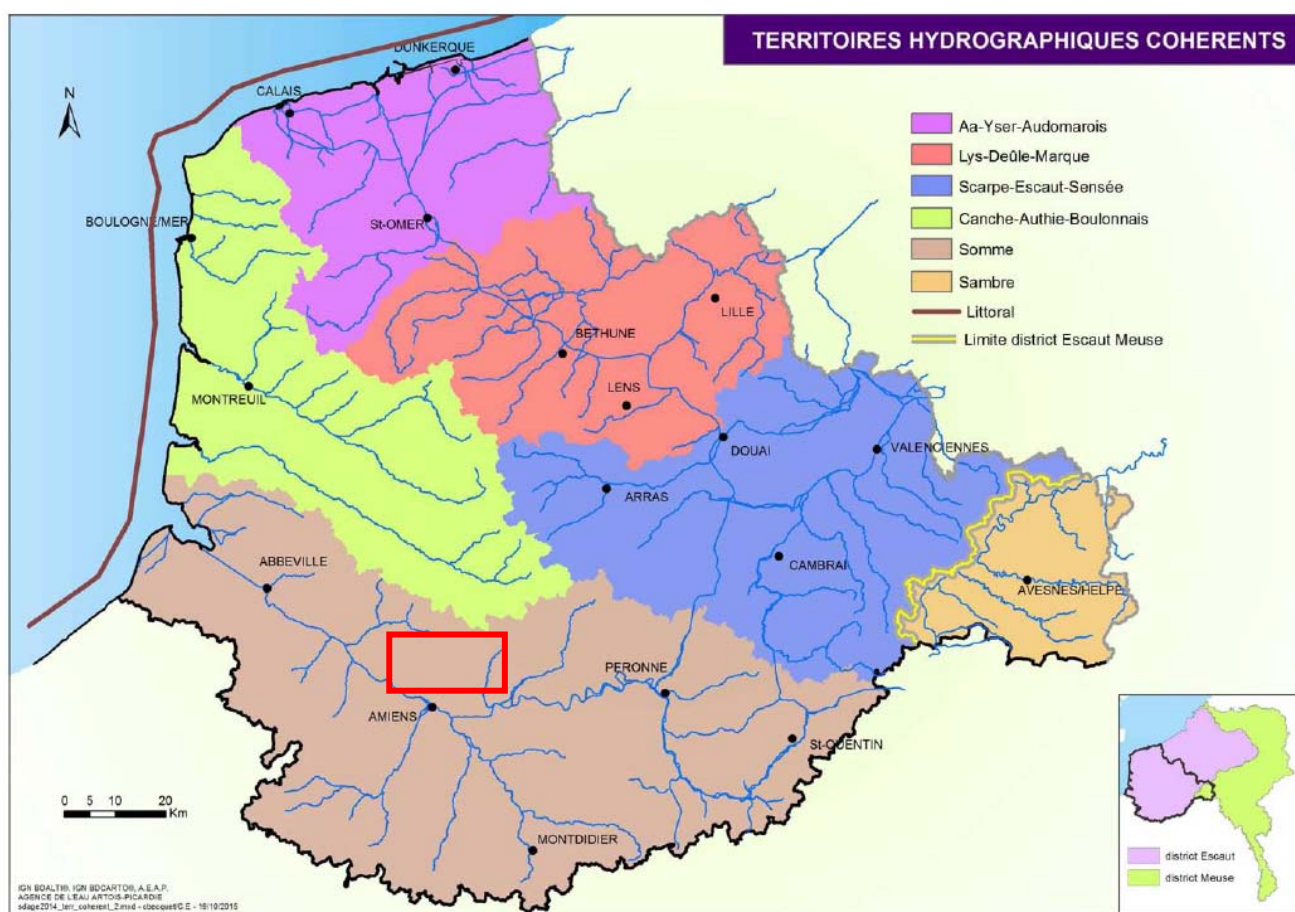
> à 500 hab 201 - 500 hab 101 - 200 hab < à 100 hab

1.2. LE SDAGE ARTOIS-PICARDIE 2016-2021

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** est le document de planification appelé « *plan de gestion* » dans la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. A ce titre, il a vocation d'encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être « *compatibles, ou rendus compatibles* » avec les dispositions des SDAGE (art. L.212-1 du code de l'environnement). Il fixe les objectifs à atteindre sur la période considérée. C'est le **Comité de Bassin**, rassemblant des représentants des collectivités, des administrations, des activités économiques et des associations, qui est en charge de l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du SDAGE.

La **Communauté de Communes Bocage Hallue** est incluse dans le périmètre du **SDAGE Artois Picardie** au sein de la commission géographique de la Somme.



A. Le cadre réglementaire

La loi du 21 avril 2004 (loi de transposition de la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000) a renforcé la portée juridique du **SDAGE** et des **SAGE** par des modifications du **Code de l'Urbanisme** : articles L 122-1, L123-1 et L 124-2 : les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations

définies par le SDAGE et les objectifs définis par les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**.

Le Plan Local d'Urbanisme « doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-3 du même code. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un plan local d'urbanisme, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans. »

Cet article se traduit par des recommandations et des orientations en matière d'aménagement, de gestion et de protection de la ressource. Son élaboration est conduite par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** organe décisionnel dont la composition a été définie par arrêté préfectoral avec des représentants des collectivités, des usagers et de l'Etat.

Le SDAGE Artois Picardie en vigueur a été approuvé par le préfet le 23 Novembre 2015.

Ce document remplace le SDAGE datant de 2009. Pour être conforme aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau, il est complété sur les thèmes suivants : surveillance des milieux, analyse économique, consultation du public, coopération et coordinations transfrontalières. **Il porte sur les années 2016 à 2021 incluses.**

B. Les enjeux du SDAGE

Les 5 enjeux du bassin Artois-Picardie sont désignés par des lettres :

- Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
- Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante
- Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- Enjeu D : Protéger le milieu marin
- Enjeu E : Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Voici les enjeux qui concernent directement le PLU :

⇒ **Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques**

Orientation A-2 : Maîtriser rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) :

- Les orientations et prescriptions des SCOT et des PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à **favoriser l'infiltration des eaux de pluie** à l'emprise du projet et contribuent à la réduction des volumes collectés et déversés sans traitement au milieu naturel.
- Les collectivités, lors de la réalisation des zonages, veilleront à identifier les secteurs où des mesures (techniques alternatives, ...) doivent être prises pour **limiter l'imperméabilisation et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales** et de ruissellement et les secteurs où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte, de stockage éventuel et si nécessaire de traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Les zonages pluviaux seront **pris en compte dans les documents d'urbanisme** et figureront dans leurs annexes.

Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer :

- L'autorité administrative, les collectivités et les maîtres d'ouvrages veillent à **éviter l'urbanisation et le retournement des surfaces en prairies dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion**, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages. Les collectivités veillent dans leurs documents d'urbanisme au maintien des prairies et des éléments de paysage, notamment par la mobilisation de certains outils tels que les zones agricoles protégées, les orientations d'aménagement et de programmation, les espaces boisés classés (y compris les haies), l'identification des éléments de paysage dans les documents d'urbanisme.

Dans le cas, exceptionnel, d'une urbanisation dans les zones à enjeu pour la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et des aires d'alimentation des captages, cette compensation maintenant les fonctionnalités « eau » de la prairie prendra la forme :

- o Soit de dispositifs qualitatifs de protection de la ressource en eau ou de lutte contre les aléas érosion (linéaire de haies, plantation d'arbres, fascines...).
- o Soit d'une compensation de prairie permanente en surface au moins équivalente.

Orientation A-6 : Assurer la continuité écologique et sédimentaire :

- Les cours d'eau ou parties de cours d'eau jouant un rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant sont définis dans la Carte 17.

Un objectif de restauration de la continuité entre ces réservoirs et le reste de la masse d'eau sur laquelle ils sont situés ainsi que les grands axes migratoires, devra être recherché. Les cours d'eau présentant un enjeu de continuité écologique à long terme sont identifiés par la Carte 18. Cette carte identifie notamment l'enjeu de protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée.

Les cours d'eau présentant un enjeu de continuité écologique à court ou moyen terme sont identifiés par la Carte 19. Il sera particulièrement tenu compte dans les projets de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau classés liste 1 et 2 de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement (Carte 31 et Carte 32).

Orientation A-8 : Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière :

- **L'ouverture de nouvelles carrières** et l'extension des carrières existantes sont soumises à certaines conditions visant la non dégradation de la ressource en eau (état écologique, chimique et quantitatif) et des milieux aquatiques associés :
 - o L'ouverture de nouvelles carrières est proscrite dans les zones visées par la réglementation, le lit majeur des réservoirs biologiques - carte 2 - et celui des rivières de première catégorie piscicole,
 - o Le maintien de l'intérêt écologique global préexistant des milieux naturels devra être assuré. Le cas échéant, les mesures compensatoires garantiront le maintien ou la création de milieux d'intérêt écologique équivalents ou à forte valeur patrimoniale.
- Les documents d'urbanisme, de planification, les schémas et projets d'activité prennent en compte dans leur porter à connaissance les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques susceptibles d'être impactés.

Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

- Les SCOT, les PLU communaux, les PLU intercommunaux et les cartes communales prévoient les conditions nécessaires pour **préserver les zones humides et le lit majeur** des cours d'eau de toute nouvelle implantation, y compris les habitations légères de loisirs (définies dans l'article R 111-31 du code de l'urbanisme), qui entraîneraient leur dégradation.

L'Etat et les collectivités locales prennent des dispositions harmonisées à l'échelle du bassin afin d'éviter la sédentarisation d'habitations légères de loisirs dans les zones humides et le lit majeur des cours d'eau.

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prennent en compte les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide (Carte 21) et les inventaires des SAGE.

La carte des Zones à Dominante Humide correspond à une identification réalisée par photographie aérienne. Son échelle d'utilisation est le 1/50 000ème.

- Dans le cadre des procédures administratives, **le pétitionnaire devra prouver que son projet n'est pas situé en zone humide** au sens de la police de l'eau, à défaut, il devra par ordre de priorité :

1. Eviter d'impacter les zones humides en recherchant une alternative à la destruction de zones humides,
2. Réduire l'impact de son projet sur les zones humides en cas d'absence d'alternative avérée à la destruction ou dégradation de celles-ci et sous réserve de justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées,
3. Compenser l'impact résiduel de son projet sur les zones humides en prévoyant par ordre de priorité :

ola restauration de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 150% minimum de la surface perdue ;

ola création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 100% minimum de la surface perdue.

Et justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées. Les mesures compensatoires devront se faire, dans la mesure du possible, sur le même territoire de SAGE que la destruction. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. Pour prendre en compte les aspects positifs de l'élevage en zone humide, le service instructeur peut adapter ou déroger à cette disposition pour les bâtiments liés à l'élevage.

⇒ Enjeu B : Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante

Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux et cartes communales) ainsi que les PAGD (Plans d'Aménagement de Gestion Durable) et règlements des SAGE contribuent à la préservation et la restauration qualitative et quantitative des **aires d'alimentation des captages** situées dans les zones à enjeu eau potable figurant en Carte 22.

Orientation B-2 : Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau :

- Dans le but de préserver les milieux naturels et de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population (interconnexion, ressources alternatives,...), les collectivités veillent à optimiser l'exploitation des ouvrages de production existants, en prenant en compte les besoins en eau des milieux naturels aquatiques. En particulier, les collectivités établissent des schémas d'alimentation afin de diversifier et sécuriser leur approvisionnement en eau potable, mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau disponibles et les équipements à mettre en place. Les SCOT, les PLU communaux et les PLU intercommunaux doivent être élaborés en **cohérence avec ces schémas d'alimentation**.

Le captage d'Haynecourt est un captage prioritaire du SDAGE, et la commune est en partie couverte par une zone à enjeu eau potable.

⇒ **Enjeu C : S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations :**

Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux, cartes communales) préservent le **caractère inondable des zones définies**, soit dans les atlas des zones inondables, soit dans les Plans de Prévention de Risques d'Inondations, soit à défaut dans les études hydrologiques et/ou hydrauliques existantes à l'échelle du bassin versant ou à partir d'événements constatés ou d'éléments du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et du règlement du SAGE.

Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues :

- Pour de **l'ouverture à l'urbanisation nouvelles zones**, les orientations et les prescriptions SCOT, les PLU communaux et intercommunaux comprennent des dispositions visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien, éventuellement par identification, des éléments de paysage (haies...) en application de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.

Les autorisations et déclarations au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) veilleront à ne pas aggraver les risques d'inondations en privilégiant le recours par les pétitionnaires à ces mêmes moyens.

Orientation C-4 : Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau :

- Les documents d'urbanisme (les SCOT, les PLU communaux, les PLU intercommunaux, les cartes communales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau au titre du code de l'environnement ou du code rural préservent le **caractère naturel des annexes hydrauliques et des zones naturelles d'expansion de crues**. Les zones naturelles d'expansion de crues pourront être définies par les SAGE ou les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) ou les PPRI.

C. Les communes de la CCBH concernées par des Zones à Dominante Humide du SDAGE

La Communauté de Communes Bocage Hallue est concernée par **des zones à dominante humide du SDAGE (inconstructibles)** situées majoritairement le long de l'Hallue.

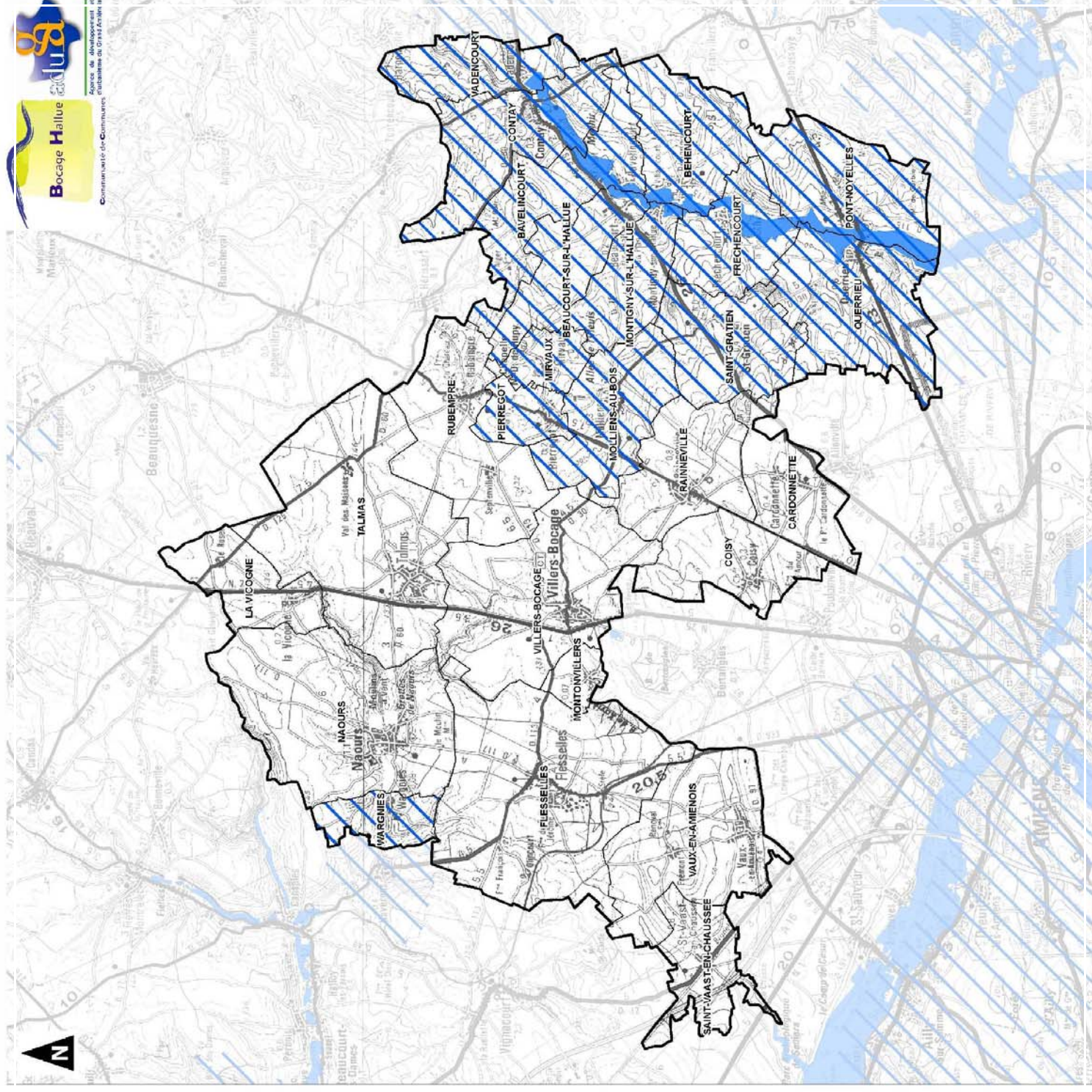
Le territoire intercommunal est concerné par deux aires d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable du SDAGE qui entraîne des prescriptions en termes d'occupation du sol. Elles sont situées sur les communes de :

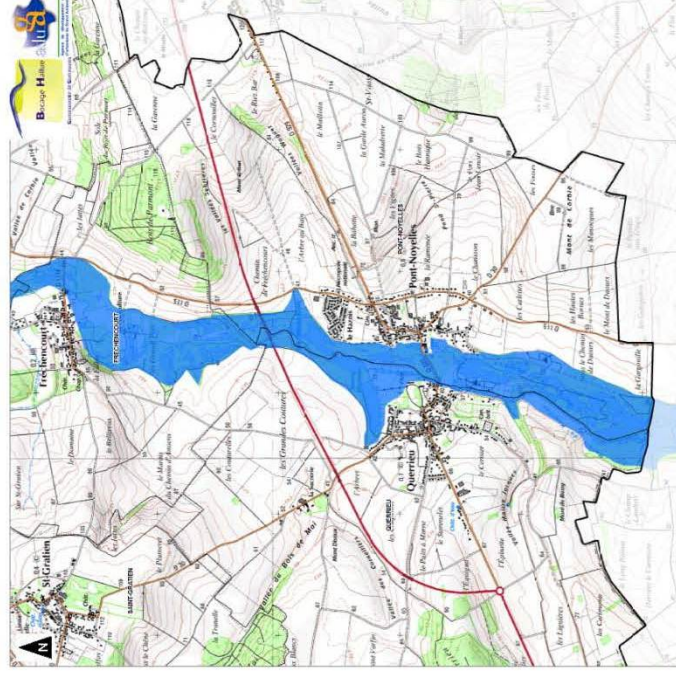
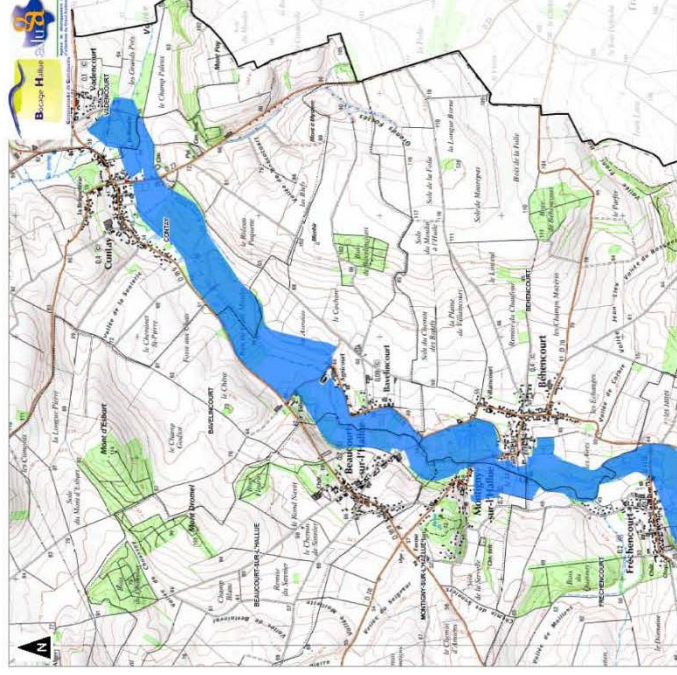
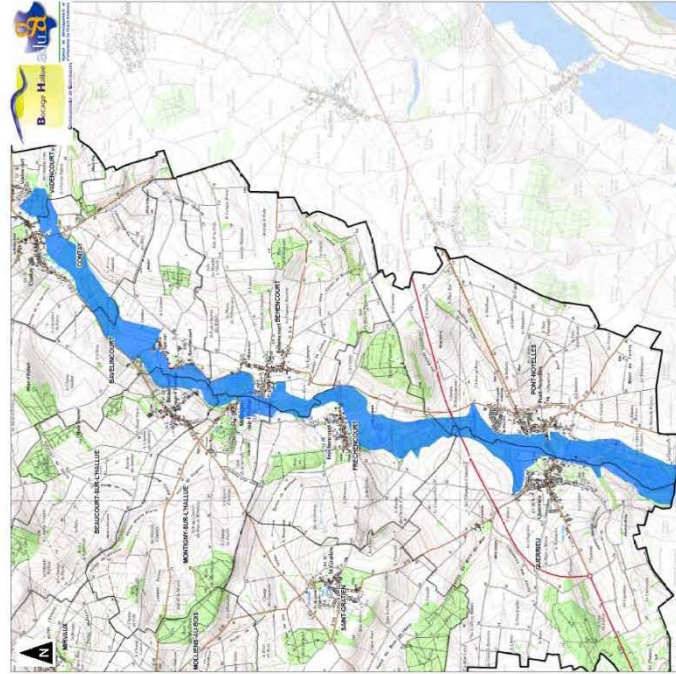
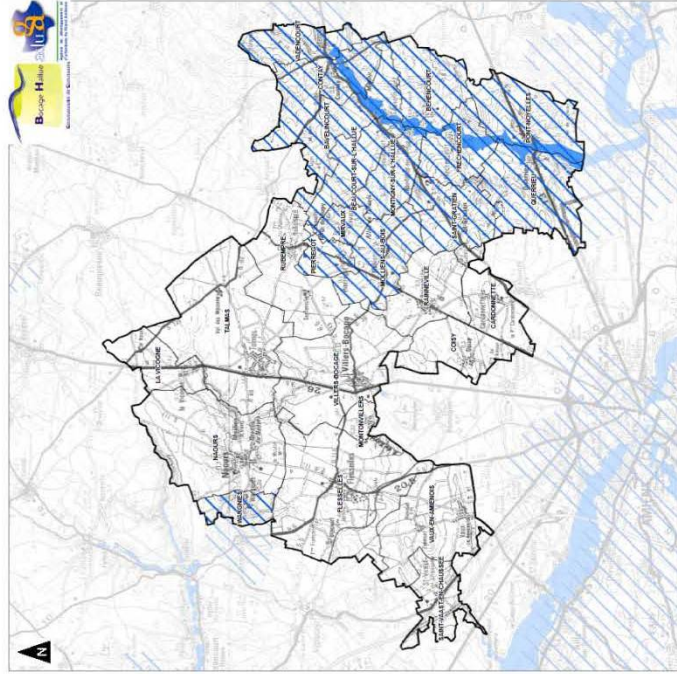
- Wagnies ;
- Pierregot ;
- Molliens-au-Bois ;
- Mirvaux ;
- Beaucourt-sur-l'Hallue ;
- Bavelincourt ;
- Contay ;
- Vadencourt ;
- Montigny-sur-l'Hallue ;
- Béhencourt ;
- Saint-Gratien ;
- Fréchencourt ;
- Querrieu ;
- Pont-Noyelles.

Enjeux du SDAGE

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales
-  Zone à Dominante Humide du SDAGE
-  Aire d'alimentation en eau potable du SDAGE

0 4 8
Kilomètres





1.3. LE SAGE DE LA SOMME AVAL ET COURS D'EAU CÔTIERS

A. Présentation

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une **unité hydrographique cohérente** (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le projet de SAGE est soumis à enquête publique et approuvé par l'Etat qui veille à sa mise en œuvre à travers la police de l'eau. Le SAGE constitue un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). A ce titre, **65 SAGE (dont 18 nouveaux)** ont été identifiés par les **SDAGE 2010-2015** comme étant nécessaires en vue de respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés.

Le SAGE est constitué d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, **d'un règlement** fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et **d'un rapport environnemental**.

Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers : les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

B. Le SAGE de la Somme aval et Cours d'eau côtiers

Caractéristiques physiques, socio-économiques et institutionnelles du bassin

La Somme, est un fleuve côtier qui reçoit, tout au long de son cours, un nombre limité d'affluents. Son bassin versant présente une physionomie générale de grands plateaux incisés par leurs vallées. Sur le territoire du SAGE, la Somme s'écoule dans une large vallée pratiquement plane et aux flancs caractérisés par une série de terrasses dont certaines ont donné leur nom aux âges préhistoriques de l'Abbevillien et de l'Acheuléen.

Le territoire compte près de 427 000 habitants et a une densité moyenne de 76 hab/km². La population du territoire est concentrée dans les grandes agglomérations : Amiens, Abbeville et les villes telles que Montdidier, Albert, Breteuil, Crèvecœur-le-Grand et Grandvilliers. Son territoire est rural et sa population plus largement regroupée le long des cours d'eau : la vallée de la Somme et ses affluents.

Le SAGE est piloté par le Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) qui est la structure porteuse.

Thèmes et enjeux majeurs

Les thèmes majeurs du SAGE sont les suivants :

- Gestion qualitative de la ressource due aux différentes activités ;
- Gestion quantitative de la ressource ;
- Gestion de la santé publique ;
- Gestion de la sécurité avec les inondations de la Somme ;
- Gestion économique pour les activités liées à l'eau.

Déroulement et état d'avancement

La réflexion préalable a débuté en janvier 2009. Un dossier préliminaire, une consultation des communes et du Comité de Bassin ont ensuite réalisés entre 2009 et 2010. L'arrêté de périmètre date d'avril 2010. L'arrêté de création de la Commission Locale de l'Eau arrive en novembre 2011. L'Etat des lieux n'a pas encore été validé. **Le SAGE n'a pas encore été approuvé.**

1.4. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le SRCE de Picardie, en cours d'élaboration, n'est pas encore opposable. La mise en œuvre de la procédure d'adoption du SRCE (consultations, enquêtes publique etc.) est prévue pour 2014.

Les travaux en cours du SRCE ont retenus les espaces suivants comme réservoirs de biodiversité :

- ⇒ les Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN et RNR) ;
- ⇒ les Réserves Biologiques Dirigées ou intégrales ;
- ⇒ les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) ;
- ⇒ les sites classés au titre du patrimoine naturel ;
- ⇒ les Aires marines protégées ;
- ⇒ les ZNIEFF de type I ;
- ⇒ les sites Natura 2000 ;
- ⇒ les cours d'eau classés au titre du L214-17 du code de l'environnement ;
- ⇒ les zones de frayères ;
- ⇒ les sites gérés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (avec gestion pleinement conservatoire) ;
- ⇒ les sites d'intérêt floristique identifiés par la Conservatoire Botanique National de Bailleul (2011) ;
- ⇒ les sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;
- ⇒ les sites d'intérêt pour les chiroptères (hibernation, parturition, swarming), identifiés par le CENP et Picardie Nature ;
- ⇒ les sites (ENS). Ces sites comprennent à la fois les zones de préemption ainsi que les sites d'ores-et-déjà acquis.

Le choix des corridors écologiques est fait sur la base d'une modélisation cartographique à partir de la méthode dite « des Aires de Migration Simulée ». Cette technique identifie la perméabilité d'un milieu pour plusieurs guildes d'espèces cibles et révèle ainsi des continuums écologiques.

1.5. LES AUTRES DOCUMENTS CADRES

Le territoire intercommunal n'est concerné par aucun autre document supra-communal à savoir :

- ⇒ Plan de Déplacement Urbain (PDU) ;
- ⇒ Programme Local de l'Habitat (PLH) – il est en cours de rédaction dans le cadre de l'élaboration du PLUi ;
- ⇒ Charte de Parc Naturel Régional.

2. LA DÉMOGRAPHIE

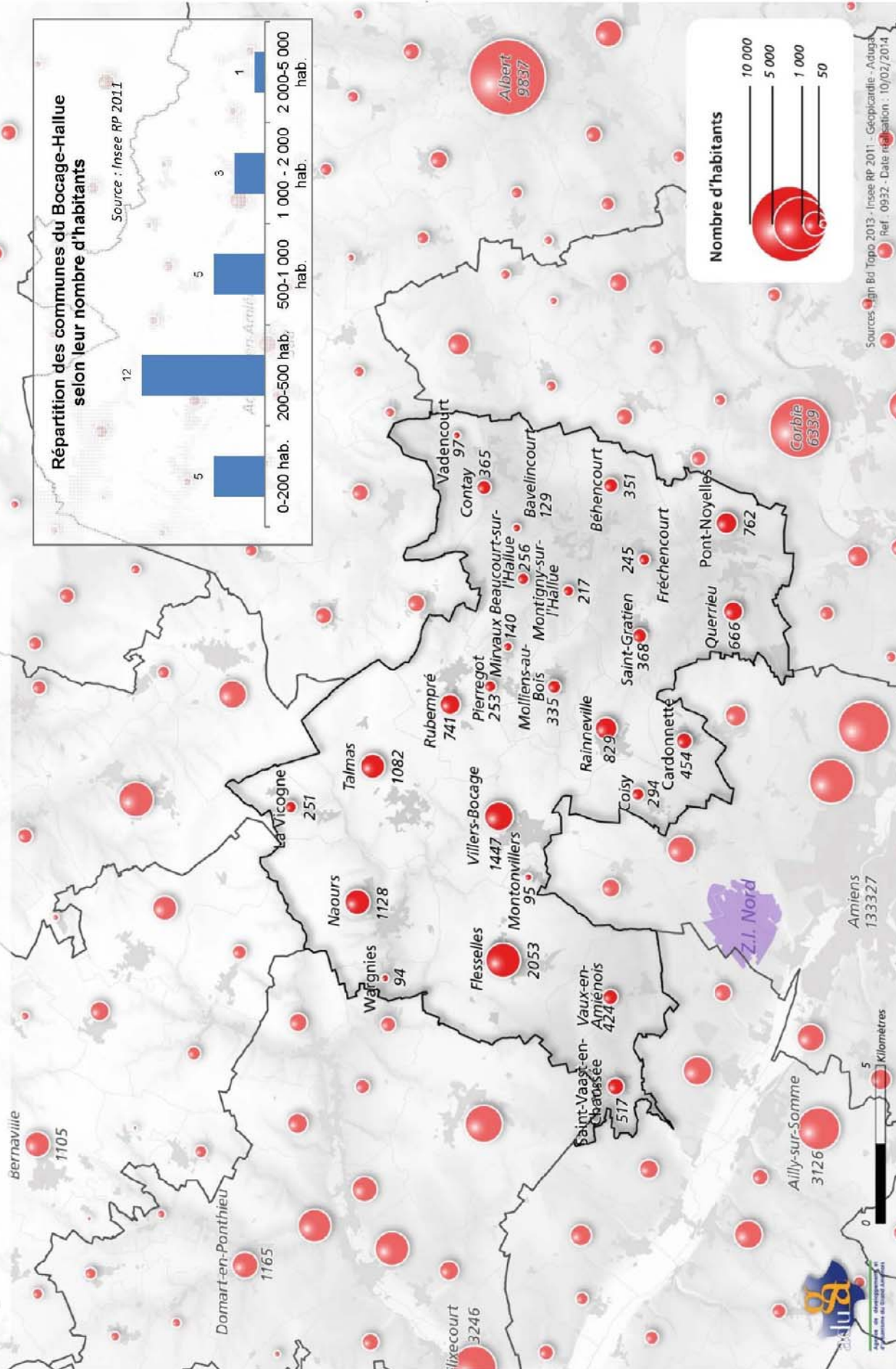
La prise en compte des caractéristiques de la population du Bocage-Hallue et de leurs évolutions est nécessaire, à plusieurs titres, pour développer le projet du territoire.

Raconter l'histoire contemporaine de la population permet de mettre en avant des aspects essentiels de l'identité du l'intercommunalité. En ce sens, elle est importante pour construire le projet d'un territoire dont les contours administratifs ont été tracés il y a relativement peu de temps. La montée en puissance de l'action de l'intercommunalité du Bocage-Hallue au cours des 15 dernières années l'amène aujourd'hui à conduire une démarche de planification, par anticipation à l'acte III de la décentralisation.

Dans cette identité se mêlent la ruralité et l'urbanité depuis de nombreuses années. Le Bocage-Hallue est en effet peu urbanisé et possède une vocation agricole évidente mais on constate que dans le même temps ses habitants ont des modes de vie urbains. Ceci a des conséquences concrètes sur les particularités de la population, ses besoins et ses attentes. Ainsi, l'analyse de ses caractéristiques démographiques et sociales est essentielle pour apporter des réponses aux attentes et aux besoins en matière de logements, de mobilité, d'équipements et de services etc., domaines dans lesquels le PLUI sera un outil décisif.

Il s'agit aussi de mettre « l'habitant » au cœur du projet de territoire, en le considérant comme la pièce maîtresse de celui-ci, à la fois en tant qu'acteur et bénéficiaire de la mise en œuvre du PLU intercommunal.

Population en 2011 dans la communauté de communes du Bocage-Hallue



2.1. COMMENT LA POPULATION SE RÉPARTIT-ELLE SUR LE TERRITOIRE ET QUELLES ÉVOLUTIONS CONSTATE-T-ON ?

Avant de s'intéresser aux caractéristiques des habitants, la présentation de l'évolution de la répartition des populations sur le territoire permet de présenter la structuration du territoire et d'aborder de façon quantitative son attractivité résidentielle.

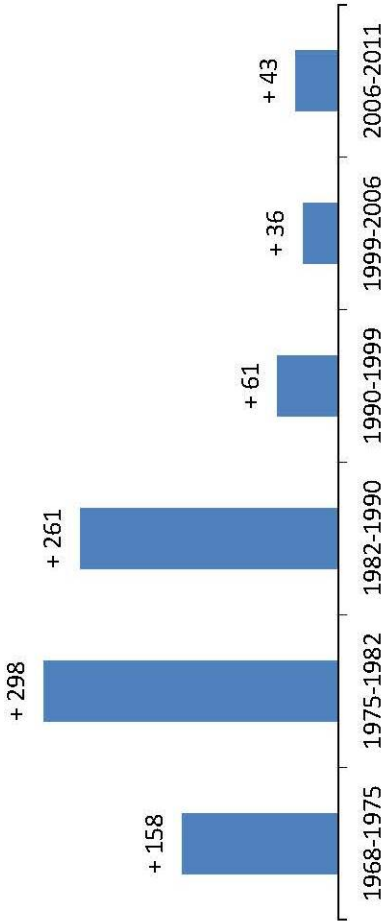
A. Un territoire peu dense avec deux entités différentes

Globalement, Bocage-Hallue se caractérise comme un ensemble de petites communes. Quatre communes comptent plus de 1.000 habitants : Talmas (1 082 hab.), Naours (1 128 hab.), Villers-Bocage (1 447 hab.) et Flesselles (2 053). Ces communes sont toutes quatre situées à l'ouest de la communauté de communes et deux d'entre-elles sur l'axe structurant de la RN 25. Le plateau occidental accueille également Rainneville et Rubempré, 5ème et 7ème commune du Bocage-Hallue.

A l'est, dans la vallée de l'Hallue, le territoire est constitué de plus petits villages. Hormis les deux communes jumelles Querrieu et Pont-Noyelles (respectivement 666 et 762 habitants), aucune ne dépasse les 500 habitants.

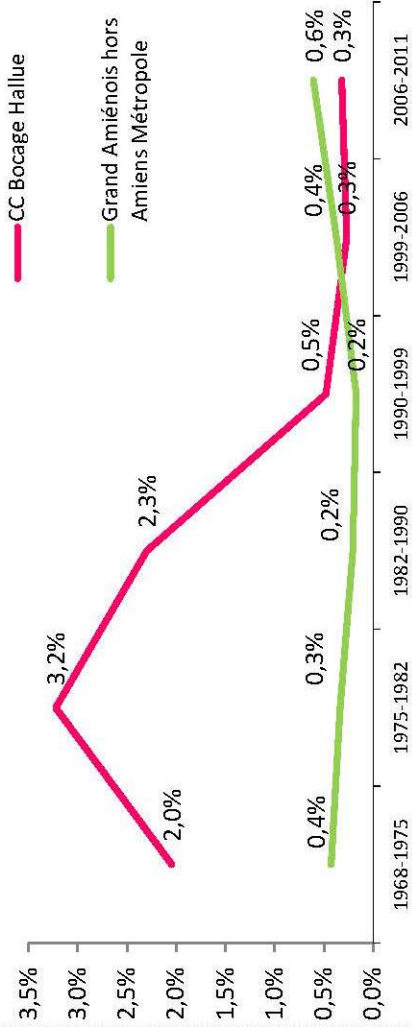
Variations de la population du Bocage-Hallue par période intercensitaire
(en habitants par an en moyenne)

Sources: INSEE RP; Aduga



Variations de la population du Bocage-Hallue par période intercensitaire
(en % par an en moyenne)

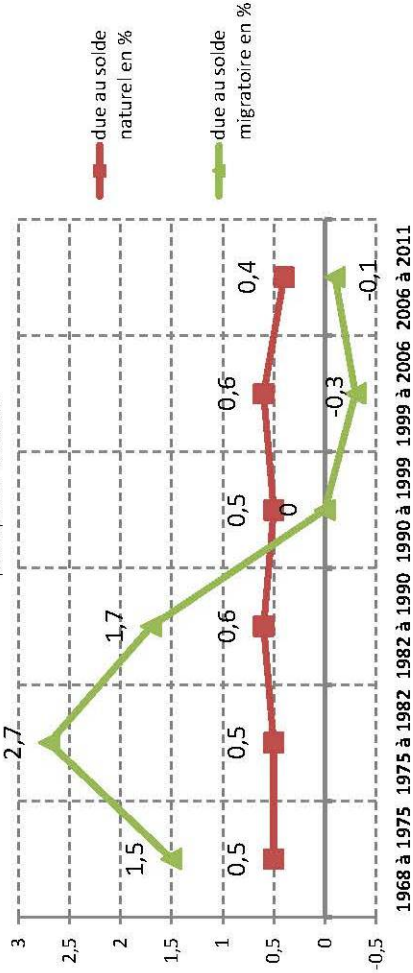
Sources: INSEE RP; Aduga



Depuis une bonne dizaine d'années la croissance démographique du Bocage-Hallue est moins forte que celle de l'ensemble des communautés de communes du Grand Amiénois. Ce phénomène tend à s'accroître.

Variations annuelles moyennes de la population dues aux soldes naturels et migratoires par période intercensitaire entre 1968 et 2011
(en %)

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP1999, 2006 et 2011 exploitations principales - État civil



Le solde migratoire a connu une baisse importante lors des années 1990 et est nul depuis plus de 20 ans.

Le Bocage-Hallue est donc un territoire peu dense (62 hab./km² contre, à titre d'exemple, 112 pour le Grand Amiénois). Toutefois cette faible densité est à nuancer, Bocage-Hallue se situe en effet dans la moyenne des onze communautés de communes du Grand Amiénois.

B. L'héritage d'un développement démographique résidentiel ancien...

Le Bocage-Hallue est le territoire où s'est exercée la plus forte croissance démographique au sein du Grand Amiénois durant les années 70 et 80. Durant ces deux décennies, le territoire a connu des croissances démographiques importantes, jusqu'à + 300 habitants par an en moyenne entre 1975 et 1982. Flesselles a ainsi connu un essor particulièrement concentré dans le temps puisqu'on y dénombrait 900 habitants en 1975 contre 2 100 en 1990.

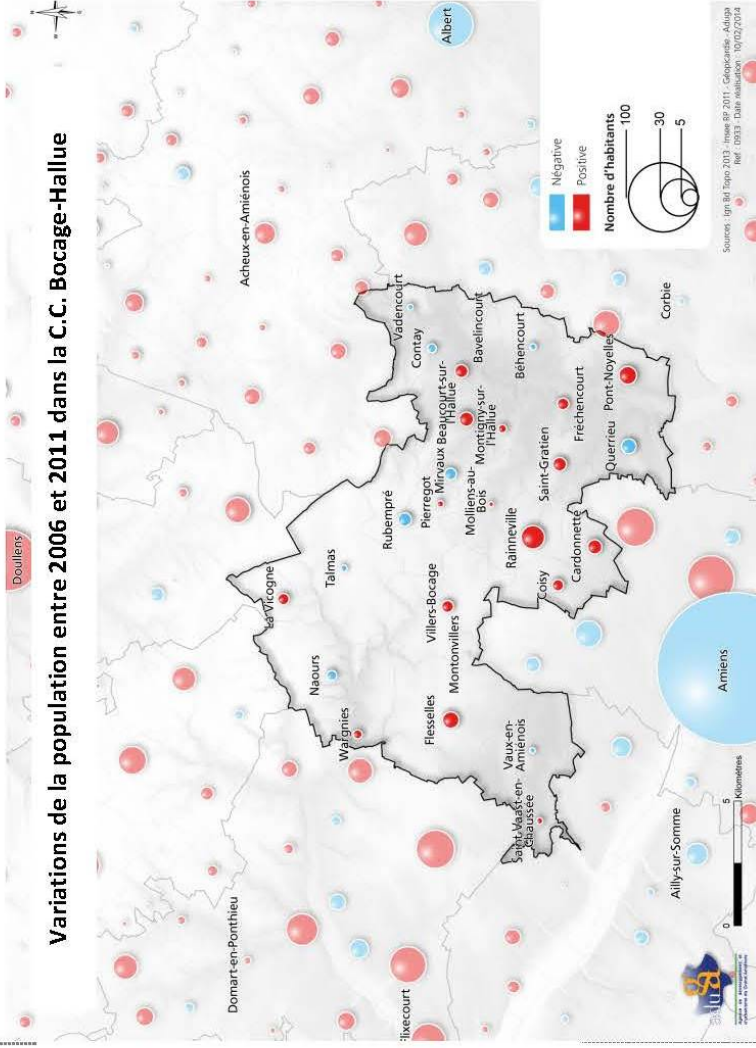
La forte croissance de population durant cette période s'expliquait principalement par une attractivité résidentielle importante, qui se manifestait alors par un solde migratoire positif signifiant que le nombre de personnes venant s'installer sur le territoire est largement supérieur à celui qui le quitte. Quand le territoire connaissait une croissance démographique de 3,2% par an en moyenne entre 1975 et 1982, cette augmentation de population était alimentée à hauteur de 85% par le solde migratoire (+2.7% de croissance annuelle moyenne de population due au solde migratoire). Comme le souligne le graphique-ci contre, l'attractivité résidentielle du territoire, qui trouve son origine dans le desserrement amiénois et l'essor de la zone industrielle nord, a littéralement porté le développement du Bocage-Hallue entre 1975 et 1990 et a façonné la morphologie urbaine du territoire et ses caractéristiques démographiques et sociales.

C. ...qui se « tasse »

Depuis les années 1990, le territoire a vu ralentir son dynamisme démographique. A partir de cette période la croissance de population est uniquement due au solde naturel, c'est-à-dire à l'excédent de naissances sur les décès. Entre 1990 et 1999 la population a augmenté de 61 habitants par an contre 261 entre 1982 et 1990. Au cours des années 2000 ce ralentissement a été confirmé (+41 habitants par an entre 2006 et 2011). Ce ralentissement s'explique par la chute du solde migratoire, qui est globalement nul au cours des 20 dernières années. Cette évolution majeure s'explique par les décohabitations familiales dans les ménages qui se sont installés en nombre dans le territoire au cours des décennies précédentes. Ceci s'explique également par l'extension de l'aire urbaine amiénoise à d'autres territoires, plus éloignés de l'agglomération amiénoise, qui accueillent désormais de nombreux ménages qui quittent la capitale régionale pour trouver le logement qui correspond à leurs attentes.

Conséquence: la dynamique démographique du Bocage-Hallue est faible, en particulier quand on la compare à celle de ses voisins tels que le Bernavillois ou le Doullennais.

Variations de la population entre 2006 et 2011 dans la C.C. Bocage-Hallue



Entre 2006 et 2011 les croissances de population ont été plus marquées à l'ouest de la communauté de communes: dans le triangle reliant Rainneville, Pont-Neuves et Bavelincourt.

D. ... Un territoire résidentiel inscrit depuis longtemps dans l'aire d'influence amiénoise.

Le territoire offre peu d'emploi à sa population. Dans le Grand Amiénois, c'est la communauté de communes qui offre le moins d'emplois pour cent actifs occupés qui y résident : 30 contre 59 pour les onze communautés de communes du Grand Amiénois. Néanmoins, le bassin d'emploi des actifs qui résident dans les Bocage-Hallue est local. 95% d'entre-eux travaillent dans la Somme, dont deux tiers travaillent dans la communauté d'agglomération. Cette proportion, la plus forte de toutes les communautés de communes du SCOT du Grand Amiénois est restée stable au cours de 20 dernières années. La polarisation du Bocage-Hallue par l'agglomération amiénoise fait partie intégrante de son histoire, contrairement à d'autres EPCI du Grand Amiénois notamment son voisin le Bernavillois, où les relations avec le pôle amiénois, notamment du point de vue de l'emploi, mais pas uniquement (cf. profils mobilité) a pris une ampleur considérable au cours des 20 dernières années.



Éléments à retenir au sujet de la répartition de la population sur le territoire :

- ⇒ En 2011, 13 593 habitants dont 42 % résident dans une des quatre communes les plus peuplées de la com de com
- ⇒ 2/3 des communes comptent moins de 500 habitants
- ⇒ Un territoire très résidentiel et dont le fort développement démographique est dans le rétroviseur, un développement résidentiel plus modéré semble au jourd'hui prendre le relai.

2.2. COMMENT LA STRUCTURE PAR ÂGE ET LA MORPHOLOGIE FAMILIALE ÉVOLUENT-ELLES ?

Les modes de vie des habitants dépendent d'une multitude de facteurs. Parmi eux leur âge et le type de ménage auquel ils appartiennent sont déterminants. Ainsi, le dénombrement des populations selon ces deux critères permet de d'apprécier l'acuité de certains besoins qui s'expriment, notamment en matière de services et d'habitat.

A. Territoire jeune le Bocage-Hallue est confronté à des perspectives de vieillissement important

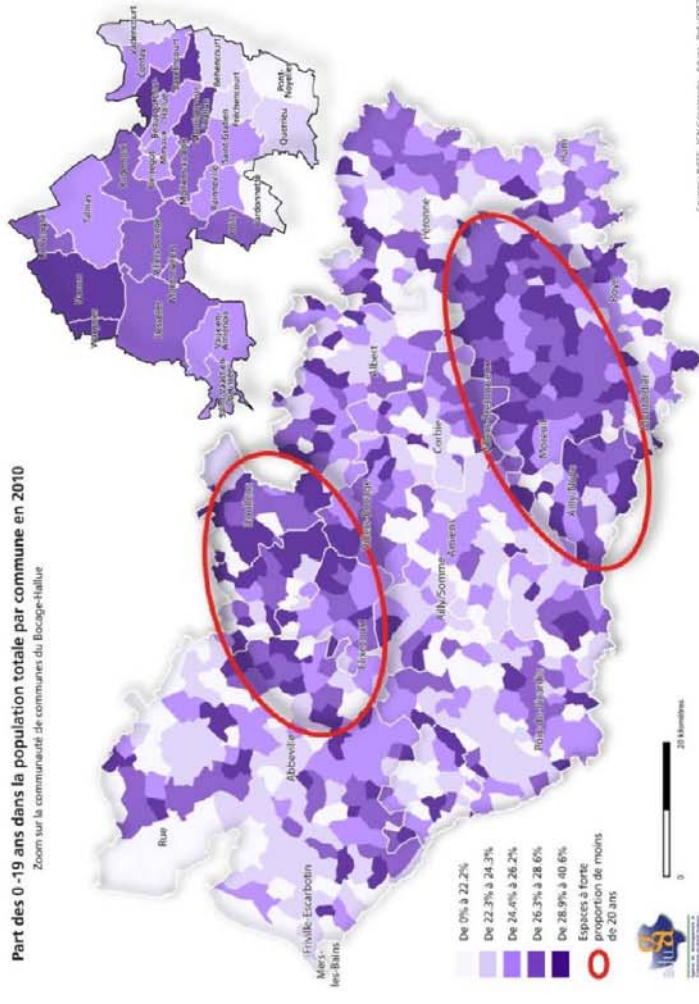
L'importante croissance de population des années 1970 et 1980 constatée dans la partie précédente est liée à l'accueil important de jeunes familles. Pendant plusieurs décennies le Bocage-Hallue s'est singularisé dans le Grand Amiénois comme un territoire à la population jeune.

Cette caractéristique, toujours d'actualité, tend néanmoins à s'atténuer considérablement, l'arrivée de nouveaux ménages qui fonde une famille n'est pas suffisante pour équilibrer le vieillissement des familles des anciens « arrivants ».

En 1990 les moins de 20 ans et les personnes entre 25 et 44 ans représentaient, en deux parts égales, 70% de la population de la communauté de communes, contre 52% en 2009 (toujours à part égale). L'augmentation significative en proportion (et en nombre cf. pyramide ci-contre) des 45-64 ans laisse présager de l'acuité particulière de la problématique du vieillissement de la population et de la très probable accélération du phénomène dans les années à venir. En 2009, 30% de la population avait entre 45 et 64 ans, contre 17% en 1990. Les personnes âgées de plus de 64 ans représentent 13% de la population, contre 8 % en 1990.

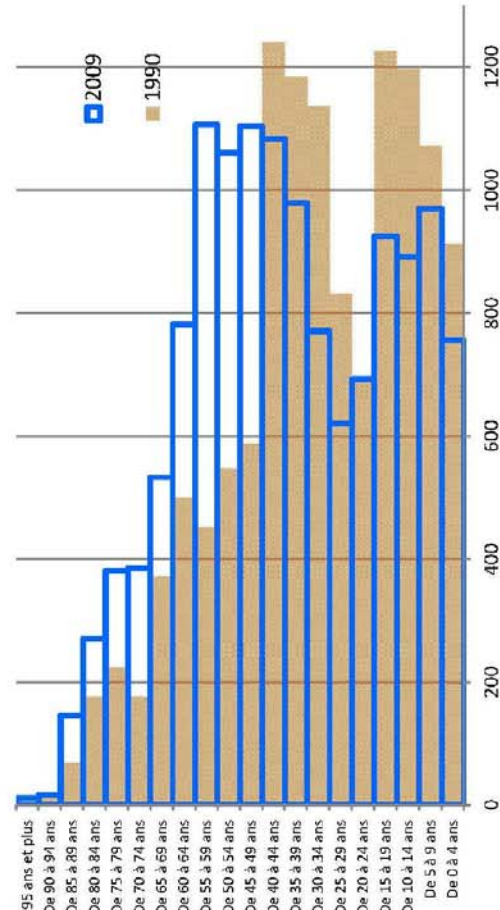
Néanmoins, si les perspectives démographiques sont très marquées par ce phénomène, Bocage-Hallue est toujours un territoire « jeune » comparé aux autres intercommunalités du Grand Amiénois. Son indice de jeunesse est supérieur à celui de l'ensemble des communautés de communes. Le nombre de naissance domiciliées dans le territoire, s'il a baissé au début des années 1990, est resté stable depuis (environ 145 naissances par an).

Part des 0-19 ans dans la population totale par commune en 2010
Zoom sur la communauté de communes du Bocage-Hallue



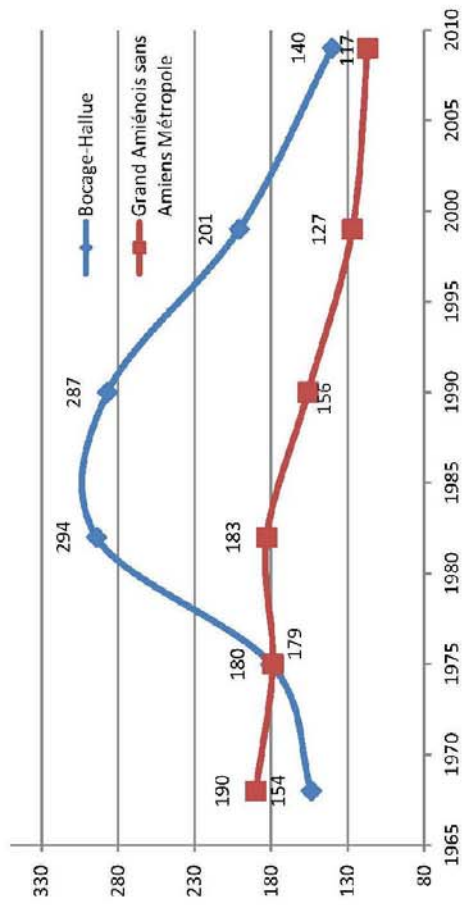
Demi-pyramide des âges 1990-2009

Source : Insee RP



Indice de jeunesse du Bocage-Hallue de 1968 à 2009
(nombre de moins de 20 ans pour cent personnes âgées 60 ans et plus)

Source : Insee RP



En 2009, dans Bocage-Hallue, pour 140 jeunes de moins de 20 ans on dénombre dans le même temps 100 habitants de plus de 60 ans.

> Quelques éléments de lecture de ces demi-pyramides des âges...

La comparaison de la population par tranche d'âge quinquennale en 1990 et 2009 illustre clairement ce phénomène de vieillissement de la population.

On remarque en effet que seules les populations âgées de plus 45 ans ont augmenté en nombre. Ainsi la tranche d'âge 45-64 ans a doublé en 20 ans (1960 individus), les plus de 64 ans ont quant à eux augmenté de 70% (soit +860 individus).

Les moins de 20 ans et les 25-44 qui étaient les tranches d'âge les plus représentées ont sensiblement diminué (-20% chacune).

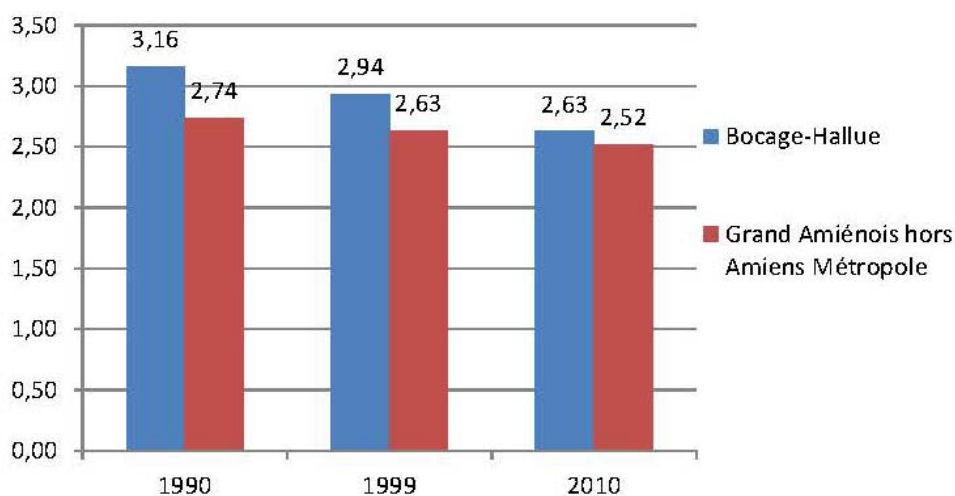
B. Le desserrement un phénomène à prendre en compte

Si la famille composée d'un couple avec enfant(s) est le type de ménage majoritaire (40% des ménages) leur nombre a considérablement diminué (-11%) tandis que le nombre de ménage composé d'une personne augmente significativement (+41%) comme les familles composées d'un couple sans enfant (+41% également).

Ainsi en dépit du caractère familial du territoire, les ménages sont en moyenne de moins en moins peuplés. En 2010, les ménages du Bocage-Hallue comptaient, en moyenne, 2,6 personnes contre 3,2 en 1990. Ce phénomène appelé « desserrement des ménages », qui motive une part importante des besoins en logement du territoire, s'explique par l'érosion des modes d'occupation traditionnels des logements en raison notamment de la complexité accrue des parcours matrimoniaux et familiaux (divorces, recomposition familiale), et de l'installation en couple plus tardive des jeunes adultes. Cet ensemble de tendances sociétales, additionné à l'allongement de la durée de la vie explique, pour l'essentiel, ce phénomène de fond.

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment à propos de la fragilité du territoire vis-à-vis du vieillissement de la population, le desserrement des ménages est particulièrement vivace et le sera d'autant plus à l'avenir. On peut déjà constater que 521 résidences principales supplémentaires ont été nécessaires sur la période 1999-2010 pour maintenir le nombre d'habitants du territoire. Cela représente 75% de l'augmentation globale du parc de résidences principales (+699) sur cette période.

Evolutions de la taille moyenne des ménages
(sources : INSEE RP, expl. princ.)



Lecture : En 2010, un ménage du Bocage-Hallue comptait en moyenne 2,63 personnes.

> Signe de l'évolution singulière du Bocage-Hallue , le **desserrement des ménages est plus marqué** que dans la moyenne des communautés de communes du Grand Amiénois.

- En 1990, les ménages étaient, en moyenne, **nettement plus grands** que dans les autres communautés de communes du Grand Amiénois.

- En 2010, l'écart est moins marqué, le Bocage-Hallue tend à se rapprocher de la valeur de l'ensemble des autres communautés de communes, même s'il reste l'EPCI dont les ménages sont en moyenne les plus peuplés.



Éléments à retenir au sujet de la structure par âge :

- ⇒ Le type de ménage le plus représenté est la famille composée d'un couple avec enfant(s) : 40% des ménages du Bocage-Hallue en 2010.
- ⇒ Les personnes seules représentent 18 % des ménages. Leur nombre est en constante augmentation (+41%) entre 1999 et 2010.
- ⇒ Territoire jeune et familial, le Bocage-Hallue sera très probablement confronté au vieillissement de la population de façon rapide.
- ⇒ Par conséquent, les besoins de la population en matière logement et services vont de ce fait évoluer significativement.

2.3. L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, QUELLES POPULATIONS LE BOCAGE-HALLUE ACCUEILLE-T-IL ?,

En 2008, environ 2 070 habitants du Bocage-Hallue (hors moins de 5 ans) n'y résidaient pas 5 ans auparavant. 2510 personnes habitaient la communauté de communes en 2003 et n'y résidaient plus 5 ans après. Le territoire souffre donc d'un déficit migratoire de 460 habitants, soit 4% de la population de la population durant cette période.

A. D'où viennent les nouveaux habitants du Bocage-Hallue ? Où ont déménagé les personnes qui l'ont quitté?

Bocage-Hallue bénéficie de sa proximité avec l'agglomération amiénoise. La communauté de communes accueille 1 300 anciens habitants d'Amiens Métropole tandis que 900 personnes ont fait le chemin inverse. Les migrations résidentielles depuis ou en direction du reste de la Somme sont très largement déficitaires : 390 entrées et 1010 sorties. Ce solde négatif (-620 habitants) est une conséquence des coûts élevés du foncier bâti et non bâti (cf. profil « Habitat ») qui amènent nombre de jeunes ménages du territoire à poursuivre leur parcours résidentiel dans des territoires limitrophes plus éloignés de l'agglomération amiénoise. Peu importantes en nombre, les migrations en lien avec le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France sont légèrement excédentaires. Les flux avec les territoires plus éloignés sont également déficitaires et sont dus pour beaucoup à la mobilité des jeunes de la communauté de communes qui quittent le foyer familial dans le but de poursuivre leurs études ou pour accéder à un emploi.

Ces constats nous conduisent à considérer l'impact du vieillissement de la population sur l'attractivité résidentielle du territoire: est-ce que cela engendrera une augmentation des déménagements vers des pôles urbains extérieurs au Bocage-Hallue (Amiens, Doullens, Albert) et une hausse du nombre de déménagement vers les régions du Sud et de l'Ouest de la France?

B. Quels profils viennent s'installer dans le Bocage-Hallue?

- ⇒ Les 25-44 ans sont les plus nombreux à s'installer dans le territoire : ils représentent un peu plus de la moitié des nouveaux habitants du Bocage-Hallue. Directement liés à l'arrivée de cette population, les enfants entre 5 et 14 ans sont eux aussi particulièrement nombreux à arriver dans la communauté de communes (20% des nouveaux habitants).
- ⇒ Essentiellement des actifs: 62% des personnes qui s'installent sont des actifs ayant un emploi.
- ⇒ Le territoire attire en premier lieu des professions intermédiaires et des cadres, qui représentent respectivement 34 % et 18 % des actifs qui s'installent dans la communauté de communes.
- ⇒ Au final, l'attractivité résidentielle ne diversifie pas la composition socio-professionnelle de la population. Elle tend même à renforcer les spécificités du territoire, en particulier la surreprésentation de la population de professions intermédiaires et de cadres à l'échelle du Grand Amiénois.
- ⇒ 2/3 des ménages qui s'installent dans le Bocage-Hallue sont des propriétaires occupants et 1/3 des locataires.

2.4. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS ?

Quel est le profil socio-économique de la population du Bocage-Hallue ? Note-t-on des écarts significatifs avec les territoires proches, et les autres communautés de communes du pays du Grand Amiénois ?

A. Globalement, une bonne situation socio-économique de la population

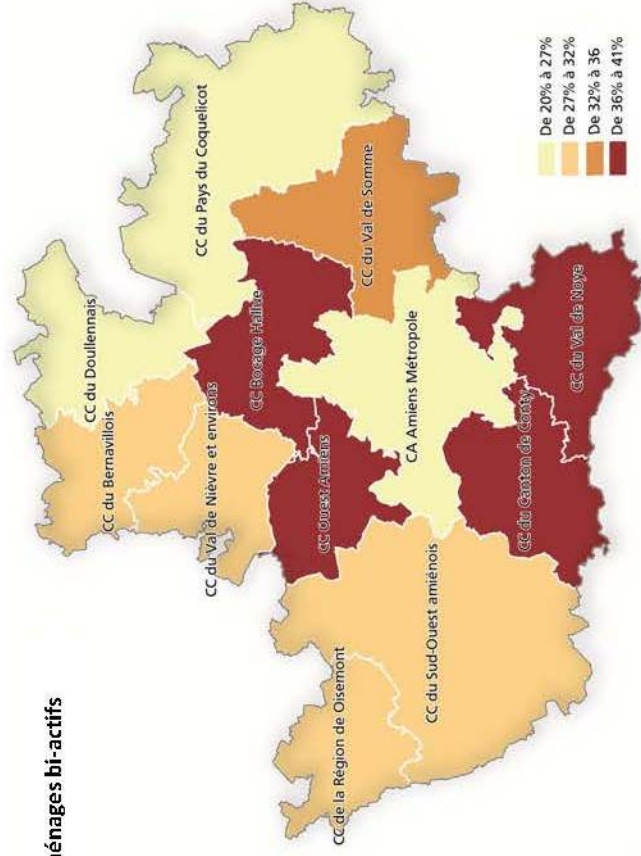
On note que sa population est particulièrement active, au sens INSEE du terme. C'est-à-dire qu'une grande part d'entre elle exerce un emploi, aide un membre de sa famille dans son travail, est en apprentissage, occupe un stage rémunéré, ou est en recherche d'emploi. Selon cette acception, près des trois quarts des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives (72%).

Cette caractéristique, que le Bocage-Hallue partage avec les autres territoires proches de l'agglomération amiénoise, est à mettre en relation avec la forte proportion de ménages composés de couples dont l'homme et la femme travaillent (ménages bi-actifs). Ils représentent en effet 39% des ménages du territoire contre 32 % dans l'ensemble des communautés de communes du Grand Amiénois. Cette particularité semble révélatrice de deux atouts du territoire pour attirer ces familles bi-actives, qui y trouvent les bonnes conditions de réalisation de leur parcours résidentiel : une offre en logement relativement abordable pour une maison individuelle avec un jardin, et une position géographique du territoire qui facilite l'accès à Amiens. Ce point est essentiel, car ces ménages sont caractérisés par une très grande mobilité quotidienne, induite par les déplacements des membres de leur famille leur activité professionnelle, et par des attentes singulières en matière de services (petite enfance, enfance jeunesse etc).

Ceci interroge également l'attractivité résidentielle du territoire compte-tenu des mutations vécues par l'agglomération amiénoise : évolutions des gros sites industriels dans la ZI nord et déplacement du CHU nord au sud.

Le chômage concerne 7,4 % de la population active en 2010. Si ce taux est élevé dans l'absolu (486 personnes à la recherche d'un emploi), il est cependant faible dans le contexte local (11 % pour l'ensemble des communautés de communes du pays). Les jeunes sont particulièrement touchés par ces difficultés : 23 % des 15-24 ans sont au chômage en 2010. Là encore, la localisation de la communauté de communes, qui permet à une grande part de la population d'accéder assez facilement aux pôles d'emploi principaux, peut expliquer en partie ce « faible » taux de chômage. Le niveau de formation de la population est un autre point favorable au territoire, dans la mesure où il lui permet de mieux faire face aux mutations économiques du bassin d'emploi (baisse de l'industrie, tertiarisation de l'économie).

Taux de ménages bi-actifs



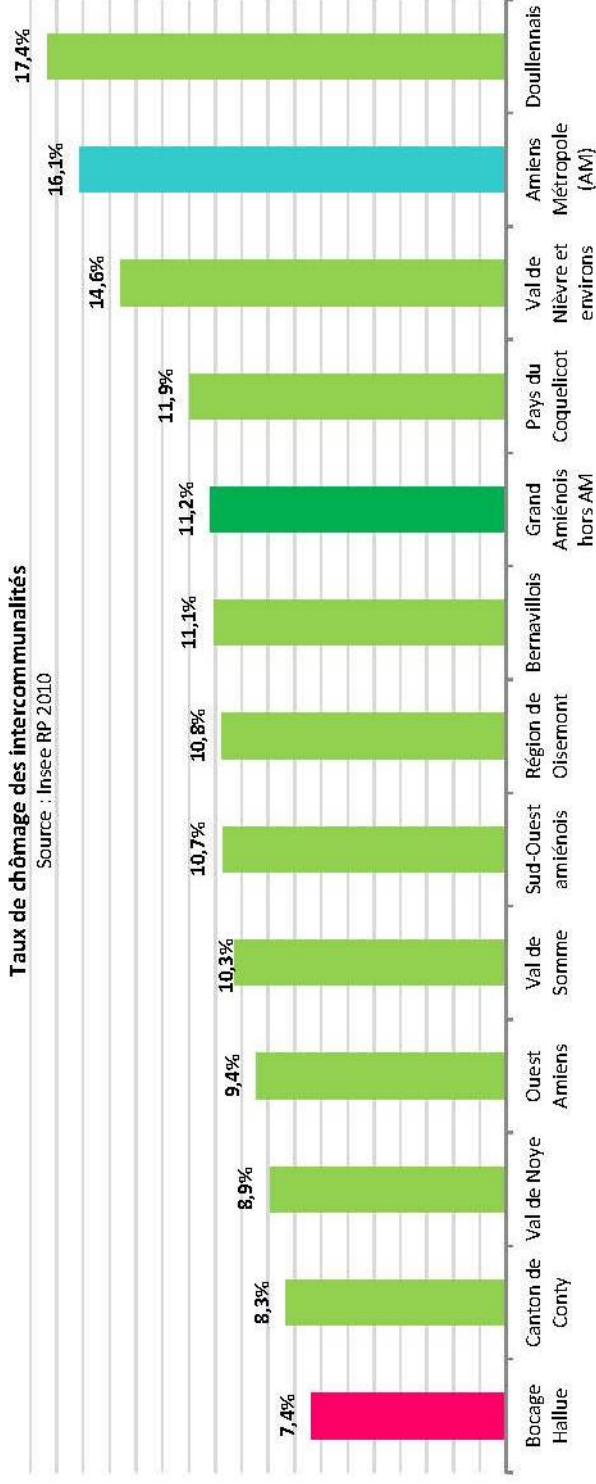
0 20 Kilomètres

Sources : INSEE RP 2010, IGN géoportale, bd topo, adupa
Ref : 954 - Date réalisation : 03/02/2014

- > La forte proportion de ménages bi-actifs est une manifestation de la périurbanisation du territoire. Les intercommunalités ayant les taux les plus élevés sont en effet limitrophes d'Amiens Métropole.

Taux de chômage des intercommunalités

Source : Insee RP 2010



B. Un niveau de formation meilleur que dans le reste du Grand Amiénois

En effet, 43 % de la population non scolarisée est titulaire d'un baccalauréat ou plus, contre 32% pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

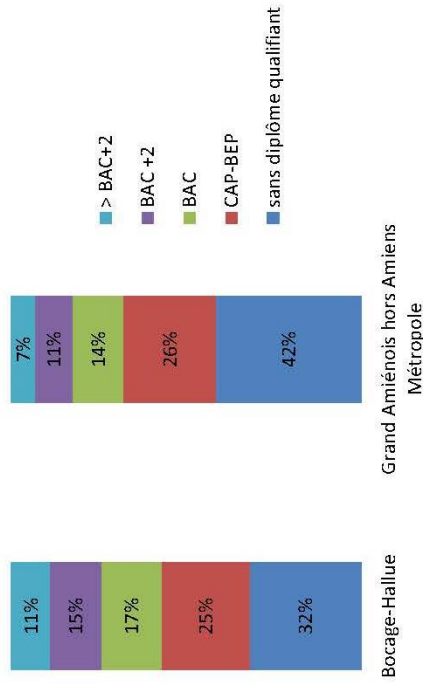
Les jeunes de la communauté de communes sont, d'une façon générale, plus nombreux à suivre des études que dans les autres communautés de communes du Grand Amiénois. La proximité géographique des principaux équipements d'enseignement de la Somme permet à bon nombre d'étudiants de suivre leurs études tout en continuant à habiter dans leur famille. Parmi les 1036 jeunes de 18 à 24 ans qui résident dans le Bocage-Hallue, 54 %, soit 563 jeunes, suivent des études. Parmi eux 83% étudient à Amiens. Tout ceci concourt au fait que les jeunes qui sortent du système scolaire sans détenir un diplôme qualifiant (c'est-à-dire a minima un CAP) sont assez peu nombreux. Cet aspect se mesure par la proportion de jeunes de 15-24 ans non scolarisés et non titulaires d'un diplôme qualifiant, appelée « taux de sorties sans diplôme qualifiant ». Il s'établit à 5 % dans le Bocage-Hallue contre 12 % pour le Grand Amiénois hors Amiens Métropole. Bocage-Hallue est, de loin, l'intercommunalité du Grand Amiénois où ce taux est le plus faible.

C. Une structure socio professionnelle globalement diversifiée et équilibrée

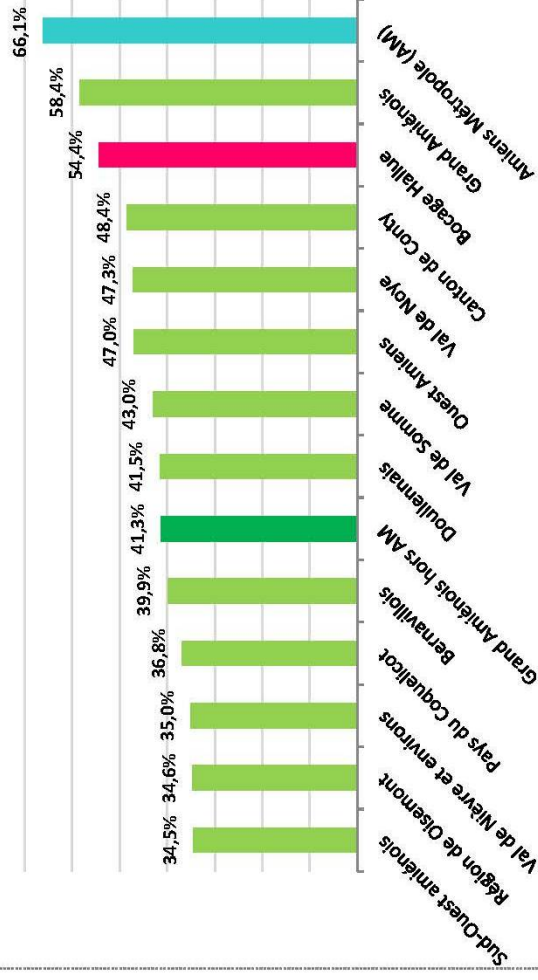
On constate un certain équilibre socio-professionnel dans le Bocage-Hallue. Ouvriers, employés et professions intermédiaires représentent respectivement environ un quart de la population active. Comparée aux autres communautés de communes du Grand Amiénois, les professions intermédiaires, les cadres sont proportionnellement plus nombreux (1,4 fois plus). Cette spécificité s'est maintenue au cours des années 2000. En contrepartie, toujours en regard de ce territoire de référence, la proportion d'ouvriers et d'employés y est moins forte.

Hallucinations

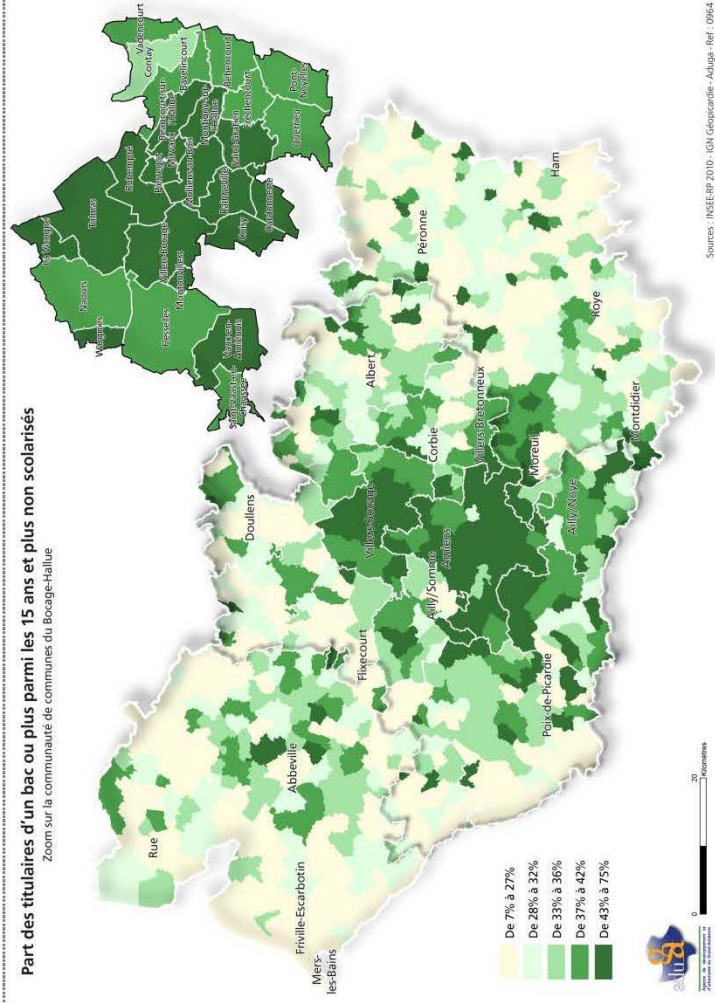
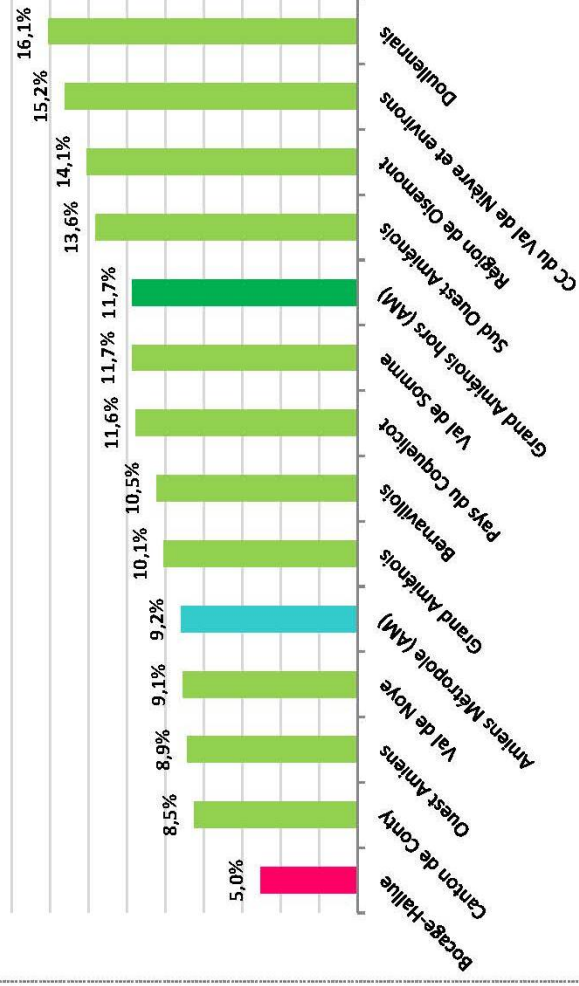
(source : Insee RP 2010)



Source : Insee RP 2010



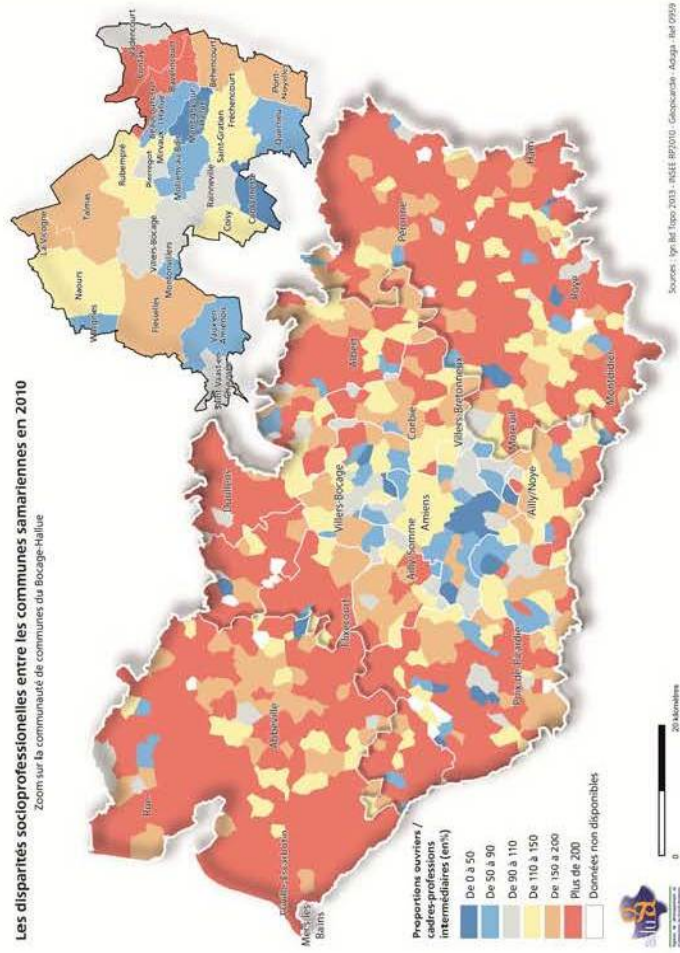
Source : Insee RP 2010



Sources : INSEE-RP 2010 - IGN Géoparcadie - Aduga - Ref : 0964

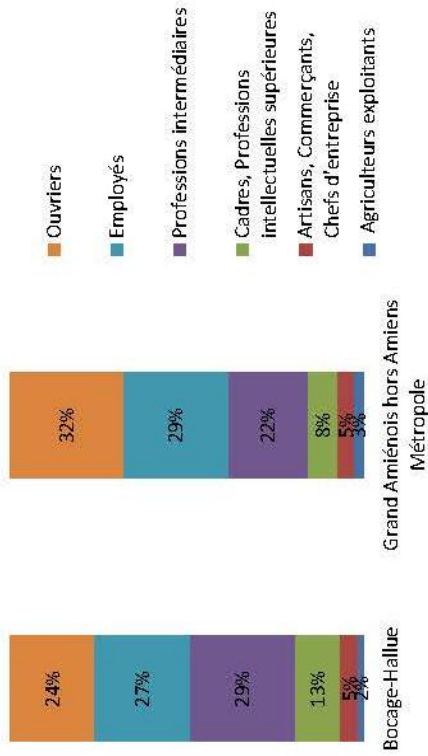
Les disparités socioprofessionnelles entre les communes samariennes en 2010

Zoom sur la communauté de communes du Bocage-Hallue



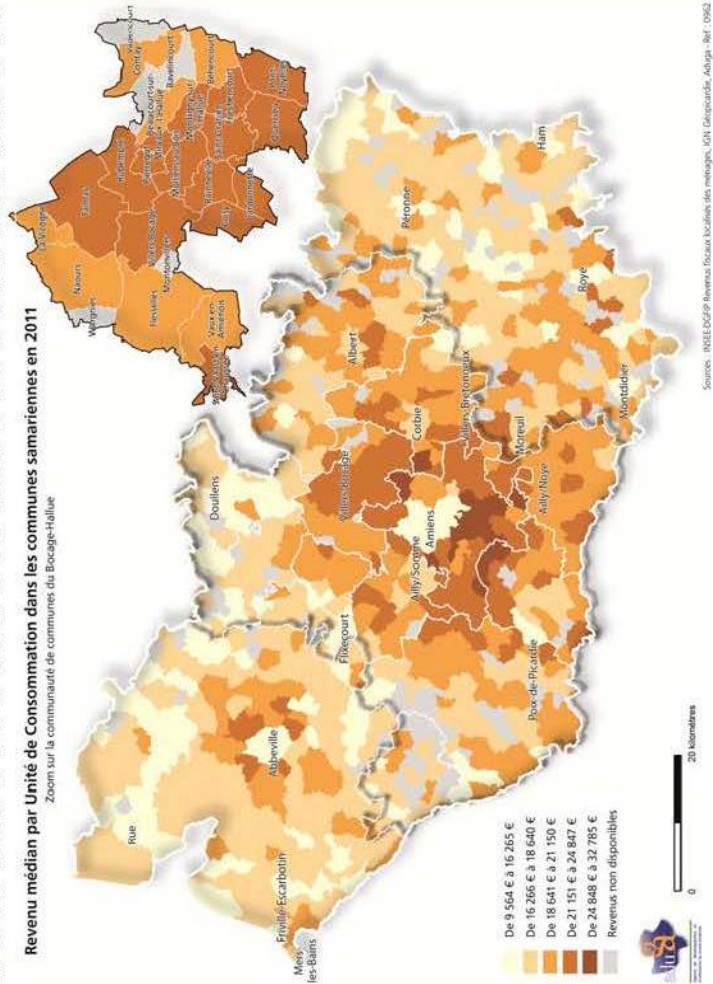
Groupes socio-professionnels des actifs

Source : Insee RP 2010



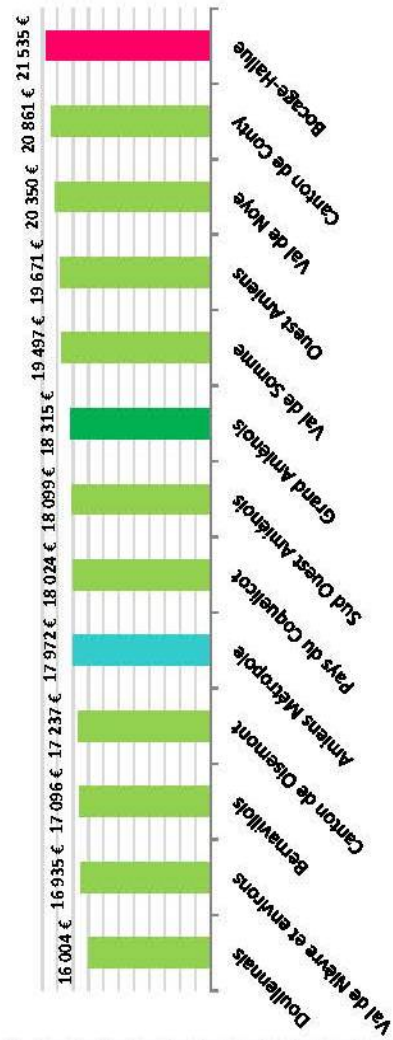
Revenu médian par Unité de Consommation dans les communes samariennes en 2011

Zoom sur la communauté de communes du Bocage-Hallue



Revenus médians par unité de consommation des habitants des EPCI du Grand Amiénois en 2011

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages



D. Une population globalement plutôt aisée

Les habitants du Bocage-Hallue ont en moyenne des revenus confortables. En 2011, la moitié des ménages ont des revenus supérieurs à 21 535 € par unité de consommation (cf. note page 19). Cela correspond à des revenus de 38 763€ pour un ménage constitué d'un couple avec un enfant.

A titre de comparaison cette valeur médiane est de 18 315 € pour le Grand Amiénois et de 16 004€ pour son voisin le Doullennais, qui est le territoire du Grand Amiénois dont les habitants gagnent en moyenne le moins bien leur vie.



Éléments à retenir au sujet des caractéristiques socio-économiques de la population :

- ⇒ Le territoire jouit globalement d'une bonne situation socio-économique. Les niveaux de qualification et de revenus sont les plus élevés du Grand Amiénois.
- ⇒ La composition socio-professionnelle de la population du territoire est diversifiée et le territoire est caractérisé globalement par une certaine mixité sociale.
- ⇒ Mais, cet équilibre est fragilisé par les coûts du foncier et la typologie de l'offre de logements qui tend à donner une spécialisation sociale au territoire. De plus en plus, la population du Bocage-Hallue, dans toute sa variété, éprouve des difficultés à réaliser, voire même à envisager, son parcours résidentiel dans le territoire.

3. L'HABITAT

Les élus sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux enjeux en matière de développement de l'habitat

- ⇒ **L'aménagement du territoire** : maîtriser l'urbanisation au plus près des activités et des services, améliorer l'accès aux transports et favoriser leur utilisation.
- ⇒ **L'environnement** : optimiser le tissu existant et économiser l'espace, produire un habitat économe, mettre en valeur les paysages.
- ⇒ **Le social** : développer une offre abordable et accessible aux besoins de tous les ménages dans leurs différentes phases de vie (logements bon marché pour les ménages modestes, bien situés pour les personnes à mobilité réduite...).

L'objectif de ce profil de territoire est de prendre en compte les principales caractéristiques de l'habitat de Bocage Hallue et de mettre en évidence leurs évolutions.

Il s'agit de dresser un état des lieux de l'offre de logement et d'hébergement et d'analyser l'évolution des besoins et du marché du logement. Ce travail a pour finalité d'identifier les points de problématiques, thématiques et géographiques, qui constitueront les enjeux de la politique locale de l'habitat.

L'analyse statistique permet de poser le socle des principales données concernant le territoire. Les entretiens et enquêtes permettent une approche plus qualitative.

L'analyse prend en compte l'intégration du Programme Local de l'Habitat dans le PLUi.

3.1. COMMENT LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT A-T-ELLE ÉVOLUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

Il s'agit de qualifier l'offre de logements dans sa globalité et d'identifier d'éventuels spécificités ou dysfonctionnements :

- ⇒ L'analyse de la construction neuve au regard de la population ou du parc de logements existants permet de mesurer l'intensité de l'effort d'urbanisation. Elle nécessite une approche de sa structure en termes de cible, de forme urbaine, et de localisation sur le territoire.
- ⇒ Un logement vacant étant un logement inoccupé à une date donnée, le taux de logements vacants n'est jamais nul. La mesure de la vacance et de ses évolutions contribue ainsi à cerner la situation du marché. De façon générale, plus le taux est faible, plus le marché est tendu. L'analyse de la vacance globale n'a qu'une pertinence relative, car elle regroupe des phénomènes différents, c'est pourquoi il est important de distinguer, quand c'est possible, le type de propriétaire, la durée de la vacance, l'âge du parc vacant.

A. Un parc de logement qui progresse rapidement grâce à une bonne dynamique de construction neuve, mais une production démographiquement moins « efficace »

Avec 5497 logements dont 5165 résidences principales, le parc de logement de la CCBH a progressé entre 1999 et 2010 au même rythme que dans les années 80. Le nombre de résidences principales (logements occupés) a progressé de 699 unités, tandis que la population n'augmentait que de 464 personnes. Dans les années 80, une production de 621 logements avait permis une augmentation de population de 2093 habitants. La variation des logements vacants et des résidences secondaires, sorte de réservoir de parc mobilisable pour une occupation principale, ne suffit pas à expliquer cet écart. C'est la structure de la population qui a varié : forte baisse de la taille moyenne des ménages...

Ce sont les communes de l'axe central nord/sud qui ont été les plus dynamiques en construction neuve sur la période 1999-2010., soit près de la moitié des communes (*carte 1*). Dans la période plus récente, outre Rainneville et Cardonette, ce sont d'autres communes qui ont dynamisé leur production, dans la vallée de l'Hallue par exemple (*carte 2*).

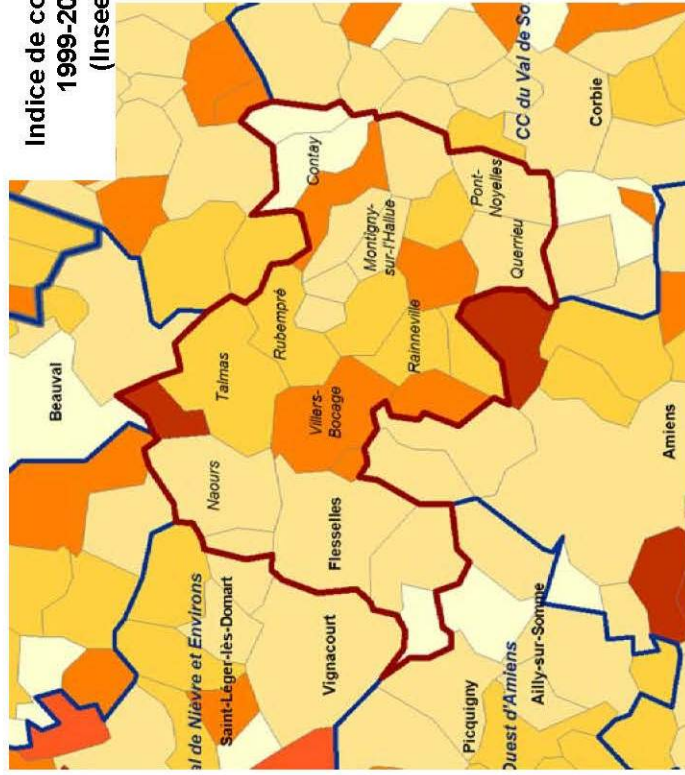
B. Une construction neuve qui tend à se diversifier sur le plan de la forme urbaine

Depuis 2008, date de fin de « l'euphorie immobilière », le territoire a livré 431 logements soit près de 72 par an, l'année 2013 a été particulièrement productive (124 logements livrés). Le territoire n'a pas connu, comme souvent au niveau national, de ralentissement de la production neuve (*Graph 1*).

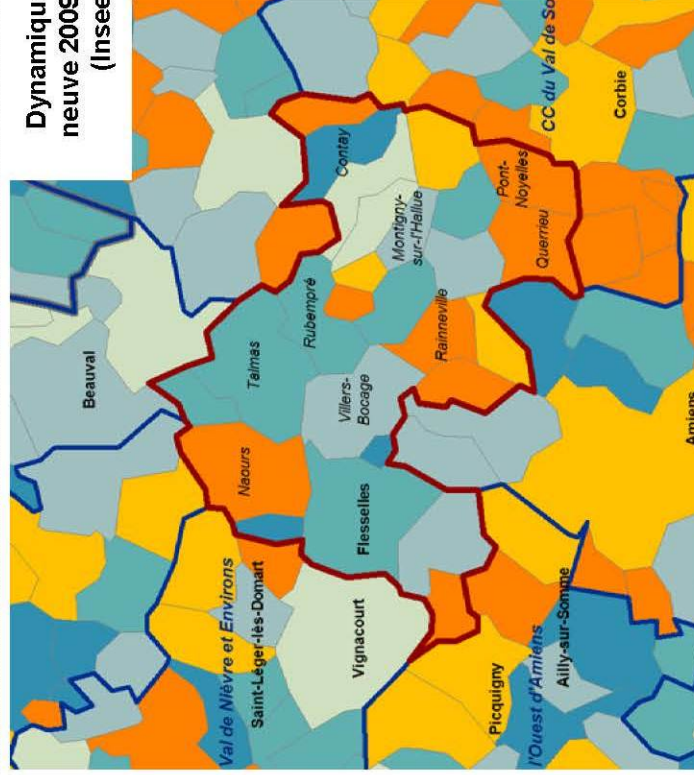
Sur la période, 59% de la production neuve correspond à du logement individuel pur (en maîtrise d'ouvrage individuelle), soit 253 logement (*graph 2*). La production en individuel groupé et en collectif est plutôt importante pour un secteur rural. On peut y voir le signe d'une densification et d'une diversification de la production.

Entre 2001 et 2011, 70% des résidences principales construites étaient destinées à être occupées par leur propriétaire (c'est beaucoup plus que dans la Somme 53% ou en France 58% - source Sitadel) et 25% à de l'investissement locatif (à l'inverse, ce taux est très inférieur à celui des territoires de référence).

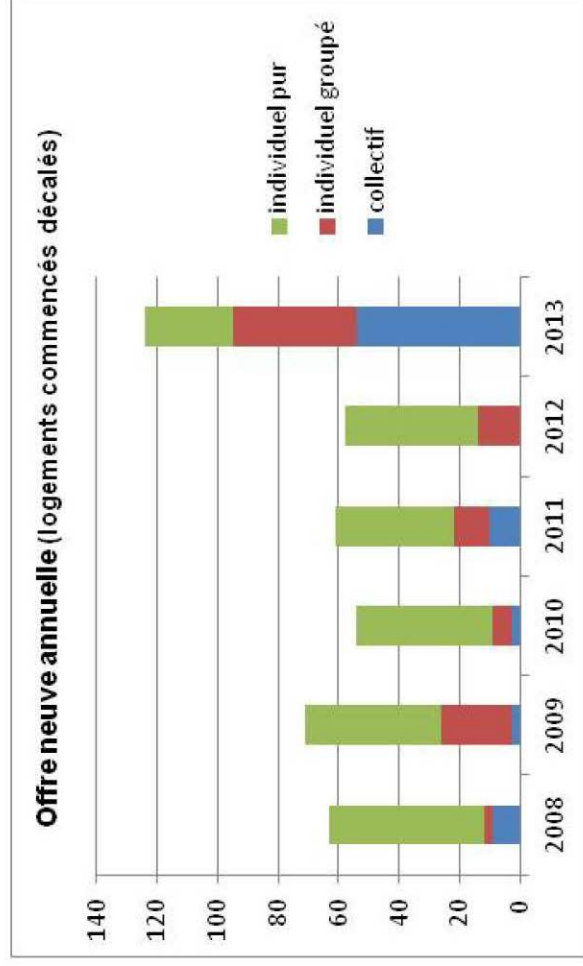
Indice de construction neuve
1999-2009 pour 1000 hab
(Insee RP99-09/Sitadel)



Dynamique de construction
neuve 2009-2012 / 2005-2008
(Insee RP99-09/Sitadel)

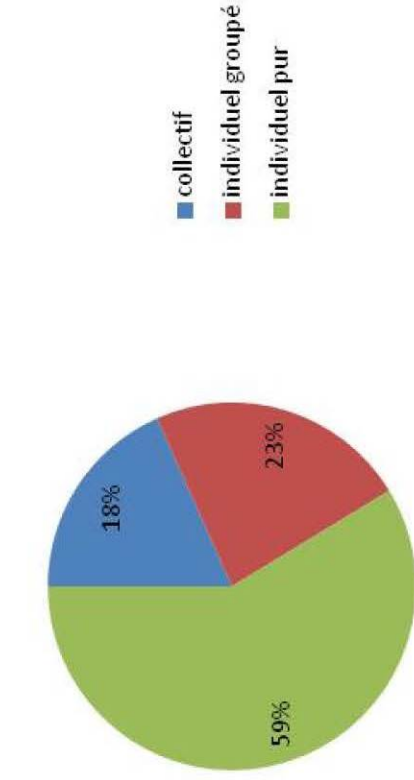


Graph 1



Graph 2

Répartition de la construction neuve
2008-2013 par type



C. Un parc de logement dominé par les résidences principales et une vacance en hausse

Depuis les années 80, le parc de logement est en progression constante sur le territoire. Jusqu'en 1999 le nombre de résidences principales augmentait et dans le même temps on assistait à une diminution des résidences secondaires et des logements vacants (*Graph 3*). La dernière période est différente sur ce point puisqu'on assiste à une nouvelle progression du nombre de logements vacants portant leur taux à 4,6% (ce qui reste 3 points en dessous des taux du département, de la région ou même national).

Les résidences secondaires ne représentent plus que 1,4% du parc en 2010 soit 78 logements.

Un taux de vacance « normal » pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5% et 7% selon les marchés. En dessous de 5%, c'est le signe de tensions anormales du marché, c'est le cas ici depuis la fin des années 1990.

La moitié des communes était en 2009 au dessus du taux moyen de la communauté de communes, certaines affichant des taux supérieurs à 7% (Fréchencourt, Saint Gratien, Vadencourt, Villers Bocage – *Carte 3*). Une vacance supérieure à 7% est le signe d'une détente du marché le plus souvent causée par une concurrence entre l'offre récente et l'offre plus ancienne. C'est ponctuellement le début de ce phénomène sur le territoire, il est donc important dans les années à venir de veiller à ce que l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas et ne gagne pas d'autres communes car elle risquerait d'entraîner une dévalorisation des bourgs.

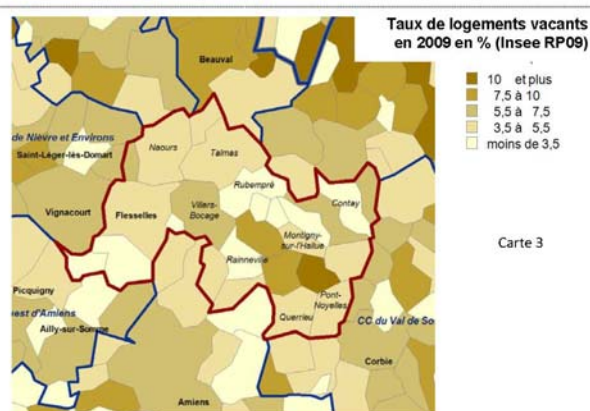
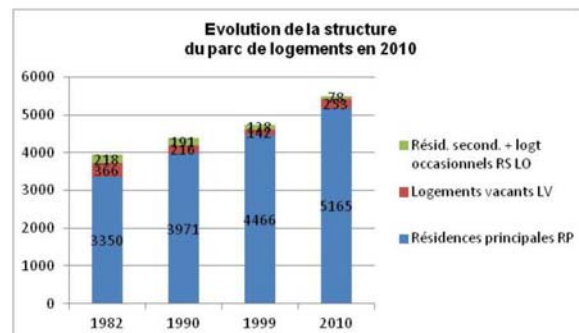
Cette vacance concerne principalement le parc privé (93% des logements vacants appartiennent à des propriétaires privés), c'est plus que dans la Somme (88%) ou en France (84%).

La vacance de courte durée (moins de 2 ans) correspond à de la vacance de rotation : temps de vente ou de relocation, temps de mise en service...elle représente 56% de la vacance de la CCBH. Dans une période de crise immobilière, la vacance de rotation peut être un peu plus longue pour certains produits.

Les 44% restant constituent la vacance « lourde », celle qui dure (c'est 10 points de moins que dans les territoires de référence). Elle est souvent liée à des problèmes de succession, à une inadaptation du bien au marché (trop cher, trop dégradé, trop atypique...) ou à de la rétention immobilière. C'est elle qui constitue le noyau dur de la vacance (110 logements sur la CCBH).

Même si la vacance globale reste modérée, elle progresse globalement et devient préoccupante dans certaines communes. La vacance concerne exclusivement le secteur privé et relève dans un cas sur deux d'une problématique structurelle (offre « physiquement » inadaptée à la demande).

Graph 3



Éléments à retenir au sujet de l'évolution de la structure de l'offre de logements :



- ⇒ Un rythme de construction neuve qui permet une progression rapide du parc de logement, mais une perte d'« efficacité » démographique.
- ⇒ La production habitat récente est plus dense. La maîtrise d'ouvrage individuelle n'est plus le mode de construction exclusif.
- ⇒ Une vacance encore globalement modérée, mais qui recommence à progresser après deux décennies de baisse. Certaines communes sont repassées au dessus des 7%.

3.2. AUJOURD'HUI, QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE ?

Il s'agit ici de qualifier l'offre de logement présente sur le territoire et de déterminer à quels demandeurs elle s'adresse :

- ⇒ La structure du parc des résidences principales comparée à celle de la population permettra d'identifier les difficultés de tel ou tel type de ménages : insuffisance du parc locatif, de petits logements...
- ⇒ L'identification du parc ancien et de son état permettra de mesurer les besoins en amélioration. Plus la part de logements anciens est importante, plus le potentiel de rénovation peut être important.
- ⇒ La comparaison des différents segments du parc sur le territoire étudié et sur des territoires similaires permet la mise en valeur du rôle de chaque segment.

A. Des résidences principales relativement récentes

L'analyse de la croissance du parc de logement révèle son caractère relativement récent. Plus de la moitié des résidences principales ont été construites après 1975 (55% - *Graph 4*). Cette proportion est moins importante dans les territoires de référence. 1975 marque le début des normes de construction plus « rigoureuses » en matière thermique, mais il faudra attendre une à deux décennies pour entrer dans des aires de production véritablement économes en énergie. La période 1975-1982 a été particulièrement productive sur ce territoire. Elle correspond à une période de production pavillonnaire qui reste mal isolée et mal ventilée.

S'ajoutent, 45% de logements construits avant les normes thermiques (2300 logements) dont les 2/3 avant 1949, donc susceptibles de présenter outre des risques sur le plan énergétique ; des risques électriques, des risques de saturnisme (peintures au plomb)... Cette proportion est légèrement plus élevée chez les locataires du privé (49% - *Graph 5*) que chez les propriétaires occupants. A noter que le parc locatif HLM est ici plutôt récent, donc moins concerné.

B. Presque uniquement du logement individuel

Les logements présents sur la communauté de communes sont en majorité des maisons individuelles (97% - *Graph 6*), ce qui révèle la morphologie « rurale » de ce territoire. Couplée à l'âge du parc, cette caractéristique permet de qualifier l'offre de logement comme massivement pavillonnaire, ce qui révèle une assez faible densité.

C. Une offre de logement de grande taille

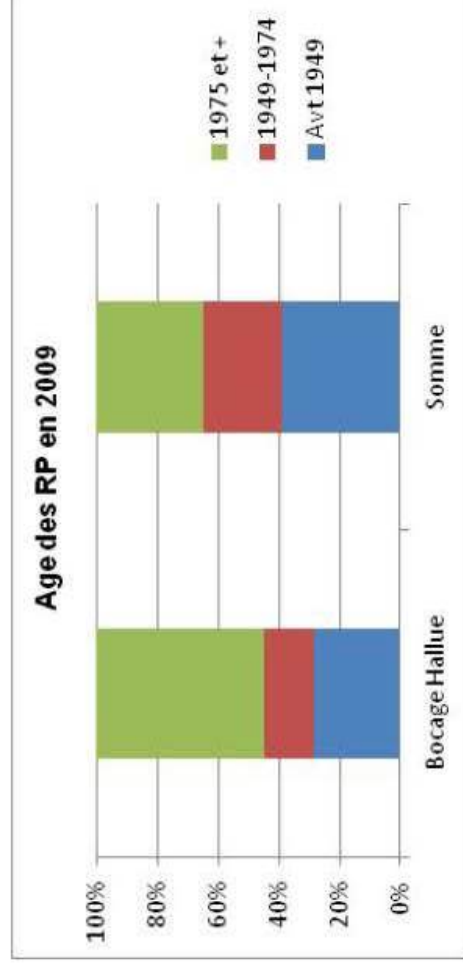
Le parc de logement était en 2009 essentiellement composé de biens de grande taille. La part de logements de moins de 3 pièces est extrêmement faible (3% - *Graph 7*). La faiblesse de l'offre de petite taille sera à rapprocher de la faiblesse de l'offre locative. Ces deux éléments corrélés pointent du doigt la difficulté pour les petits ménages de réaliser leur parcours résidentiel (jeunes décohabitants, isolés de tout âge, personnes âgées dont le logement est devenu trop lourd à entretenir,...)

En 2009, 87% des logements du territoire sont composés de 4 pièces et plus. Cette situation est liée à l'omniprésence de l'habitat individuel.

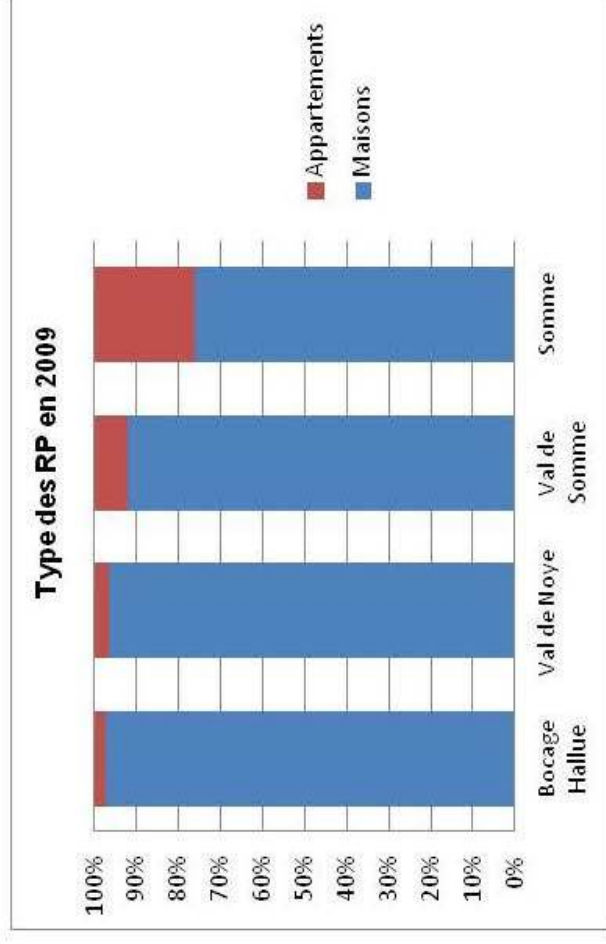
Les logements de très grande taille (6 pièces et plus) sont surreprésentés sur le territoire (34,5% - *Graph 8*), contre environ 20% dans la Somme. C'est le même constat pour les 5 pièces (près de 30%, contre 22% à 23% ailleurs). C'est à partir des logements de 4 pièces que la tendance s'inverse, plus de 4 pièces ailleurs que sur Bocage Hallue. On trouve moins de 3% de logements de 1 et 2 pièces sur le territoire contre près de 13% dans la Somme. Il n'y a pas de lien ici entre la taille de la commune et la structure par taille des logements. Souvent, les communes les plus importantes ont une offre plus diversifiée. Ce n'est pas le cas ici. Certaines petites communes comme Bavelincourt ou Contay, ont une offre plus diversifiée que Flesselles ou Villers Bocage.

La tailles des logements construits depuis 2002 est encore très importante (133 m² en moyenne – *Tableau 1*). Dans le même temps la moyenne de la Somme était à 101 m².

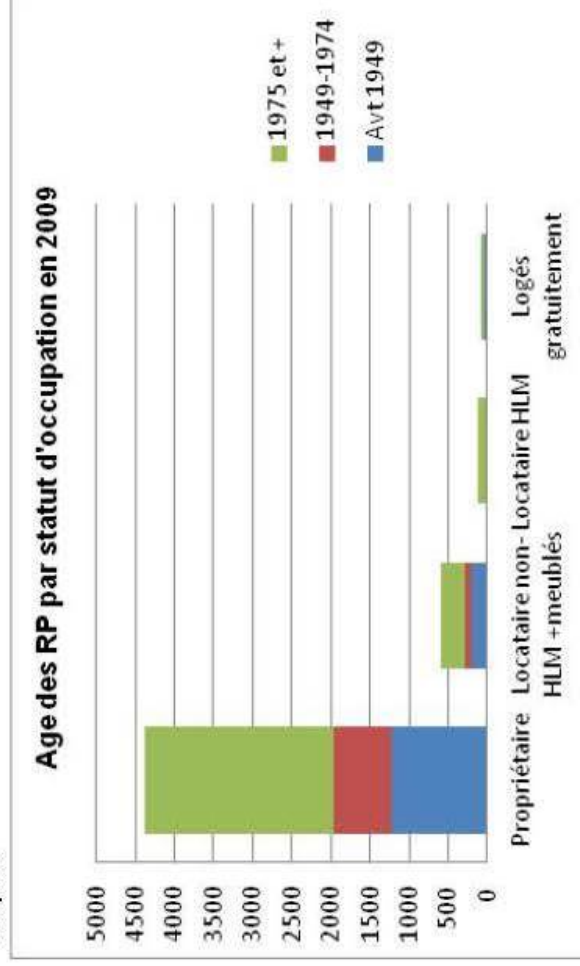
Graph 4



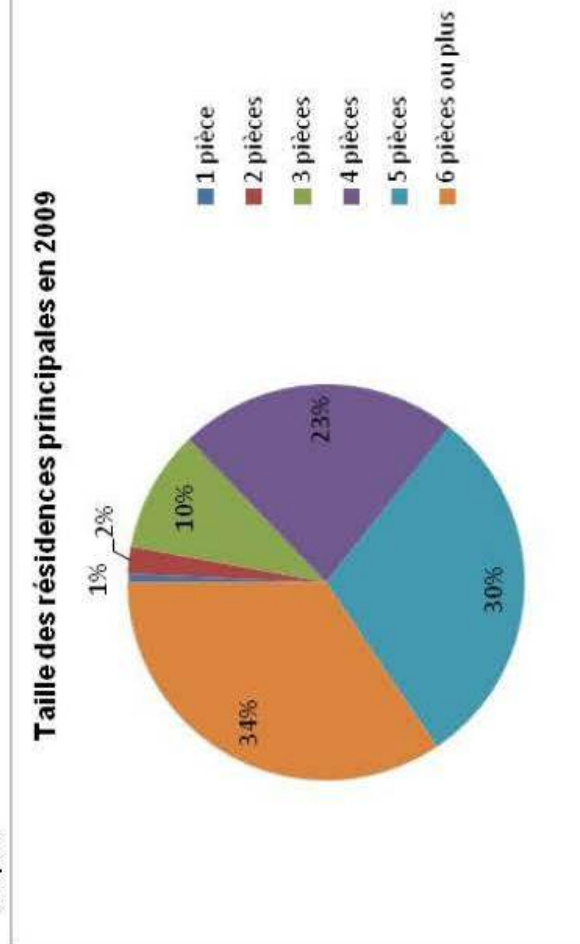
Graph 6



Graph 5



Graph 7



D. Une bonne qualité des résidences principales

Même si la qualité du parc privé n'a jamais fait l'objet de mesures d'accompagnement public spécifiques, elle demeure plutôt satisfaisante. De par son caractère récent et l'investissement qu'il représente, le parc des résidences principales de la CCBH fait état d'un niveau de confort élevé, qui s'améliore nettement depuis le recensement de 1999.

L'inconfort continue à baisser : -2,7 points entre 1999 et 2010. En 2010, 97,3% des résidences principales étaient tout confort. La CCBH compte encore 133 logements sans salle de bain.

Le Parc privé Potentiellement Indigne (PPI) est faible : avec un taux de 3,4% de logements privés potentiellement indignes, soit un peu moins de 200 logements (logements cumulant modestie de la qualité de la construction de base et faiblesse des revenus des occupants) en 2011, contre 7,1% dans le département de la Somme, la CCBH est parmi les territoires les moins « concernés » par cette problématique.

Le PPI concerne : 2,5 % des propriétaires occupants, 8 % du parc locatif, assez peu les jeunes (- de 25 ans), par contre, près de 1 PPPI / 2 est occupé par un ménage âgé (+ de 60 ans).

Dans sa lutte contre l'habitat indigne, le territoire peut s'appuyer sur le PIG départemental.

La dynamique de réhabilitation aidée est faible : depuis 2010, 58 logements ont été réhabilités avec des aides de l'Anah (*Tableau 2*). Tous sont des logements de propriétaires occupants, en effet, l'activité de réhabilitation aidée en direction du parc locatif privé a été inexistante sur la période.

En 2011, 1500 ménages propriétaires occupants étaient éligibles, de part leur niveau de ressources, aux aides de l'Anah. Avec l'élargissement de l'éligibilité aux aides applicable depuis, l'Anah estime entre 20 et 25% la part de ménages éligibles supplémentaires, soit en fourchette basse de 300 ménages sur la CCBH. Ce sont donc 1800 ménages propriétaires occupants du territoire qui peuvent potentiellement prétendre à des aides à l'amélioration de l'habitat.

En 2011, les ménages âgés (plus de 60 ans) représentaient 53% des ménages éligibles.

Graph 8

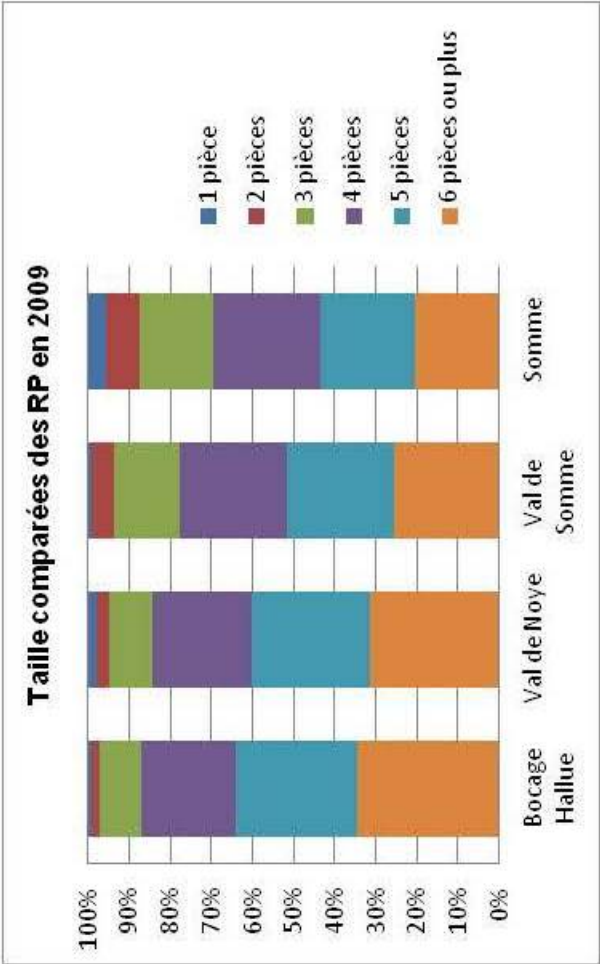


Tableau 2

Dossiers Propriétaires Occupants	nb de logts aidés	soit pour 1000 PO	dont en OPAH ou PIG	dont adaptation/ autonomie	dont sortie insalubrité	dont précarité énergétique
2010	35	8	0	16	0	?
2011	12	3	0	1	0	10
2012	1	0	0	0	0	1
2013	8	2	5	3	0	5
2014	2	0	1	1	0	1
Total	58	13	6	21	0	17

Dossiers propriétaires occupants - Anah

Tableau 1

Année	Surface moyenne
2002	152 m ²
2003	152 m ²
2004	138 m ²
2005	124 m ²
2006	146 m ²
2007	143 m ²
2008	132 m ²
2009	133 m ²
2010	141 m ²
2011	112 m ²
Moyenne	133 m ²

Surface moyenne des logements commencés - Sitadel

E. La majorité des résidences principales occupées par leur propriétaire

La communauté de communes compte d'avantage de ménages propriétaires (84,7%), que d'autres statuts d'occupation. Bien que toujours peu présent, le parc locatif a vu sa part augmenter passant de 10,5% à 13,8% entre 1999 et 2009. La part de propriétaires occupants est elle en stagnation.

Si cette donnée reflète l'attractivité du territoire et le choix majoritaire des ménages, elle maintient le territoire dans une incapacité à développer une offre diversifiée, notamment en direction des ménages aux revenus peu ou moyennement élevés. Un parallèle peut effectivement être dressé entre le manque d'offre locative et les difficultés du territoire à maintenir sa population jeune (moins de 40 ans). L'interdépendance entre la structure de la population, l'évolution des modes de vie et le parc de logements (taille, mode d'occupation...) renseigne sur les logements à prévoir en fonction des populations à enjeux.

F. Une offre locative faible qui progresse lentement, grâce exclusivement à l'investissement privé

En 1999, les logements locatifs représentaient 10,5% des résidences principales. En 2009, malgré une augmentation en volume de 245 logements (soit 50% de l'offre de 1999 permettant d'atteindre un total de 712 logements), le taux n'a progressé que de 3,3 points, confirmant le statut d'un territoire de propriétaires (84,7% des ménages contre 61,8% dans le département). Seules 2 communes, Montigny sur l'Hallue et Bavelincourt affichent des taux de locatif privé supérieurs à 20 % (*Carte 4*), les volumes y sont importants pour des communes de cette taille (Exemple à Bavelincourt 14 logements pour 43 résidences principales au total).

Le parc de logements locatifs relève essentiellement du parc privé (seulement 2,2% soit 116 logements sont des logements HLM qui sont exclusivement localisés à Flesselles et Villers Bocage, et pour 2 unités à Saint Gratien). Depuis le début des années 2000, la faiblesse de l'offre locative, et notamment la quasi absence de logement social, associée à la taille importante des logements, incitent des ménages (notamment les jeunes) à quitter le territoire pour trouver une offre de logement plus diversifiée et mieux adaptée. Ce phénomène a une incidence sur le vieillissement de population.

G. Peu de logements dédiés au vieillissement

Avec un indice de jeunesse de 0,97, le territoire est plutôt jeune. Toutefois, la population y vieillit aujourd'hui plus vite que dans les territoires de référence. A long terme, la problématique d'une offre de logement adaptée pour personnes âgées va être de plus en plus prégnante.

Qu'il s'agisse de l'offre en logements adaptés autonomes ou de l'offre en structures médicalisées ou non, elle est quasi inexistante sur le territoire. Outre une opération de 17 logements adaptés à Villers Bocage, qui rencontre d'ailleurs une forte demande, il n'y a pas d'autre offre dédiée. La structuration du parc en grands logements ne facilite pas non plus leur adaptabilité.

Concernant les besoins en hébergement, et malgré l'absence d'offre, le schéma gérontologique ne fait pas état de besoins particuliers sur la communauté de communes. Il est toutefois possible que, faute d'offre, la demande s'exprime sur les EPCI voisins.

Éléments à retenir au sujet des caractéristiques de l'offre résidentielle du territoire



- ⇒ Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements, accession à la propriété) qui se perpétue, mais qui n'est plus tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition des ménages.
- ⇒ Trop peu de logements locatifs couplé à une progression trop lente de l'offre.
- ⇒ Une offre récente et de bonne qualité. Mais tout de même plus de 1000 logements présentant des risques concernant la précarité énergétique (logement d'avant 1975 et d'occupation modeste) et 150 à 200 logements présentant des risques d'indignité.
- ⇒ Peu d'anticipation quand à la prise en compte du vieillissement dans l'habitat.

3.3. Y A-T-IL DES BESOINS RÉSIDENTIELS INSATISFAITS

L'analyse quantitative globale de la demande et des besoins se fonde sur une évolution de la population à terme, celle-ci est ici évaluée par le SCOT (1050 logements nécessaires à 2030 sur la CCBH pour réaliser les objectifs du SCOT). Le calcul du «**point mort**» **fixe lui aussi une base à cette réflexion**. Le point mort est le nombre de logements nécessaires pour maintenir une population à son niveau actuel ; au-dessus de ce chiffre, la population commence à s'accroître ; en dessous, elle tend à diminuer. Le point mort 1999-2008 était à 47 logements par an, le territoire a produit 64 logements durant cette période, les 17 logements supplémentaires annuels ont entraînés une augmentation de population de 0,29% par an.

Mais, la demande résidentielle ne s'appréhende pas seulement d'un point de vue quantitatif. Son aspect qualitatif est lui aussi fondamental car il détermine la façon dont les ménages vont pouvoir exercer leur parcours résidentiel sur le territoire. Le SCOT, dans ses aspects qualitatifs donne des orientations dans ce sens (mixité dans les opérations, diversification de la taille des parcelles...). La notion de parcours résidentiel fait référence au nombre et au type de logements qu'un ménage occupera de façon autonome entre le moment où il quitte le logement de ses parents et la fin de sa vie. Plus les événements de la vie seront nombreux, plus on déménagera car il est nécessaire d'ajuster les conditions d'habitation à la taille de la famille. Ainsi en France selon l'INSEE, à 45 ans, un célibataire aura connu en moyenne 2,3 logements, un couple marié une fois 3,5 et un couple divorcé et remarié 4,7.

Au niveau intercommunal, un des axes majeurs des politiques de l'habitat consiste à favoriser la meilleure adaptation possible de l'offre de logement des ménages à la diversification des parcours résidentiels. Plus localement, il est de l'intérêt des communes d'offrir un panel de logements permettant à ceux qui le souhaitent de rester sur place tout en évoluant dans leur parcours résidentiel.

Ainsi, des indicateurs comme les niveaux de revenus de ménages ou les tensions de marché permettront d'avoir une approche plus qualitative des besoins.

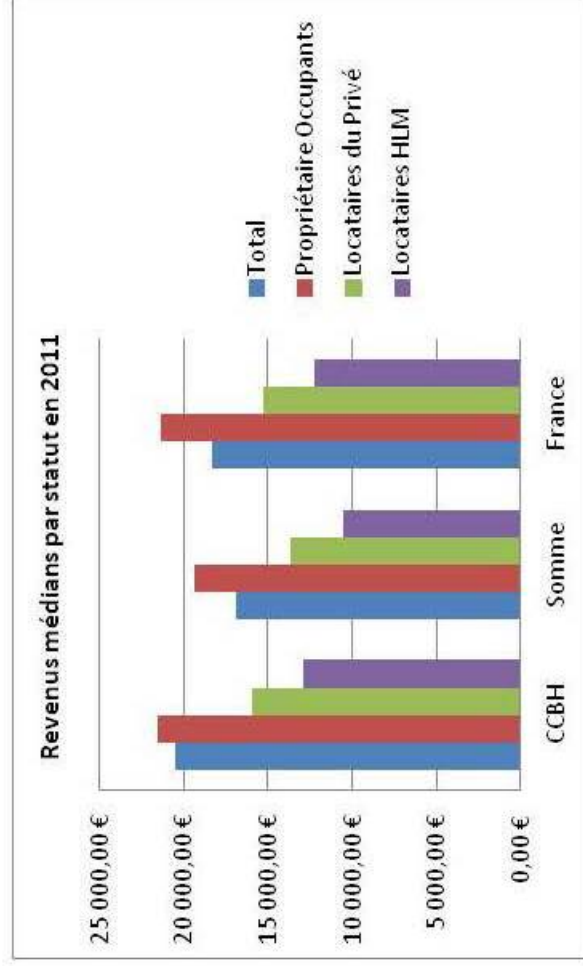
A. Malgré des niveaux de ressources élevés, les parcours résidentiels s'exercent mal en interne

En 2011, alors que le revenu brut imposable médian par unité de consommation de l'ensemble de la population est ici bien plus élevé qu'au niveau national (20 538 € contre 18 338 €), l'analyse par statut d'occupation montre que le profil des revenus du territoire est finalement assez proche de la moyenne nationale.

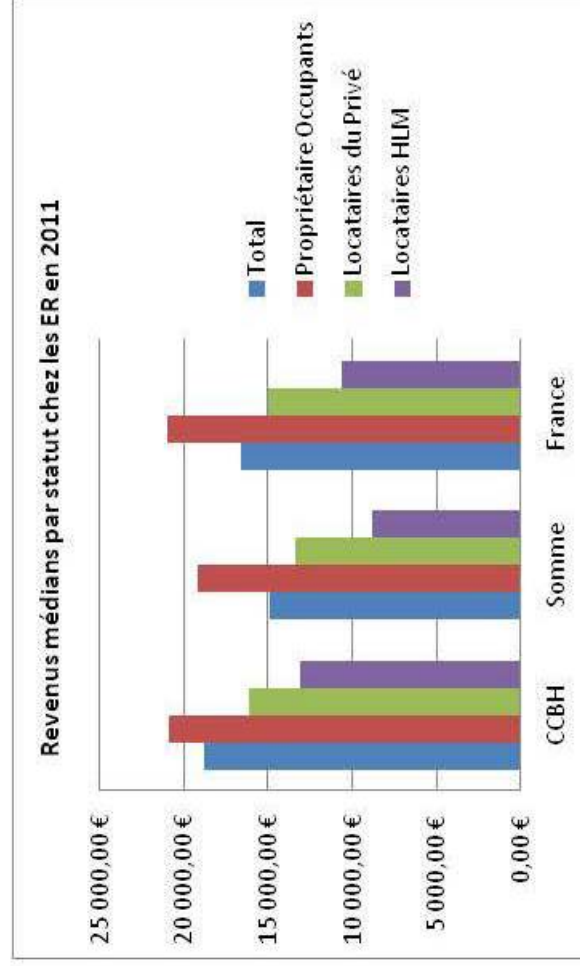
C'est la surreprésentation des propriétaires occupants qui joue dans l'écart global. Ainsi, chez les propriétaires occupants, les niveaux de revenus sont encore plus importants (21 556 € - *Graph 9*) et l'écart avec le national très faible. Chez les locataires du privé l'écart est un peu plus important et reste en faveur de la CCBH (15 916 €). Concernant les locataires HLM le constat est le même (12 863 €). A noter que les locataires du privé gagnent 5 640 € annuels de moins que les propriétaires.

Si on regarde le niveau de ressources des emménagés récents devenus propriétaires sur le territoire entre 2007 et 2011, il est à 20 907 €. Les accédants récents gagnent moins que les propriétaires déjà en place. **Les locataires du privé du territoire ne peuvent pas y accéder à la propriété, leur niveau de ressource n'est pas suffisant, leur parcours résidentiel vers l'accession n'est pas possible localement** (*graph 10*). Alors que globalement en France ou dans la Somme les revenus des emménagés récents sont inférieurs à ceux de l'ensemble des habitants, ce quelque soit les statuts d'occupation, les locataires (privé ou HLM) emménagés récents du territoire ont des revenus supérieurs à ceux de l'ensemble des locataires. Il semble donc que **les conditions financières d'accès au locatif sur le territoire soient de plus en plus difficiles (même en HLM).**

Graph 9



Graph 10



Qu'est ce qu'un emménagement récents ?

Un emménagement récent est une personne recensée dans une résidence différente de celle qu'elle occupait 5 ans auparavant.

B. Même si l'ensemble des indicateurs sociaux sont ici plutôt « au vert », il existe tout de même des besoins sociaux liés au logement

- Besoins en entretien du logement :

6,8 % des propriétaires et 21,7 % des locataires hors parc social présentent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (c'est plus chez les emménagés récents 7,9% et 22,5%). Une partie du parc locatif privé joue donc le rôle de parc social de fait, tandis qu'une partie du parc des propriétaires-occupants appartient à des personnes, souvent âgées, disposant de moyens faibles.

Ces données sur les revenus des habitants corroborent les chiffres du parc sans confort : la corrélation entre les revenus des habitants, notamment des personnes âgées, et l'absence de confort est réelle même si le parc inconfortable est faible. Il existe sur le territoire de CCBH une part de population âgée, traditionnellement propriétaire de son logement, qui peine à l'entretenir et à améliorer son confort. De la même façon, une part de l'offre locative privée de petite qualité de départ ou appartenant à des propriétaires modestes est difficile à entretenir.

- Besoins en locatifs à loyer plafonné :

Avec un taux de 46,6% de ménages éligibles au locatif aidé, le territoire était en 2011 très loin de la situation des territoires de référence (-12,4 points par rapport au national et - 16,5 points par rapport au départemental). Ce taux est plus important (55,9%) chez les emménagés récents, et les écarts moins forts. Si on observe la situation des locataires du privé, les écarts sont bien moins importants. En 2011, 68,2% des locataires du privé étaient éligibles à un logement locatif aidé (la plupart du temps bien moins cher et/ou de bien meilleure qualité que le locatif privé), cette part reste la même chez les emménagés récents. Les écarts avec la France et le département sont de -3,7 et -8,2 points.

C. Un marché locatif social qui montre les signes d'une forte tension

Fin 2013, le rapport demandes/offres (demande en instance/logements libérés dans l'année) se situait à 3,66. Il était supérieur à celui de la Somme (3,27) et à celui d'Amiens Métropole (3,17). Il était le signe d'une tension du marché locatif social. Un ratio de 2 à 2,5 est généralement considéré comme le signe d'un marché équilibré avec pour les demandeurs pas trop d'attente, et pour les bailleurs pas trop de risque de vacance. Au dessous de ce ratio le marché est détendu, au dessus, il est tendu.

Dans les secteurs où l'offre est peu abondante, comme ici, on sait que la demande est sous estimée car non exprimée. En effet, l'offre crée souvent l'expression de la demande. Il est donc probable que l'indice réel soit plus important encore.

Les autres indicateurs de fonctionnement du marché sont affichent aussi des signes de tension : la vacance et la rotation sont très faibles (1,5% et 5,2%), c'est moitié moins que dans le département. Cela veut dire qu'en plus d'une offre faible, cette offre ne se libère pas.

La tension du marché pousse les ménages à se tourner vers l'offre privée (79% de l'offre locative). Les niveaux de prix pratiqués en locatif privé sur le territoire excluent une partie de la clientèle potentielle (650 € en moyenne pour un T3, 800 € pour un T4).

D. Un marché immobilier qui montre la spécialisation sociale du territoire

Pour l'immobilier ancien, Cardonnette, Talmas et Flesselles sont les communes du territoire dont le prix moyen du m² est, en 2014, le plus élevé (1750 à 1920 €/m² - *Graph 11*, soit 200 à 230 000 € pour un 120 m²). Les prix de l'immobilier des autres communes se situent autour de la moyenne de la Somme (1587 €/m²), exception faite de la Vallée de l'Hallue, où les prix sont un peu en dessous de cette moyenne (1350 €/m²), sauf Pont Noyelles, Querrieu et Fréchencourt

Les prix sont encore plus élevés pour les logements neufs. Les estimations réalisées sur les opérations récentes livrées dans les communes montrent des niveaux de prix au-delà de 2000 €/m². La grande majorité des transactions concerne des maisons individuelles, notamment de moyennes et grandes surfaces.

Une part importante des transactions s'effectue avec des ménages issus de l'extérieur du territoire. Il y a donc un découplage entre une part des revenus disponibles sur place et les prix fonciers et immobiliers observés. Cette situation symbolise l'attractivité du territoire pour les candidats accédants de l'agglomération voisine.

Globalement, ce marché exclusif entraîne une « spécialisation du territoire », engendrant des déséquilibres notamment en ce qui concerne la capacité des salariés de la CCBH à résider à proximité de leur lieu de travail.

Ce niveau élevé des prix en pousse certains, même des catégories moyennes, à s'éloigner pour se loger. Ce qui bénéficie aujourd'hui démographiquement à des territoires moins chers car plus éloignés de l'agglomération (Doullennais ou Bernavillois). Ce constat impose de toute évidence un développement résidentiel diversifié, pour offrir des parcours résidentiels sur place aux ménages qui le souhaitent et notamment les jeunes décohabitants et/ou primo accédants.

Sur 2010-2012, l'accession aidée à la propriété (via le prêt à taux zéro) a concerné 45 ménages par an (soit 3,3/1000 habitants), taux inférieur au taux national de 4/1000. Elle s'est exercée dans 22 communes/26. 63% de cette accession s'est exercée dans la commune d'origine de l'accédant. La moitié de ces accédants avait plus de 30 ans.

Sur 2010-2011, 2/3 de cette accession aidée s'est faite dans le parc existant. 84% des accédants en PTZ avaient le niveau de ressource maximum de l'éligibilité (> 28420 €). Ce qui montre que même avec le PTZ, l'accession n'est possible que dans les tranches de ressources les plus élevées.

Éléments à retenir au sujet des besoins résidentiels :



- ⇒ L'exercice des parcours résidentiels est difficile pour certains types de ménages (jeunes décohabitants, personnes nouvellement séparées – isolés ou monoparentales, personnes âgées recherchant un logement adapté...).
- ⇒ Le marché locatif aidé est très tendu.
- ⇒ Les niveaux de prix immobilier rendent la primo accession difficile.
- ⇒ Des besoins sociaux liés au logements ne sont pas traités (loyers abordables, accession maîtrisée, maîtrise des charges...).

4. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le territoire rural que constitue la communauté de communes du Bocage-Hallue profite grandement du dynamisme économique de la toute proche agglomération amiénoise. Celle-ci a en effet un impact indéniable sur l'économie mais également sur les mouvements de population au sein de l'intercommunalité. Cependant la situation économique du territoire ne peut se résumer à cette seule interaction.

L'optique du présent PLU étant notamment de permettre un accompagnement serein du développement économique du territoire, il est important de comprendre les particularités économiques de ce territoire et d'en analyser les évolutions. Cette compréhension passe également par l'analyse des emplois offerts par le territoire intercommunal, ainsi que l'étude de la vie professionnelle de ses habitants.

4.1. QUELLES SONT LES GRANDES PARTICULARITÉS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU BOCAGE-HALLUE?

Cette problématique sera abordée à travers l'analyse de l'économie régionale qui contextualisera une étude plus spécifique de l'activité économique du Bocage-Hallue.

A. Contexte économique régional

L'économie picarde est marquée par le poids important de l'agriculture et de l'industrie. Ces deux secteurs représentent 31% de l'activité économique en valeur ajoutée, contre seulement 22% au niveau national. Historiquement, l'économie picarde repose sur un modèle productif. L'activité économique se concentre sur les pôles urbains : 6 emplois sur 10 sont situés sur ces pôles alors qu'ils ne rassemblent que 37% de la population. Les pôles urbains sont donc dépendants de la main d'œuvre issue des territoires péri-urbains et ruraux.

La Picardie a été fortement touchée par la crise économique, Les effets sur cette région ont été plus défavorables que dans la plupart des autres régions. De plus, la région se spécialise dans des domaines d'activités peu porteurs comme l'industrie de biens intermédiaires. D'autre part, les établissements régionaux ne se spécialisent que dans des activités à moindre valeur ajoutée, et ce, même dans les secteurs dynamiques.

Caractéristiques et typologie de l'emploi en Picardie:

Le secteur des commerces et des services regroupe 55 % de l'ensemble des établissements de Picardie. Sa part reste peu importante si on la compare à la moyenne nationale.

Taux de création d'entreprises en Picardie selon le secteur d'activité en 2013

Secteur d'activité	Taux de création d'entreprises
Industrie	10,7
Construction	16,0
Commerces, Transports, Hébergement et Restauration	14,9
Services aux entreprises	15,3
Services aux particuliers	15,4
Ensemble	14,9

En revanche, la proportion d'établissements actifs fait ressortir la prépondérance de l'agriculture en Picardie avec 13% d'établissements spécialisés dans ce domaine. Le secteur de l'industrie est ici peu marqué, avec une proportion de seulement 6%. En revanche, il faut noter qu'une bonne partie des établissements du secteur industriel ont des effectifs élevés (commençant à au moins 50 salariés).

En effet, le secteur d'activités qui voit se créer le plus d'entreprises est, en Picardie, le secteur du commerce des transports et des services divers. En revanche, ces secteurs ne constituent pas une activité très viable :

les chances de survie à 4 ans sont les plus faibles (58,5%). Quant au secteur industriel, si peu d'entreprises se créent chaque année, 71% d'entre elles subsistent encore au bout de 4 ans .

B. Profil économique du Grand Amiénois au regard du Bocage-Hallue

A l'image de la région, le Pays du Grand Amiénois est marqué par l'activité agricole et le secteur industriel. En effet, l'agriculture occupe 80% du territoire et le tissu économique du Grand Amiénois est marqué par le poids des grands établissements industriels ou tertiaires. Les établissements de plus de 1000 salariés emploient plus de 55 000 personnes. Cela représente près de la moitié des emplois salariés.

Par ailleurs, l'agglomération d'Amiens concentre l'essentiel des emplois avec le développement des emplois tertiaires. Amiens joue donc un rôle économique important au niveau régional.

Dans ce contexte l'emploi au sein de la Communauté de Communes du Bocage-Hallue reprend le schéma régional au sens où les emplois générés par l'industrie ne sont pas majoritaires. La majeure partie des emplois du Bocage-Hallue est tournée vers les services à la population. Il faut noter une part importante du secteur tertiaire dans l'économie locale. Sachant également que la plupart de la population de Bocage Hallue travaille dans Amiens Métropole, l'économie est donc de type présentielle. De plus, le territoire intercommunal se caractérise par la présence d'un grand nombre de petites entreprises de proximité sur tout le territoire, ce qui conforte sa structure présentielle.

C. Une économie peu tournée vers l'industrie et relativement équilibrée

L'économie de la communauté de communes de Bocage-Hallue est relativement bien équilibrée par grandes filières. Il est cependant notable que l'industrie ne compte que 215 emplois, ce qui représente une part beaucoup plus faible des emplois comparativement aux autres communautés de communes du Grand Amiénois. Avec 10% des emplois, l'agriculture est un acteur plus important que dans les autres intercommunalités périurbaines.

Les filières « commerces, transports et services » et « administration publique et santé » portent actuellement le développement économique de l'intercommunalité. En effet entre 1999 et 2010 le nombre d'emplois dans ces secteurs a respectivement augmenté sur son territoire de 49% et de 24%.

4.2. COMMENT LES EMPLOIS SE RÉPARTISSENT-ILS TYPOLOGIQUEMENT ET SPATIALEMENT ?

Ce chapitre propose une analyse à la fois de la répartition des types d'emplois de la population de la communauté de communes du Bocage-Hallue, et de positionnement géographique de des emplois. Quelle est la situation économique et professionnelle des habitants ? Quelle est la situation de l'emploi ? Quels sont les principaux secteurs d'activités ? Comment les emplois sont-ils répartis sur le territoire ?

A. Une concentration d'emplois faible mais en hausse.

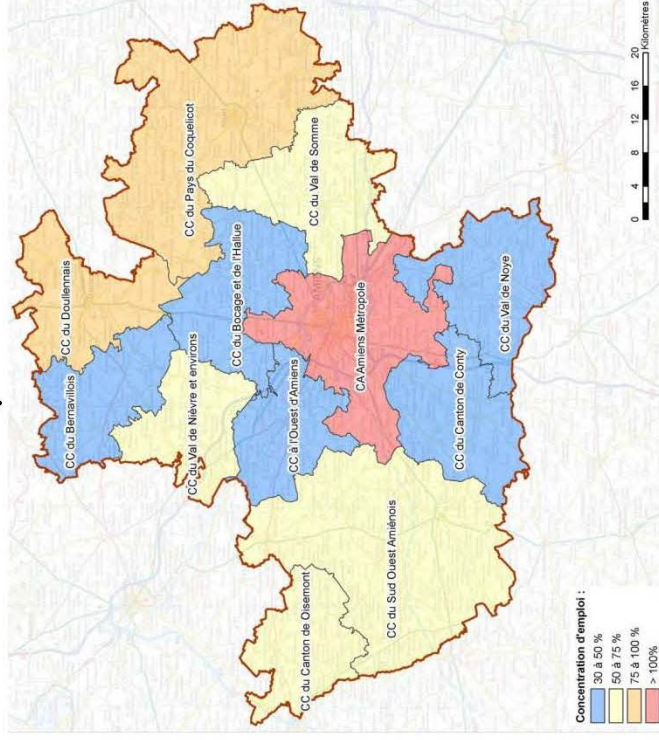
L'étude de la concentration d'emplois permet dans le cas du Grand Amiénois de qualifier **le territoire de Bocage-Hallue de résidentiel** et de démontrer qu'**Amiens Métropole joue un rôle de moteur économique**. En effet la concentration d'emploi de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole est la plus élevée du Grand Amiénois avec 142%, alors que pour la communauté de communes du Bocage-Hallue cette concentration est la plus faible avec seulement 30%. Amiens Métropole dispose donc plus d'emplois que d'actifs sur son territoire, alors que pour l'intercommunalité étudiée c'est l'inverse. Par conséquent nous pouvons dire que la densité d'emploi est faible sur l'intercommunalité et qu'elle dépend du pôle d'attraction que représente Amiens Métropole. Les communes du Bocage-Hallue ont un rôle résidentiel pour un bon nombre d'actif travaillant dans Amiens Métropole.

Cependant **le nombre d'emplois sur Bocage-Hallue est en forte augmentation**. En effet le nombre d'emplois est passé de 1599 en 1999 à 1880 en 2010. Cette augmentation de 18% représente la plus forte hausse du Grand Amiénois, devant Amiens Métropole dont l'augmentation est de 16%. Grâce au développement de polarités commerciales et de la zone d'activités de la Montignette, la commune de Villers-Bocage connaît une croissance particulièrement intéressante.

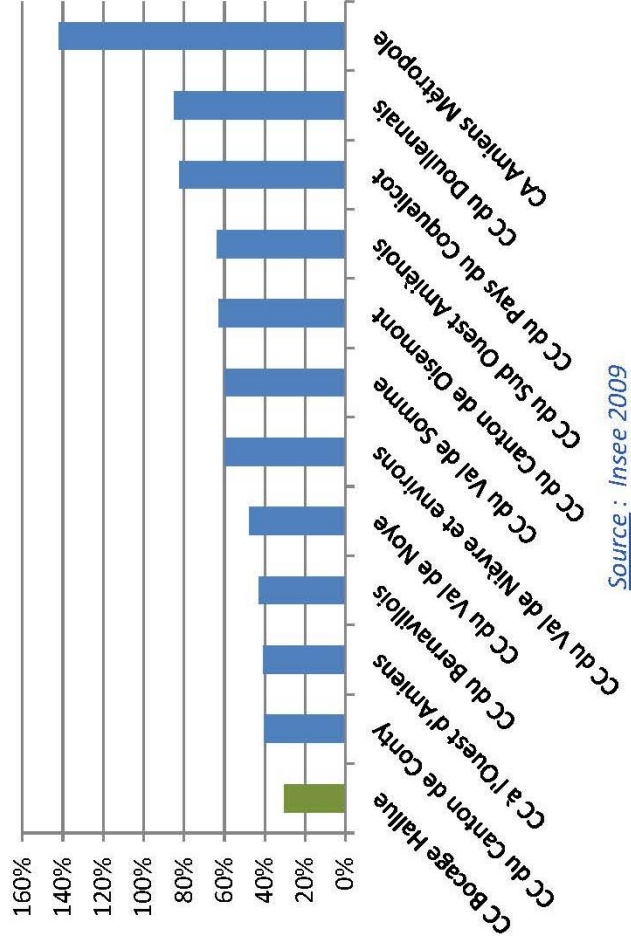
Toutefois même si le nombre d'emplois a connu une importante augmentation ces dernières années, celui-ci reste faible. Par ailleurs le nombre d'actifs de l'intercommunalité est passé de 6 357 en 1999 à 6 610 en 2010, soit une augmentation de 253 actifs. L'augmentation du nombre d'emploi permet donc juste de compenser l'augmentation du nombre d'actifs sur le territoire.

Il est cependant notable qu'entre 1999 et 2010 Bocage-Hallue est la seule intercommunalité dont la concentration d'emplois a augmenté dans le Grand Amiénois : elle est passé de 28% à 30%.

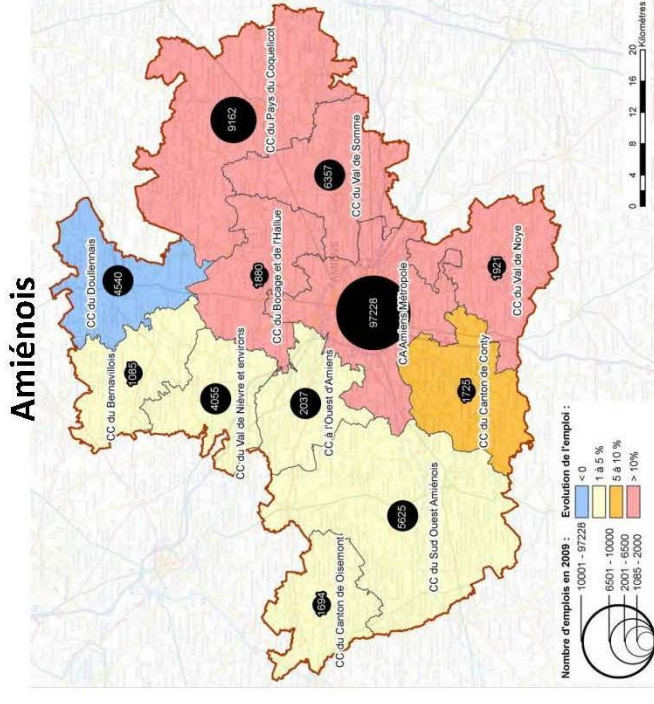
La concentration d'emplois sur le Grand Amiénois



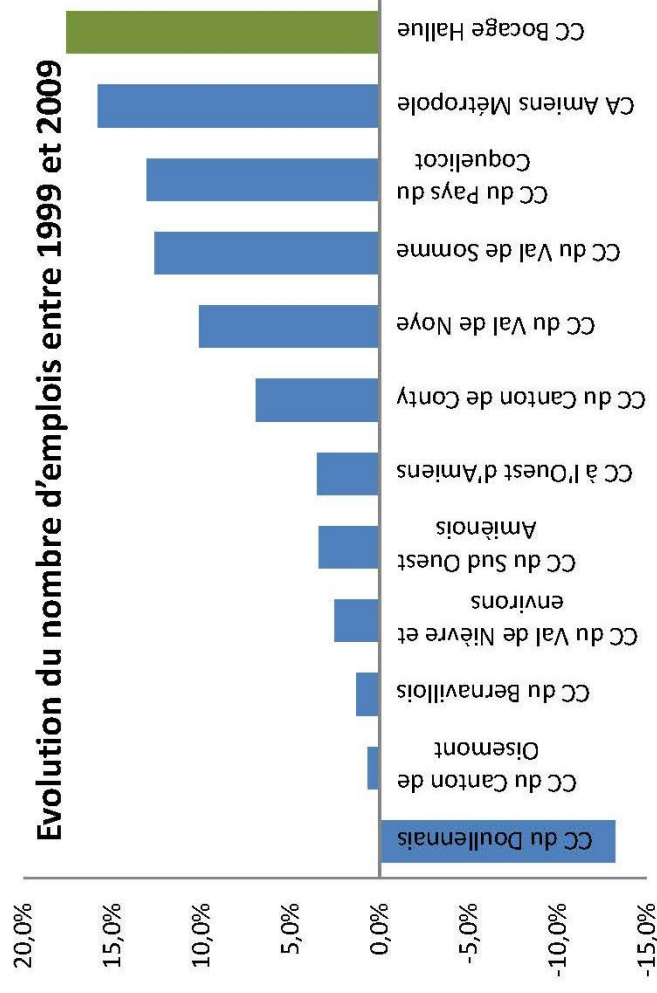
Concentrations d'emplois dans le Grand Amiénois



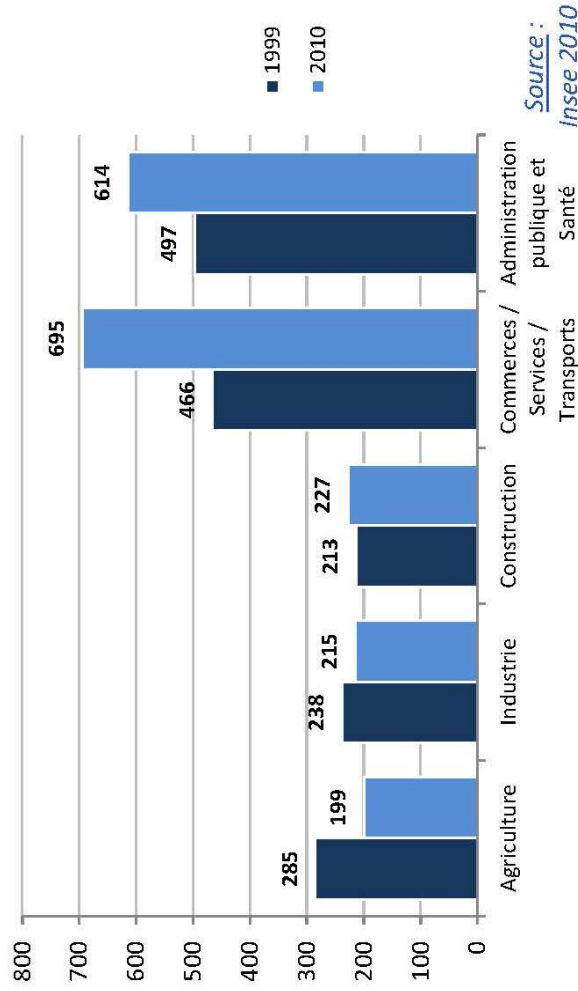
L'évolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2009 sur le Grand Amiénois



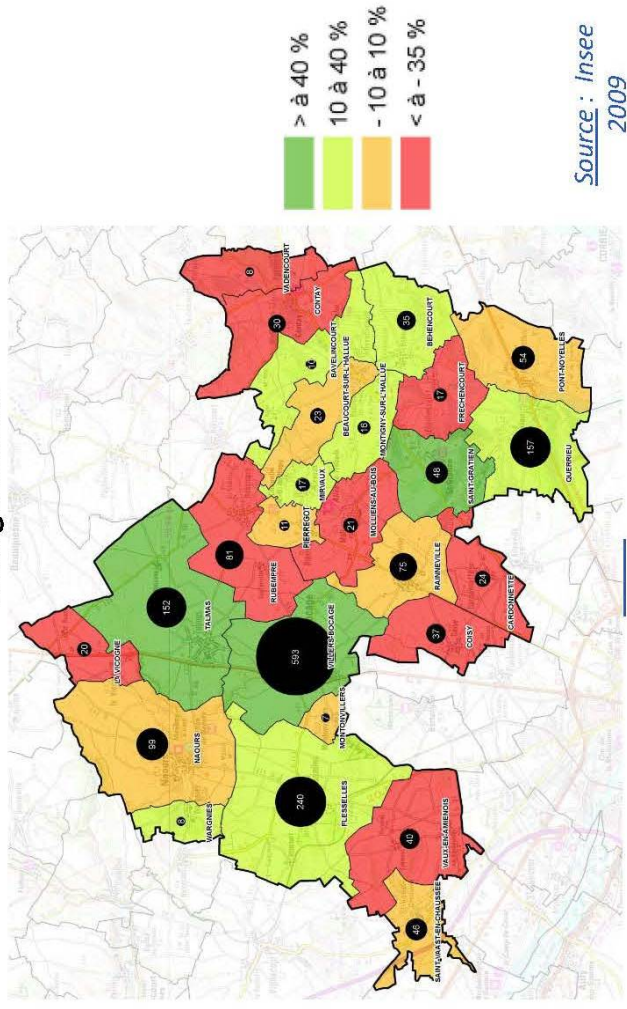
Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2009



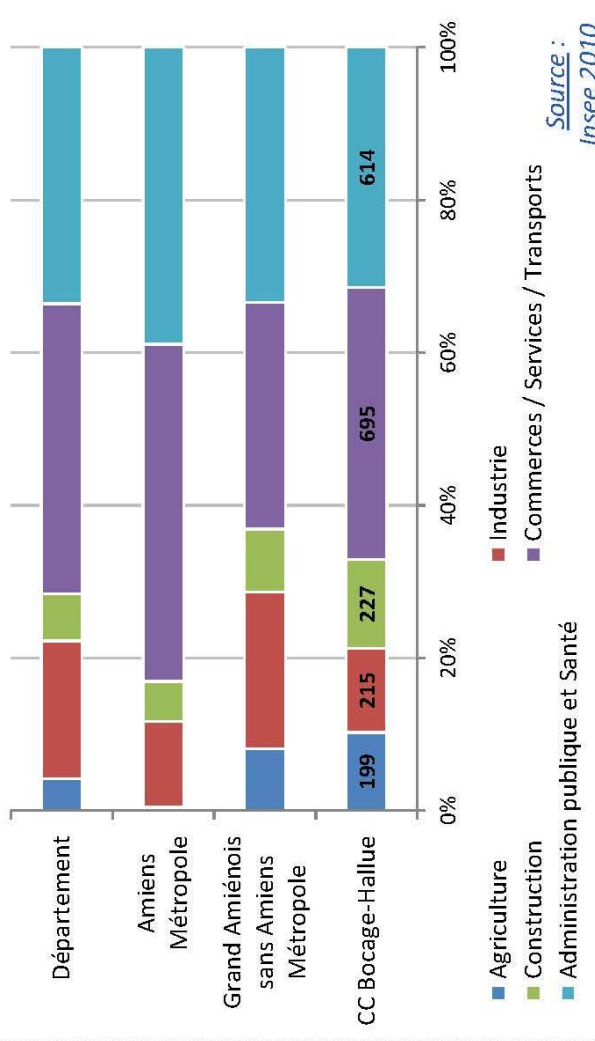
Évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité sur la CCBH entre 1999 et 2010



L'évolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2009 sur le Bocage-Hallue



Comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activité en 2010



Type d'emplois comparé en 2010



B. Des typologies d'emplois équilibrés, mais déconnecté du profil socio-professionnel des actifs

Les emplois les plus présents et créés sur le territoire de l'intercommunalité sont les emplois d'ouvriers, leur proportion reste cependant inférieure à celle du Grand Amiénois sans compter Amiens Métropole. Avec 217 emplois d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise, la part de cette catégorie est bien plus importante dans le Bocage-Hallue que dans le reste du Grand Amiénois. La répartition des types d'emplois est ainsi plus équilibrée dans l'intercommunalité. Enfin il est également remarquable que les emplois présents sur le territoire ne semblent pas être en adéquation avec les catégories socioprofessionnelles des habitants. En effet le Bocage-Hallue ne compte par exemple que 158 emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures, alors qu'ils sont 836 à habiter le territoire.

C. Des emplois inégalement répartis spatialement

Sur le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue, la répartition des emplois est très inégale. En effet une importante partie des emplois est localisée sur la commune de Villers-Bocage. Par ailleurs cette commune qui compte environ 593 emplois est également une de celle où l'augmentation du nombre d'emplois est la plus importante. La commune de Villers-Bocage joue le rôle de locomotive économique du territoire de l'intercommunalité.

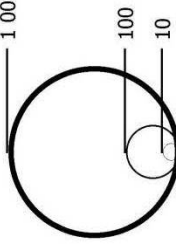
Répartition des emplois en 2010 et évolution du nombre d'emplois

Communauté de Communes Bocage-Hallue

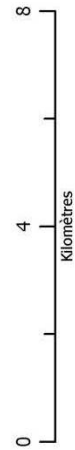
Limites communales

Nombre d'emplois en 2010 :

1 000

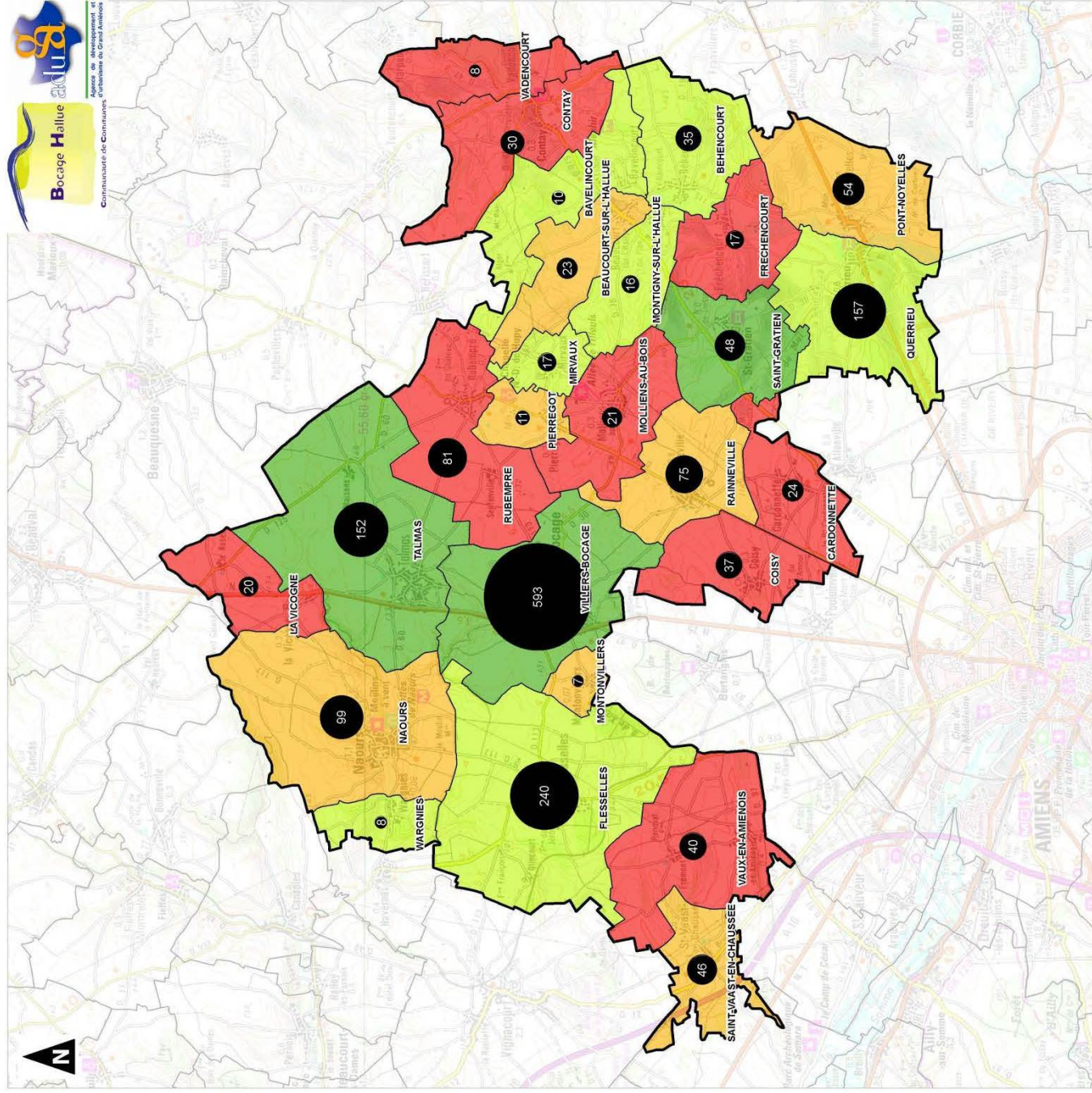


Évolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2010 :



1:90 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



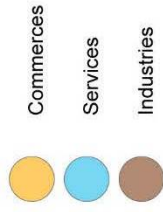
Communauté de Communes Bocage-Hallue

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

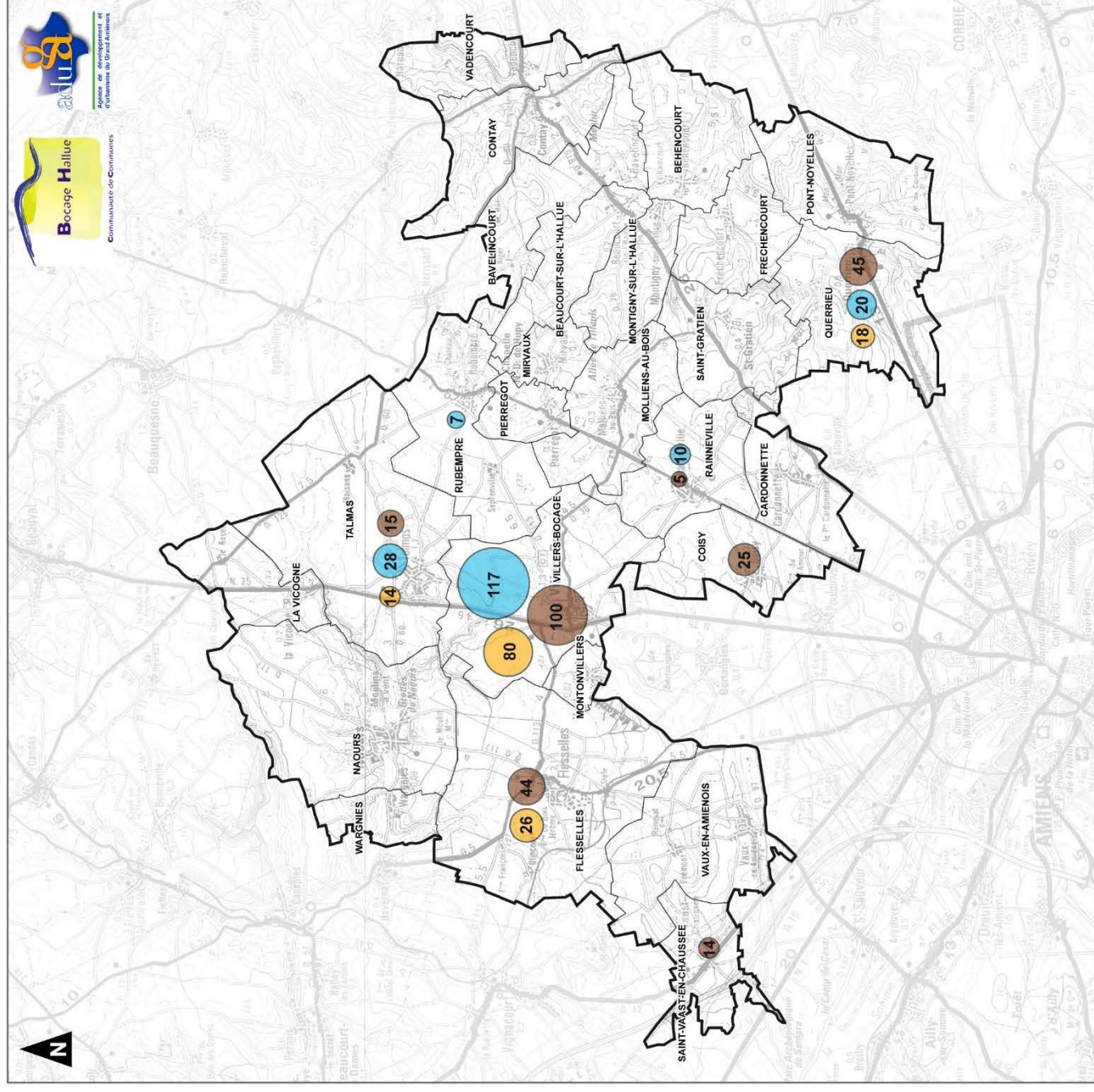
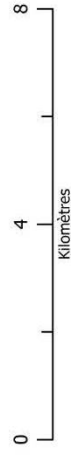
**Nombre d'emplois
en fonction du secteur d'activités
(établissements de + de 5 salariés)**

Communauté de Communes Bocage-Hallue

Limites communales



7 Nombre de salariés



De plus, la liste des établissements de plus de cinq personnes de Bocage-Hallue, détermine quatre villes moteurs: Flesselles, Querrieu, Talmas et Villers-Bocages qui regroupent des entreprises de grandes importance pour l'économie locale. Ces communes de déjà relativement bien fournies en emplois, connaissent également une augmentation du nombre d'emplois intéressante.

Les entreprises de plus de 5 salariés sont généralement issues de l'activité de service ou commerciale mais un certain nombre proviennent du secteur de l'industrie. Pour autant ce n'est pas le secteur industriel qui fournit une majorité d'emplois.

Deux zones d'activités génèrent une grande partie de l'emploi grâce à l'accueil d'une grande partie des entreprises de plus de 5 salariés : la zone d'activités de Flesselles et la zone d'activité de La Montignette à Villers Bocages qui regroupent respectivement 8 et 20 entreprises. Dans la zone de Flesselles, 62% des activités sont industrielles alors que dans la zone de Villers Bocage 28% est industrielle, 36% commerciale et encore 36% sont des activités de service.

Établissements et emplois sur les communes du Bocage-Hallue en 2010

Commune	nombre d'établissement (INSEE-2010)	Nombre d'établissement de plus de 5 salariés	effectifs des établissements de plus de 5 salariés	Nombre d'emplois en 2010	Nombre d'emplois en 1999
Bavelincourt	2			10	9
Beaucourt-sur-l'Hallue	7			23	24
Béhencourt	11			35	29
Cardonnette	14			24	35
Coisy	4	1	25	37	57
Contay	13			30	42
Flesselles	53	7	70	240	200
Fréchencourt	3			17	24
Mirvaux	4			17	15
Molliens-au-Bois	7			21	32
Montigny-sur-l'Hallue	11			16	13
Montonvillers	3			7	7
Naours	34			99	109
Pierregot	3			11	11
Pont-Noyelles	13			54	53
Querrieu	46	5	83	157	123
Rainneville	18	2	15	75	79
Rubempré	25	2	17	81	102
Saint-Gratien	9			48	27
Saint-Vaast-en-Chaussée	10	1	14	46	48
Talmas	45	5	57	152	91
Vadencourt	4			8	9
Vaux-en-Amiénois	8			40	47
Vicogne (La)	6			20	26
Villers-Bocage	85	14	297	593	381
Wagnies	2			8	6
TOTAL CCBH	440	37	578	1870	1599



Éléments à retenir au sujet de l'activité économique :

⇒ Un territoire sous influence économique de la métropole

Le développement résidentiel de la communauté de communes a très largement bénéficié de la proximité de la Métropole Amiénoise. Les ménages de la métropole se sont massivement implantés sur le Bocage-Hallue, territoire plus rural tout en présentant une accessibilité rapide à la Métropole.

⇒ Un territoire producteur d'emplois

Grâce à la ZAC de la Montignette et au dynamisme des entreprises locales le territoire du Bocage-Hallue est celui qui a proportionnellement produit le plus d'emplois dans le Grand Amiénois. Il reste cependant le territoire où la concentration d'emplois est la plus faible du Pays du Grand Amiénois.

De plus, il faut souligner que les emplois proposés sur la ZAC de la Montignettes ne correspondent pas toujours aux caractéristiques de la population active du Bocage-Hallue.

5. L'AGRICULTURE

5.1. COMMENT L'ACTIVITÉ AGRICOLE OCCUPE-T-ELLE LE TERRITOIRE DU BOCAGE HALLUE ?

« Une occupation prégnante de l'agriculture constitue le trait identitaire du Bocage Hallue. L'identité agricole est en effet centrale tant par l'occupation du sol (77 % du territoire sont des terres cultivées) »¹ que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes. Si elle a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments de stockage pour le matériel, les productions, l'élevage...

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire du Bocage Hallue regroupe des conditions agro-pédologiques favorables à une agriculture productive et de qualité. Appartenant à la petite région agricole du Plateau Picard Nord pour sa majorité et pour deux communes du territoire situé au nord (La Vicogne et Talmas) à la petite région agricole du Ponthieu, son relief est plus accidenté que le reste du département et lui confère différents types de sols. En effet, le territoire du bocage Hallue présente un relief plus accidenté avec des sols de limons profonds au centre, au sud des sols superficiels sur craie chauds et perméables, puis au nord des sols d'argile à silex plus froids (les biefs).

Les biefs : sols argile à silex (>35% d'argile), identifiés comme des sols froids avec difficulté de ressuyage.

Cranettes : sol riche en carbonate de calcium identifié comme des sols à réserve hydrique faible où l'infiltration est rapide.

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols

Oléagineux : plantes cultivées pour ses graines ou ses fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin..)

Protéagineux : plantes (soja, féverole, pois, lupin), cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail.

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

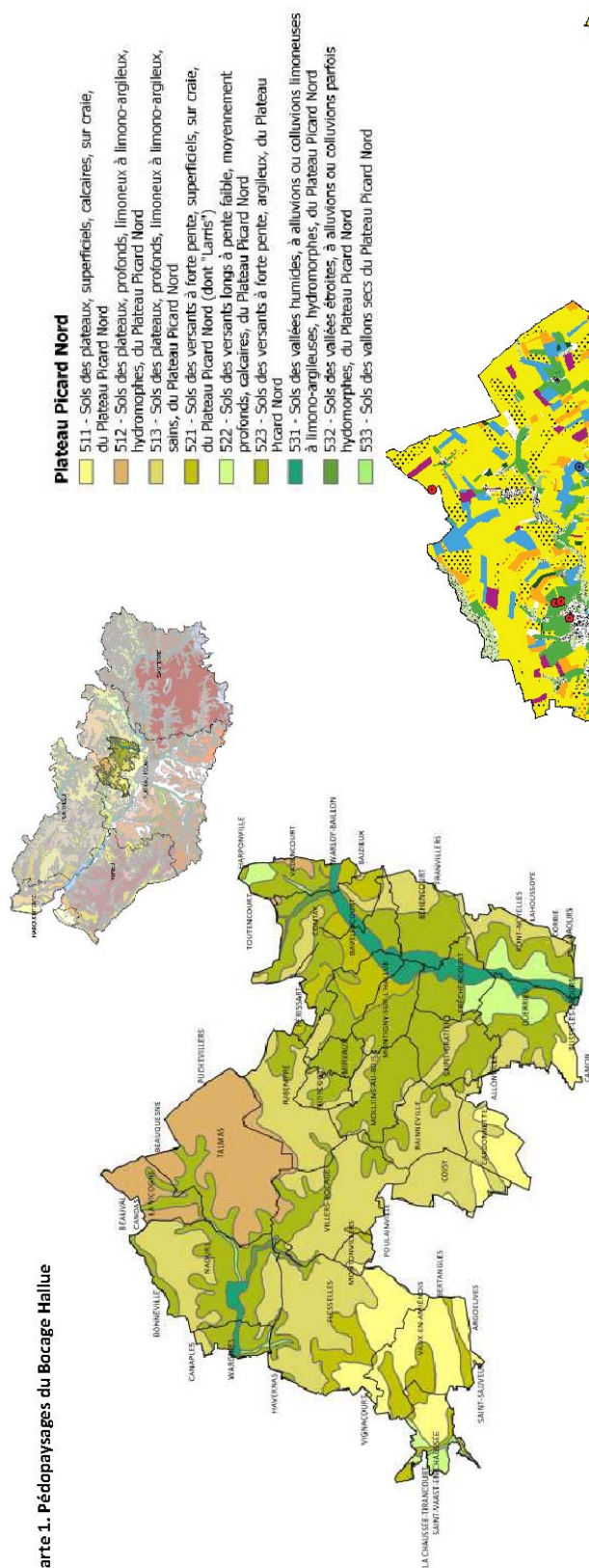
Aujourd'hui plus de 17 525 ha² sont mis en valeur par l'agriculture. Les cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 70%). Les cultures industrielles présentent une place non négligeable dans le territoire du Bocage Hallue puisqu'elles couvrent 17% de la SAU (les légumes : 10%).

Les cultures de pommes de terre et de légumes (légumes fleurs ou autres cultures industrielles) se situent à proximité des forages et des réseaux d'irrigation. 19 forages (environ) sont dénombrés sur le territoire (9 forages pour l'irrigation des parcelles cultivées (pommes de terre de consommation et légumes) mais également 10 pour l'abreuvement des animaux dans les corps de ferme). Cinq Forages sont en projet (2 pour l'irrigation et 3 pour l'élevage).

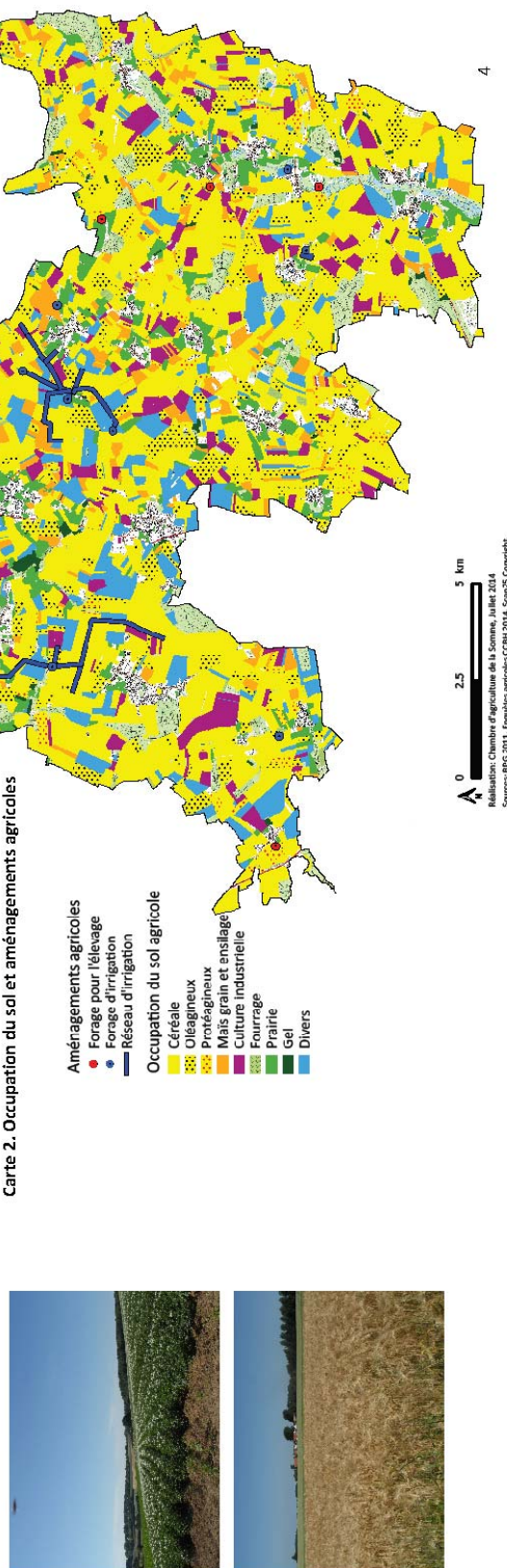
¹ Portrait de Territoire : Bocage Hallue, ADUGA, juin 2011

² Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2011, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Carte 1. Pédopaysages du Bocage Hallue



Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles



C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de 100 ha selon « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » la fourchette étant très large : surface maximum de 545 ha, surface minimum nulle, avec deux structures d'élevage hors sol sans surface associée.

En 2010 La surface agricole moyenne dans la communauté de communes du Bocage Hallue avoisinait les 81 ha (selon le RGA 2010) Cette surface était comparable à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (graphique 1, tableau 1)

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte des surfaces extérieures au territoire.

Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte de foncier agricole entre 1979 et 2000 et une augmentation du foncier agricole entre 2000 et 2010, par contre cela tend à démontrer qu'un certain nombre d'exploitations a été repris par des exploitations extérieures au territoire de la communauté de communes du Bocage Hallue.

Toutes les terres cultivées bénéficient d'une situation foncière stable (graphique 2). Les terres sont exploitées soit en faire valoir direct, soit en fermage.

L'importance du type de faire valoir est difficile à évaluer en raison de la présence des structures juridiques : ces structures n'ont pas de foncier en propriété mais les propriétaires exploitants ou les locataires des terres mettent les terres à leur disposition.

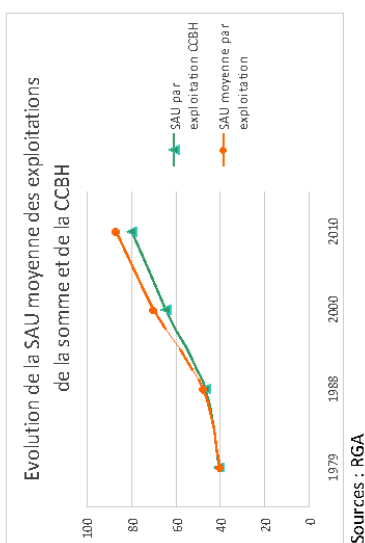
Le RGA de 1979 à 2000 montre une augmentation significative des surfaces exploitées en fermage. Cependant entre le RGA 2000 et les enquêtes réalisées en 2013-2014, aucune évolution est constatée : près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct. Ces données sont similaires à celles de l'ensemble du département. (graphique 3)

Élevage hors sol : mode d'élevage où l'approvisionnement alimentaire des animaux ne provient pas, pour l'essentiel, de l'exploitation elle-même.

Faire-valoir direct : propriété

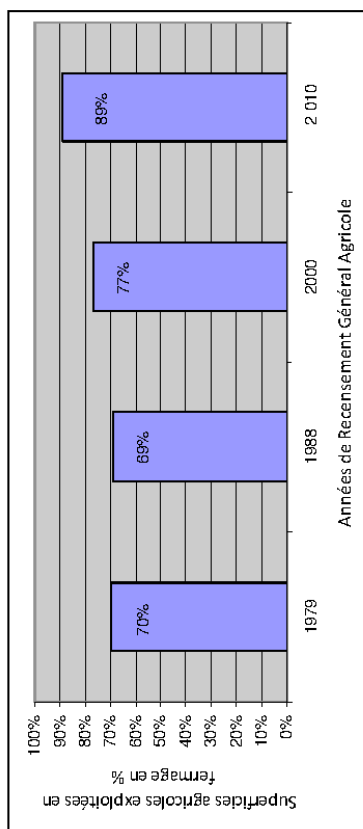
Fermage : location

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre le département et le territoire du Bocage Hallue



Sources : RGA

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans le Bocage Hallue

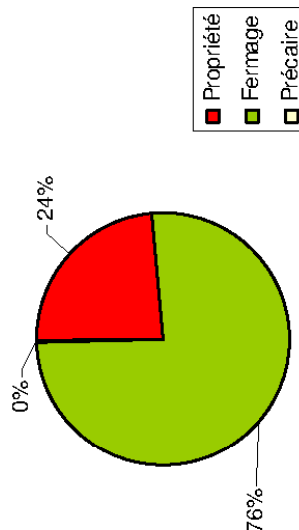


Sources : RGA

Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

Type de surface	Définition	Valeur pour la CCBH				
Surface de la CCBH (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes	20 592 ha				
Surface de la CCBH (surface SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie pour l'ensemble du territoire (IGN)	20 753 ha				
SAU CCBH (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation)	Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010	
		16 483	16 262	15 321	15 694	
SAU CCBH (RPG 2011)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2011 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCBH	17 525 ha				
SAU issue de l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 »	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire.	14 932 ha				

Graphique 3. Faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés



Source « enquête agricole PLUi CCBH 2014 »

D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite à « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 », le territoire regroupe :

- 160 sièges d'exploitations répartis sur 23 communes, 1 commune n'en comportant aucun,
- 703 bâtiments agricoles, qui représentent une surface cumulée d'environ 38 ha.

Dans le Bocage Hallue, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Ils sont parfois regroupés à proximité de la commune (Naours, Vaux en Amiénois, Flesselles). Il existe quelques fermes isolées (ferme d'Alger à Bavelincourt, Earl Vilbert Richard entre Talmas et Rubempré, EARL Delhomel à Vaux en Amiénois).

Un tiers du bâti agricole est consacré à l'élevage et près d'un tiers au stockage du matériel. 12% du bâti agricole sert au stockage des productions. Assez peu de bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (gîtes, chambres d'hôtes, locatifs...). Une cinquantaine de bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, ...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination n'est pas envisagé mais la question de la fonctionnalité se pose.

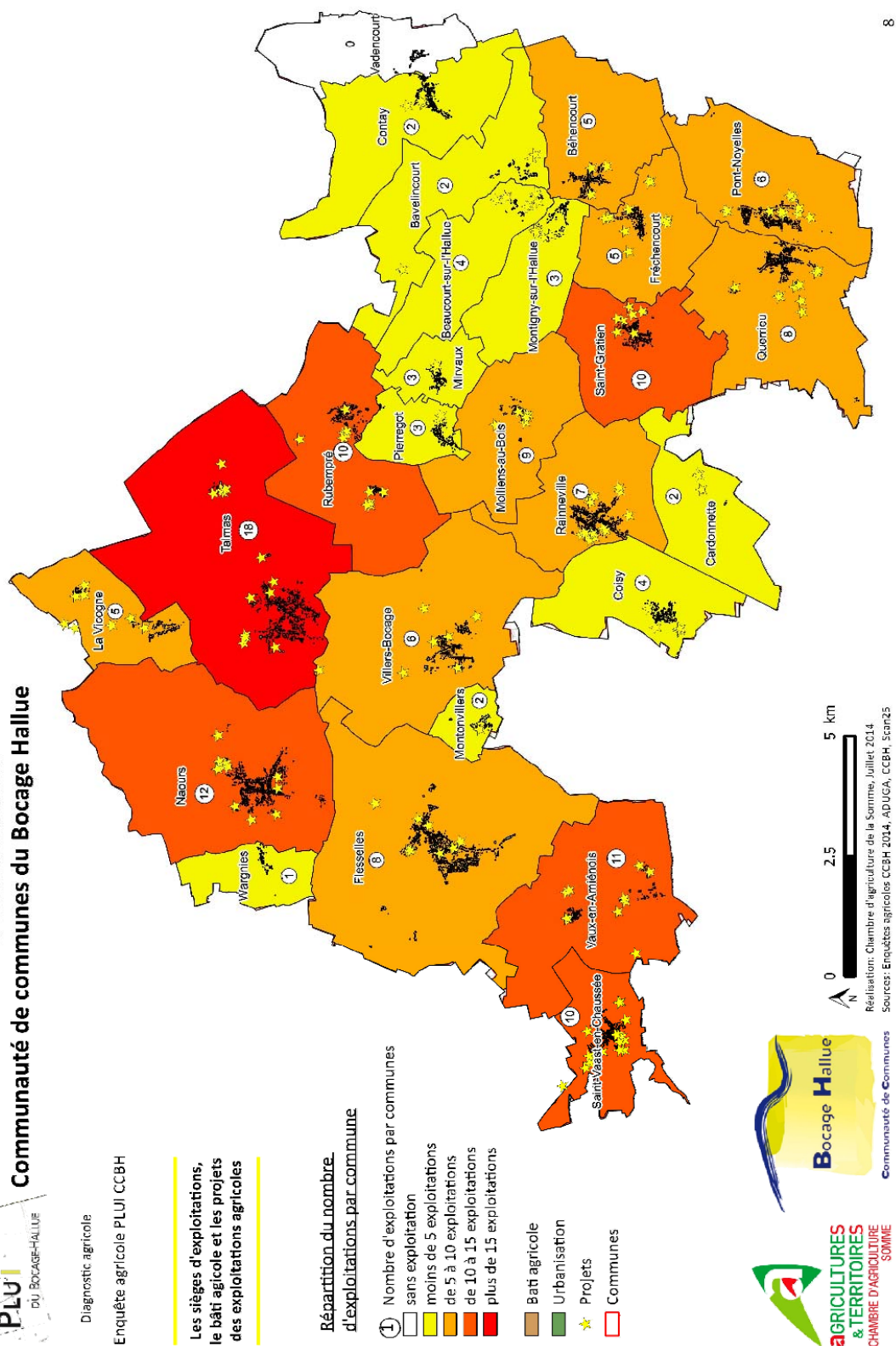
Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (60% des exploitants ont au moins un projet). En majorité, il s'agit des bâtiments de stockage pour le matériel (32 projets) ou la production (43 projets : céréales, pommes de terre, ...) mais aussi de bâtiments d'élevage (43 projets dont 17 en lait et 11 en bovins « viande », 7 en volailles). Concernant les éleveurs laitiers, la majorité attend l'arrêt des quotas laitiers européens en 2015, et le nouveau mode de fonctionnement qu'il entraînera, pour développer leur atelier lait et prévoir des extensions de bâtiments.

Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour la viande.

Elevage avicole : élevage de volaille

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes du Bocage Hallue**



5.2. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

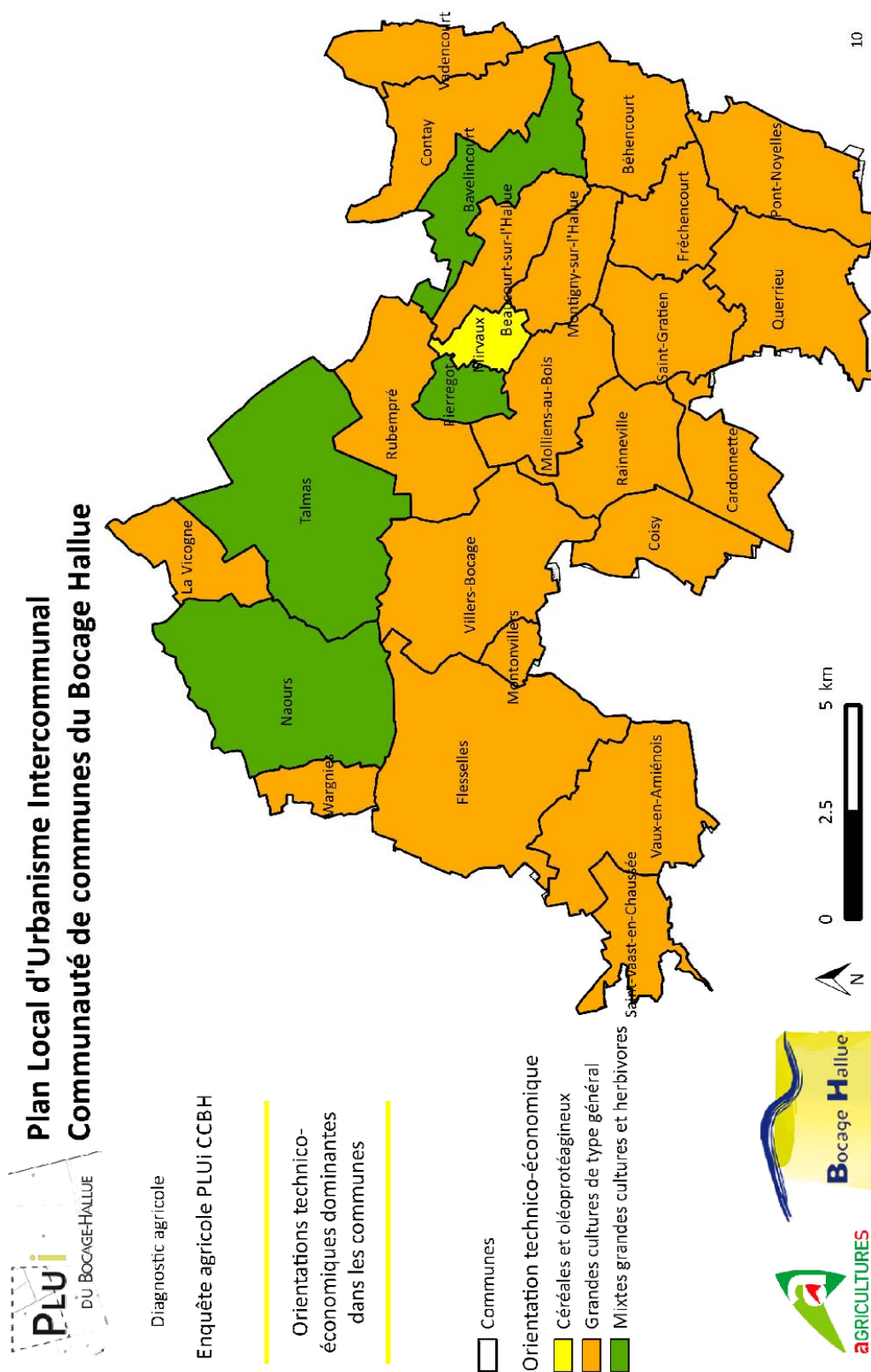
A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes au sein de chaque commune montrent 4 grands types sur le territoire du Bocage Hallue (carte 4) :

- « Grandes cultures de type général » (21 communes),
- « Céréales et oléo-protéagineux » (Mirvaux),
- « Mixtes grandes cultures et herbivores » (Naours, Talmas, Pierregot, Bavelincourt).

Cependant, ces orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages de vaches laitières, des élevages de bovins à l'engrais, des élevages de porcs, des élevages avicoles... mais qui ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Ils devront être pris en compte dans l'aménagement du territoire.

Carte 4. Orientation technico-économique des communes



Réalisation Chambre d'Agriculture de la Somme, Juillet 2014
Source: Chambre d'Agriculture de la Somme, RPG anonyme 2011, RGA 2010 Scanz5 Copyright, Enquetes agricoles

B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures

Le Bocage Hallue est historiquement un territoire de grandes cultures où les céréales prédominent. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont largement inférieures à la moyenne départementale. Même si l'élevage reste bien présent, il n'a jamais été une production majoritaire du secteur en terme de chiffres d'affaires agricoles (graphique 5 et 6).

o Un système céréalier et oléagineux

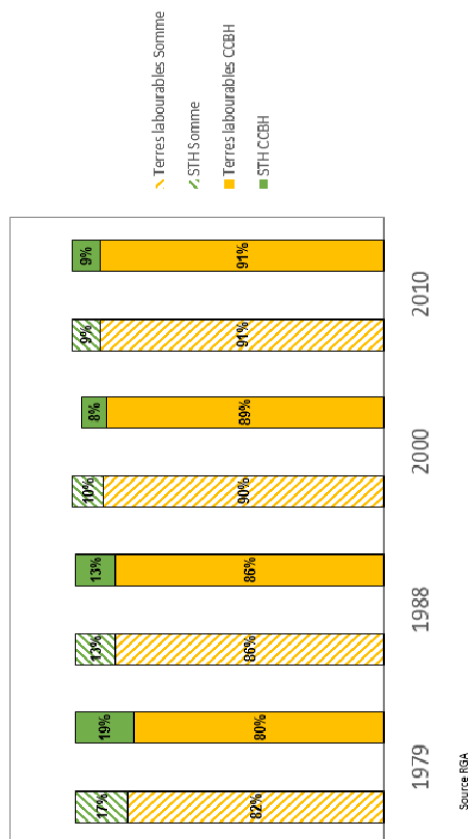
Les surfaces emblavées en céréales et oléo-protéagineux sont prépondérantes puisqu'elles représentent 70% de la SAU, mais restent toutefois légèrement inférieures à la moyenne départementale qui est de 73%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agrofourmiture. Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs sur les communes de Naours, Rubempré, Vignacourt, Beauval, Saint Sauveur (Coopérative NORIAP), Flesselles, Poulainville (SANA TERRA), Beauquesne (CHARPENTIER). Ces dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide... .

Les betteraves sucrières représentent 7% des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. 66% des surfaces en betteraves sont contractualisées avec la sucrerie Téréos à Boiry Sainte Rictrude dans le Pas de Calais, 30% avec la sucrerie Crystal Union de Sainte Emilie et 4% avec la sucrerie de Saint Louis Sucre de Roye. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage qui doit permettre un accès sécurisé pour les camions, en dehors des routes départementales, et stabilisé. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la récolte, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

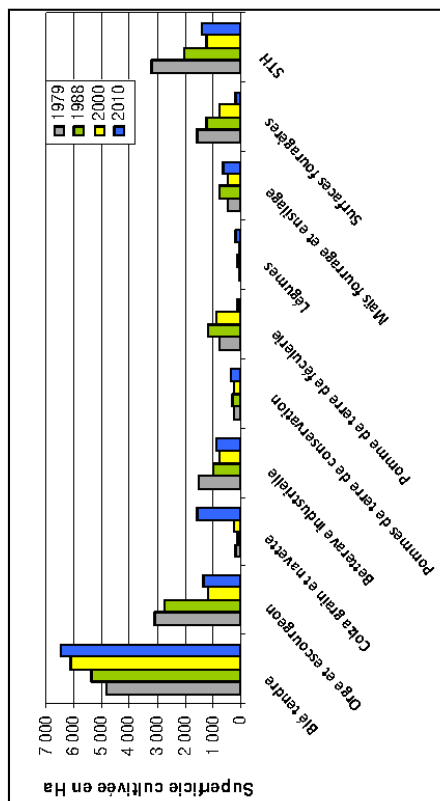
Les autres cultures sous contrat représentent 11% des surfaces emblavées. Il s'agit des pommes de terre de consommation (D'hoine et fils, Clairbout, Lunor, Mac Cain, Mydiben, Sitpa, Terricart, marché du frais (Espagne, Italie, Grèce...) ou féculs (Roquettes) et des légumes (Bonduelle, Rocal et allaire, Négoces Landes et vente directe).

Les fourrages représentent 5% de la sole cultivée, soit 2% de moins que le département de la Somme. Les prairies ont fortement diminué puisqu'elles sont passées de 3180 ha en 1979 à 1395 ha en 2010, soit une diminution de 56% (graphique 4), alors que pour le département de la Somme la diminution a été de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de 285 élevages en 79 à 69 en 2010 avec un effectif total de têtes qui a été multiplié par deux entre 1979 et 2010. Cependant le cheptel moyen par exploitation est passé de 38 bovins en 79 à 80 en 2010. La diminution du nombre d'élevage et donc de la surface en prairie a profité à la culture d'oléagineux. En effet, la culture de colza représentait 179 ha en 1979 contre 1 561 ha en 2010.

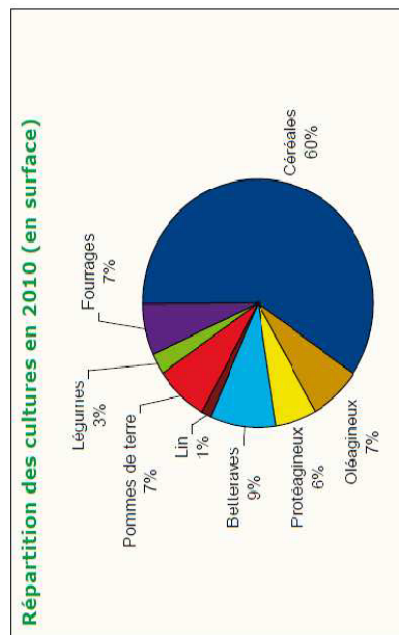
Graphique 4. Evolution des surfaces laboureables et des prairies (Somme et Bocage Hallue)



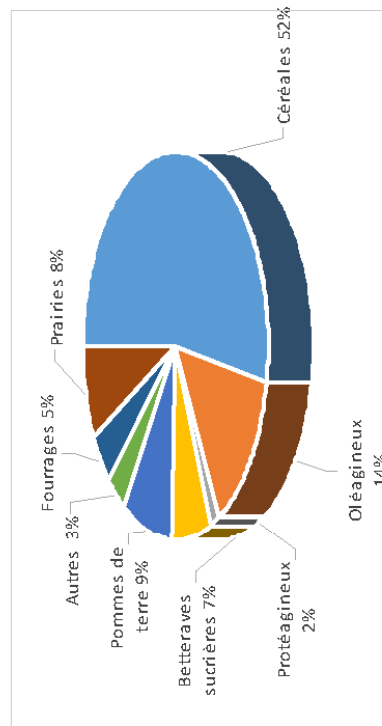
Graphique 5. Evolution des cultures du Bocage Hallue entre 1979 et 2010



Graphique 6. Assollement moyen de la ferme Somme en 2010



Graphique 7. Assollement moyen des exploitations enquêtées



o Le Bocage Hallue un territoire d'élevage, près d'une exploitation sur deux

47 % des exploitations ont un élevage sur le territoire du Bocage Hallue contre 53% pour le département de la Somme. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (56 élevages bovins sur 73 éleveurs) et plus particulièrement élevage allaitant (37 exploitations). L'élevage laitier est présent dans 19 exploitations.

L'élevage bovin plutôt orienté allaitant

Aujourd'hui, le territoire compte 56 élevages bovins (15 élevages laitiers, 37 élevages allaitants et 4 élevages mixtes) pour un effectif d'environ 4 965 bovins tous niveaux de production confondus.

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 4 entre 1979 et 2010 alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le Cheptel par exploitation a été multiplié par 2 pour le Bocage Hallue et par plus de 1,62 pour la Somme.

Des catégories d'élevages marginales : porcins, avicoles et ovins

2 élevages porcins ont été recensés par « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 ». Leur nombre a diminué de 96 % dans le Bocage Hallue entre 1979 (82 élevage) et 2010 (3 élevages porcins) comme dans le département de la Somme. Cependant, le cheptel moyen a été multiplié par un peu plus de 12 pour le département et par 27 sur le territoire de l'intercommunalité (en 1979 : 40 porcs en moyenne par exploitation à 1115 porcs en 2010).

Sur 160 exploitations rencontrées en 2013, **3 ont un élevage avicole**. Il a largement diminué sur le territoire, passant de 280 unités en 1979 à 18 en 2010. Dans le même temps le cheptel moyen a été **multiplié par 9** (217 en moyenne en 1979 à 1800 en 2010). Cette évolution est liée à la spécialisation des exploitations et notamment à une intensification des élevages. En effet, entre 1979 et 1988, beaucoup d'exploitations conservaient un élevage de volaille pour la vente directe d'œufs et de poulets de chair.

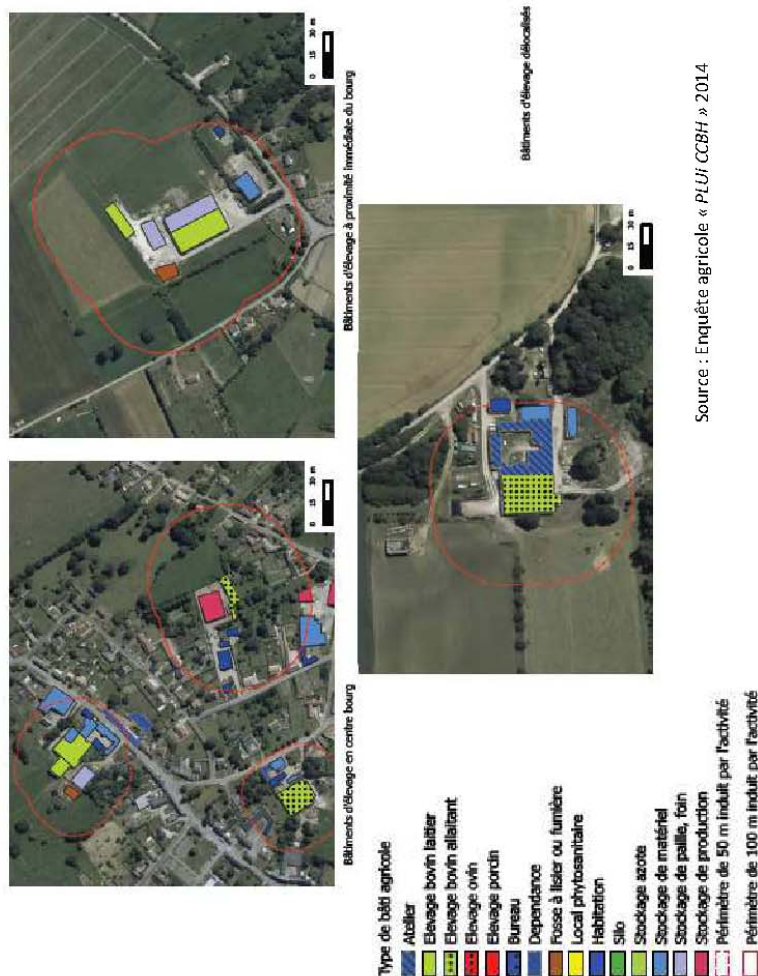
On dénombre aujourd'hui **2 élevages ovins d'environ 70 mères par exploitation**. Les enquêtes agricoles ne prennent pas en compte les particuliers qui peuvent avoir des moutons, des chèvres pour l'entretien de leur jardin... L'élevage ovin comptait 32 ateliers en 79 et 73 en 2010. Un élevage de lapins de chair. 9 exploitations sur le territoire ont une activité équine (pensions et centre équestre).

Une pisciculture a été recensée sur le territoire. Elle est spécialisée dans l'élevage de truites et d'écrevisses et propose une activité de ferme pédagogique.

Cette forte présence d'exploitation d'élevages (1 exploitation sur deux) dans le Bocage Hallue suppose une attention particulière à avoir lors de l'aménagement du territoire vis-à-vis des périmètres de réciprocité qu'engendre cette production. (Carte 5)

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) des périmètres de réciprocité inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusqu'à 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles au cas par cas.

Carte 5. Exemple de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité



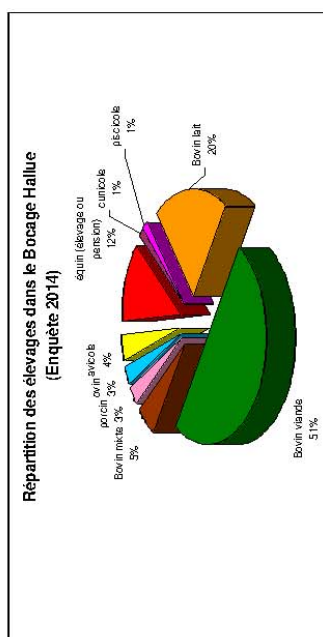
Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, **306 ha**

Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage dans le Bocage Hallue et dans la Somme

	1979	1988	2000	2010
bovin	38	42	45	75
porcin	40	51	103	0
ovine	34	37	42	32
avicole	217	256	73	290
				122
				1800
				7NC

Source RGA 1979, 1988 et 2000, 2010

Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans le Bocage Hallue



Sources : Enquête agricole « PLUi CCBH » 2014

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

o **Le maraîchage : une activité en développement**

L'activité maraîchère est relativement développée sur le secteur puisque **8 exploitations** ont développé une activité de maraîchage (légumes, endives, fraises, fruits rouges, pommes...). Ils commercialisent principalement en vente directe sur leur exploitation ou sur les marchés. Avec le développement du e-commerce, ils développent une autre offre, notamment celle des paniers (regroupement de différents producteurs, proposition d'une gamme de produits) et de la restauration hors domicile.

o **Une diversification assez peu tournée vers l'accueil à la ferme mais plutôt vers la vente directe.**

On dénombre **23 exploitants**, soit 15% des exploitants rencontrés, ayant développé une activité autour de leur exploitation ou de leur bâtiment, de type vente directe, accueil à la ferme, centres équestres, ou reconversion de bâtiments agricoles en logements locatifs.

Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment les centres équestres. Pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole notamment par location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore pension pour chevaux.

Concernant la valorisation de la production, **16 agriculteurs ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de volailles, œufs, viandes (bœufs, porcs, moutons) ou légumes (asperges, tomates, endives, pommes de terre...), fruits (fraises, pommes, ...) cidre, farine, huile de colza. Certaines exploitations vendent leur production par l'intermédiaire de distributeurs de denrées (Contay, Flesselles).

o **La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation**

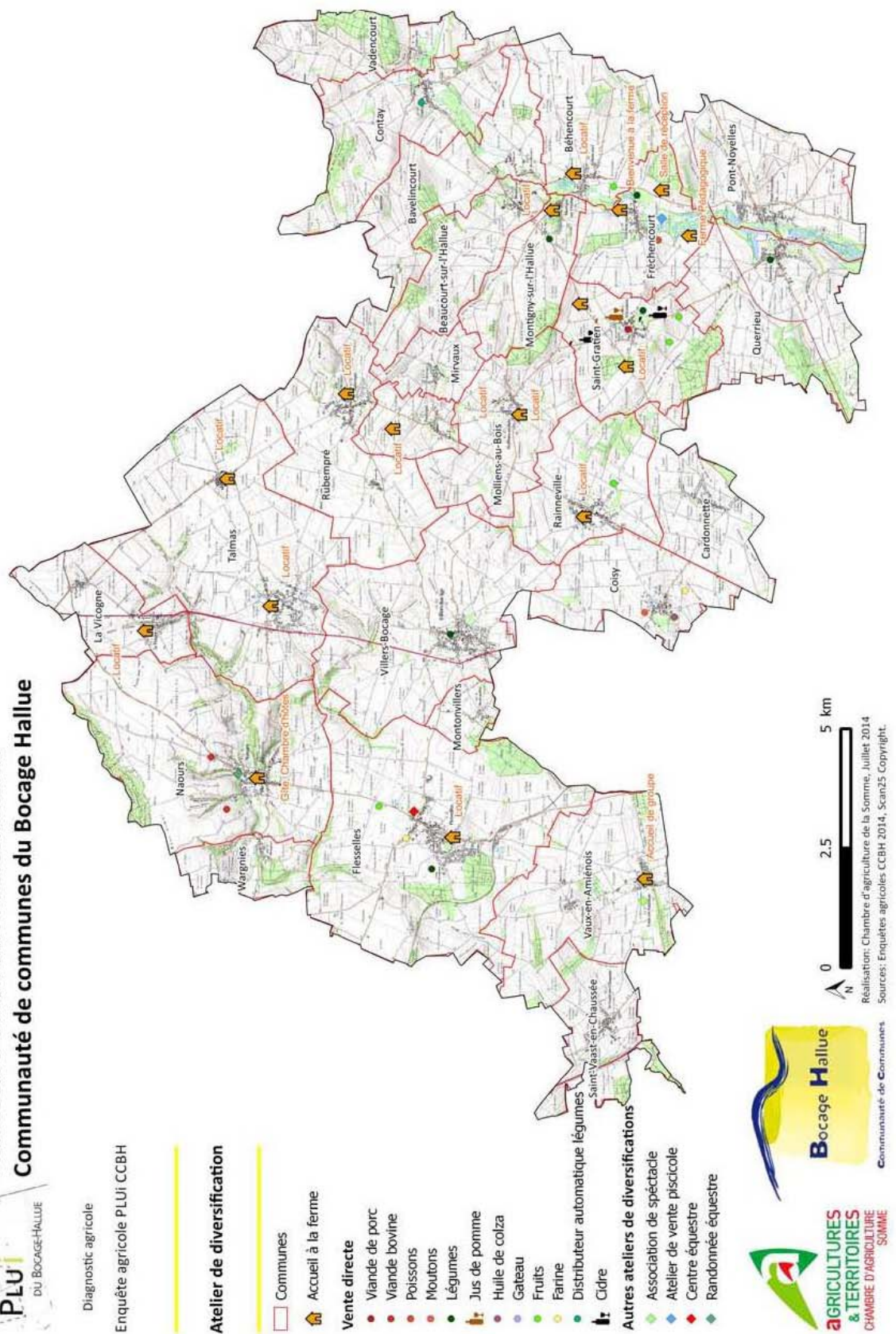
La pluriactivité concerne 38 exploitants (près du quart des exploitations). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités para-agricoles. Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés dans d'autres exploitations agricoles et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, assureurs....)

Les motifs sont variables : jeune agriculteur en société avec ses parents qui a besoin d'un revenu supplémentaire, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures, maintien du patrimoine familial.

La diversification agricole actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et table d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu supplémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

Carte 6. Localisation de la diversification agricole

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes du Bocage Hallue



5.3. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES AGRICOLES ?

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire du Bocage Hallue enregistre une baisse des exploitations entre 1979 et 2010, de 406 à 197, soit une diminution de 52 %. Cette évolution est comparable à celle du département de la Somme. Cependant durant cette même période on constate que la surface moyenne par exploitation a été multipliée par 2 pour passer de 40 ha à 80 ha sur le Bocage Hallue.

« L'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » a révélé 160 entités (155 enquêtées et 5 non joignables) dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 213 exploitants ou structures extérieures, viennent cultiver sur le territoire du Bocage Hallue (RPG 2011).

B. Plus d'une exploitation sur deux en structure individuelle (graphique 10)

D'après les sièges d'exploitation implantés sur le territoire, 56% d'exploitations sont sous formes individuelles et 44 % sous forme de structures sociétaires, avec une prépondérance pour les structures EARL (26%) et les GAEC (6%), SCEA (8%). Les SARL (2%) sont avant tout des structures de commercialisation.

Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent alors 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000. Le glissement des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société (graphique 11).

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer. Tout cela explique sa place prépondérante dans les statuts des exploitations.

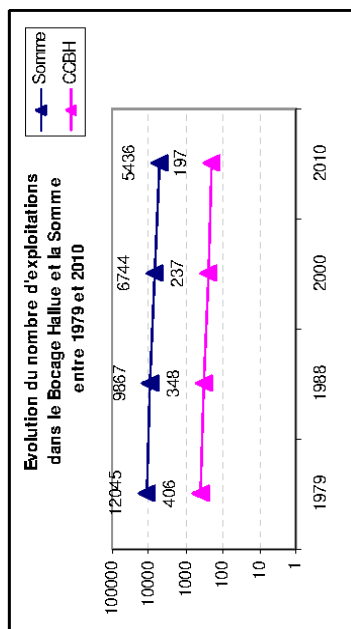
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, n'admet pas d'associés non exploitants, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec un seul associé exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, n'oblige pas les associés à être exploitants, doit être constituée au moins de deux personnes.

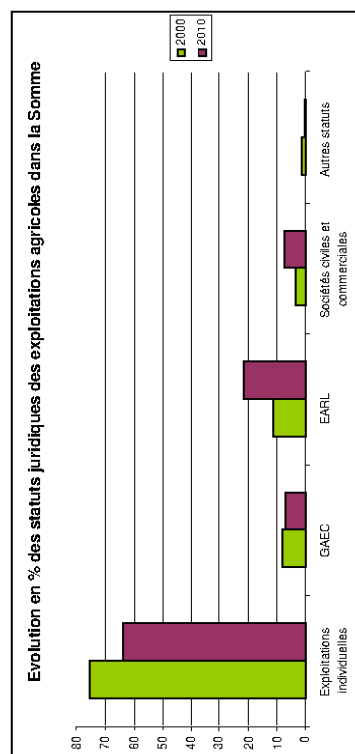
Société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dont la responsabilité est limitée aux apports de capital.

Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans le Bocage Hallue



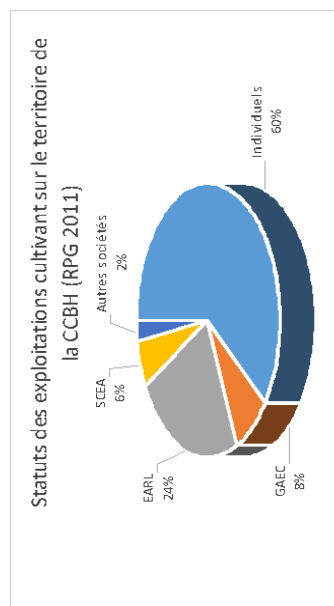
Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations



Sources : RGA 2000 et 2010

Graphique 11. Structure juridique des exploitations



Sources : Enquête agricole « PLU CCBH » 2014

C. Des chefs d'exploitations dynamiques avec une importance notable des plus de 50 ans (graphique 12)

D'après « l'enquête agricole PLUi CCBH2014 », la moyenne d'âge toutes exploitations confondues atteint 48 ans (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 23% des exploitations, les 40-50 ans et les 50-60 ans représentent respectivement 34 et 28%. Les plus de 60 ans sont largement minoritaires (14%). La part des plus de 50 ans représente 42% des exploitants rencontrés.

Au sein de ces structures, on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 15 ans pour 1 exploitation sur 5.

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le Bocage Hallue présente une population agricole assez similaire à celle du département.

D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

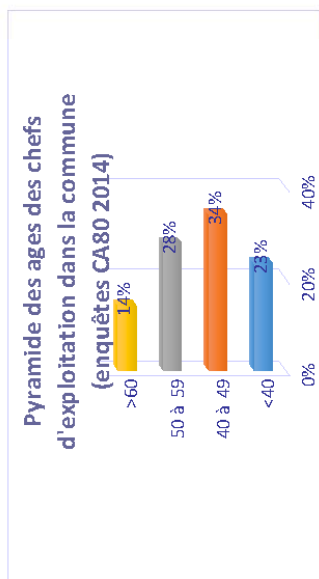
En 2010, le territoire comptabilisait 238 Unité de Travail Annuel en Agriculture (UTA) . D'après l'INSEE, en 2007 l'emploi pour le secteur d'activité « agriculture » du Bocage Hallue représentait 13,2% des emplois du territoire, ce qui inclut tous les établissements dont l'activité principale est l'agriculture.

Le comparatif des RGA 2000 et 2010 révèle une diminution de 20% du nombre d'UTA durant cette période dans le Bocage Hallue. Cette évolution peut être imputée à la modernisation et à la baisse du nombre des exploitations.

En revanche, il est à noter une certaine augmentation de la main d'œuvre salariée sur les exploitations entre 2000 et 2010 (augmentation de 25%). Cela peut être dû à la diminution de la main d'œuvre familiale sur les exploitations.

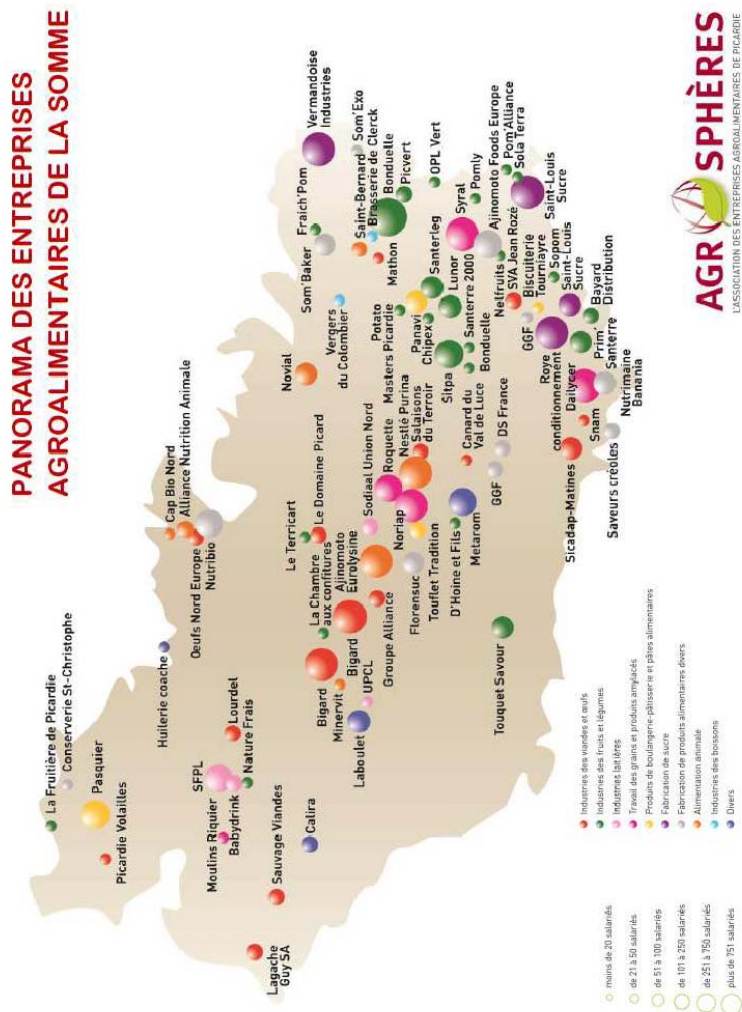
Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « d'UTA salarié » se stabilise.

Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés



Sources : Enquête agricole « PLU CCBH » 2014

Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme



1. emploi agricole génère 5 emplois¹⁰ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agroalimentaire ou alimentaires...

¹⁰ APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-qui-faut-savoir/>)

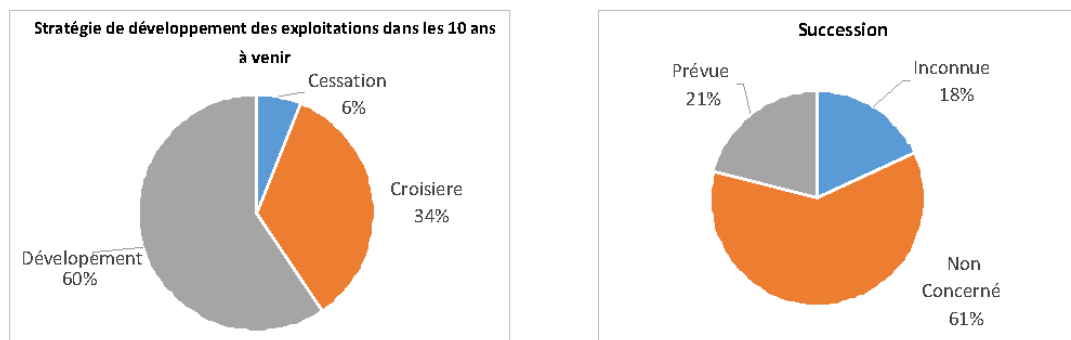
E. Des exploitations familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

« L'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » a révélé que dans 75% des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en attente de cessation d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Une société peut avoir un gérant de 60 ans et un autre de moins de 40 ans, sa stratégie sera différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, 59% des exploitations se disent en développement, 34% en rythme de croisière et seulement 6% en attente de cessation. Sur les 6% en cessation 1/3 ont un repreneur connu.

Graphique 13. Vision de l'exploitant sur l'état d'évolution de son exploitation



Sources : Enquête agricole « PLUi CCBH » 2014

Coût d'une installation moyenne :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; en 5 ans il a quasiment doublé (46%). En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009). Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- cadre familial ou non
- situation géographique
- installations
- des droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, polyculture-élevage allaitant 2 660 €/ha, Polyculture 3 137 €/ha et Polyculture-diversification 4 206 €/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ORIAGRI. Installations réalisées dans le cadre d'aides.

Éléments à retenir au sujet de l'activité agricole :

Le territoire du Bocage Hallue présente des conditions agro-pédologiques favorables à une agriculture productive de qualité malgré un relief accidenté. Les sols sont variables, limoneux à limono-argileux (sols de plateaux et de pente). Les cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 70%). On dénombre 160 sièges d'exploitations. La surface moyenne cultivée par exploitation est de 100 ha, quasi identique à la moyenne départementale. Les exploitants agricoles bénéficient d'une situation foncière stable. Près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct. Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs.



La polyculture a un poids économique prépondérant par rapport à l'élevage, même si une exploitation sur deux est en élevage. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) sont minoritaires même si leur place reste non négligeable dans l'assolement (18% de la SAU) par rapport aux productions de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, ont diminué plus fortement dans le Bocage Hallue que dans la Somme, et le cheptel moyen par exploitation augmente comme partout, toutes productions animales confondues. La diversification agricole est relativement bien présente sur le territoire en nombre mais aussi géographiquement. Par contre, la pluriactivité est bien représentée, avec 25% des exploitants agricoles concernés.

Le nombre d'exploitations sur le Bocage Hallue a diminué de moitié entre 1979 et 2010. 373 entreprises agricoles cultivent le territoire, 160 entités juridiques y ayant leur siège d'exploitation. Les structures individuelles, à 56% du total, sont encore bien représentées sur le territoire. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 48 ans. Ce territoire révèle un certain dynamisme du monde agricole puisque 59% des exploitations ont formalisé des projets d'ici 10 ans. D'ici 15 ans, 1 exploitation sur 5 devrait présenter un renouvellement de génération. Sur les 6% des exploitations en cessation d'activité, 1/3 ont un repreneur connu.

6. LES DEPLACEMENTS

6.1. DE QUELLE OFFRE DE MOBILITÉ DISPOSE-T-ON DANS BOCAGE-HALLUE ?

Bocage-Hallue dispose d'une offre de mobilité tournée essentiellement vers des moyens de locomotion empruntant la route.

A. Un réseau routier orienté vers Amiens

6 axes principaux traversent Bocage-Hallue et **convergent vers l'agglomération** : la **RN25 et la RD929** qui supportent, en 2012, les trafics respectifs de **12500 et 9500** véhicules par jour en moyenne (dont respectivement 1400 et 760 poids-lourds), et les RD12, **RD933, RD11 et RD919** fréquentées par **3000 à 6000** véhicules par jour. À l'approche de l'agglomération amiénoise, ces axes se chargent progressivement des échanges entre les communes traversées et l'agglomération. Le trafic de **transit** emprunte principalement la **RN25 et la RD929**. Les autres voies ont une vocation de desserte locale. Sur l'ensemble de ces axes, le trafic total a peu augmenté entre 1995 et 2012 (+0,8%) mais la RD11 et la RD12 supportent 600 à 700 véhicules de plus par jour, et la RD929, 1200 de moins.

Les autres axes, transversaux, enregistrent un trafic relativement faible, inférieur à 2000 véhicules, excepté entre Halloy-lès-Pernois et Villers-Bocage . **Il n'apparaît pas d'axe structurant Est-Ouest.**

La **DREAL** a réalisé une **étude de définition d'un parti d'aménagement pour la RN25** entre Amiens et Arras et la requalification de l'échangeur nord d'Amiens en 2013 et 2014. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du programme de modernisation des itinéraires qui sera mis en travaux entre 2015 et 2019. Les résultats de cette étude devraient être présentés aux élus en 2014. L'étude met en évidence la présence de **véhicules lents accédant aux coopératives agricoles de Beauval et Poulainville** pendant la campagne de pommes de terre et de betteraves en septembre et octobre. Par ailleurs, plusieurs **carrefours** posent des **problèmes de sécurité** :

- ⇒ à Villers-Bocage, avec la rue de l'Équipée et à Talmas, avec la rue Frédéric Paque : danger au regard des vitesses pratiquées et manque de visibilité pour le tourne-à-gauche vers Amiens liée à obstacle
- ⇒ le cédez le passage au sud de La Vicogne : carrefour atypique pour une route de type R80
- ⇒ le carrefour RN25-RD117 au PR25+380 : pas d'aménagement.

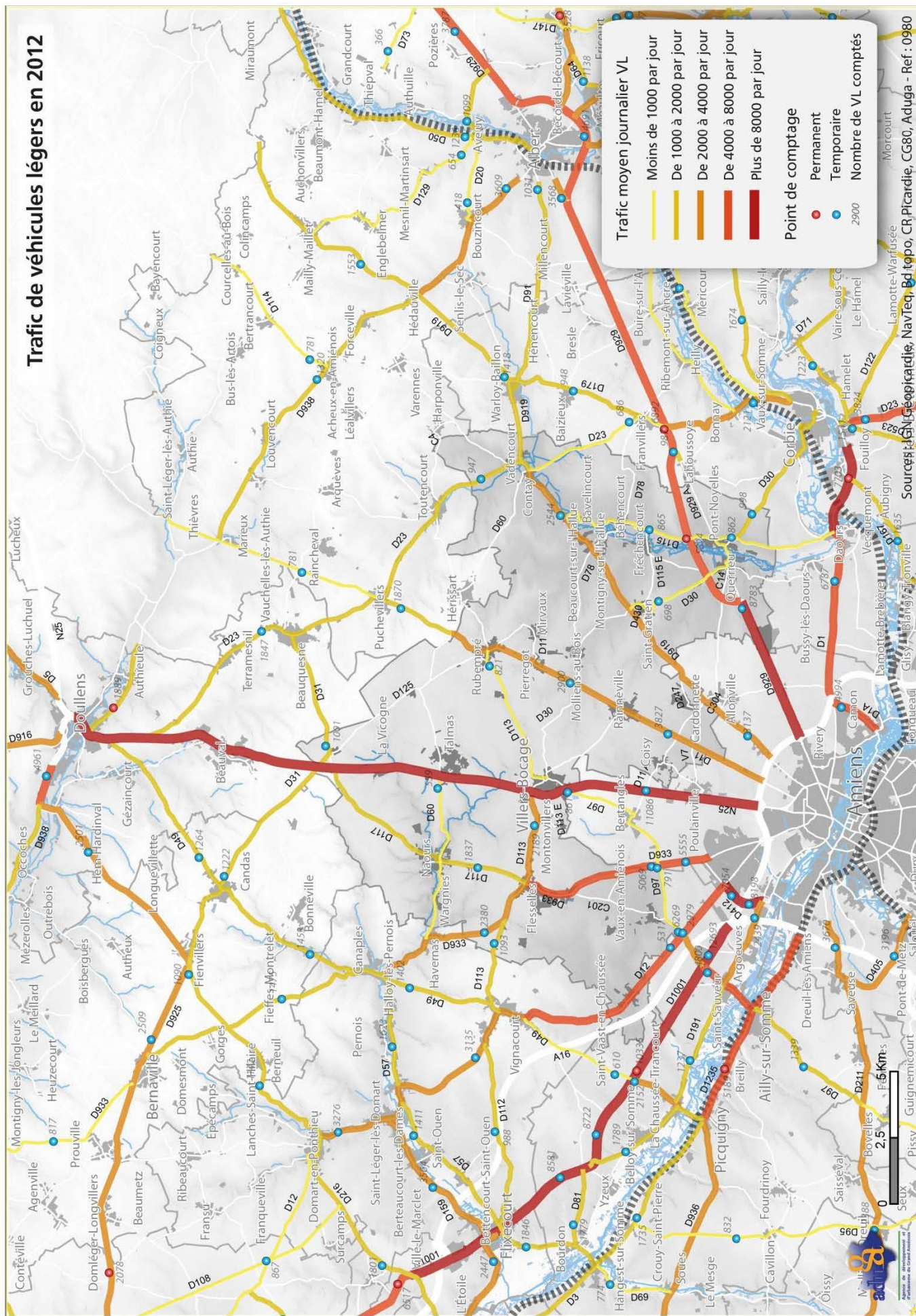
De 2008 à 2012, **33 accidents se sont produits sur les routes de Bocage-Hallue - principalement sur les radiales convergeant vers l'agglomération** - dont 72 % en dehors des agglomérations et 94% hors intersection. Ils ont occasionné 6 tués, 36 blessés dont 29 hospitalisés. 2 accidents ont impliqué des piétons (1 blessé léger et 1 blessé hospitalisé), 9 accidents ont impliqué des deux-roues motorisés causant la mort de 3 usagers de ce moyen de déplacement et l'hospitalisation de 7 autres. À titre de comparaison, en Picardie, les motocyclistes représentent 20% des tués.

B. Peu d'aménagements cyclables pour les déplacements quotidiens

Il n'existe pas d'aménagements cyclables pour les déplacements quotidiens dans Bocage-Hallue, excepté une bande cyclable entre Querrieu et Pont-Noyelles.

Le conseil général de la Somme élabore un schéma départemental cyclable. Le diagnostic de ce schéma identifie les relations à fort potentiel entre les pôles de services du département et les communes situées à moins de 5km, en fonction de la topographie, des pratiques des actifs et scolaires. Dans Bocage-Hallue, cela concerne les relations entre Villers-Bocage et, en premier lieu, Flesselles et Talmas, mais aussi Montonvillers, Rainneville et Naours sur lesquelles il n'y a pas de projet d'aménagement cyclable connu à ce jour.

Trafic de véhicules légers en 2012



C. Une voie ferrée inactive : une opportunité pour aménager une Véloroute Voie Verte

Bocage-Hallue est traversé par l'ancienne **voie ferrée Amiens-Doullens**, aujourd'hui **inactive**. La réactivation d'un trafic ferroviaire de voyageurs n'est pas d'actualité. **La région** a inscrit un **projet de Véloroute Voie Verte entre Amiens et Lille** empruntant cet itinéraire et **va relancer, en 2014, les réflexions sur ce projet**, dans le cadre du bilan de sa politique vélo et de la définition de nouvelles orientations.

D. Des lignes d'autocar principalement fréquentées par les scolaires mais ouvertes à tous

6 lignes régulières du réseau trans'80 desservent toutes les communes du Bocage Hallue sauf Montonvillers, **du lundi au samedi**. Toutes sont en relation avec Amiens. En complément, la ligne 25 permet aux habitants de Naours et Wagnies de se rendre au marché de Doullens le jeudi. Ces lignes sont **ouvertes à tous les publics** : scolaires, voyageurs occasionnels, actifs, mais sont principalement fréquentées par une clientèle non motorisée, scolaire ou occasionnelle.

La couverture en points d'arrêt est presque totale mais la desserte de ces points est très variable :

- ⇒ **10 communes sont desservies 1 à 2 fois par jour et par sens** par des lignes à vocation essentiellement scolaire, compte tenu de leurs horaires ; les mercredis et samedis, un départ dans chaque sens permet de passer la matinée ou l'après-midi à Amiens ;
- ⇒ **12 communes le sont 3 à 6 fois** par jour et par sens par des lignes, orientées vers Amiens, pouvant être fréquentées également par des actifs ou occasionnels, la possibilité étant offerte de passer une demi-journée à Amiens tous les jours ;
- ⇒ **et 3 (Villers-Bocage, Talmas et La Vicogne) le sont 10 à 12 fois** par jour par sens, par **la ligne 22**, première ligne du réseau d'autocars de la Somme en termes d'offre et de fréquentation. Ses horaires peuvent satisfaire des actifs travaillant dans le Doullennais ou l'Amiénois. Au regard du trafic routier sur la RN25 et de la faible fréquentation des arrêts de Bocage-Hallue (moins d'une montée par arrêt par car en moyenne), elle présente un **potentiel de développement important**.

Les 12-25 ans bénéficient d'un **tarif à 1€ le trajet** les mercredis et samedis après-midi et pendant toutes les vacances. **Pour les adultes, l'aller-retour coûte de 2,70 à 7,20 €** selon la commune de départ. **Avec la prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement par l'employeur, un actif** débourse, selon la distance à parcourir, **39,60 à 52,80€ par mois**, pour se rendre au travail en car, soit, au plus, **1,22 € le trajet**.

Depuis 2009, le Conseil général de la Somme mène des actions pour faire connaître son réseau et le rendre plus attractif : adoption d'une charte graphique et d'un nom de réseau « trans'80 », édition de fiches horaires plus lisibles, création d'un site Internet dédié www.trans80.fr et d'une application pour mobiles, matérialisation progressive des arrêts de car, équipement de certains cars d'une livrée trans'80... **Depuis l'été 2013, l'offre est étoffée durant l'été pour satisfaire les besoins des travailleurs**. Le Conseil général va se lancer en 2015 dans l'élaboration d'un schéma départemental de mobilité qui servira à établir l'offre trans'80 à compter de 2019. **D'ici là, le réseau ne connaîtra que des modifications à la marge.**

N°	Relation	Jours de circulation	Arrivées au pôle le plus important (souligné)		Départs du pôle le plus important (souligné)		Continuité du service pendant les petites vacances
			Nombre*	Amplitude horaire	Nombre*	Amplitude horaire	
22	Doullens – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	10	7h10 – 18h51	12	7h15 – 19h20	Oui
27	Vignacourt – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	6	7h35 – 13h45	3 (+3 les LMJV)	12h45 – 18h30	Partielle
56	Havernas – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	6	7h35 – 13h45	3	12h45 – 18h30	Partielle
36	Albert – Franvillers – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	3	7h30 – 9h45	4	12h00 – 18h35	Oui
23	Doullens – Beauquesne – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	2	7h30 – 8h20	1	18h30	Partielle
34	Authie – <u>Amiens</u>	Du Lundi au Samedi	1	7h35	1	18h30	Oui
25	Naours – <u>Doullens</u>	Le jeudi (marché)	1	10h10	1	12h10	Oui

Lignes de cars desservant Bocage-Hallue en semaine scolaire en 2013-2014

Source : fiches horaires du réseau trans'80

Concernant **l'accessibilité** des lignes régulières aux personnes à mobilité réduite, les cars seront tous équipés **d'annonces visuelles et sonores** à la fin de l'été 2014. Ils ne permettent **pas d'accueillir de personnes en fauteuil roulant**. Des décrets à venir devraient préciser les modalités de mise en accessibilité des réseaux interurbains, dont l'échéance (13/02/2015) devrait être repoussée.

[illegible]

Emil Nolde - Die Christen in der Kirche

E. Des ménages plus équipés en voiture et en vélos que la moyenne

Parmi les intercommunalités du Grand Amiénois, Bocage-Hallue est celle dont les ménages sont les plus équipés en voiture et en vélo.

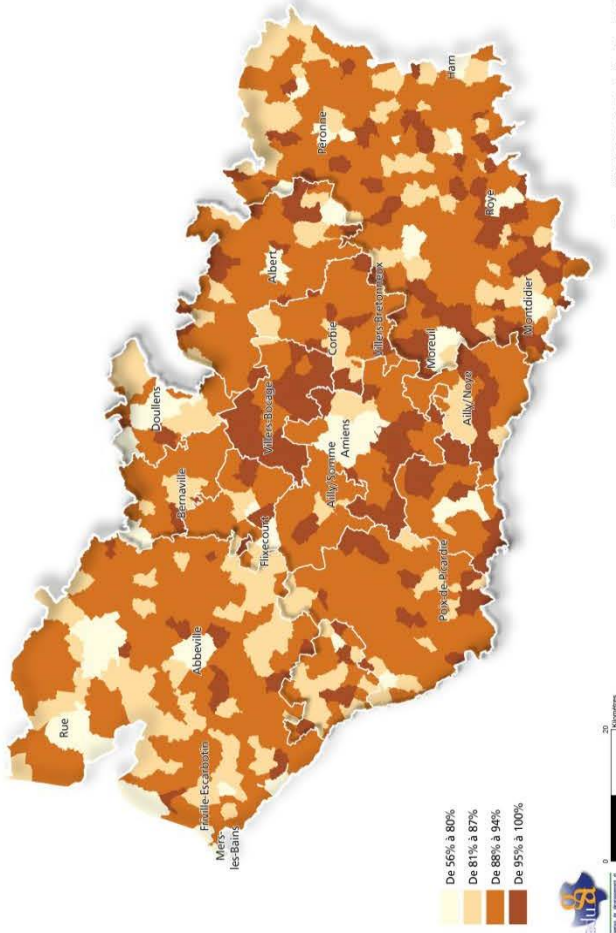
En 2010, 97% des ménages de Bocage-Hallue disposent **d'au moins une voiture**, contre 91% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 1,8 voiture par ménage (contre 1,6 pour le pays hors agglomération), soit au total **9 360 voitures**. Les personnes composant les près de **150 ménages sans voiture** sont le plus souvent des **personnes vivant seules, et/ou âgées de plus de 60 ans, et/ou des femmes**.

À l'échelle communale, la plupart des communes comptent au moins 94% de leurs ménages équipés en voiture, excepté Villers-Bocage et 2 communes qui comptent 33 à 82 ménages (Vadencourt et Fréchencourt) [source : INSEE].



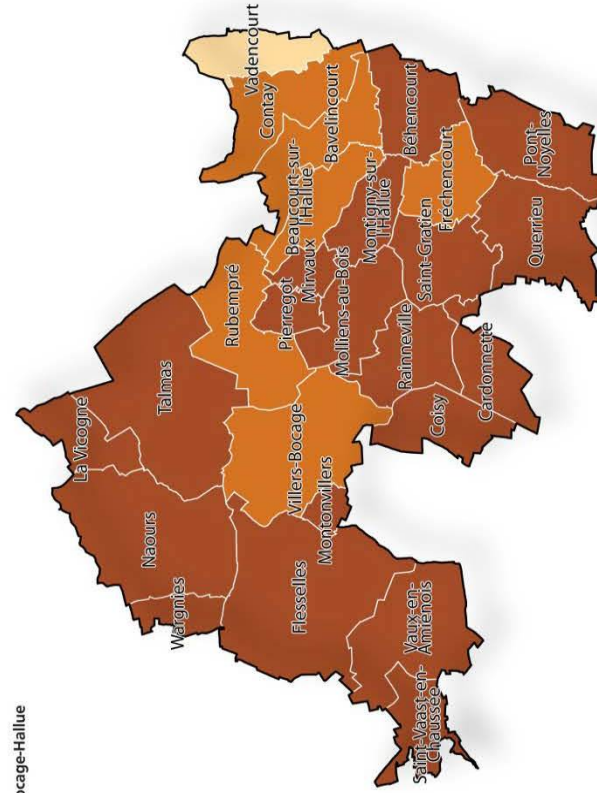
Taux de motorisation des ménages par commune en 2010

dans le département de la Somme



Sources : INSEE-AP 2010 - IGN Copernicus - Adapa Ref. 0981

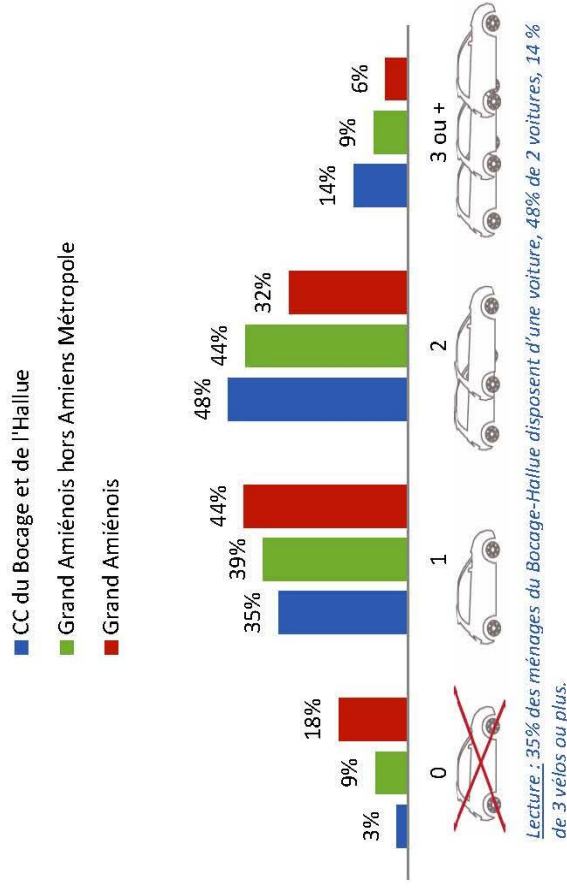
Bocage-Hallue



Sources : INSEE-AP 2010 - IGN Copernicus - Adapa Ref. 0981

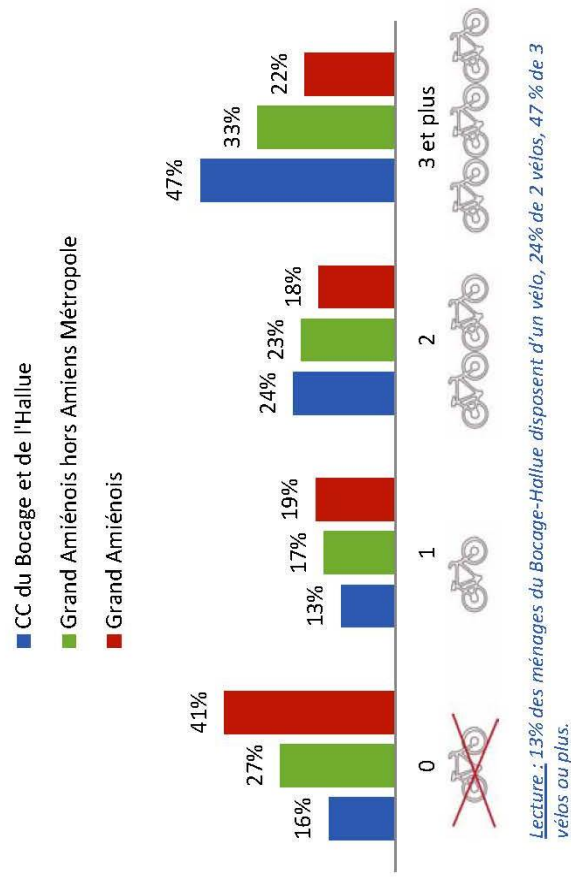
Combien de ménages disposent de combien de voitures ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



Combien de ménages disposent de combien de vélos ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



84% des ménages du Bernavillois disposent **d'au moins un vélo** en état de marche, contre 73% des ménages du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. On compte en moyenne 2,37 vélos par ménage (contre 1,91 en moyenne), soit au total **12 360 vélos**.

Ces taux d'équipement les plus élevés du Grand Amiénois sont corrélés au revenu moyen : 42 669 € en 2011, (revenus déclarés avant redistribution), le plus élevé des EPCI du Grand Amiénois, 40% supérieur à l'EPCI au revenu moyen le plus faible (Doullennais). Mais 1 ménage sur 10 a un revenu fiscal inférieur à 15 856 €.

Seulement 8% des habitants de Bocage-Hallue âgés de 18 ans et plus n'ont pas le permis, contre 12% dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole. C'est l'intercommunalité dans laquelle ce taux est le plus faible. Hommes et femmes ne sont pas égaux sur ce plan puisque **10% des femmes ne savent pas conduire** pour 3% des hommes seulement.

F. Le covoiturage : une nouvelle offre de mobilité dans le Grand Amiénois

Depuis 2010, le pays des Trois Vallées, voisin du Grand Amiénois, **réalise des actions en faveur du covoiturage**, avec le soutien de la région Picardie et de l'ADEME : création d'une plateforme gratuite de covoiturage www.roulezco.fr, parkings de covoiturage, communication... L'objectif est de faciliter la mise en relation entre conducteurs et passagers désireux de partager leur trajet.

En juin 2013, le syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois a adhéré à cette démarche afin de mutualiser les moyens techniques, financiers et de communication. Ce partenariat comprend la **promotion de la plateforme** auprès des personnes qui fréquentent le Grand Amiénois, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et communes pour relayer l'information, la **refonte du site Internet** et son **adaptation pour Smartphones et tablettes**, ainsi que le développement de **parkings de covoiturage** avec une **signalétique harmonisée**. La communauté de communes du Sud-ouest amiénois a été la première à se lancer dans la matérialisation de parkings de covoiturage. Elle a installé 2 panneaux : l'un à Airaines, l'autre à Molliens-Dreuil.

12 autres sont à venir dans la **CCSOA et Amiens Métropole**.



Éléments à retenir au sujet de l'offre de déplacements :

- ⇒ **Un réseau routier** tourné **vers Amiens, sans axe est-ouest structurant**
- ⇒ **25 communes** sur 26 desservies par **7 lignes de car** aux fréquences diverses : des lignes fréquentées surtout par les **scolaires et voyageurs occasionnels** mais **ouvertes à tous**. Un **potentiel** de développement **sur la ligne 22 – Amiens-Doullens**, première ligne du réseau en termes de desserte et de fréquentation (essentiellement due à la desserte des lycées).
- ⇒ **3% de ménages sans voiture (~150)**, le plus souvent des **personnes** vivant **seules**, et/ou **âgées** de plus de 60 ans, et/ou **des femmes**.
- ⇒ **84% de ménages équipés en vélo** mais un territoire **peu doté en aménagements cyclables**
- ⇒ **Le covoiturage : une nouvelle offre** de mobilité dans le Grand Amiénois.

6.2. COMMENT LES HABITANTS DU BOCAGE-HALLUE SE DÉPLACENT-ILS ?

Ce chapitre fournit quelques clés de connaissance sur les pratiques de déplacements des habitants du Bocage-Hallue. Où se déplacent-ils ? Pour quoi faire ? Avec quels moyens de locomotion ?

Ces données sont issues de **l'enquête déplacements grand territoire (EDGT) du Grand Amiénois** réalisée d'octobre 2009 à mars 2010 auprès d'un échantillon d'habitants âgés de 5 ans ou plus du Grand Amiénois sur leurs pratiques de déplacements quotidiennes. Le cœur de l'enquête consistait à recenser, auprès de chaque personne interrogée, l'ensemble des déplacements effectués la veille. Après redressement des résultats, cela permet de **reconstituer les pratiques de déplacements des habitants du Grand Amiénois âgés de 5 ans ou plus, un jour de semaine (lundi-vendredi) hors vacances scolaires et jours fériés.**

A. Chaque jour, en moyenne 1 personne sur 10 ne sort pas de chez elle

Un jour moyen de semaine, en 2010, les **12 800 habitants** du Bocage-Hallue âgés de 5 ans et plus effectuent **42 500 déplacements** ayant pour origine et/ou destination le Grand Amiénois.

13% des habitants ne quittent pas leur domicile au cours d'un jour de semaine. Ce sont le plus souvent des personnes de plus de 64 ans / des femmes / des retraités / des personnes ayant le permis de conduire. Ces personnes non mobiles un jour moyen sont, en proportion, aussi nombreuses que dans les autres communautés de communes du Grand Amiénois.

B. Des habitants attirés par l'agglomération amiénoise

Comparés aux habitants des autres communautés de communes du Grand Amiénois, ceux du Bocage-Hallue sont **moins nombreux à rester dans leur intercommunalité de résidence** (38% contre 52%). La plupart évoluent au sein du Grand Amiénois (59%). **L'agglomération amiénoise** exerce une **forte attraction** sur l'ensemble des habitants puisque **48%** d'entre eux (soit près de 5700!) y réalisent une activité un jour de semaine, contre 29% pour les habitants du Grand Amiénois hors agglomération.

Les habitants du Bocage-Hallue sont en proportion **autant à quitter le Grand Amiénois** pour réaliser leurs activités (4%). Les ¾ de ceux qui franchissent les limites du pays amiénois réalisent aussi une activité dans l'agglomération.

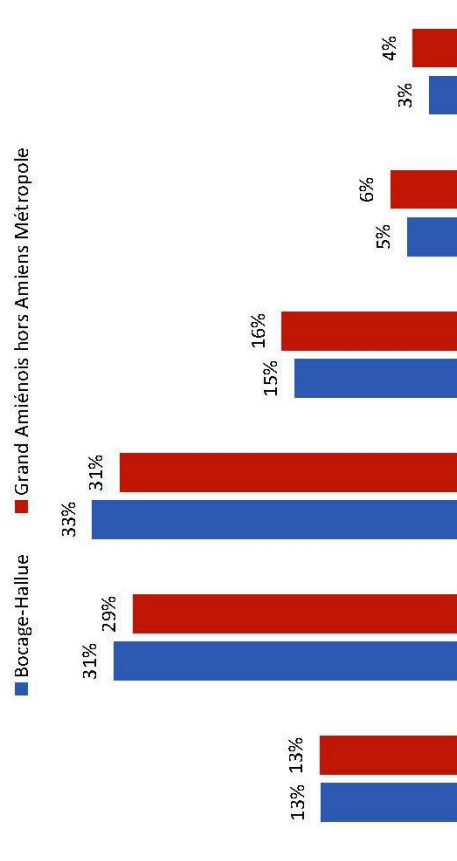
C. Des déplacements essentiellement dans Bocage-Hallue et en lien avec l'agglomération amiénoise

Si on s'intéresse maintenant aux déplacements des habitants du Bocage-Hallue, tous moyens de locomotion confondus, seulement un peu moins de la moitié sont effectués dans leur intercommunalité de résidence, contre 40 à 78% pour les habitants des autres communautés de communes du Grand Amiénois hors Amiens Métropole.

Ceci souligne la **faible autonomie du Bocage-Hallue**, tant du point de vue des emplois que des services, et s'explique par **l'influence de l'agglomération amiénoise toute proche** : 32 % des déplacements se font entre le Bocage-Hallue et Amiens Métropole et 12% au sein de l'agglomération. Le reste du Grand Amiénois, principalement le Val de Somme et le pays du Coquelicot, attire également les résidents de l'intercommunalité puisque 9% des déplacements y sont liés.

Combien d'habitants se déplacent combien de fois par jour ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

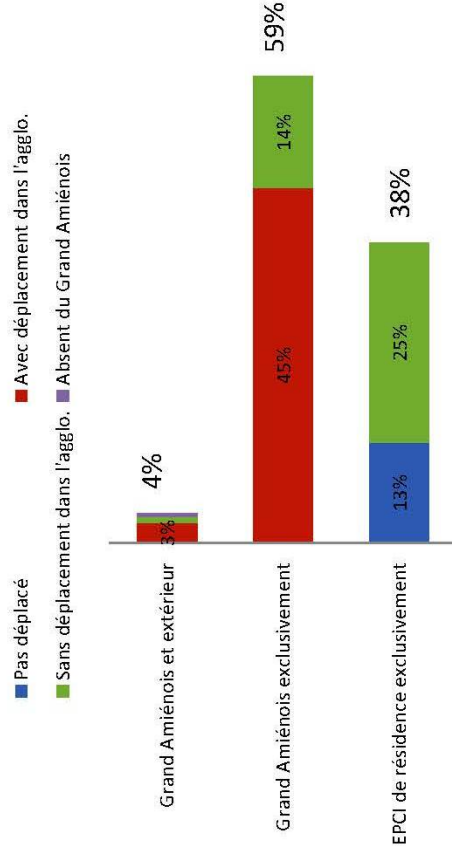


Lecture : Un jour de semaine, 31% des habitants de Bocage-Hallue effectuent 1 à 2 déplacements par jour, 33%, 3 à 4, 23% plus de 4, 13% restent chez eux.

Combien d'habitants du Bocage-Hallue fréquentent quels secteurs

un jour moyen de semaine ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



Lecture : Un jour de semaine, 38% des habitants du Bocage-Hallue fréquentent exclusivement leur territoire de résidence (13% ne se déplacent pas, 25% se déplacent uniquement dans le Bocage-Hallue)...

Quelques notions pour comprendre les résultats de l'enquête déplacements du Grand Amiénois...

> Déplacement

Action de se rendre d'un lieu à un autre pour y réaliser une activité, en utilisant un ou plusieurs moyens de locomotion sur la voie publique.

Dans l'enquête, un déplacement est caractérisé par un lieu, un horaire et une activité à chacune de ses extrémités (origine et destination), ainsi que par le moyen de transport principal utilisé. Seuls les déplacements ayant au moins une extrémité dans le Grand Amiénois ont été recensés. Par conséquent, les déplacements réalisés intégralement à l'extérieur du Grand Amiénois n'ont pas été comptabilisés.

> Moyen de locomotion (ou mode de transport ou mode de déplacement)

Marche, vélo, voiture – que l'on soit conducteur ou passager – bus urbain, autocar, interurbain, train, transport scolaire ou d'entreprise, taxi, vélomoteur, cyclomoteur, moto, poids-lourds, véhicule utilitaire, tracteur...

Si plusieurs moyens de locomotion autres que la marche ont été utilisés au cours d'un même déplacement, le moyen de transport principal est le plus lourd.

> Part modale ou part de marché d'un moyen de locomotion

Nombre de déplacements réalisés avec un moyen de locomotion donné rapporté au nombre total de déplacements.

Exemple de déplacements d'une personne :

Dans le cas ci-contre, la personne qui se rend au travail et qui, sur le chemin du retour, fait un achat réalise au total 3 déplacements :

- le 1^{er} : domicile – travail,
- le 2^{ème} : travail – achat,
- le 3^{ème} : achat domicile.

Pour chaque déplacement, elle utilise un ou plusieurs moyens de locomotion. Dans le premier déplacement, le moyen de transport principal est le car.



D. Le centre-ville d'Amiens : un secteur fréquenté régulièrement pour d'autres motifs que le travail ou les études par 6 habitants sur 10 du Bocage-Hallue

Si peu d'habitants du Bocage-Hallue fréquentent quotidiennement le centre-ville d'Amiens, du lundi au samedi, pour d'autres motifs que le travail ou les études, 59% s'y rendent au moins une fois par mois. Ils sont proportionnellement plus nombreux que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole et la fréquence de leur visite est bien plus élevée.

Les **loisirs et les achats** sont les **motifs de fréquentation du centre-ville privilégiés**, loin devant les démarches qui sont néanmoins un motif plus cité que la moyenne des habitants du Grand Amiénois hors agglomération.

E. Des déplacements principalement motivés par le travail et les loisirs

Comme dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole, travailler motive le plus de mouvements : **14 % des déplacements** sont **à destination du lieu de travail**. Cela peut paraître peu, mais si on ajoute à cela les déplacements au départ du travail, 25% des déplacements ont une origine ou une destination au travail. Les habitants du Bocage-Hallue effectuent proportionnellement **plus de déplacements pour les loisirs, activités sportives, culturelles ou associatives et les achats** que les habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. Ce type de déplacements arrive en 2^{ème} position des motifs de destination des déplacements (13%) alors que dans le reste du Grand Amiénois, il occupe la 4^{ème} place. 12% des déplacements sont motivés par le fait d'accompagner ou d'aller chercher quelqu'un : on se déplace, non pas pour soi, mais pour quelqu'un d'autre. Le plus souvent, il s'agit **d'accompagner ou d'aller chercher un enfant sur son lieu d'études ou à la crèche**. Ce type de déplacement est, en proportion, plus présent que dans le reste du Grand Amiénois hors agglomération.

F. Le domicile : lieu de départ ou de destination pour 8 déplacements sur 10

Par rapport aux habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole, ceux du Bocage-Hallue effectuent un peu moins de déplacements au départ ou à destination de leur domicile (76% contre 78%) et plus de déplacements entre des lieux d'activités autres que le travail, les études ou le domicile.

G. Une utilisation majoritaire de la voiture

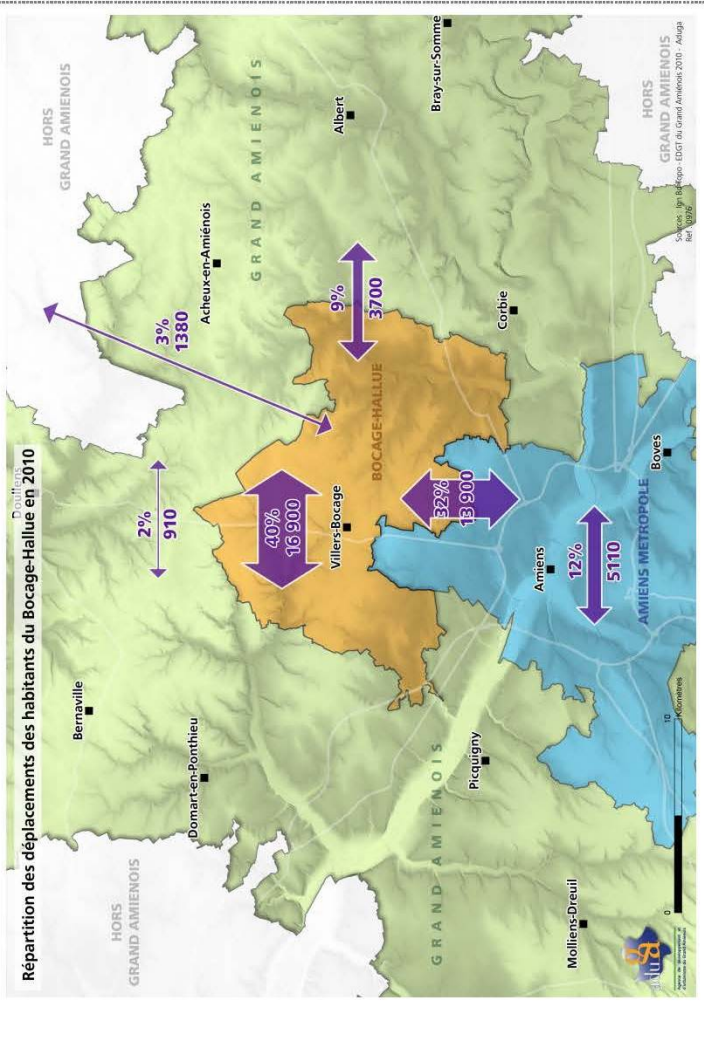
Comme dans le Grand Amiénois hors agglomération, les habitants du Bocage-Hallue effectuent la majorité de leurs déplacements au volant d'une voiture et plus rarement en tant que passager. Toutefois, contrairement à leurs voisins, ils utilisent majoritairement la voiture pour des distances supérieures à 5 km.

La **marche** est le **deuxième moyen de locomotion** et elle est essentiellement pratiquée dans Bocage-Hallue, tout comme le vélo. **1 déplacement sur 2 dans Bocage-Hallue se fait à pied ou à vélo**. Les **transports collectifs**, principalement les **cars scolaires**, sont **peu utilisés**.

Si on s'intéresse à la répartition des distances parcourues selon le moyen de locomotion, la voiture confirme son hégémonie avec 93% des kilomètres parcourus ; les transports collectifs n'en totalisent que 4%.

H. 3/4h par jour consacrés aux déplacements

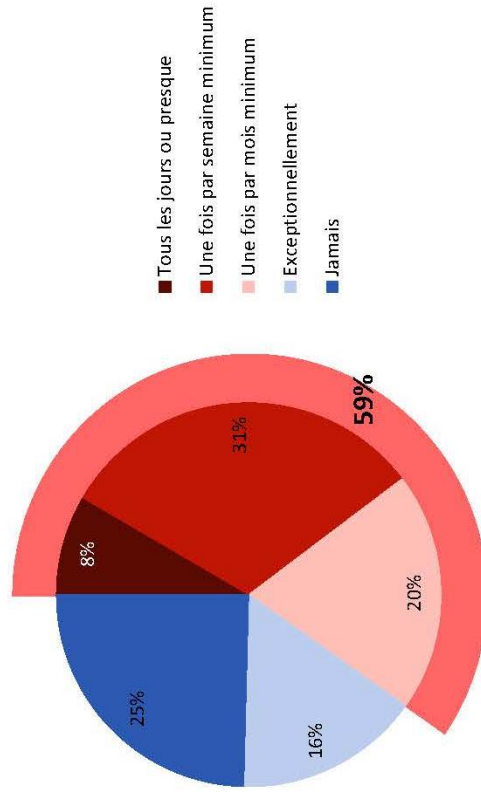
En moyenne, un habitant du Bocage-Hallue consacre 46 minutes par jour à se déplacer, soit 1 minute de plus qu'un habitant du Grand Amiénois hors Amiens Métropole. **33% des habitants passent plus d'une heure par jour à se déplacer**, comme la moyenne des habitants du pays amiénois hors agglomération. Par contre, ils sont nettement plus nombreux à passer ½ h à 1h30 (53% contre 47%).



Combien d'habitants se rendent dans le centre-ville d'Amiens à quelle fréquence (pour d'autres motifs que travailler ou étudier) ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

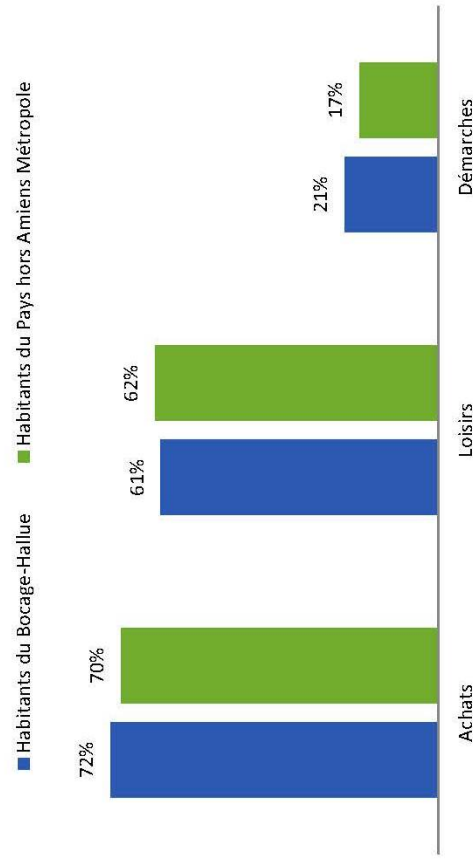
Habitants du Bocage-Hallue



Lecture : 8% des habitants du Bocage-Hallue se rendent tous les jours ou presque dans le centre-ville d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier.

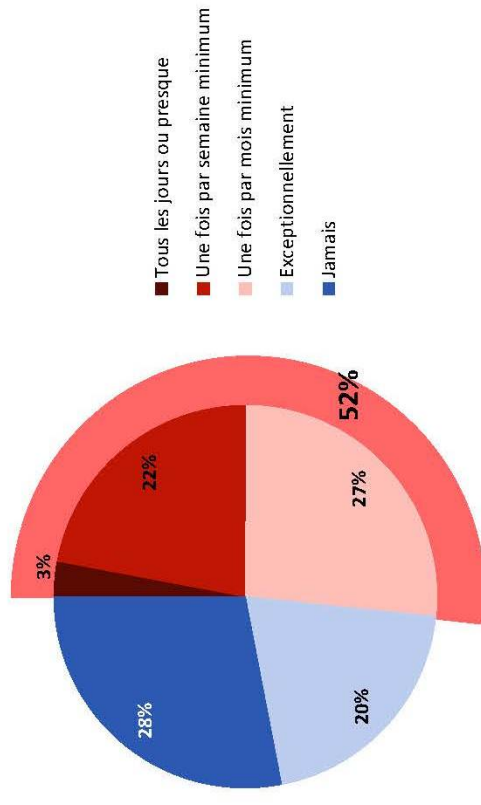
Combien d'habitants fréquentant régulièrement le centre-ville d'Amiens s'y rendent pour les motifs achats, loisirs et démarches ?

Source : EDGT du Grand Amiénois



Lecture : 72% des habitants du Bocage-Hallue fréquentant le centre-ville d'Amiens au moins une fois par mois, pour d'autres motifs que travailler ou étudier, s'y rendent pour faire des achats.

Habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole

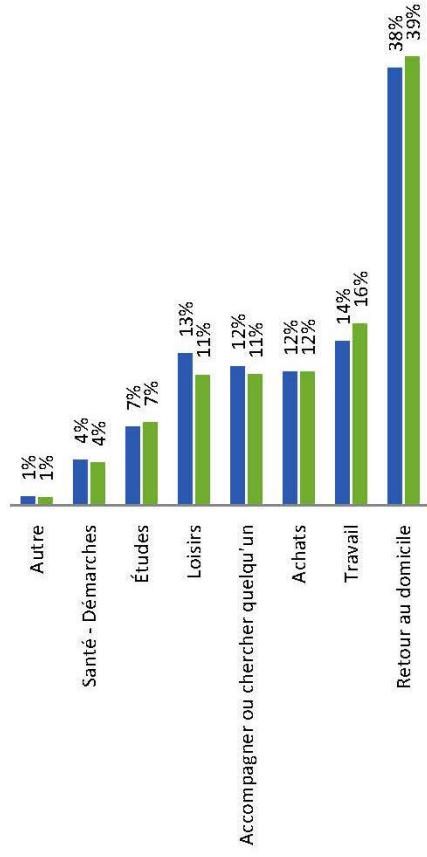


Lecture : 3% des habitants du Grand Amiénois hors Amiens Métropole se rendent tous les jours ou presque dans le centre-ville d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier.

Répartition des déplacements selon leur motif de destination

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

■ Bocage-Hallue ■ Grand Amiénois hors Amiens Métropole



Lecture : 14% des déplacements des habitants du Bocage-Hallue ont pour destination le lieu de travail (habituel ou non).

Comment se répartissent les déplacements* des habitants du Bocage-Hallue ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

En nombre

En kilomètres parcourus

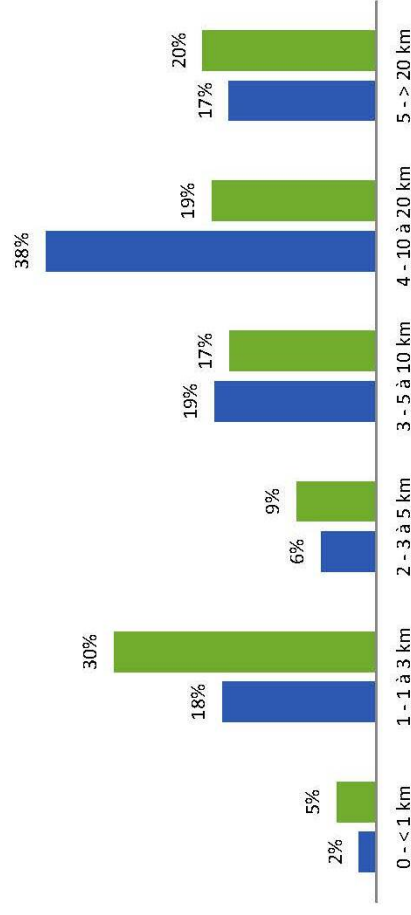


Lecture : Les déplacements* en voiture en tant que conducteur représentent 57% des déplacements des habitants du Bocage-Hallue et 76% des distances parcourues un jour de semaine...

Combien de déplacements en voiture font quelle distance ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

■ Bocage-Hallue ■ Grand Amiénois hors AM



Lecture : 55% des déplacements* en voiture réalisés par les habitants du Bocage-Hallue font plus de 10 km.

Estimation du coût réel d'une voiture pour aller travailler

Sources : INSEE et Ministère des Transports - 2012

Exemple :

Le coût d'une voiture pour un actif résidant à **Villers-Bocage** et travaillant à **Amiens** s'élève à près de **1800 euros par an****.

Ce coût est de **1 500 euros environ** si la voiture « reste au garage » une fois par semaine.

**sur la base d'un aller-retour effectué 5 jours par semaine, 45 semaines par an et réalisé avec une voiture de type standard (soit 0,34 centimes du km, comprenant notamment les coûts de carburant, d'assurance, la décade estimée et l'entretien).

* : Il s'agit de déplacements intégralement réalisés dans le Grand Amiénois, hors motifs « tournée » et « promenade ».

I. Des distances parcourues et des consommations de carburant plus élevées que la moyenne

Un habitant de l'intercommunalité parcourt **30 km par jour**, soit 2 km de plus qu'un habitant des communautés de communes du Grand Amiénois.

En proportion, les résidents du Bocage-Hallue sont plus nombreux à se déplacer sur des distances comprises entre 30 et 60 km. **36% parcourent plus de 40 km par jour**, contre 29% des résidents du pays hors agglomération.

Par conséquent, la **consommation moyenne quotidienne de carburant** d'un habitant du Bocage-Hallue est un peu **plus élevée : 1,5 l équivalent gazole** contre 1,3 l, ce qui représente un **coût journalier de 2€** contre 1,7 €.

9% des habitants utilisent plus de 4 l de carburant par jour. Cela correspond, pour ces personnes, à une **dépense mensuelle supérieure à 100 €**.

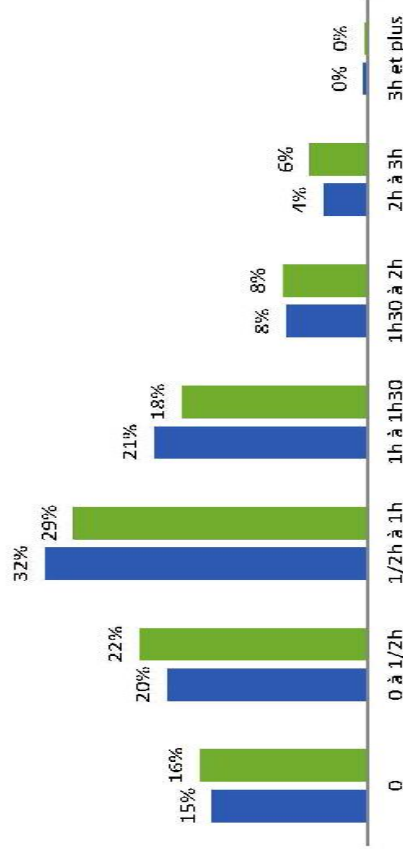
Un jour de semaine, **4 habitants sur 10 ne consomment pas directement de carburant**: il s'agit des personnes qui ne se déplacent pas, mais aussi des personnes, qui, au cours de leurs déplacements, sont exclusivement passagers de voiture, marcheurs ou cyclistes... Elles sont, en proportion, moins nombreuses que dans le Grand Amiénois hors Amiens Métropole.



Combien d'habitants se déplacent combien de temps par jour ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

■ Bocage-Hallue ■ Grand Amiénois hors Amiens Métropole



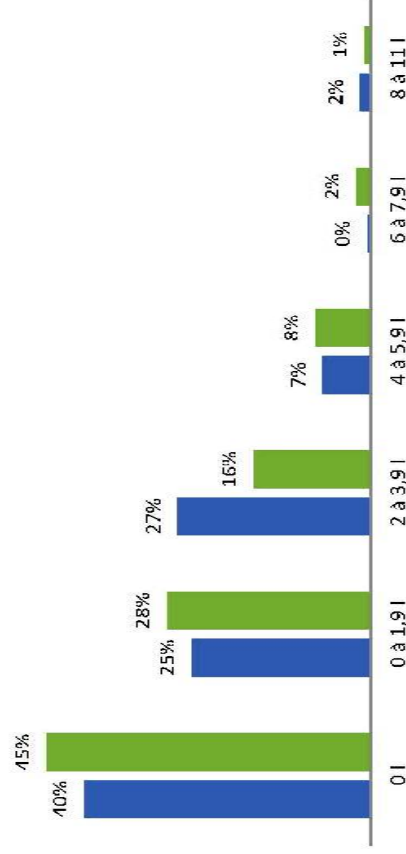
Lecture : 32% des habitants du Bocage-Hallue consacrent 1/2h à 1 h à se déplacer chaque jour.



Combien d'habitants consomment quelle quantité de carburant chaque jour (en l éq gazole) ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

■ Bocage-Hallue ■ Grand Amiénois hors Amiens Métropole



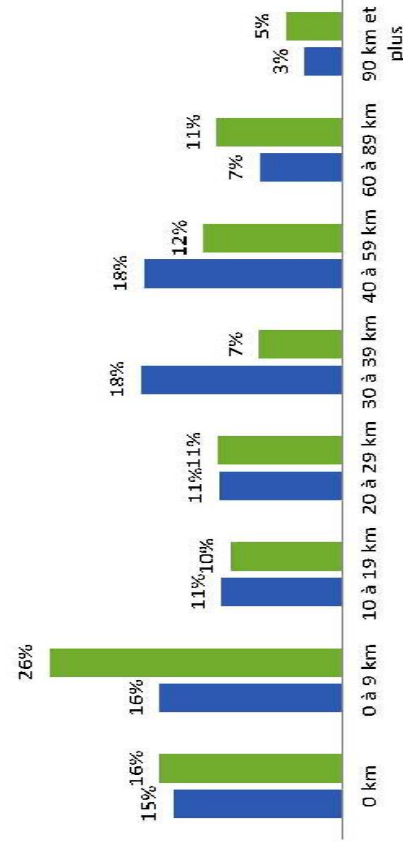
Lecture : 27% des habitants du Bocage-Hallue consomment 2 à 3,9 litre équivalent gazole chaque jour pour se déplacer.



Combien d'habitants se déplacent sur quelle distance chaque jour ?

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

■ Bocage-Hallue ■ Grand Amiénois hors Amiens Métropole



Lecture : 18% des habitants du Bocage-Hallue parcourent 30 à 39 km chaque jour pour réaliser l'ensemble de leurs activités chaque jour.

Ce qu'il faut retenir

13% des habitants du Bocage-Hallue restent chez eux
un jour moyen de semaine
48% fréquentent l'agglomération amiénoise chaque jour

59 % se rendent régulièrement dans le centre-ville
d'Amiens pour d'autres motifs que travailler ou étudier
25% des déplacements sont liés au travail
93% des kilomètres parcourus le sont en voiture, **4%** en transports collectifs

La marche, **2^{ème}** moyen de locomotion

Un habitant dépense en moyenne **2€/j** en carburant.



Éléments à retenir au sujet des habitudes de déplacement :

- ⇒ **13%** des habitants du Bocage-Hallue **restent chez eux un jour moyen de semaine**
- ⇒ **48%** fréquentent **l'agglomération amiénoise** chaque jour
- ⇒ **59 %** se rendent régulièrement **dans le centre-ville d'Amiens** pour d'autres motifs que travailler ou étudier
- ⇒ **25%** des déplacements sont **liés au travail**
- ⇒ **93% des kilomètres parcourus** le sont **en voiture, 4% en transports collectifs**
- ⇒ **La marche, 2^{ème} moyen de locomotion**
- ⇒ Un habitant dépense en moyenne **2€/j en carburant.**

7. LES ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES À LA POPULATION

Les équipements et services contribuent au fonctionnement du territoire : ils génèrent des déplacements, participent à la vie économique et à l'animation des bourgs et des villages.

L'organisation territoriale des équipements et services (leur localisation, leur concentration, leur diversité) est largement dépendante de l'armature urbaine. En effet, on ne trouve pas les mêmes natures de services dans toutes les communes, car le temps d'accès à ces services et leur fréquence d'utilisation varie. A titre d'illustration, un habitant sera prêt à parcourir plus de distance pour se rendre vers un service qu'il utilise de manière occasionnelle (consultation médicale chez un spécialiste) que pour utiliser un service quotidien (achat d'une baguette de pain).

L'offre de services contribue à la qualité de vie du territoire et à son attractivité.

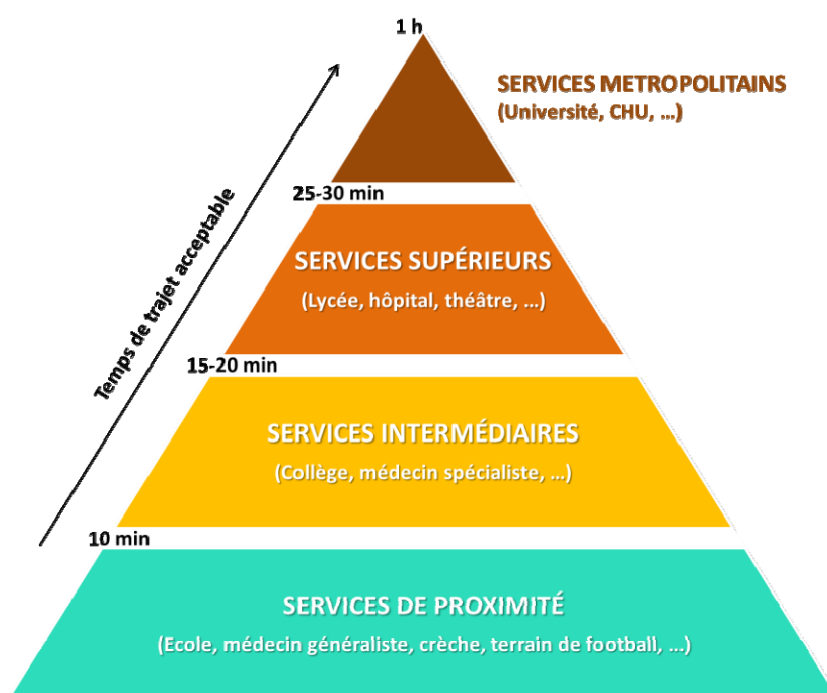
Les habitants seront attentifs à l'offre de services qu'ils vont pouvoir trouver à proximité de leur lieu de résidence pour faciliter leur quotidien, tandis que les usagers non-résidents viendront séjourner plus ou moins longtemps en Bocage-Hallue pour d'autres raisons : événements, loisirs, équipements spécifiques, cadre de vie...

L'organisation du territoire Bocage-Hallue induit des problématiques spécifiques en termes d'accès aux services

La proximité à l'agglomération peut être considérée à la fois comme un atout (une grande diversité de services accessibles en moins de 30 minutes) et comme un handicap (risque pour le territoire de se transformer en territoire-dortoir, sans services de proximité).

De plus, l'organisation du réseau routier facilite les flux pendulaires vers l'agglomération et les déplacements motorisés, ce qui peut constituer une source d'inégalité entre les usagers pour l'accès aux services, vis-à-vis des publics non-motorisés (jeunes et personnes âgées).

Enfin, si l'Ouest de la CCBH accueille des bourgs de taille importante capables d'offrir une certaine variété de services, les communes de la vallée de l'Hallue conservent un caractère rural et sont moins peuplées. Se pose alors la question de l'accès à des services de proximité : où et sous quelle forme ? Les services itinérants et dématérialisés permettent-ils de combler l'absence de services sédentaires ?



7.1. COMMENT S'ORGANISENT LES SERVICES ?

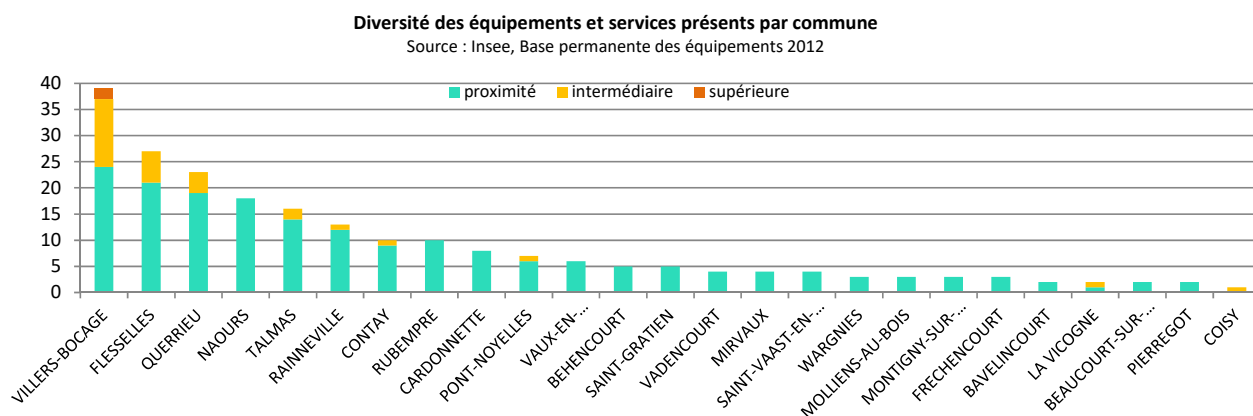
Si la diversité de l'offre d'équipements et services est fortement dépendante du poids démographique des communes, les axes routiers structurants du territoire de Bocage-Hallue ont également un effet important sur celle-ci. Ainsi, certaines communes présentent une offre plus diversifiée que leur taille le laisserait penser (Villers-Bocage, Querrieu). A l'inverse, Flesselles, mais également Talmas et Naours, sont relativement moins bien dotées en équipements et services, au regard de leur poids démographique.

A. Une offre-relais entre plusieurs pôles de niveau supérieur

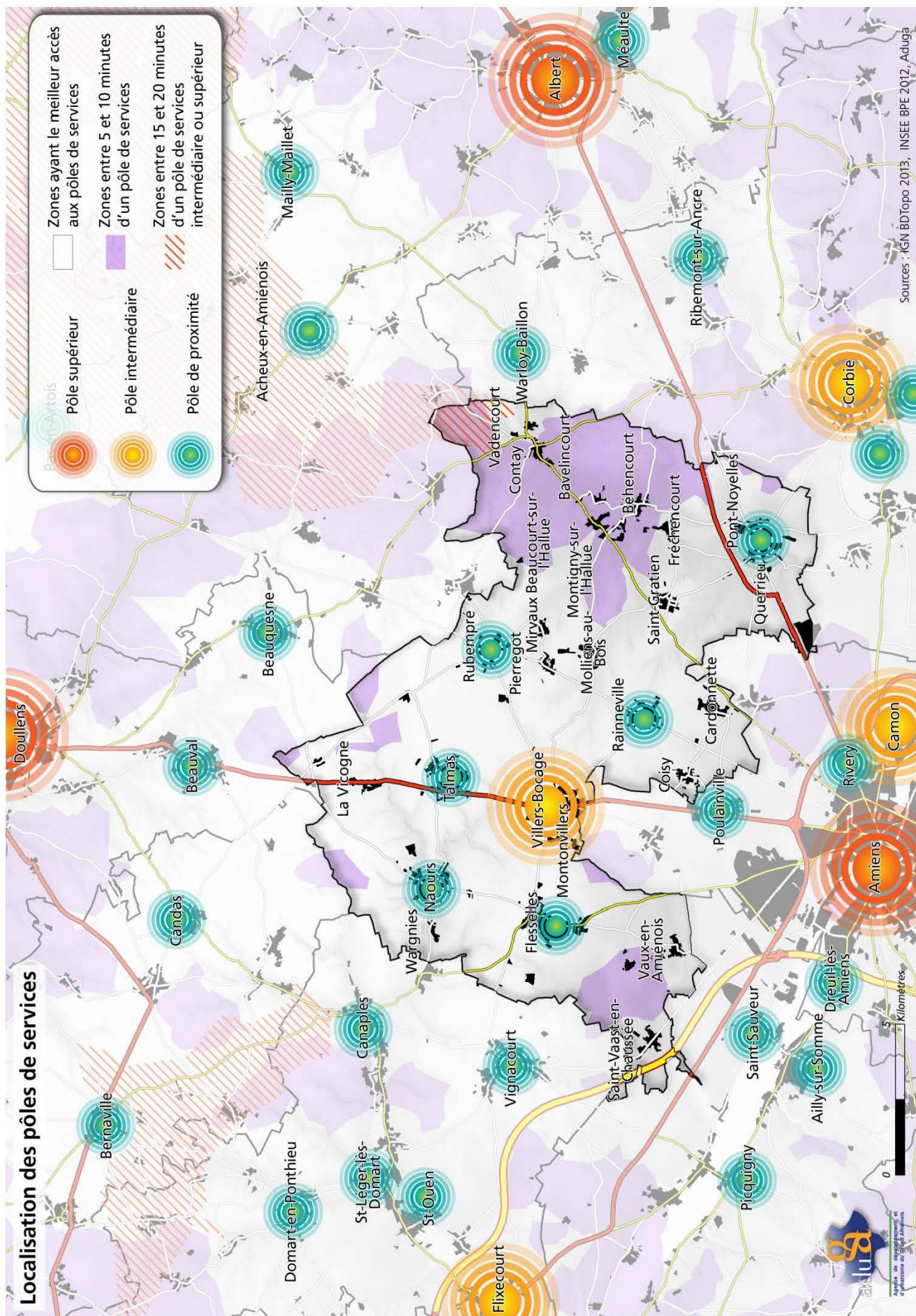
Située le long de la RN 25, la commune de Villers-Bocage se distingue nettement par la variété de son offre d'équipements et de services. On peut la qualifier de **pôle intermédiaire**, qui joue un rôle de relais à mi-chemin entre deux pôles de services supérieurs, Amiens et Doullens. Dans une moindre mesure, on peut estimer que Querrieu et Pont-Noyelles jouent également ce rôle de relais entre Amiens et Albert, sans pour autant atteindre le même niveau d'offre que Villers-Bocage.

B. Des secteurs plus ruraux, moins bien desservis en services

L'offre d'équipements et services est globalement bien accessible pour les habitants de Bocage-Hallue : il faut généralement moins de 5 minutes pour se rendre dans l'un des 6 pôles de proximité du territoire ou à Villers-Bocage. Néanmoins, certains secteurs apparaissent plus éloignés de ces pôles : c'est le cas, à l'ouest, du secteur Vaux/Saint-Vaast, mais surtout à l'est, des communes de l'Hallue, de Fréchencourt à Vadencourt.



Localisation des pôles de services



7.2. DES SERVICES...MAIS POUR QUI ?

A. Les habitants

Plusieurs tendances ont été mises en évidence dans le profil sociodémographique de Bocage-Hallue :

- Le vieillissement des habitants arrivés dans les décennies 1970-1980, la plupart retraités aujourd'hui et dont les enfants ont quitté la maison familiale : **le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 3,4%/an entre 1999 et 2010, soit 900 personnes en plus ;**
- Une **baisse significative des populations jeunes**, parmi les plus fortes enregistrées dans les EPCI du Grand Amiénois : -0,6%/an pour les 0-14 ans et -1,2%/an pour les 15-29 ans entre 1999 et 2010 ;
- Un **indice de jeunesse encore élevé**, malgré le ralentissement du solde naturel.

Ces évolutions vont avoir plusieurs conséquences sur l'offre d'équipements et de services, puisqu'elles engendrent des besoins croissants pour les seniors en services de proximité et en services à domicile (aide ménagère, petits travaux, soins, repas, ...), et des besoins persistants pour les enfants et les jeunes. Bien que leur nombre soit relativement stable, les tranches d'âge actives (30-60 ans) représentent une part importante de la population de Bocage-Hallue. Les pratiques de ces habitants sont fortement influencées par les déplacements domicile-travail qu'une majorité d'entre eux effectuent chaque jour vers l'agglomération d'Amiens.

B. Les entreprises

Elles ont des besoins particuliers en équipements et services : transport et communication, salles de réunion, restauration, hébergement temporaire pour les salariés ou les apprentis, pour la clientèle ou les fournisseurs, etc. Au total, **cette demande potentielle de services concerne près de 20 000 entreprises** localisées en Bocage-Hallue (830 établissements), dans l'agglomération (12 207) et les communautés de communes alentours (Pays du Coquelicot : 2 083, Val de Somme: 1 332, Doullennais : 955, Val de Nièvre : 825, Ouest Amiens : 664 et Bernavillois : 479).

Certains gîtes et chambres d'hôtes du territoire accueillent à l'année des travailleurs en déplacement, en raison de la proximité de l'Espace industriel nord ou de la réalisation de grands chantiers à proximité (le dernier en date : la pose de la canalisation de gaz des Hauts de France).

C. Les touristes

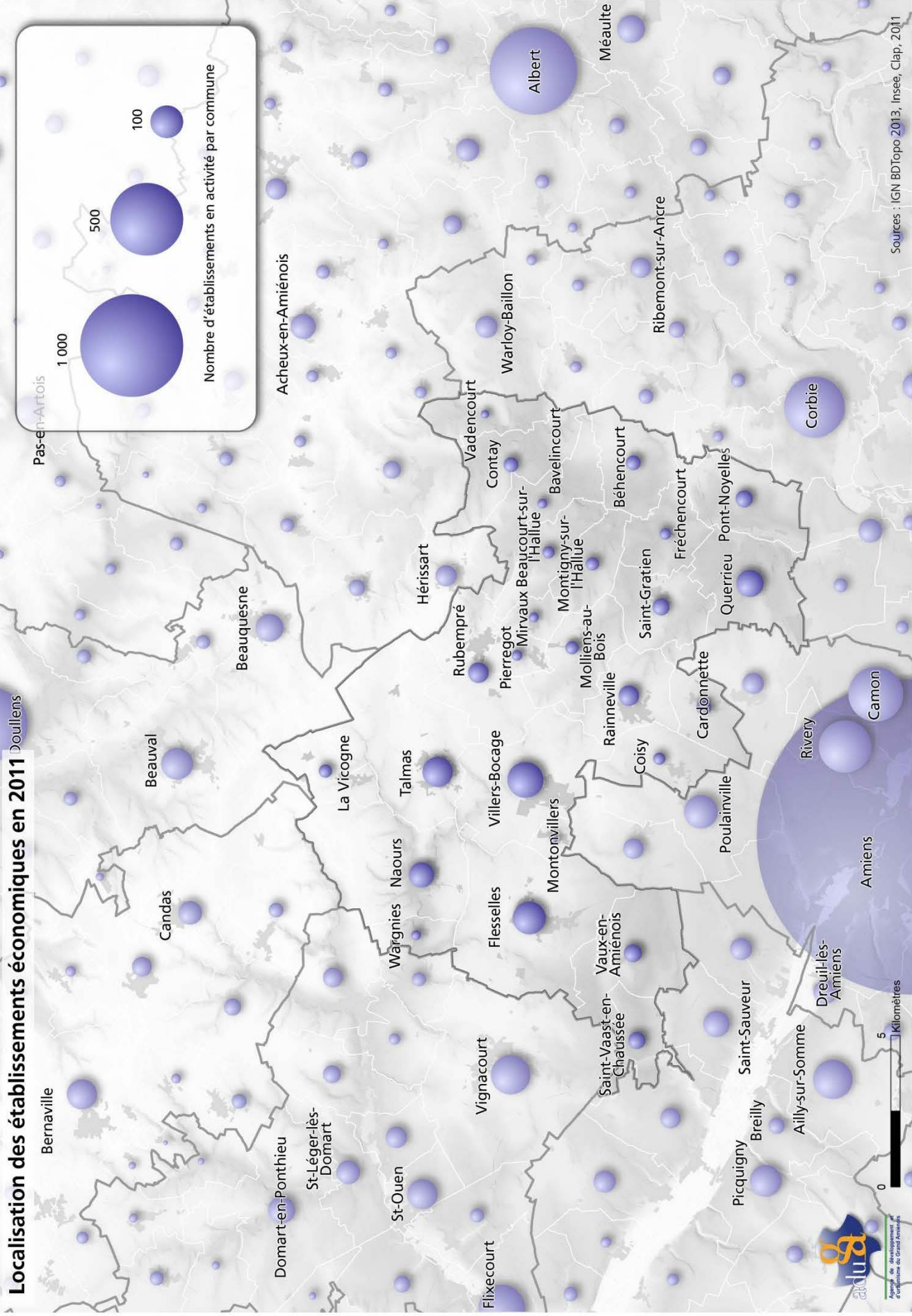
Selon l'office du tourisme Bocage Trois Vallées, la saison touristique s'étend globalement de mi-mars à mi-octobre, pendant laquelle le territoire accueille plusieurs clientèles de touristes. Citons tout d'abord **la clientèle de proximité**, certainement la plus importante, venant de l'Amiénois, à la recherche d'activités récréatives, qui ne réside pas sur place.

Le territoire accueille également **des touristes fidélisés dans les campings de Querrieu et de Pont-Noyelles**, venant du nord de la France, qui viennent séjourner le week-end ou l'été, pour retrouver leur petit coin de paradis au bord de l'Hallue.

Phénomène récent observé par l'office du tourisme : le département de la Somme devient une destination à part entière pour les visiteurs français ou étrangers, qui effectuent un **circuit d'une semaine d'est en ouest** (2 jours autour d'Albert-Péronne, 2 jours dans l'Amiénois en hébergement rural et 2 jours en Baie de Somme).

Si la création de nouveaux hébergements ruraux (Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage, Montigny, Querrieu ou encore Fréchencourt) atteste d'**une demande touristique en augmentation**, la clientèle de passage entre Doullens-Arras et Amiens est cependant peu captée.

Localisation des établissements économiques en 2011



7.3. QUELS SONT LES SERVICES DE PROXIMITÉ PRÉSENTS EN BOCAGE-HALLUE ?

Les équipements et services de proximité sont ceux auxquels les usagers de la communauté de communes ont recours ou qu'ils fréquentent couramment, voire quotidiennement. Cette offre doit constamment s'adapter à l'évolution des besoins, eux-mêmes dépendants en partie des évolutions démographique et sociologique de Bocage-Hallue.

A. Un choix qui s'élargit pour faire garder les enfants

Jusque récemment, les parents qui résidaient dans la communauté de communes n'avaient pas d'autre choix que de confier leur(s) enfant(s) à une assistante maternelle, ou de se tourner vers des structures d'accueil collectif situées aux alentours, lorsque l'accès est autorisé aux résidents extérieurs.

Avec 150 assistantes maternelles, la communauté de commune dispose d'environ 400 places pour la garde des enfants de moins de 3 ans, soit un ratio de 36 places pour 100 enfants, ce qui est l'un des plus élevés du Grand Amiénois, et bien au-dessus de la moyenne départementale.

Le Relais d'assistants maternels créé il y a 4 ans (2010) par la communauté de communes dispense de nombreuses informations tant aux parents qu'aux nounous. Il propose également à ces dernières un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles. Des animations sont organisées régulièrement dans les salles des fêtes de Flesselles, Naours et Pont-Noyelles ainsi que dans les locaux de la communauté de communes à Villers-Bocage.

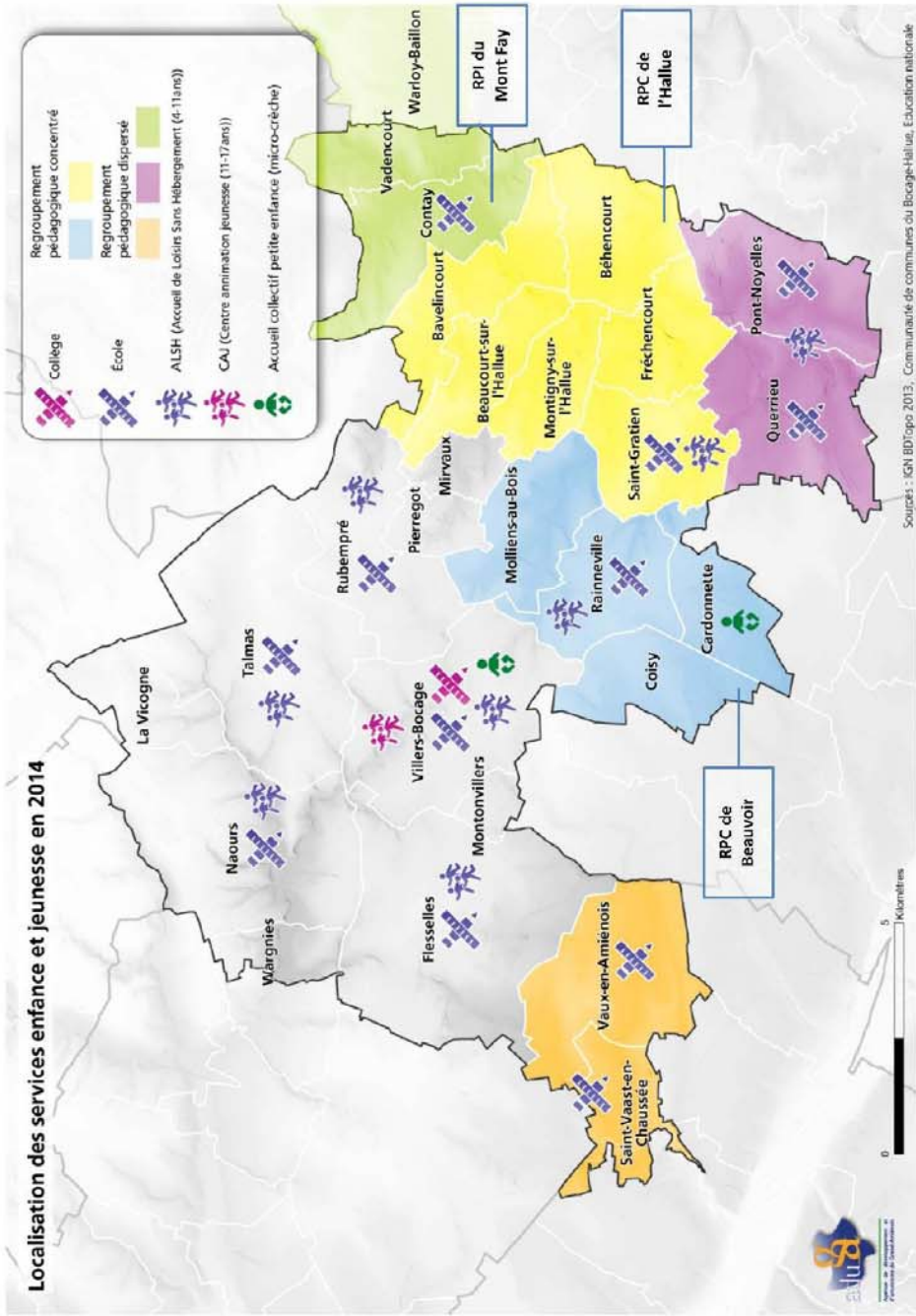
En trois ans, deux micro-crèches, d'une capacité d'accueil de 10 places chacune, ont vu le jour en Bocage-Hallue. Ces projets sont portés par une gestionnaire privée, qui nourrit le souhait de développer un maillage de plusieurs structures du même type dans le secteur. Les locaux sont loués aux communes, propriétaires des locaux.

B. Une organisation scolaire hétérogène

1250 élèves étaient scolarisés dans le premier degré en 2013 dans 13 établissements publics et 1 établissement privé. 5 écoles sont gérées au niveau communal, tandis que 2 sont organisées en regroupements pédagogiques concentrés (RPC de l'Hallue et de Beauvoir) et 5 en petits regroupements pédagogiques dispersés de 2 ou 3 communes (RPI de Querrieu Pont Noyelles, RPI Vaux-Saint-Vaast, RPI du Mont Fay). Chaque établissement est doté d'un accueil périscolaire.

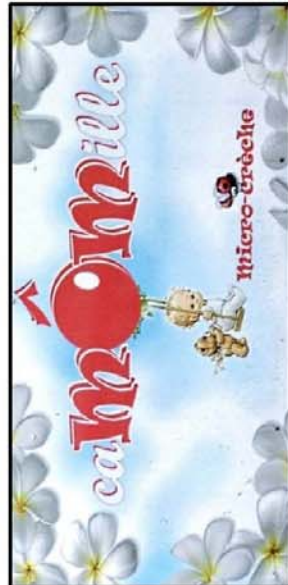
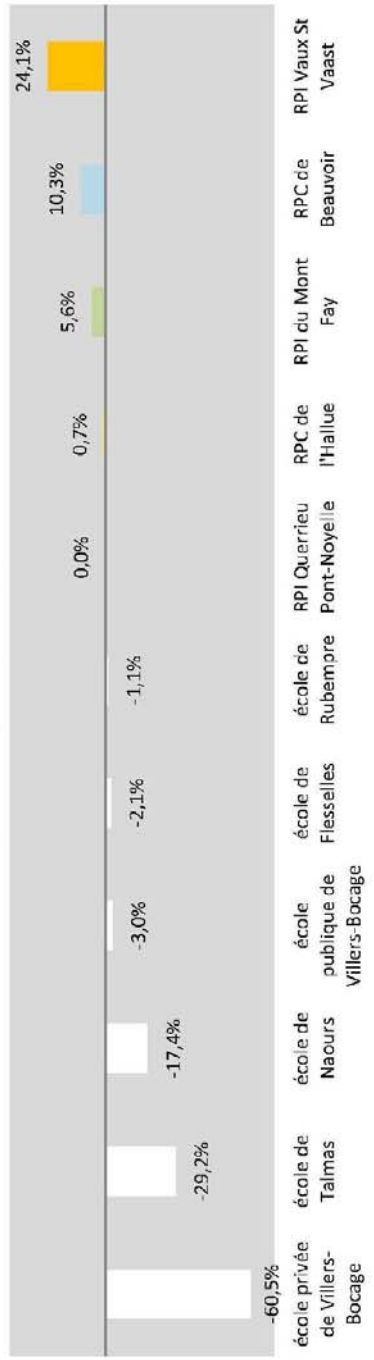
Entre 2009 et 2013, les effectifs du premier degré ont baissé à l'échelle de la CC Bocage-Hallue (baisse de 4,9%). A titre de comparaison, la CC du Val de Noye enregistre une hausse de plus de 10% et le Val de Somme une hausse de 2%.

Les écoles n'ont pas toutes connu les mêmes évolutions d'effectifs : le RPI Vaux/St-Vaast a vu ses effectifs augmenter de 63 à 83 élèves et à l'inverse, les écoles de Naours, Talmas ont enregistré une baisse d'une vingtaine d'élèves. L'école privée de Villers-Bocage a perdu quant à elle une cinquantaine d'élèves en 5 ans.



Évolution des effectifs scolaires du 1^{er} degré entre 2009 et 2013, par établissement

Source: DEPP, Rectorat d'Amiens 2013.



Villers-Bocage: Micro-crèche



Talmas: école

C. Un territoire qui mise sur la culture

La communauté de communes a développé une politique culturelle complète alliant proximité et rayonnement métropolitain, à destination de tous les publics.

Le territoire dispose de 5 bibliothèques fonctionnant en réseau, à Villers-Bocage, Flesselles, Saint-Gratien, Naours et Cardonnette, qui rassemblent plus de 2500 inscrits. Son école de musique intercommunale est répartie sur 4 sites (Villers-Bocage, Flesselles, Naours/Talmas, Querrieu/Pont-Noyelle) et accueille 162 élèves pour l'année 2013-2014, résidant pour 95% d'entre eux en Bocage-Hallue. L'école accueille également une dizaine d'élèves originaires d'Amiens ou des communautés de communes voisines.

La programmation culturelle touche un millier de spectateurs pour la saison tout public (soit 150 spectateurs en moyenne par représentation) et plus de 3 000 enfants dans le cadre de la programmation jeune public en milieu scolaire.

Enfin, le dynamisme culturel du territoire s'illustre également par les trois festivals organisés entre mai et août:

- ⇒ Le festival familial « **Les ptits Malins** » se déroule au gymnase de Villers-Bocage pendant une journée (environ 700 spectateurs, venant pour moitié de la CC BH, moitié Amiénois);
- ⇒ Le festival en langue picarde « **Ches Wèpes** », né en Bocage-Hallue en 2000, s'est décliné depuis ailleurs en Picardie (Thiérache, Beauvaisis, côte picarde, ...). Il circule chaque année dans les communes en investissant différents lieux (salles des fêtes, places publiques, églises, pâtures ...);
- ⇒ Enfin, **le festival de jazz de Montonvillers**, accueille une quinzaine de formations musicales durant le premier week-end de juillet et attire en moyenne 3 000 spectateurs venant du Grand Amiénois et du Doullennais.

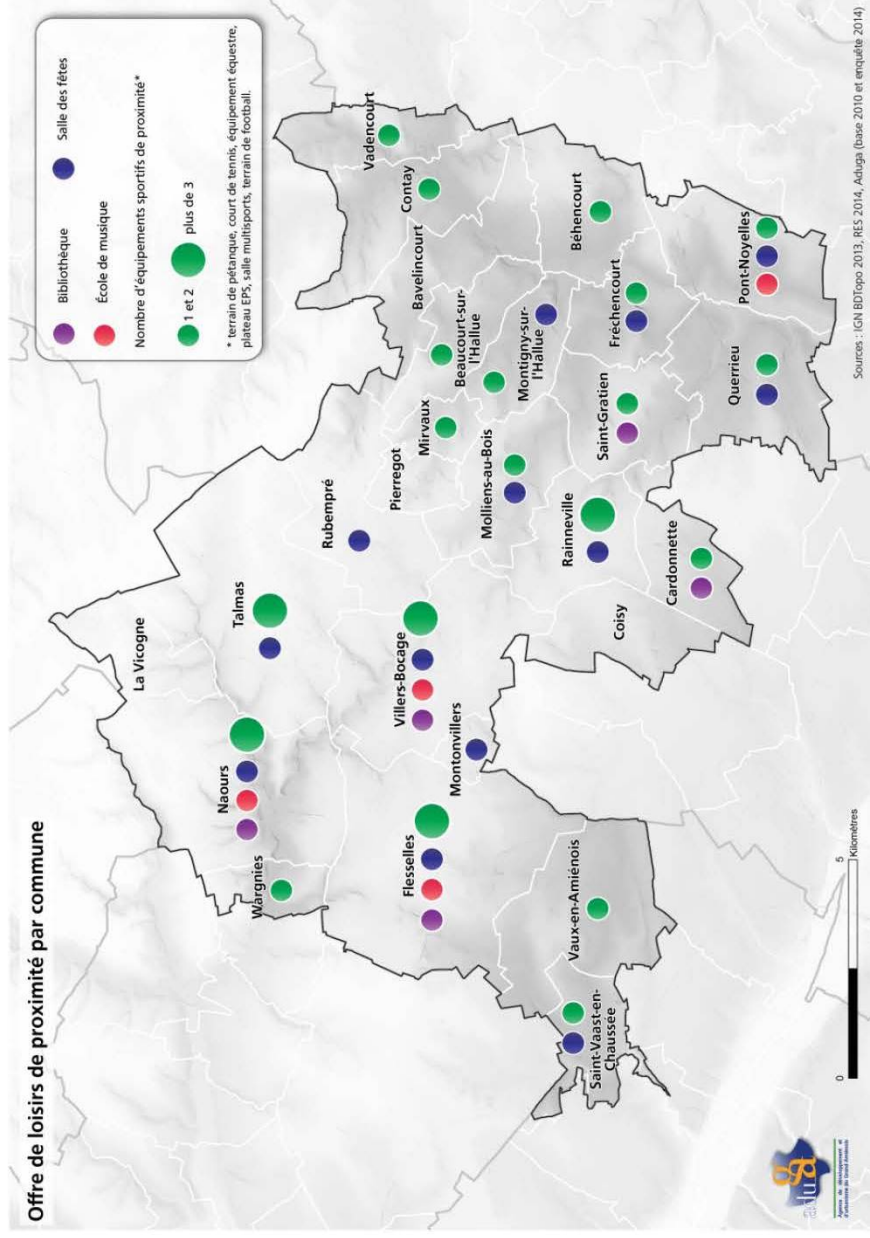
D. Un parc d'équipements sportifs de proximité relativement dense

Le territoire compte plus de 2 000 licenciés sportifs d'après les données de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Les communes les plus sportives sont Flesselles, Naours, Villers-Bocage et Querrieu/Pont-Noyelles, qui comptent chacune plus de 200 licenciés. Les disciplines les plus pratiquées sont le football (plus de 500 pratiquants), le tennis (environ 300) et l'équitation (plus de 200). Par ailleurs, certains sports sont plus présents quand dans l'ensemble du Grand Amiénois, tels que le volley-ball (environ 70 licenciés) et, dans une moindre mesure, le ballon au poing qui compte une quarantaine de pratiquants.

Pour permettre la pratique de ces activités, le territoire est doté de trois équipements couverts multisports (deux gymnases à Villers-Bocage et Flesselle et la salle polyvalente de Rainneville), avec des taux d'occupation élevés. 20 communes disposent quant à elles d'équipements sportifs de plein air (terrain de grand jeu, plateau EPS, terrain de pétanque et/ou de ballon au poing), deux plateaux multisports ayant été ouverts en 2012 à Rubempré et Vaux-en-Amiénois dans le cadre du schéma des équipements sportifs de la communauté de communes.

Les salles des fêtes communales accueillent quant à elles les activités de détente et de loisirs proposées par les associations.

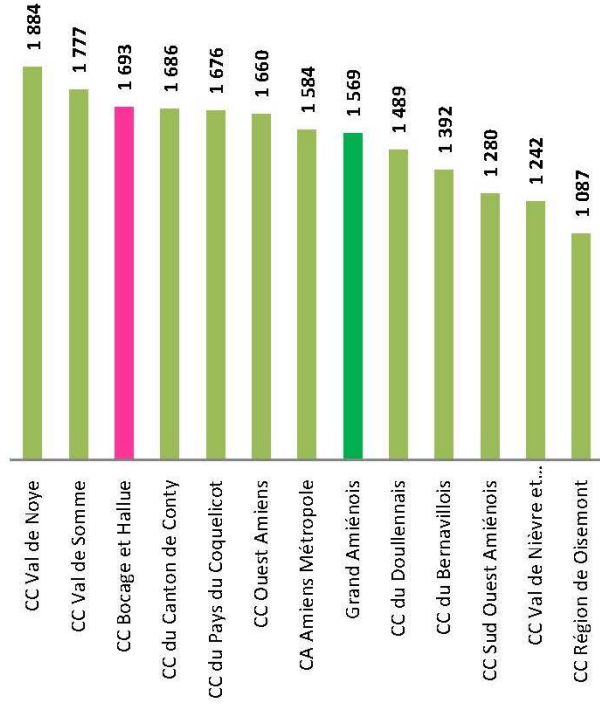
Offre de loisirs de proximité par commune



Focus sur les pratiques des habitants

Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants par EPCI

Sources : Insee RP 2010 ; DRJCS 2010-2013, Ministère des Sports et de la Jeunesse, 2011



Terrain ballon-au-poing



Terrain de football



Gymnase

E. Le commerce de proximité : plus présent qu'on ne le croit

La présence de petits commerces de proximité est conditionnée par : la taille du bassin de population, l'accessibilité des commerces (localisation et horaires) et la concurrence, exercée soit par d'autres territoires, soit par la grande distribution. Dans le cas du Bocage-Hallue, la proximité d'Amiens et le développement de grandes surfaces alimentaires ont probablement contribué à la raréfaction des petits commerces. Car d'après le recensement de l'Insee de 2012, seules 6 communes sur 26 disposent de commerces de bouche (boulangerie ou épicerie-supérette). Cette offre sédentaire est cependant compensée par le commerce ambulancier. D'après l'enquête réalisée en mai 2014 auprès des communes, une majorité d'entre elles sont ainsi desservies en boulangerie, boucherie-charcuterie, fruits et légumes, produits surgelés, poissonnerie et même en quincaillerie. La vente directe constitue un autre canal de distribution de proximité, qui connaît un succès grandissant. D'après les données du recensement agricole de 2010, 14 communes sur 26 possèdent une ou plusieurs exploitations qui commercialisent des produits en circuit court. La valorisation des produits locaux est également organisée sous la forme d'un marché hebdomadaire de plein vent à Villers-Bocage.

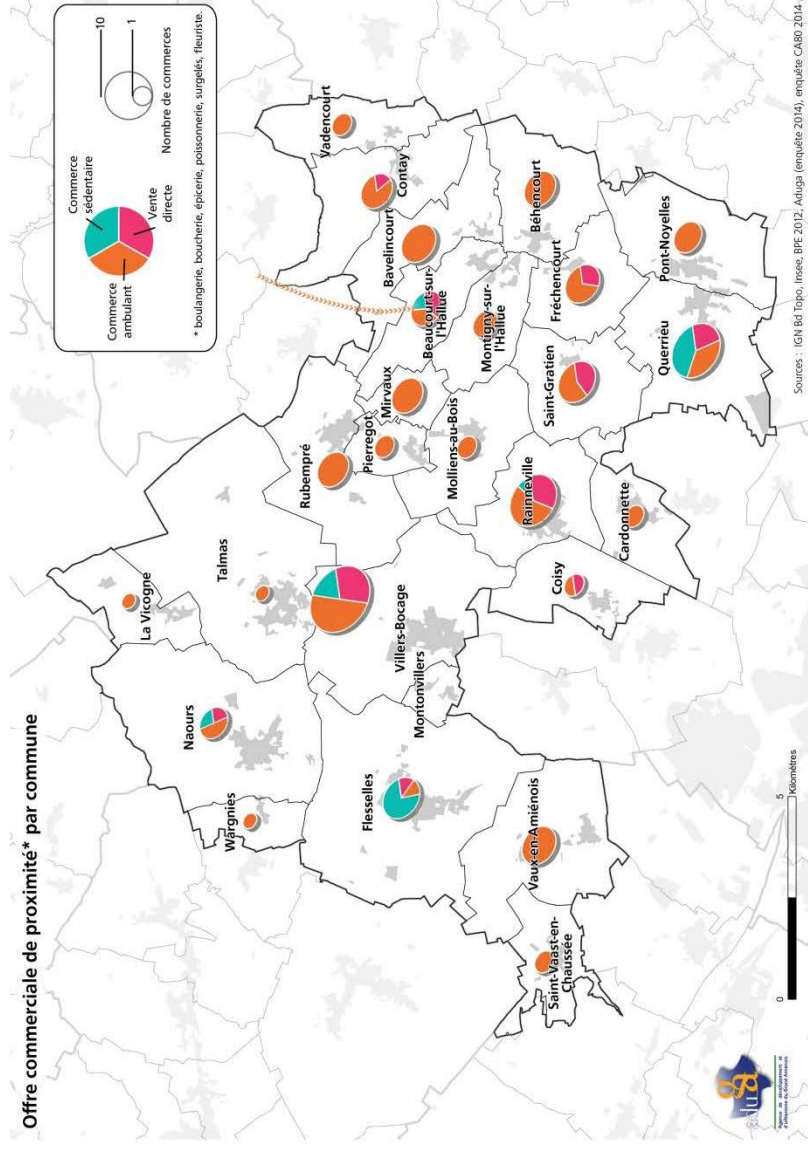
F. Un territoire bien doté en offre de soins de proximité

La communauté de communes dispose d'une densité en professionnels de santé de proximité dans la moyenne du Grand Amiénois. Elle dispose d'une maison pluridisciplinaire de santé communale ouverte à Flesselles en 2009. Une autre est en chantier à Rubempré. Trois maisons médicales d'initiative privée existent à Villers-Bocage, Rainneville et Querrieu. Talmas et Naours comptent chacune 1 médecin généraliste et 2 auxiliaires médicaux. Les communes situées au nord-est (Beaucourt, Contay, Vadencourt, Bavelincourt, ...) ne disposent d'aucune offre de soin. Toutefois, les habitants peuvent également se rendre à Warloy-Baillon, où la maison de santé, inaugurée en 2013, accueille 16 professionnels de la santé. 4 communes sont pourvues d'une pharmacie (Flesselles, Villers-Bocage, Rubempré et Querrieu). Enfin, la proximité d'Amiens offre aux habitants, et en particulier pour les actifs, un choix de praticiens très large.

G. Des besoins en constante augmentation pour les personnes âgées

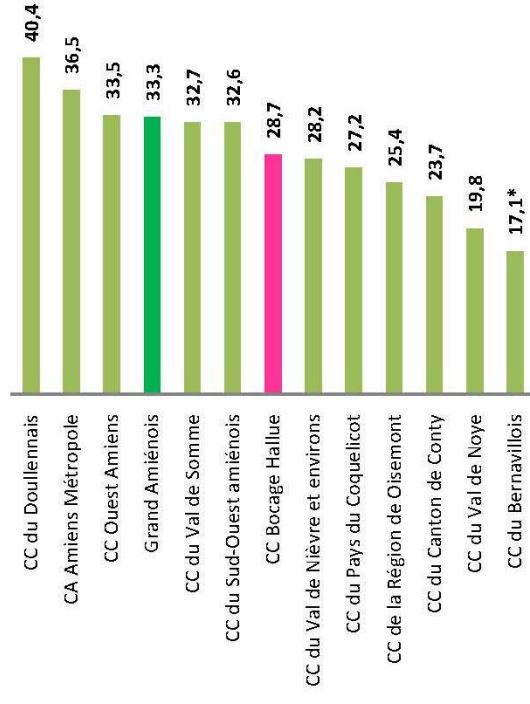
Près de 800 personnes de 75 ans et plus sont recensées en Bocage-Hallue. 39% d'entre elles vivent seules (plus de 300 personnes), ce qui signifie un besoin potentiel d'assistance pour le quotidien (ménage, soins, etc.). Pour y répondre, la communauté de communes a mis en place trois principaux services de proximité pour les personnes âgées : l'aide à domicile, qui intervient auprès de 330 bénéficiaires, le portage de repas (qui concerne 51 bénéficiaires) et le service de télé-assistance mis en place auprès de 145 personnes. En complément de ces trois services, elle propose également des interventions culturelles à domicile (« Marionnettes au déjeuner ») et des actions de prévention. Si les services à domicile sont bien développés, le territoire de Bocage-Hallue est toutefois confronté à l'absence de structures d'hébergement, médicalisée ou non. Face au vieillissement de la population constaté, de nouveaux besoins pourraient émerger à l'avenir.

Offre commerciale de proximité* par commune

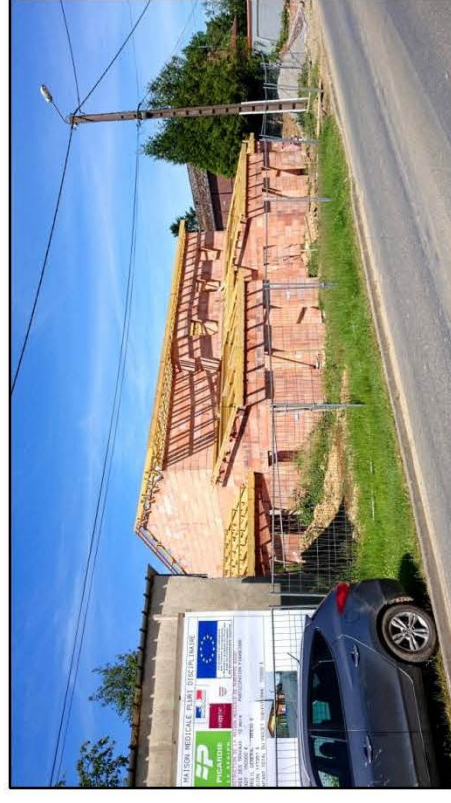


Nombre de professionnels de santé de proximité pour 10 000 habitants (médecins généraliste, infirmiers, pharmacies)

Sources : Insee RP 2010, diagnostic territorial de santé du Conseil régional 2011



Villers-Bocage: marché de producteurs locaux



Rubempré: chantier de la maison médicale pluridisciplinaire

H. Les services administratifs

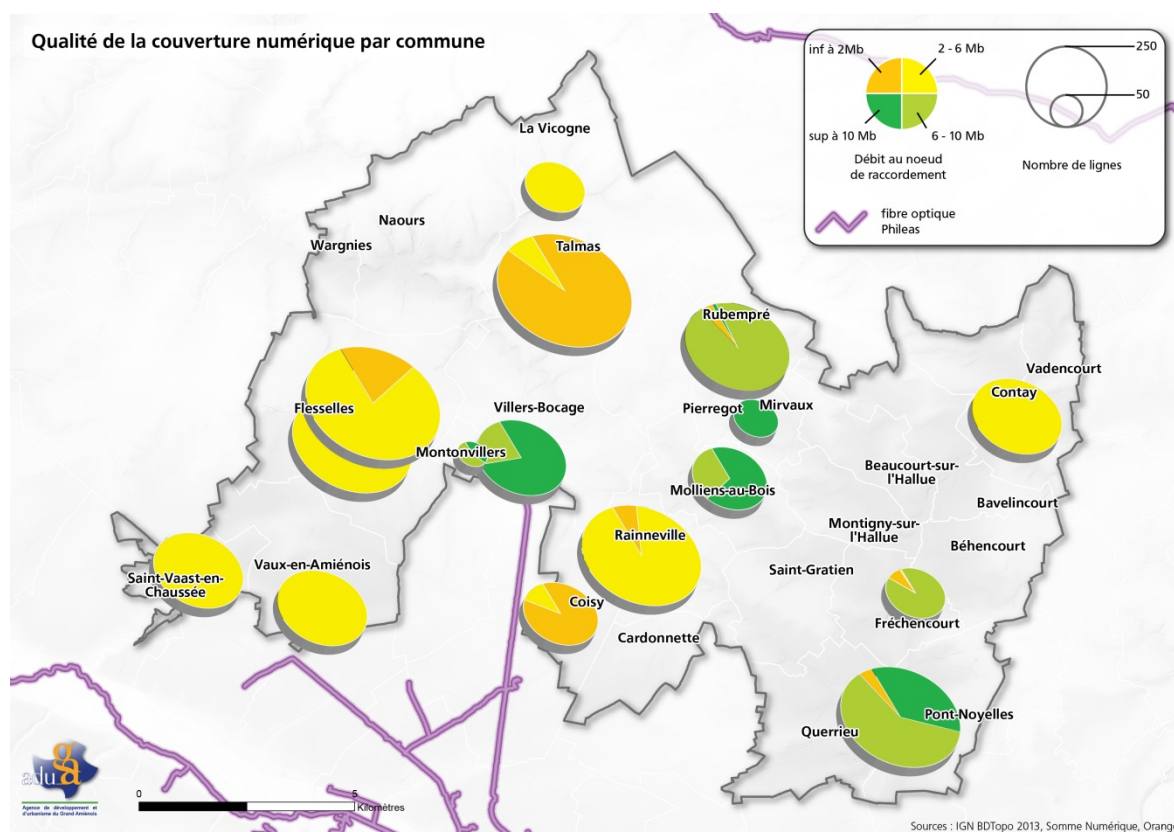
Hormis la mairie, présente dans chaque commune, qui permet aux usagers d'accomplir certaines formalités administratives classiques, peu de services sont recensés. 5 communes disposent d'un bureau de poste (Villers-Bocage, Flesselle), d'une agence postale (Rubempré, Querrieu) ou d'un relais poste commerçant (Naours). Comme la plupart des communautés de communes du Grand Amiénois, le territoire ne compte aucun Relais Services Publics. Ce dispositif permet aux usagers d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics au sein d'un même lieu, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social (permanences de Pôle Emploi, de la CAF, de la Sécurité sociale, de la mission locale, etc.). A noter : une permanence de la Sécurité sociale est organisée une fois par semaine à la mairie de Villers-Bocage et de Flesselles.

Afin de pallier le manque de permanences physiques, la plupart des administrations développent des services en ligne, à l'image de la plateforme service-public.fr, ou des guichets administratifs virtuels comme c'est le cas dans l'Aisne. Le développement de ces « e-services » suppose toutefois de disposer d'une connexion Internet de qualité, et d'être formé à l'utilisation des TIC.

I. La couverture numérique

Dans la communauté de communes, 3 ménages sur 4 accèdent à Internet à leur domicile, soit le taux le plus élevé du Grand Amiénois. Deux tiers des habitants bénéficient d'un débit compris entre 2Mb/s et 10Mb/s via la ligne téléphonique. Toutefois, d'après l'enquête menée auprès des communes de Bocage-Hallue en mai 2014, la couverture numérique apparaît inégale. Plusieurs d'entre elles jugent la desserte insuffisante, pour le fonctionnement des services (santé, administration, école, ...) et des entreprises, en particulier dans l'est du territoire.

Depuis l'adhésion de la communauté de communes à Somme Numérique, plusieurs projets visent à améliorer cette desserte à l'horizon de 3-4 ans, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme (SDTAN).





Éléments à retenir au sujet des services et équipements de proximité :

- ⇒ **Une organisation scolaire** hétérogène confrontée à une baisse de fréquentation récente;
- ⇒ **Une offre de garde d'enfants** de moins de 3 ans bien structurée, appelée à se développer et à se diversifier;
- ⇒ **Une politique culturelle qui capte au-delà de Bocage-Hallue** et une forte dynamique de loisirs sportifs;
- ⇒ **Une baisse des petits commerces non compensée** par l'offre ambulante mais qui concerne surtout la population ne fréquentant pas Amiens régulièrement ;
- ⇒ **Une commercialisation de produits en circuits courts qui se développe;**
- ⇒ **Une offre de soins qui s'organise** dans le contexte d'une population vieillissante;
- ⇒ **Un accès aux services administratifs qui peut être optimisé.**

7.4. LES ÉQUIPEMENTS INTERMÉDIAIRES ET SUPÉRIEURS, VERS OÙ SE TOURNER ?

Le territoire possède une vingtaine de services de niveau intermédiaire, dont près de la moitié sont concentrés à Villers-Bocage. La situation du territoire permet par ailleurs aux habitants de bénéficier de la proximité de trois pôles supérieurs (Albert, Corbie et Doullens) et du pôle métropolitain .

A. Vers Villers-Bocage

De par sa position centrale sur l'axe de la RN 25, la commune possède une plus grande variété de services que sa taille le laisserait penser. Leur localisation apparaît très éclatée, entre quatre sites principalement :

- ⇒ Au nord : une petite zone commerciale s'est développée en entrée de bourg. Elle est constituée de deux grandes surfaces alimentaires (un supermarché et un discount alimentaire) ainsi que plusieurs commerces et services (pharmacie, opticien...).
- ⇒ Dans le bourg : la place du 11 novembre accueille quelques commerces et services de proximité, sans véritablement constituer une centralité,
- ⇒ Au sud : le collège, et le gymnase attenant, accueille 672 élèves en 2013 (soit le niveau de 2004, après avoir connu une forte baisse entre 2004 et 2008),
- ⇒ A l'est : la Maison Familiale Rurale propose 6 formations accessibles pour les élèves de 4^e et 3^e qui s'orientent vers des CAP dans l'élevage ou la maintenance, ou vers des Bac pro. Elle dispose également d'équipements sportifs (terrain de football et de volley).

Notons également la présence, nécessairement excentrée, d'un stand de balltrap au nord-ouest de la commune.

B. Vers Flesselles

La commune la plus peuplée du territoire, la seule à dépasser les 2000 habitants, possède une moins grande variété de services. Comme à Villers-Bocage, la localisation des équipements et services apparaît dispersée entre plusieurs sites :

- ⇒ Le centre-bourg , où l'on retrouve les services publics et administratifs ;
- ⇒ La zone artisanale, au sud de la commune, sur la route d'Amiens, où s'est implanté le discount alimentaire Netto et sa galerie marchande (coiffeur, opticien)
- ⇒ Le carrefour entre les routes de Vignacourt, de Naours et de Villers-Bocage, au nord, qui rassemble quelques équipements et services, adossés un parking public et au terrain de pétanque;
- ⇒ La maison médicale et la salle de sport sont quant à elles localisées à proximité des lotissements construits dans les années 1980-1990 à l'ouest.

C. Vers les pôles supérieurs du Grand Amiénois (Albert, Corbie et Doullens)

A moins de 30 minutes de leur lieu de résidence, les habitants de Bocage-Hallue peuvent se rendre vers ces trois villes, qui disposent d'un certain nombre d'équipements structurants.

- ⇒ Citons tout d'abord les **équipements sportifs, et en particulier les piscines**, qui accueillent une partie des scolaires de Bocage-Hallue. Celles d'Albert et de Doullens sont anciennes (plus de 30 ans), tandis que celle de Corbie, plus récente (2001), possède une plus grande variété d'équipements autour du bassin de natation, de nature ludique.
- ⇒ Les trois villes sont également dotées de **centres hospitaliers et d'une clinique (Val d'Ancre à Albert)**, dont l'offre de soins diffère selon l'établissement. Le CH de Doullens, suite à sa restructuration (remplacement de la maternité par un centre de périnatalité et fermeture du service de chirurgie, fusion avec le CHU d'Amiens), s'oriente vers une spécialisation médico-sociale. Le CH d'Albert suit la même tendance. A Corbie, le CH est issu d'un regroupement de petites structures, autour du centre de réadaptation et de rééducation fonctionnelle des 3 Vallées. Sa capacité d'accueil a récemment été augmentée, pour atteindre 200 lits.
- ⇒ Sur le plan culturel, chacune dispose d'un **cinéma et d'un espace culturel de grande capacité** (500 personnes).
- ⇒ Enfin, en matière d'enseignement, les jeunes de Bocage-Hallue peuvent étudier dans les **lycées** d'enseignement général ou professionnels de Doullens ou Albert-Méaulte. Plusieurs lycées d'enseignement agricole sont présents à proximité, notamment à Corbie (lycée Sainte-Colette), mais également en-dehors des trois villes, à Ribemont-sur-Ancre, Eclusier-Vaux et Beauquesne.

D. Vers la métropole amiénoise

La proximité d'Amiens et de ses équipements constitue un véritable atout pour les habitants de Bocage-Hallue, qui disposent d'une grande variété de services à 15-20 minutes en moyenne de leur domicile. La communauté de communes nourrit d'étroite relations avec la métropole amiénoise, dont les projets de développement peuvent avoir des répercussions importantes en Bocage-Hallue. Au nord d'Amiens, la **création d'un campus universitaire dans la citadelle, la requalification de l'espace industriel nord et la création d'un centre commercial** pourraient renforcer l'attractivité du secteur et des communes avoisinantes.

Toutefois, quelques points négatifs peuvent être relevés: la **saturation des équipements amiénois**, tels que les piscines ou encore les crèches, qui conduit à réduire leur accès pour les résidents extérieurs, et la **délocalisation de l'hôpital Nord** vers le sud, prévue dans les prochains mois, qui va éloigner les habitants

de Bocage-Hallue d'une offre de soins supérieure (chirurgie, spécialiste), en doublant leur temps d'accès à l'hôpital.

Éléments à retenir au sujet des services et équipements intermédiaires

:



- ⇒ Nombre d'équipements sont présents en Bocage-Hallue. Toutefois le territoire reste **très indépendant des territoires voisins pour satisfaire l'ensemble les besoins** en équipements intermédiaires et, surtout, supérieurs.
- ⇒ Piscines, centres hospitaliers, hébergements médicalisés se situent à moins de 30 minutes principalement dans l'agglomération, mais aussi au nord et à l'est de la CCBH. **Cette proximité ne garantit pas pour autant la disponibilité.** Certains équipements peuvent être saturés (piscines), d'autres peuvent être réorganisés (hôpitaux).
- ⇒ A noter enfin que le « Golf d'Amiens » se situe en réalité à ... Querrieu !

8. LE TOURISME ET LES LOISIRS

L'activité touristique du territoire de l'intercommunalité est essentiellement centrée sur des activités de loisirs à la journée, pour une clientèle de proximité souvent originaire de Picardie. Bien que les séjours soient limités, il existe de réelles retombées économiques. La communauté de communes de Bocage Hallue abrite des milieux naturels riches et denses, mais également un patrimoine bâti particulier. Le territoire attire également une clientèle plus lointaine pour certains sites touristiques précis, comme la cité souterraine de Naours. Enfin il attire aussi une clientèle internationale principalement présente sur le territoire pour les sites touristiques de mémoire proches, comme ceux de Villers Bretonneux et du secteur du souvenir.

8.1. QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS TOURISTIQUES DE BOCAGE-HALLUE ?

La communauté de communes de Bocage Hallue possède un patrimoine bâti intéressant, originaire d'époques très variées. Elle possède également un patrimoine naturel remarquable propice à la pratique de la randonnée. Cependant aucun site touristique présent sur le territoire de l'intercommunalité ne fait actuellement parti des sites les plus fréquentés du département.

A. La cité souterraine de Naours

La cité souterraine de Naours constitue le site touristique le plus important de la communauté de communes du Bocage-Hallue. Creusée à la main dans le calcaire du plateau Picard, elle est reconnue comme l'une des plus vastes du nord de la France. D'une longueur totale de 2000 mètres, elle est composée de 28 galeries et de 300 chambres. Refuge pour les habitants depuis le Moyen Âge. Lieu de contrebande sous la Révolution Française, hôpital de l'armée britannique lors de la Première Guerre Mondiale, puis dépôt de munitions stratégique de l'armée allemande pendant la Seconde Guerre Mondiale, la cité souterraine de Naours possède une histoire riche qu'il est possible de découvrir.

Ce site touristique d'importance est accessible au public tous les jours de la semaine de février à novembre. Il est possible de visiter les 900 mètres de galeries et d'y découvrir l'Autel, la chapelle à trois nefs, le grenier à sel, le monument du Congrès et des graffitis de différentes époques.

Sur ce site, l'offre touristique est complétée par la présence du musée des vieux métiers picards, d'un parc arboré de 10 ha, de deux moulins à vent (le moulin de Belcan et le moulin de Westmolen), d'un mini golf, d'un restaurant, d'un snack et d'une boutique de souvenirs et de produits locaux.

Véritable point fort de l'activité touristique du Bocage Hallue, ce site représente un potentiel important d'attractivité, ce qu'il a été dans le passé avec une pointe à 81 000 visiteurs en 2004. Récemment racheté par la Communauté de Communes du Bocage-Hallue, sa fréquentation estimée en 2014 est de 35 000 visiteurs.

B. Circuit des châteaux

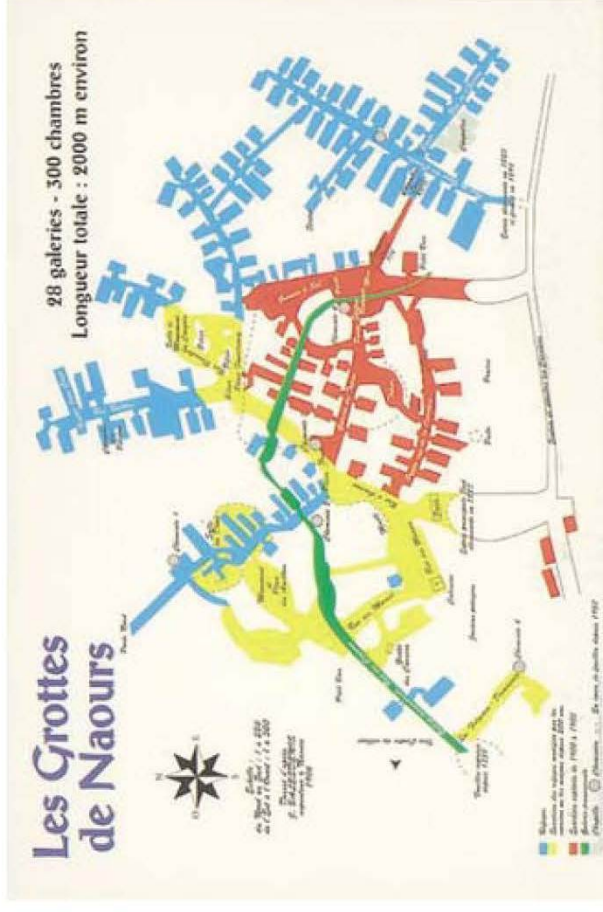
Les châteaux sont particulièrement nombreux sur le territoire de Bocage-Hallue. Quatre d'entre eux sont référencés dans les circuits touristiques, notamment dans le circuit des châteaux « brique et pierre » réalisé par l'office de tourisme de Corbie Bocage 3 vallées.

Le château de Querrieu est l'un des châteaux les plus remarquables du territoire, c'est aussi l'un des seuls qui propose des visites guidées du château et de son parc. Il est inscrit aux monuments historiques depuis le 12 janvier 1988.

Les trois autres châteaux référencés sont : le château de Vadencourt (demeure classique entourée d'un parc et inscrit aux monuments historiques depuis 1988), le château de Contay (Les façades et toitures de cette demeure de style néo-classique sont inscrites aux monuments historiques) et le château de Saint-Gratien (demeure néo-classique dont les façades et toitures des communs ainsi que le parc sont également inscrits aux monuments historiques).



Entrée de la cité souterraine de Naours



Plan touristique de la cité souterraine de Naours

Source : www.grottesdenaours.com



Château de Querrieu



Château de Saint-Gratien

C. Les activités nature

• Les parcours de randonnée

Les randonnées à pied, à vélo ou à cheval permettent non seulement au visiteur de profiter du cadre naturel remarquable du Bocage-Hallue, mais également de découvrir l'important patrimoine bâti.

Le **sentier de grande randonnée 124** (GR124) qui part de Cires-lès-Mello (département de l'Oise) pour rejoindre Rebreuviette (département du Pas-de-Calais), traverse le territoire de la communauté de communes en passant par les communes de Pont-Noyelles, Fréchencourt, Montigny-sur-l'Hallue, Molliens-au-Bois, Mirvaux, Beaucourt-sur-l'Hallue et Rubempré.

Le circuit « **Le passage aux loups** », formant une boucle de 14 kilomètres, se réalise en grande partie sur le territoire du Bocage Hallue. Il permet de découvrir la colonne Faidherbe de Pont-Noyelles, une partie de la vallée de l'Hallue et les marais de Querrieu.

Le circuit « **Dans la campagne près des muches** » est une randonnée de 3,8 kilomètres qui propose de découvrir les alentours de la cité souterraine de Naours. Lors de ce parcours il est notamment possible d'y apercevoir le centre ville de Naours et la colline au Guet où sont implantés deux moulins à vent.

Le circuit cyclotouristique « **Les trois vallées** » propose deux parcours de 34 et 42 kilomètres qui permettent de découvrir à vélo le Pays de Corbie Bocage 3 Vallées dont fait parti Bocage-Hallue. Il est notamment possible de parcourir la vallée de l'Hallue.

• Les activités équestres

Les communes de Flesselles, Saint-Gratien et Vaux-en-Amiénois comptent chacune un centre équestre. Cependant ces centres sont principalement destinés à une clientèle locale ou de proximité.

Le **centre de randonnée équestre picard à Naours** propose des promenades et des randonnées à cheval allant de 1 à 20 jours et qui permettent de découvrir le patrimoine de l'intercommunalité et de l'ensemble du département. Ce centre propose également à la location des mobils-homes avec ou sans cheval.

L'**association les calèches de Samarobriva à Rainneville** propose des visites guidées en calèches de mai à septembre, pour des individuelles ou des groupes. Bien que basé à Rainneville, les visites guidées se déroulent à Amiens.

• Le Golf Club d'Amiens

Le golf de Querrieu situé à proximité d'Amiens propose toute l'année une activité de loisir qui attire principalement une clientèle locale. Ce grand golf de 18 trous créé en 1925 propose également un practice, une école de golf, un restaurant, un magasin et un club house.



Les sites les plus fréquentés du département
Source : conseil général de la Somme



Panneau d'informations du circuit « Le passage aux loups »

8.2. QUELS SONT LES SINGULARITÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE ?

Il existe sur le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue plusieurs singularités intéressantes qui constituent elles aussi un potentiel touristique. Elles ont le plus souvent un périmètre d'attractivité relativement restreint, elles peuvent d'ailleurs à ce titre être considérées comme des activités de loisir.

A. Les cidreries de Saint-Gratien:

La commune de Saint-Gratien compte deux cidreries. La Cidrerie de la Garenne, dotée de ses propres vergers, propose une vente directe aux particuliers de pommes, de jus de pomme et de cidre produits localement. Il est également possible de visiter la cidrerie et ses animaux de la ferme toute l'année. Non loin de là se trouve une autre cidrerie dénommée « Cidre du pays des Coudriers » qui propose elle aussi à la vente du jus de pomme et du cidre produits localement.

B. Domaine aquacole de Fréchencourt:

La pisciculture se trouve à environ 300 mètres du puits tournant de Fréchencourt, sur la route de Fréchencourt à Querrieu et s'étend sur un peu plus de trois hectares. Cette structure d'élevage offre aux pêcheurs la possibilité de louer des étangs entretenus dans le respect de l'environnement. Il est également possible de visiter cette ferme, afin de comprendre les techniques d'élevage des truites, mais également des écrevisses.

C. La vente directe :

Il existe sur la communauté de communes du Bocage-Hallue plusieurs fermes proposant directement à la vente leurs produits à des particuliers.

Limousine de Haute Carnoye à Naours : Cette ferme d'élevage de limousines propose à proximité de l'habitation de la vente directe de viande de veau et de bœuf.

La ferme des vallées à Fréchencourt : Cette exploitation située au cœur de la vallée de l'Hallue, propose à la vente des endives, des légumes et des produits régionaux. Elle permet de découvrir la culture de l'endive de pleine terre et les produits de la région.

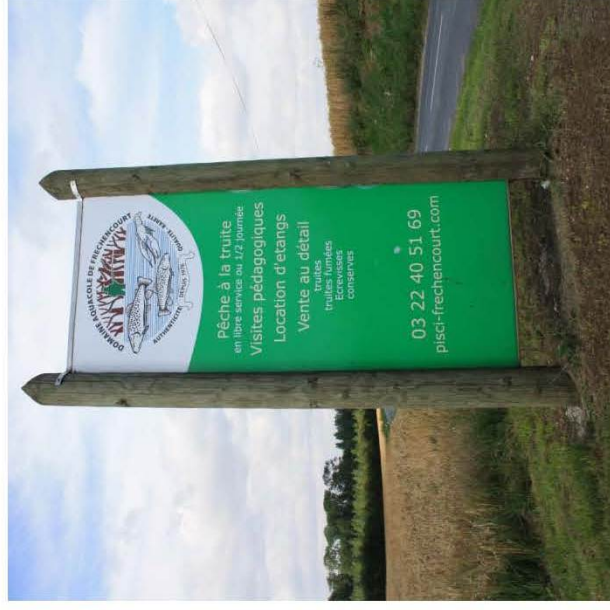


Cidrie du Pays des coudrier à Saint-Gratien



Domaine aquacole de Fréchencourt

Source : Comité Régional du Tourisme de Picardie



Domaine aquacole de Fréchencourt



Cidrie de la Garenne à Saint-Gratien

8.3. QUELLES SONT LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DU BOCAGE HALLUE ?

A. L'offre d'hébergement :

L'offre d'accueil touristique du territoire de la communauté de communes de Bocage-Hallue est composée de 17 gîtes et chambres d'hôte pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes. La majorité de ces hébergements se trouve dans la partie ouest de l'intercommunalité, dans les communes de Flesselles, Naours, La Vicogne et Talmas. Dans la vallée de l'Hallue la capacité d'hébergement en gîtes ou chambres d'hôte n'est que de 14 personnes maximum. Cependant cette offre est complétée en saison estivale par deux campings de 70 emplacements chacun, celui de Querrieu et celui de Pont-Noyelles. Ces deux campings accueillent essentiellement une clientèle d'habités s'installant pour la saison,

En définitive, l'offre d'hébergement touristique se localise principalement à proximité des principaux lieux touristiques. Néanmoins la capacité d'hébergement semble relativement faible sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Commune	Type	Nom de l'hébergement	N° de l'hébergement	Nombre de Chambre/Emplacement	Capacité	Nombre d'épis Gîte de France
Béhencourt	Gîte	Gîte Coache	G200217	1	2	2
Flesselles	Gîte	Gîte de Flesselles	G79074	1	2	1
Flesselles	Gîte	Les mésanges	G99002	3	5	2
Flesselles	Gîte	Les Hirondelles	G201207	1	4	2
Flesselles	Gîte	Gîte de Flesselles	G86003	2	4	1
Flesselles	Chambre d'hôte	Josy B&B		2	4	
Fréchencourt	Gîte	Christiane	G200612	1	2	3
Fréchencourt	Gîte	Romane	G201315	1	2	0
La Vicogne	Gîte	Gîte du Rosel	G200508	2	4	2
La Vicogne	Chambre d'hôte	Ferme du Rosel	G58	3	8	2
Montigny-sur-l'Hallue	Chambre d'hôte	Château de Montigny		3	8	
Naours	Gîte	Gîte au Moulin	G200309	1	2	2
Naours	Chambre d'hôte	G9202	G9202	3	8	2
Pont-Noyelles	Camping	Camping municipal Au Paradis des Pêcheurs		70		
Querrieu	Gîte	Gîte de l'Arbret	G201227	3	8	2
Querrieu	Camping	Camping communal du Marais		70		
Talmas	Gîte	Les écuries Valdemail	G201325	3	6	3
Talmas	Chambre	Le Val Fleuri	G29	3	6	2

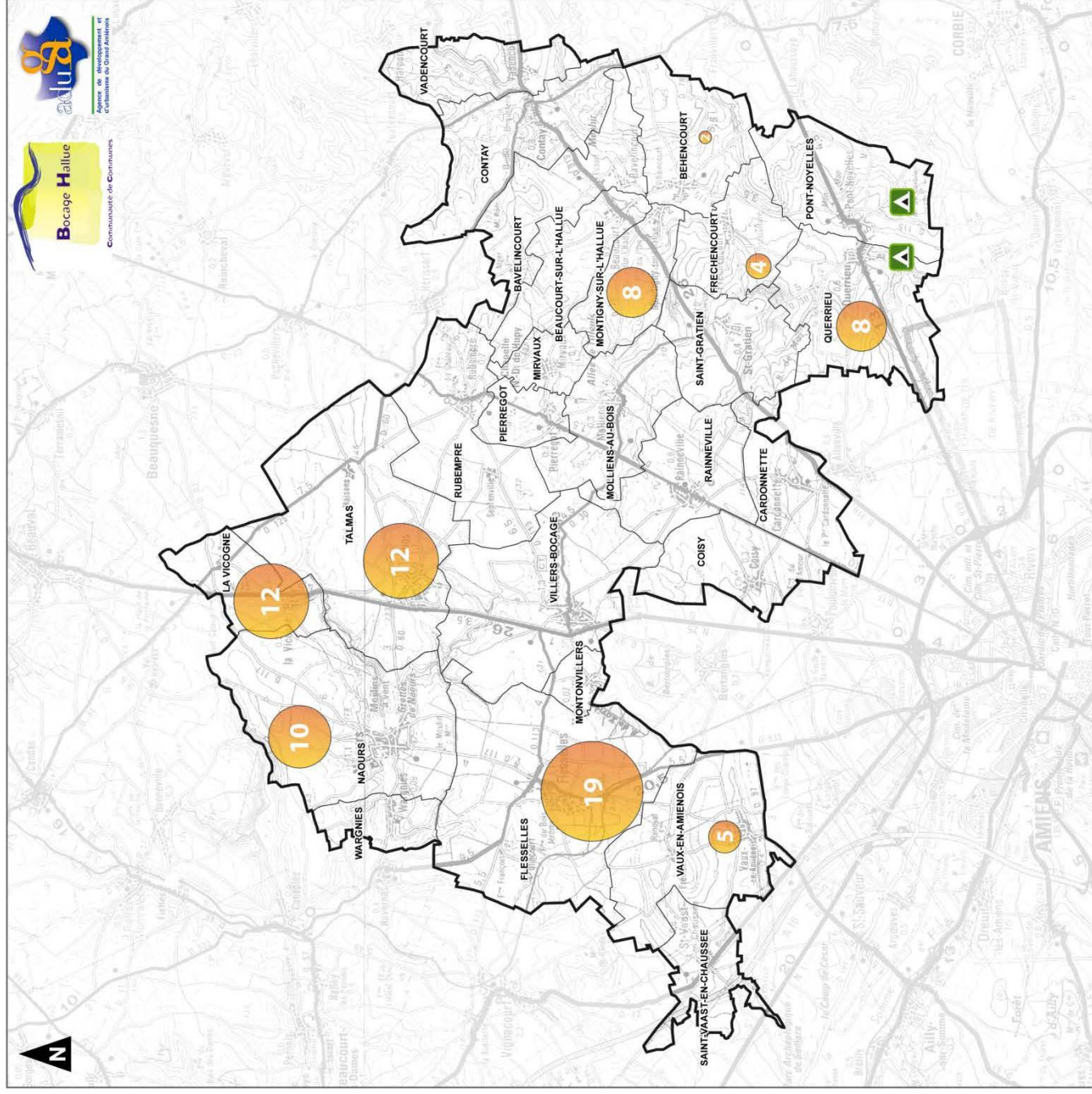
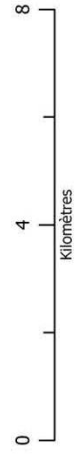
	d'hôte					
Vaux-en-Amiénois	Chambre d'hôte	Le Tandem	2	5		
TOTAL / MOYENNE			175	80	2	

Communauté de Communes Bocage-Hallue

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Hébergement touristique

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales
-  Campings
-  Capacité de la commune en Gîtes et chambres d'hôte



B. La restauration :

Il existe une offre de restauration au sein de la communauté de communes de Bocage-Hallue : 4 restaurants, 2 brasseries et 1 établissement de restauration rapide. Cependant ces établissements travaillent essentiellement avec une clientèle de salariés des environs. En effet, la plupart des restaurants ne sont pas ouverts les soirs et le week-end. Cette offre n'est pas adaptée au besoin des touristes. Il est par ailleurs notable que la commune de Villers-Bocage, ville centre du territoire, ne possède aucun établissement de restauration.

Nom	Type	Commune	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
			Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir
Le Verger d'Istanbul	Restauration rapide	Flesselles														
Aux Cenêts	Restaurant	Flesselles														
Le cheval blanc	Restaurant	Naours														
Restauration du Golf	Restaurant	Querrieu														
Au fil du temps	Restaurant	Talmas														
Tante Anna	Brasserie	Flesselles														
Le Zen Eat	Brasserie	Querrieu														

C. Séminaires et réceptions :

Deux châteaux, celui de Flesselles et celui de Naours, accueillent des activités de séminaires et de réceptions. Ils profitent tous les deux de la relative proximité de la métropole amiénoise.

Le château de Flesselles, situé en cœur de bourg, propose quatre salles pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes.

Le château de Naours propose une salle d'une capacité maximale de 100 personnes, ainsi qu'une verrière accolée au château qui permet d'accueillir au maximum 200 personnes. Par ailleurs il dispose également d'une offre d'hébergements composée de 5 chambres dont 2 suites.

Bien qu'ils reçoivent essentiellement des événements de particuliers (mariages, anniversaires, ...), ces deux châteaux participent également au développement du tourisme d'affaire (séminaires, soirées de gala, événements d'entreprises, ...). Le tourisme d'affaire qui tient une place intéressante dans le Grand Amiénois, est relativement peu développé sur le territoire de l'intercommunalité.

II – L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE

1.1. TOPOGRAPHIE

Le territoire de Bocage Hallue présente une **topographie à double visage**. La partie nord-ouest est relativement élevée avec l'influence du plateau picard nord. Cette partie est marquée par la présence de la Nièvre.

Au sud et à l'est, l'influence de la vallée de la Somme et de ses affluents se fait davantage sentir, notamment à Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois et Cardonette, ainsi que le long de la vallée de l'Hallue, affluent direct de la Somme.

L'altitude oscille globalement **entre 10 et 166 m NGF**. Les **points les plus hauts** sont localisés globalement au nord du territoire sur les communes de Naours, La Vicogne et Talmas. Les communes de Naours, Wargnies, Flesselles présentent des dénivelés importants.

Les **points les plus bas** se situent majoritairement dans le lit majeur de la Nièvre, de l'Hallue et sous l'influence de la Vallée de la Somme à Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois. L'altitude basse de la vallée de l'Hallue concerne Vadencourt, Contay, Bavelincourt, Beaucourt-sur-l'Hallue, Montigny-sur-l'Hallue, Béhencourt, Fréchencourt, Saint-Gratien, Querrieu et Pont-Noyelles.

1.2. GÉOLOGIE

L'**analyse géologique** est réalisée sur la base des informations fournis par la carte géologique du BRGM au 1/50000 d'Amiens.

La morphologie générale est déterminée par le **plateau picard**, profondément entamé par la **vallée de la Somme** qui coule en contrebas du plateau et de l'Hallue.

Une couverture limoneuse s'étend sur les plateaux et sur la plupart des versants exposés au nord et à l'est. Sur les plateaux, elle masque généralement les formations résiduelles à silex peu épaisses et au nord de la Somme, quelques témoins de sables paléocènes.

Le substrat est constitué par l'épaisse série de craie à silex du Sénonien inférieur et de l'extrême sommet du Turonien.

Les fonds de vallée sont colmatés par des **alluvions récentes** où alternent cailloutis et bancs tourbeux.

Étages géologiques présents à l'affleurement

Les différents **étages géologiques** présents à l'affleurement sur la Communauté de Communes Bocage Hallue sont décrits ci-dessous, de la plus récente à la plus ancienne.

⇒ Colluvions alimentées par les formations résiduelles à silex (CR_S)

La formation RS alimente des colluvions sablo-argileuses notées CRs. Il s'y ajoute localement des apports variés, notamment au nord de la Nièvre, des silex provenant directement de la craie.

⇒ Colluvions limoneuses et crayeuses indifférenciées (C)

Pris au sens large, le terme colluvion s'applique aux matériaux remaniés sur les versants, ainsi qu'aux remplissages de vallons secs. Sur la feuille d'Amiens, elles proviennent dans une large mesure de l'érosion des sols, liée à la mise en culture depuis le Néolithique. Les colluvions pléistocènes font partie intégrante des complexes des limons des plateaux (LP).

⇒ Complexe des « Limons des plateaux » (LP)

D'une manière large, le terme complexe des « limons des plateaux » s'applique au groupement de diverses formations (limons éoliens, coulées de solifluxions, colluvions etc.) superposées et imbriquées.

⇒ Alluvions récentes (Fz)

Localisées dans les vallées actuelles, les alluvions comprennent des limons fluviatiles plus ou moins tourbeux et des tourbes franches. Les alluvions récentes reposent très généralement sur les graviers de fond (Fy).

⇒ Formations résiduelles à silex (Rs)

Sur les plateaux et certains versants, les formations résiduelles à silex constituent généralement la couverture la plus ancienne de la craie. Ces formations sont souvent masquées par les limons.

⇒ Thanétien – sables (e2)

Les sables tertiaires sont surtout connus sur les plateaux du nord de la Somme (Vignacourt, Villers-Bocage, Rubempré etc.) et au sud de la Somme. Les sables, épais de 5 à 6 m au plus à Vignacourt, Villers-Bocage, Lahoussoye atteignent par contre 12 à 15 m à Hérissart et à la Butte du Marmont près de Rubempré. Ces sables remplissent des poches karstiques, creusées dans la craie.

⇒ Craie du Santonien (C_{5d-e})

Sur les plateaux, la craie Santonienne est partout présente sous la discordance tertiaire. Le Thanétien repose en effet sur la craie de la zone « e » près de la Somme, et sur cette même craie ou sur celle de la zone « d » dans le nord de la feuille.

⇒ Conacien moyen à supérieur (C_{4bc})

La craie du Conacien moyen à supérieur, presque identique à celle du Santonien, ne peut être séparée sans une étude de microfaune. Cette craie blanche affleure essentiellement sur les versants de vallée. L'épaisseur de la craie du Conacien moyen à supérieur varie généralement entre 30 et 45 m, mais devient beaucoup plus faible au nord-est dans la haute vallée de l'Hallue.

⇒ Sommet du Turonien supérieur à Conacien inférieur (C_{3-4a})

Cet étage géologique est constitué de craie blanche à grise, parfois indurée ou granuleuse.

Les **sondages géologiques** ci-après permettent de caractériser la structure géologique du périmètre d'étude.

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 7.5 m	SUPERF.	QUATERNAIRE
De 7.5 à 58 m	CRAIE	DE SENONIEN A TURONIEN
De 58 à 107 m	MARNE, VERT (DIEVES VERTES)	TURONIEN

Log géologique à Villers-Bocage (Source : BRGM)

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1 m	REMBLAI	QUATERNAIRE
De 1 à 5,5 m	EBOULIS DE CRAIE	QUATERNAIRE

De 5,5 à 14 m	CRAIE BLANCHE TRES TENDRE	SENONIEN
De 14 à 15 m	CRAIE MARNEUSE	SENONIEN
De 15 à 25 m	CRAIE GRISE A SILEX	SENONIEN
De 25 à 29 m	ALTERNANCE CRAIE ET MARNE	SENONIEN
De 29 à 30 m	DIEVES	TURONIEN

Log géologique à Naours (Source : BRGM)

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1 m	SUPERF.	QUATERNAIRE
De 1 à 55 m	CRAIE	DE SENONIEN A TURONIEN
De 55 à 79,5 m	MARNE, BLEU (DIEVES BLEUES)	DE TURONIEN MOYEN A TURONIEN INF

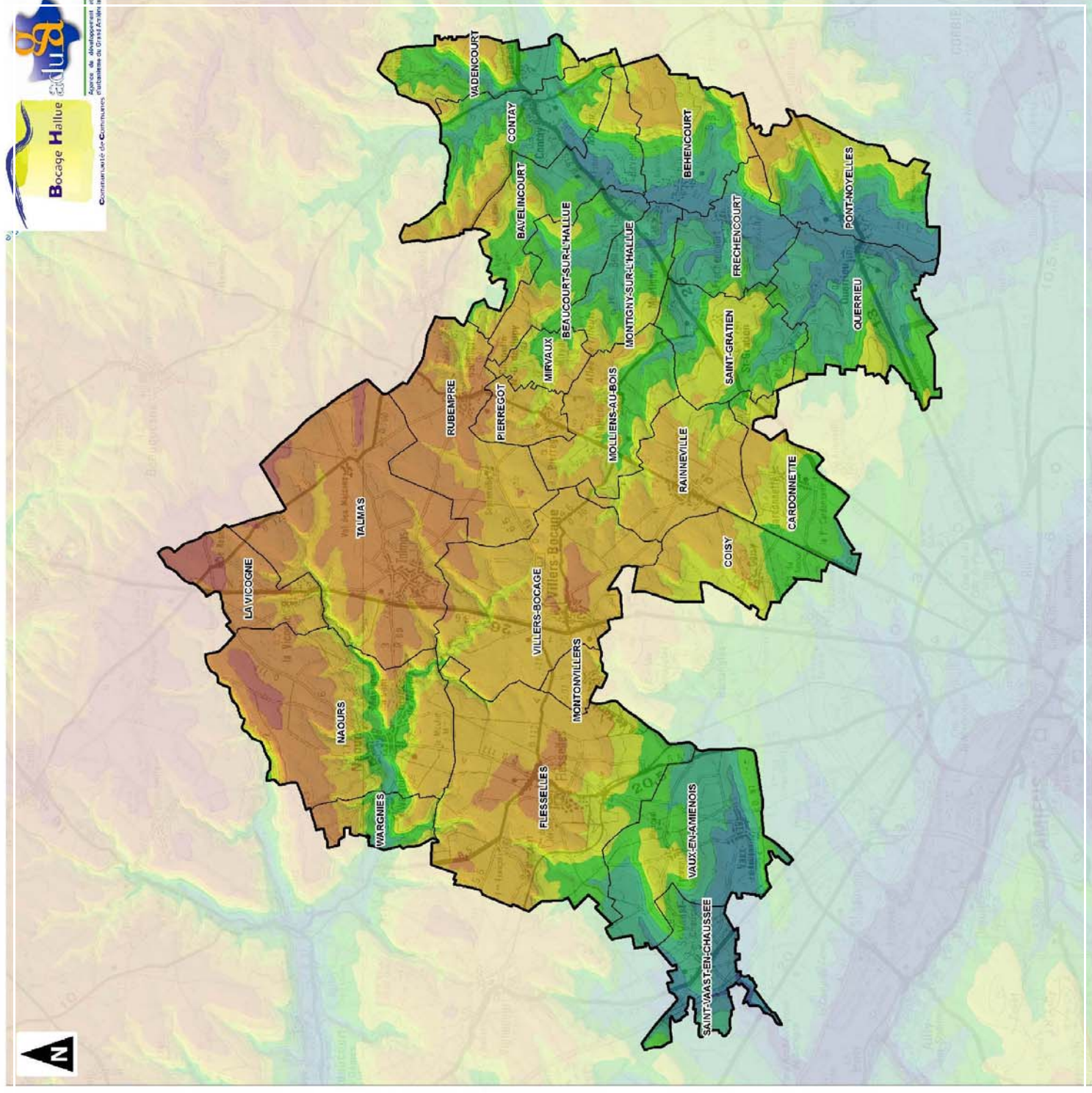
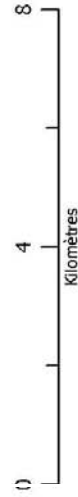
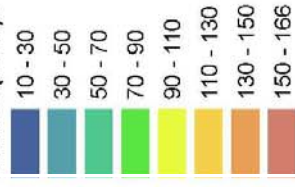
Log géologique à Bavelincourt (Source : BRGM)

Topographie

Communauté de Communes Bocage-Hallue

Limites communales

Altitude (en m) :



1. LA RESSOURCE EN EAU

1.1. L'EAU SOUTERRAINE

A. Description des nappes présentes

Les **nappes aquifères** peuvent être groupées en **deux catégories** :

Les nappes superficielles

⇒ Nappe du Tertiaire

Les sables tertiaires (e2) peuvent retenir une nappe d'eau de manière localisée, dont la profondeur du plan d'eau est toujours inférieur à 10 m. La nappe du tertiaire, de faible extension sur le territoire, ne peut servir qu'à l'alimentation de puits particuliers, traditionnels.

⇒ Nappe des alluvions

Les alluvions grossières de la Somme et de ses affluents contiennent une nappe alimentée par la nappe de la craie sous-jacente. Ce niveau est peu exploité si ce n'est pour les puits particuliers. Dans l'exécution des captages de la craie, la nappe des alluvions est généralement isolée.

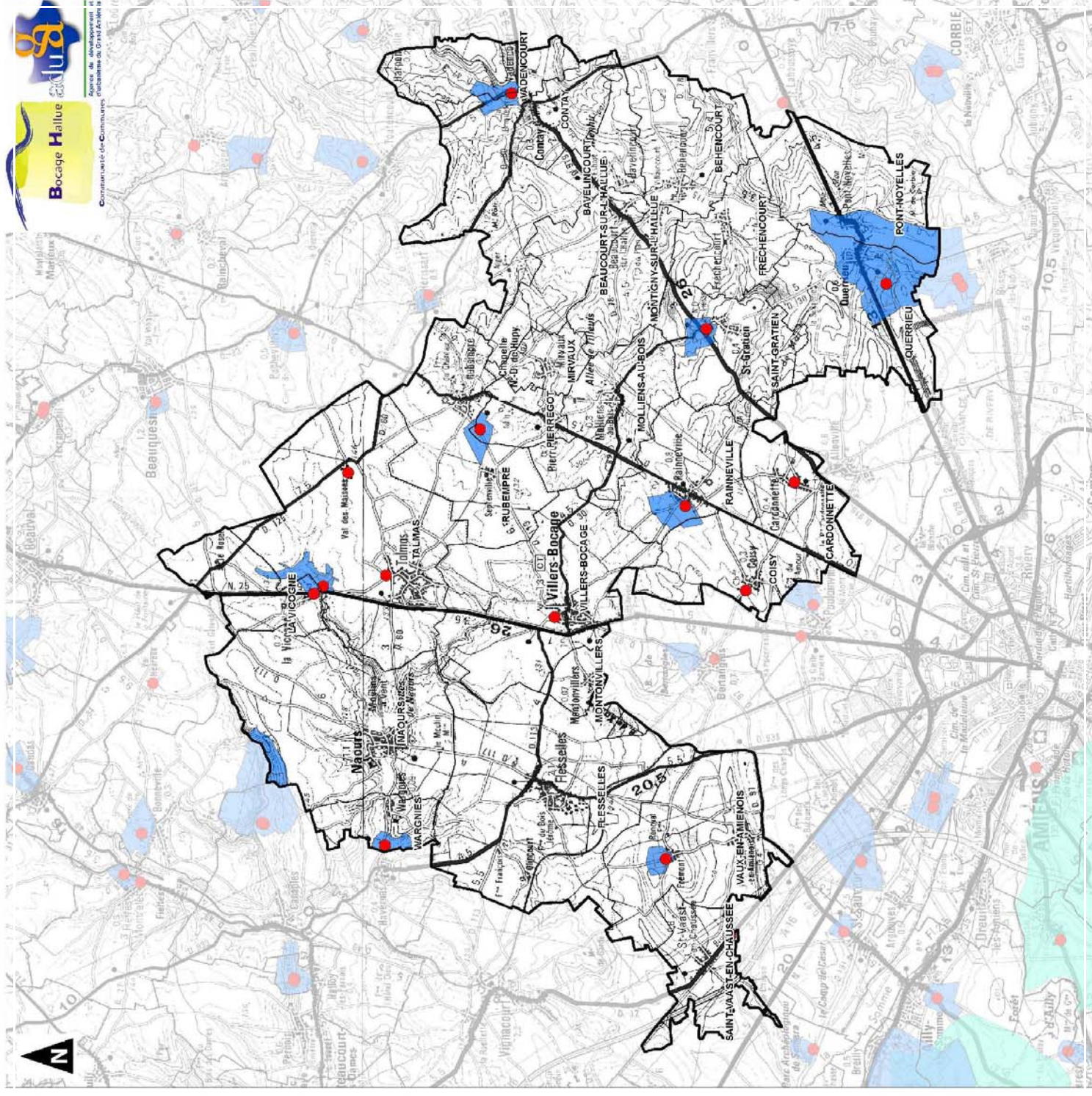
Les nappes profondes

⇒ Nappe de la craie

Cette nappe est de loin la plus importante de toute la région picarde, la seule permettant par ses ressources une exploitation industrielle. Toutes les communes et industries sont alimentées par la nappe de la craie. Le mur de la nappe est formé par les assises marneuses du Turonien moyen, superposées aux dièves verte du Turonien inférieur. La hauteur de craie immergée varie entre 20 et 30 mètres.

Communauté de communes Bocage-Hallue
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
**Captages en eau potable
et périmètres de protection des captages**

- Captages (données AEAP)
- Périmètre de protection (données AEAP)
- Aire d'alimentation des captages
- Communauté de Communes Bocage-Hallue
- Limites communales



0 4 8
Kilomètres

B. Qualité des prélèvements

Il existe 8 maitres d'ouvrages pour autant de responsable de distribution de l'eau potable sur le territoire intercommunal. Ces derniers sont repris ci-après :

Responsables de distribution	Communes
Cardonnette	Cardonnette
Coisy	Coisy
Haute Vallée de l'Hallue SAEP	Bavelincourt Beaucourt-sur-l'Hallue Béhencourt Contay Fréchencourt Montigny-sur-l'Hallue Vadencourt
Société des eaux de Picardie	Flesselles La Vicogne Montonvillers Naours Saint-Vaast-en-Chaussée Talmas Vaux-en-Amiénois Villers-Bocage Wargnies
Rainneville	Rainneville
Rubempré SAEP	Mirvaux Molliens-au-Bois Pierregot Rubempré
Saint-Gratien	Saint-Gratien
Vallée de l'Hallue SIEA	Pont-Noyelles Querrieu

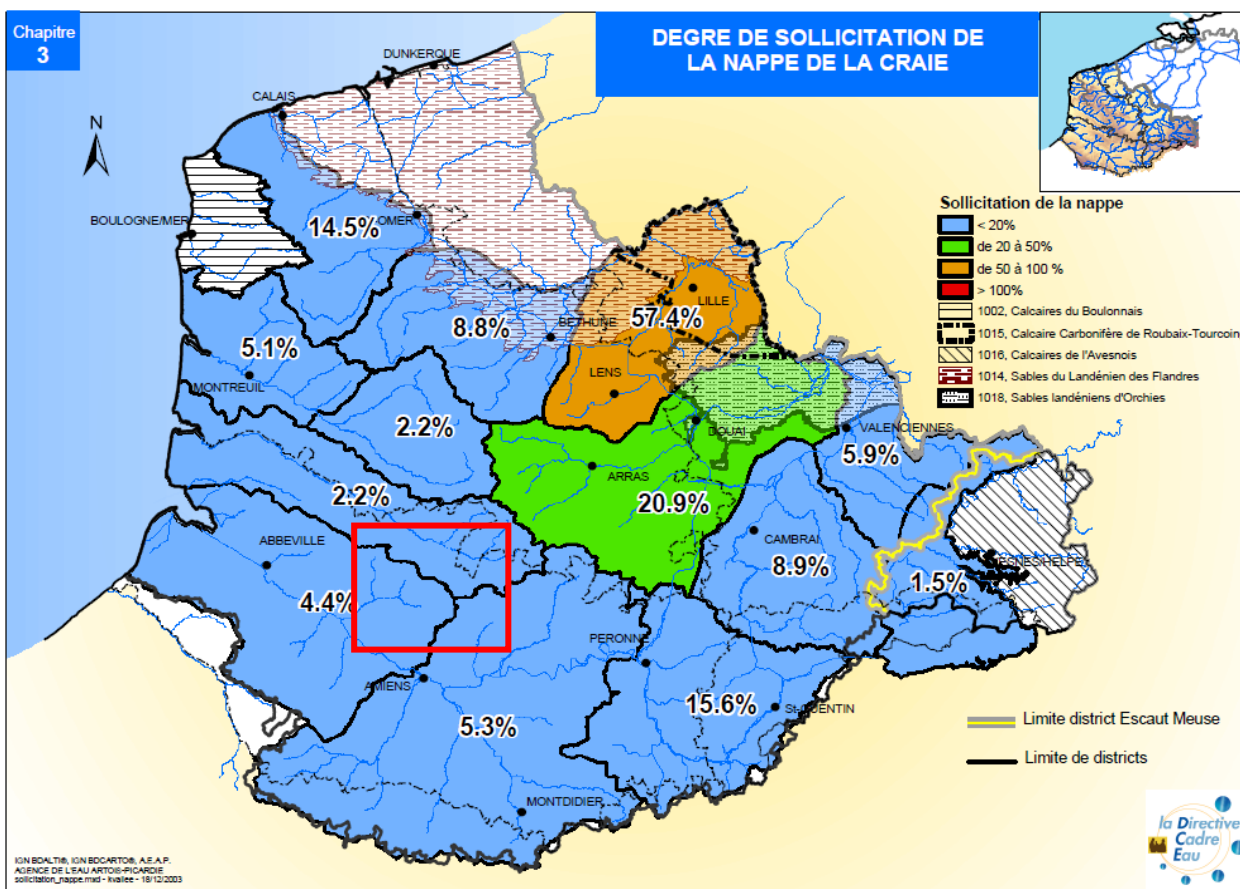
Responsables de distributions en eau potable du territoire

L'ensemble des tests de qualité en 2014 indiquent une « *Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.* »

C. Degré de sollicitation de la nappe de la craie

La **sollicitation de la nappe de la craie (entre 4 et 5 %)** apparaît comme « **correcte** » dans le **territoire**, au regard de sa capacité de recharge.

Néanmoins, la vigilance reste de mise étant donné l'envergure régionale des enjeux liés à l'eau.

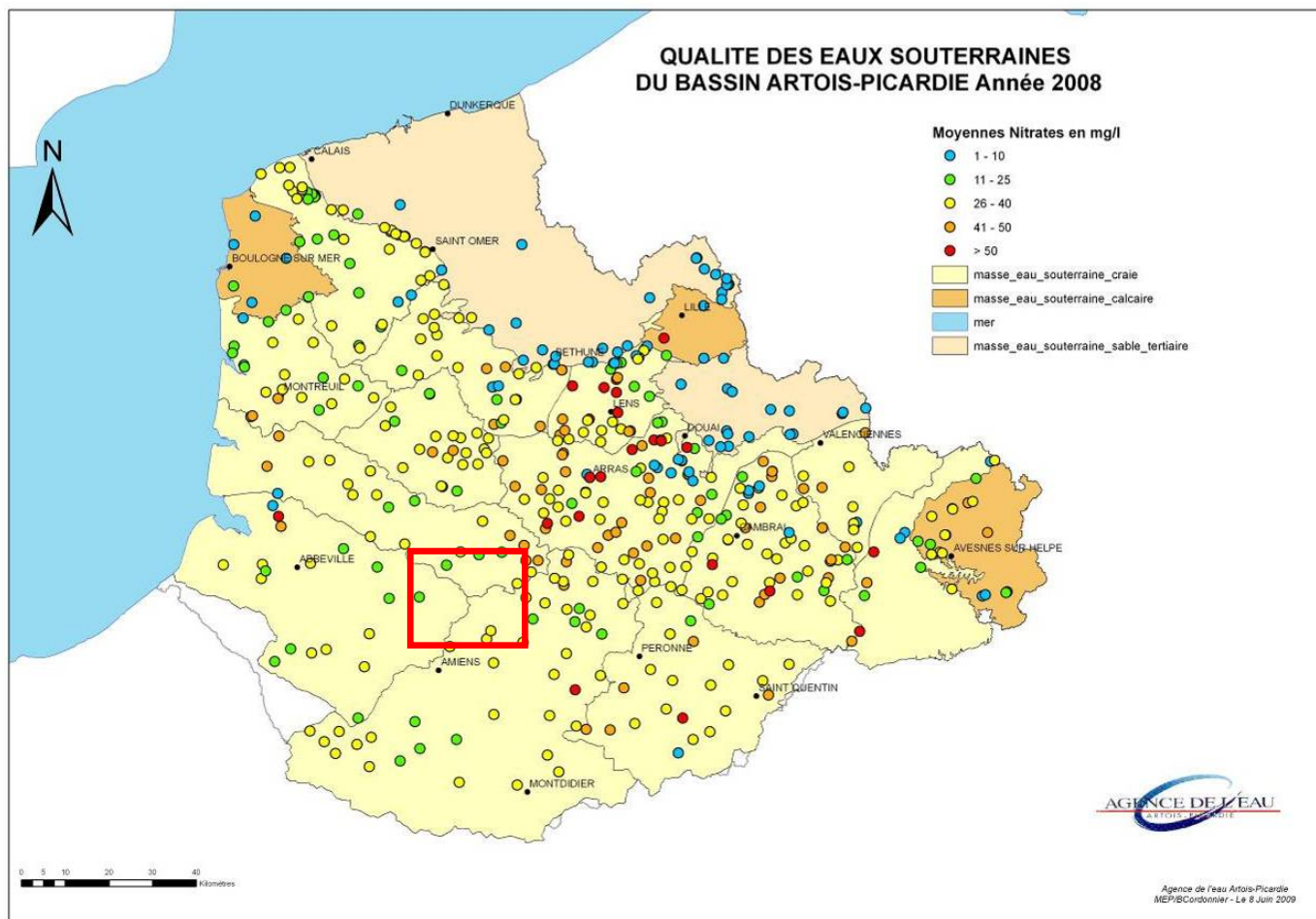


Degré de sollicitation de la nappe de la craie en 2003 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

D. Qualité des eaux souterraines

Les nitrates

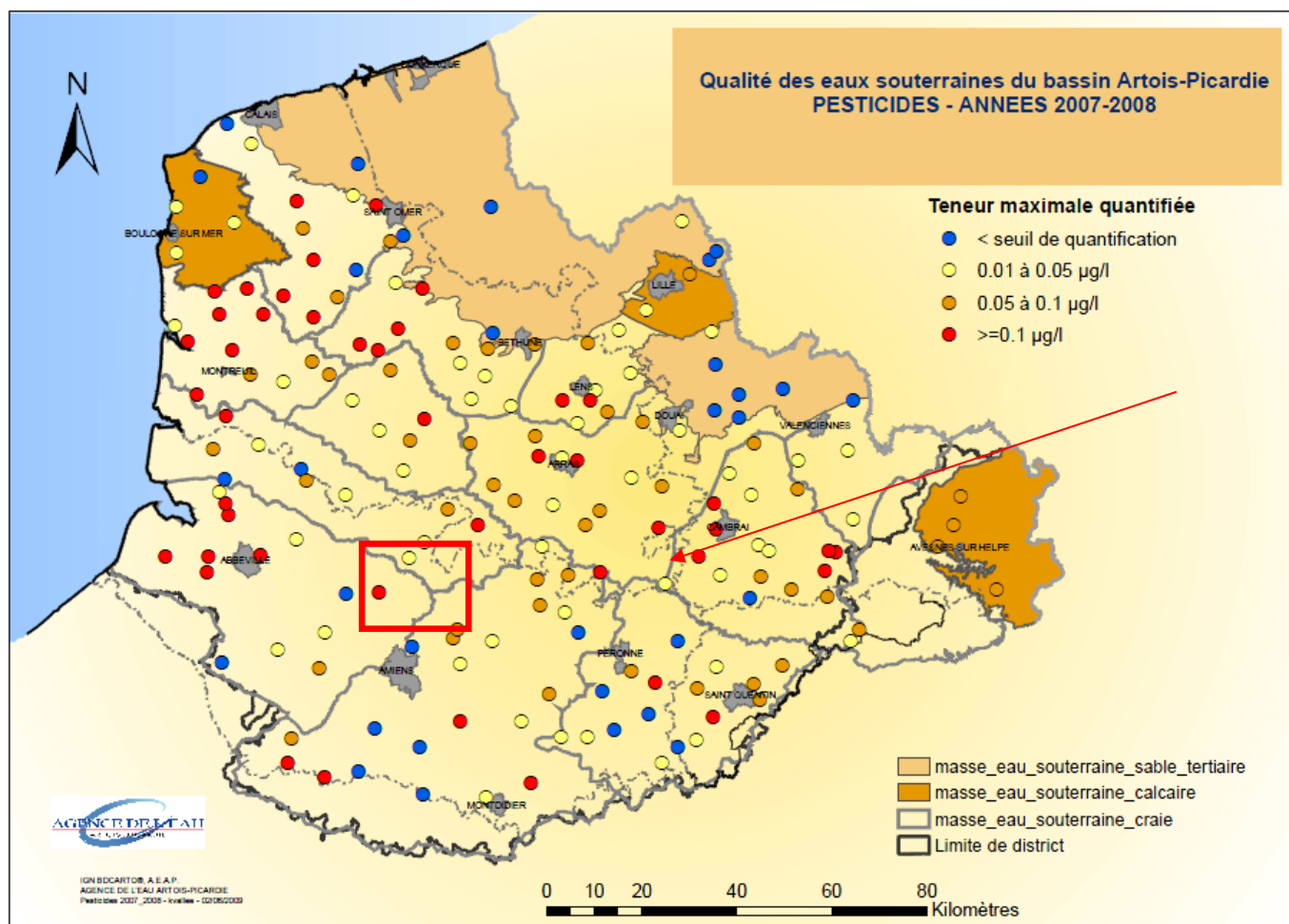
Les **concentrations en nitrates apparaissent moyennes**, entre 11 et 40mg/l, dans les plateaux crayeux du territoire **où la nappe de la craie est vulnérable**, dans un contexte agricole de grandes cultures et d'assainissement non collectif (ANC) très présent.



Concentrations moyennes en nitrates dans les captages AEP du bassin Artois-Picardie en 2008 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

Les pesticides

La **qualité de la nappe de la craie est altérée** sur le territoire (pays de craie, vulnérable aux pollutions agricoles). Ainsi, des **dépassements de seuils** sont observés à proximité directe du territoire dans l'Amiénois.



Concentrations moyennes en pesticides dans les captages agence de l'eau du bassin Artois-Picardie en 2008 (Agence de l'eau Artois – Picardie)

1.2. L'EAU SUPERFICIELLE

A. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est relativement simple et constitué majoritairement de la Nièvre et de l'Hallue. La Nièvre, affluent de la Somme, prend sa source à Naours, à proximité du bois de Talmas. Elle coule ensuite vers l'ouest à travers Wargnies avant de quitter le territoire intercommunal.

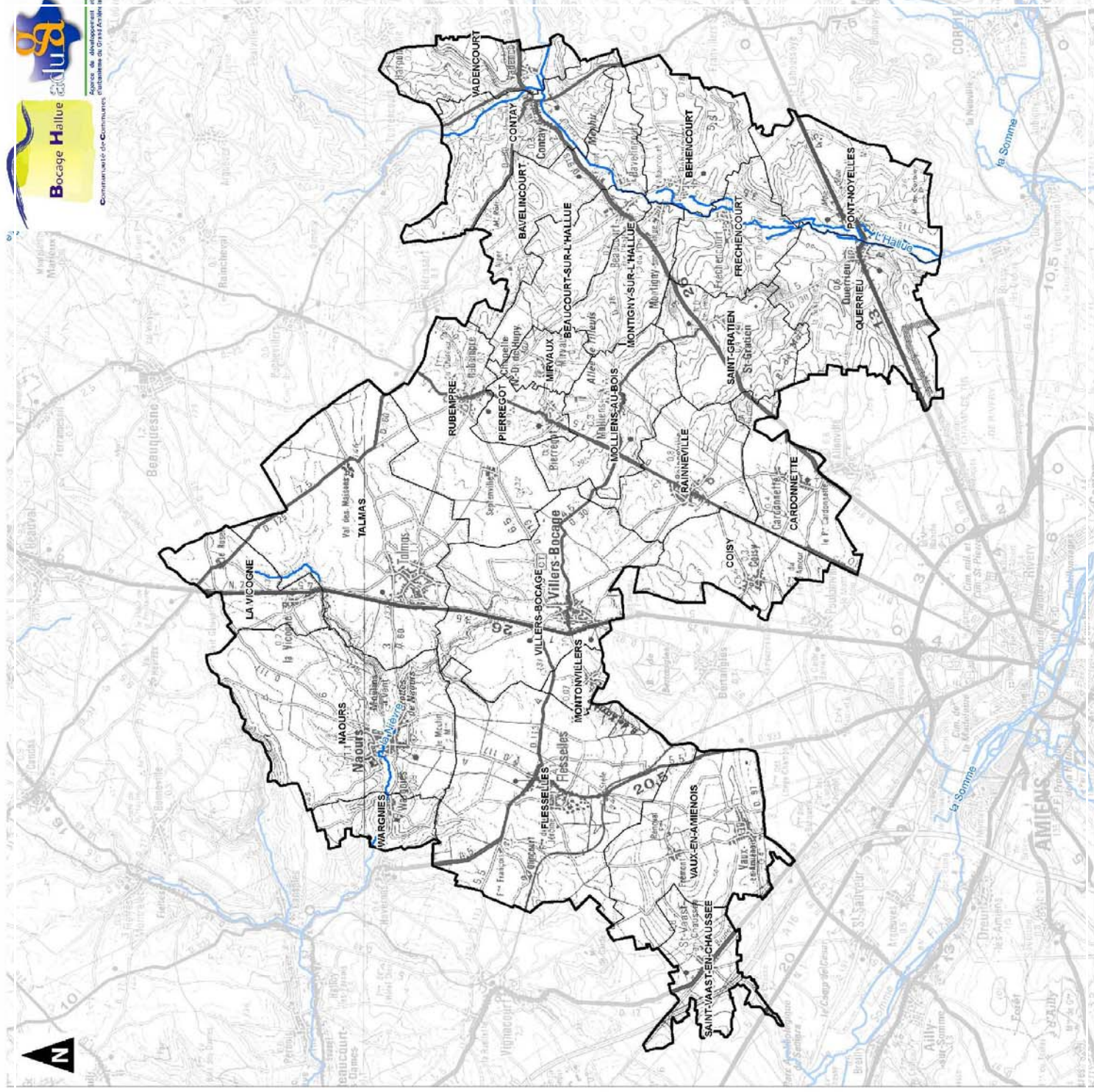
L'Hallue est également un affluent de la Somme et traverse la partie est du territoire intercommunal selon un axe nord-sud. Elle prend sa source à Vadencourt, à proximité de Contay. Elle reçoit en rives droite et gauche de nombreux petits cours d'eau, à l'image de la Buteresse, du ruisseau de Vilaincourt ou encore Le Relet.

Hydrographie

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales
-  Réseau hydrographique

0 4 8
Kilomètres

1:90 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



B. Aspect qualitatif

L'Agence de l'Eau Artois Picardie fournit les données de qualités des eaux pour l'Hallue et la Nièvre en dehors du territoire intercommunal, à leur confluence avec la Somme.

Le bon état global est atteint par un bon état écologique ainsi qu'un bon état chimique. Le SDAGE Artois-Picardie 2010-2015 fournit les objectifs de qualités suivantes :

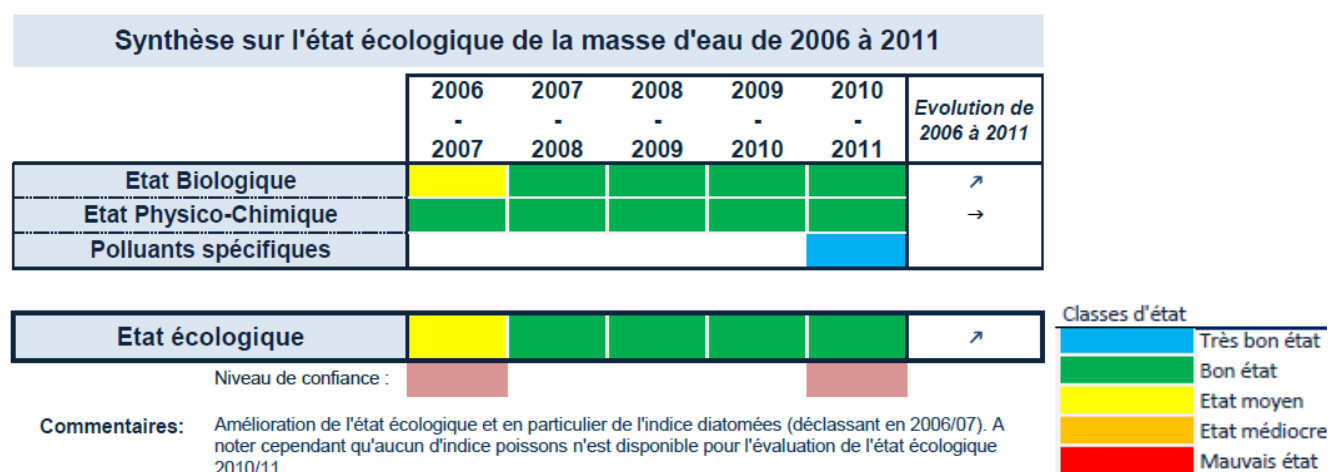
Cours d'eau	Objectif de bon état global	Objectif de bon potentiel écologique	Objectif de bon état chimique
Hallue	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
Nièvre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027

Objectifs de qualité selon la SDAGE 2010 – 2015

D'après le SDAGE 2010 – 2015, **l'objectif de qualité pour l'état global de la masse d'eau « Nièvre » est reporté de 2015 à 2027. L'objectif de bon état chimique est fixé à 2027.** Le motif de dérogation du report de qualité est lié à la présence de HAP et d'ordre technique (pollution constatée issue de nombreuses sources diffuses).

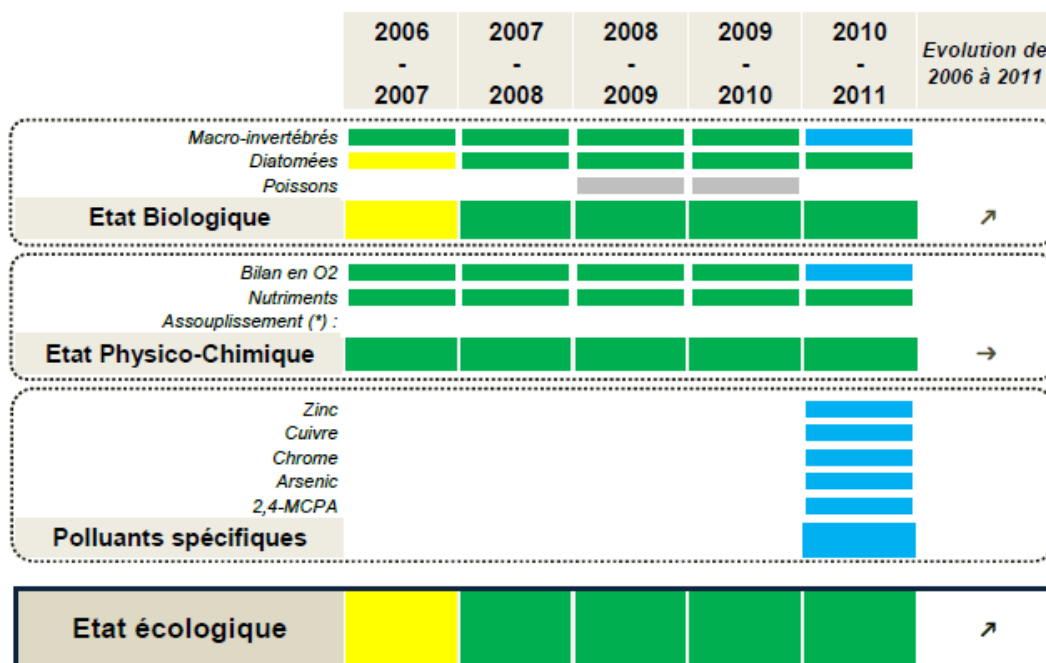
L'Agence de l'eau indique en 2010-2011 **un bon état écologique de l'Hallue.** Sur la même période, **l'état écologique est qualifié de moyen pour la Nièvre.**

Concernant **l'Hallue**, une amélioration de l'état écologique a été constatée à Daours en 2010-2011 en comparaison de 2006-2007.



Synthèse de la qualité écologique de l'Hallue (Agence de l'Eau 2010-2011)

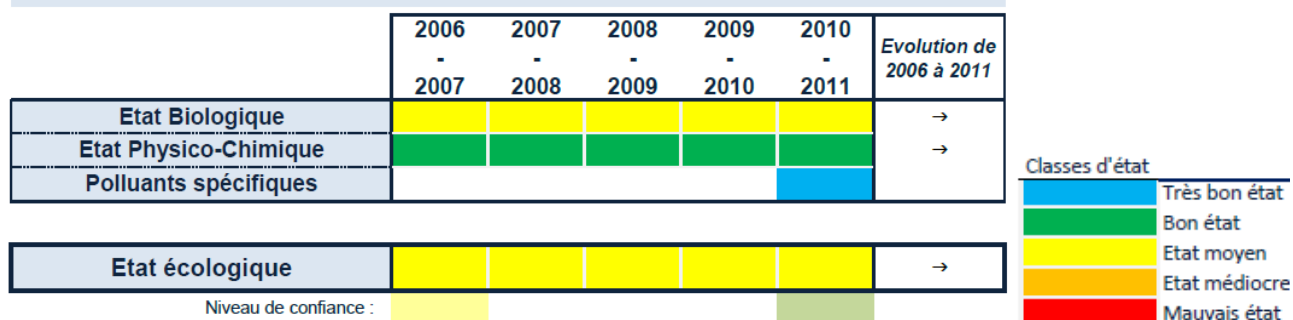
Synthèse sur l'état écologique de la station de 2006 à 2011



L'Hallue à Daours (Agence de l'Eau 2010-2011)

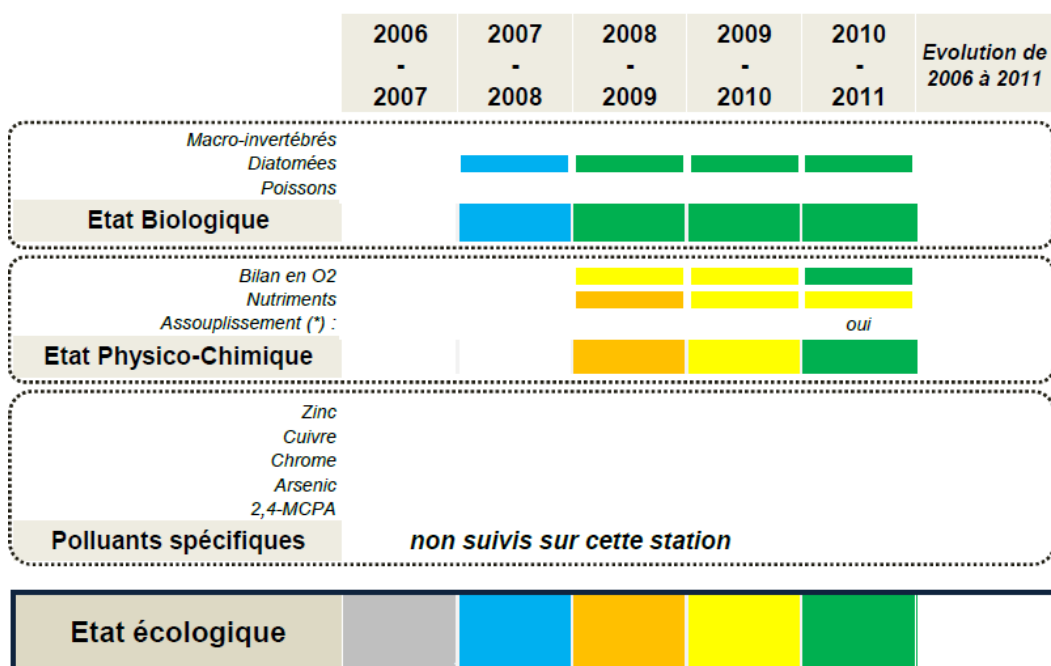
Concernant la **Nièvre**, l'état écologique est moyen et a tendance à stagner. L'état biologique est notamment le paramètre déclassant. La station de Canaples la plus proche du territoire d'étude indique néanmoins une bonne qualité écologique.

Synthèse sur l'état écologique de la masse d'eau de 2006 à 2011



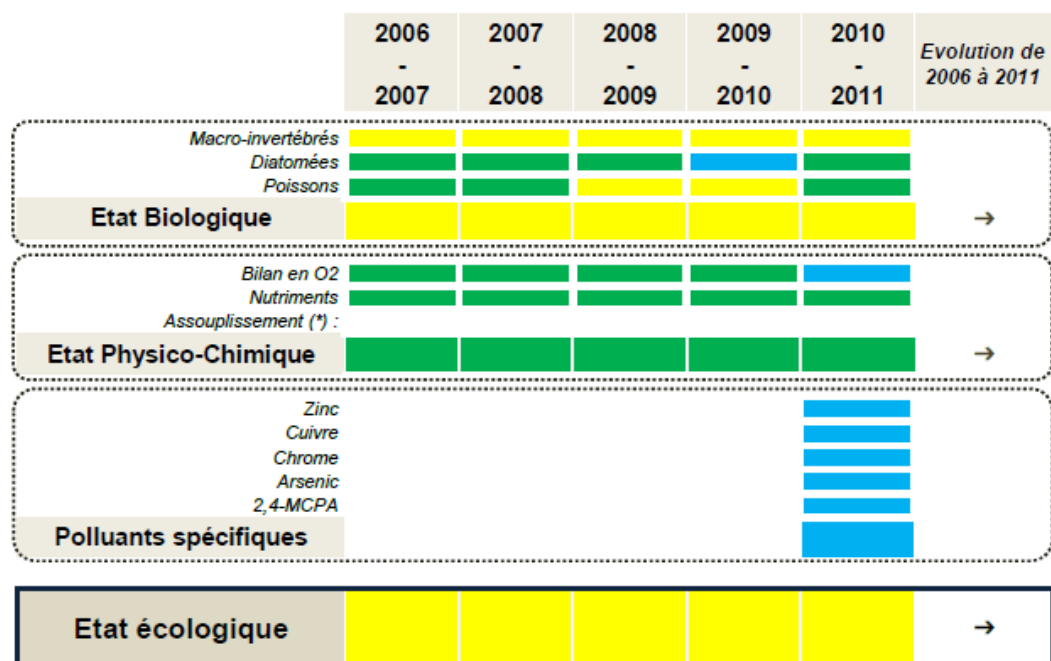
Synthèse de la qualité écologique de la Nièvre (Agence de l'Eau 2010-2011)

Synthèse sur l'état écologique de la station de 2006 à 2011



La Nièvre à Canaples (Agence de l'Eau 2010-2011)

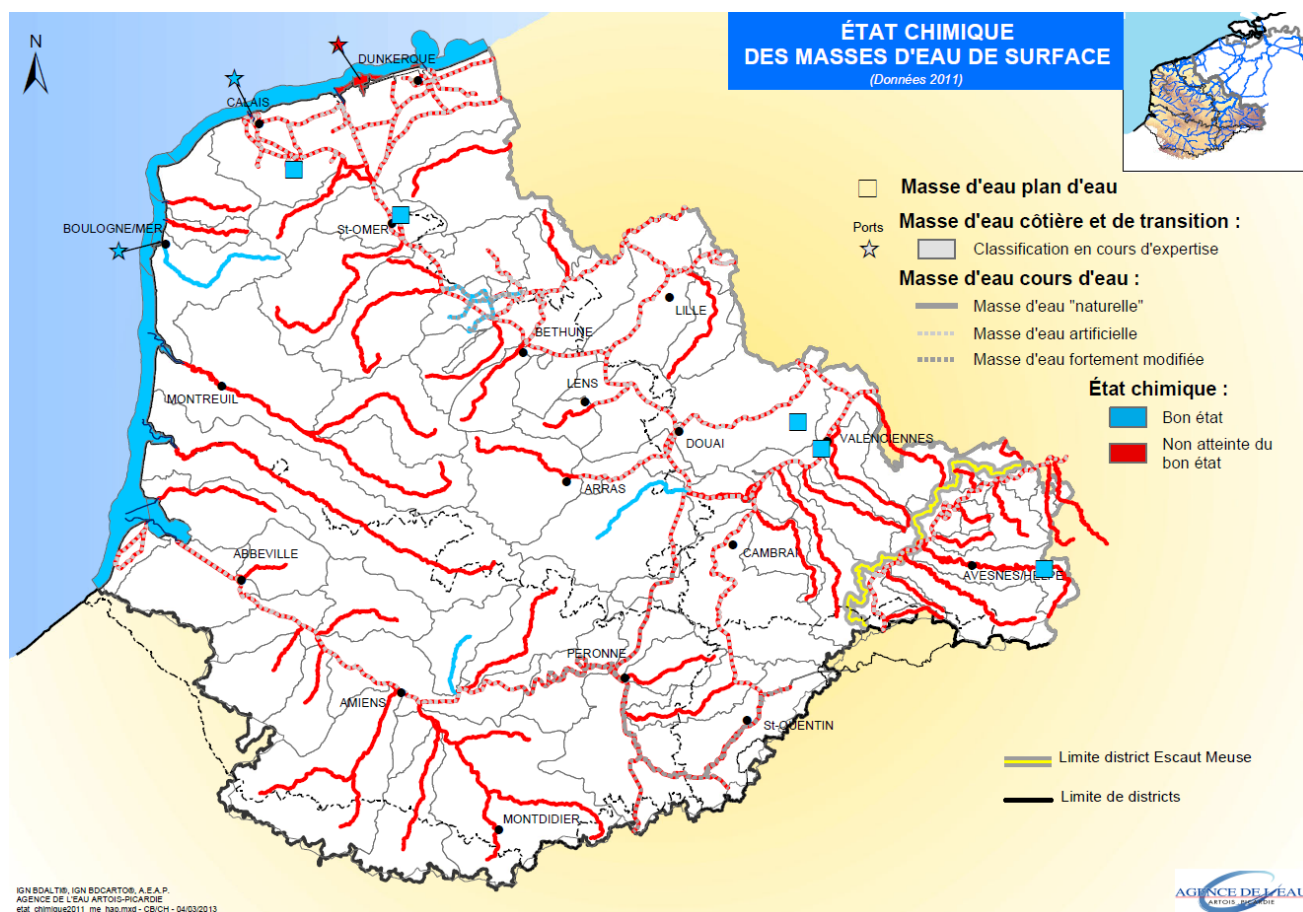
Synthèse sur l'état écologique de la station de 2006 à 2011



La Nièvre à Flixecourt (Agence de l'Eau 2010-2011)

La qualité écologique de la Nièvre se dégrade entre Canaples et Flixecourt par une diminution de son état biologique. La note moyenne de l'Indice Biologique Global Normalisé explique cette baisse de la qualité entre Canaples et Flixecourt, en dehors du territoire intercommunal.

L'Agence de l'Eau Artois Picardie indique un **mauvais état chimique de la Nièvre** en 2011, contrairement à l'Hallue identifiée comme en bon état chimiquement. Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont responsables de la mauvaise qualité chimique de la Nièvre (notamment par la présence de Benzo(g,h,i)perylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène). La qualité chimique est jugée comme bonne hors HAP.



Etat chimique des eaux de surface 2011 – Agence de l'Eau Artois Picardie

C. Milieux aquatiques et humides

Définitions

Une **zone humide** est un espace où l'eau est le principal facteur qui **contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée**. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (Code de l'Environnement) définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La convention de Ramsar³ a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont « *des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* ».

Ainsi, les milieux aquatiques correspondent aux mares, étangs, plans d'eau, fossés, canaux... souvent d'origine anthropique. Ils sont compris dans les milieux humides.

Les zones humides sont souvent une **partie constituante des écosystèmes** d'eaux de surface et également généralement liées aux eaux souterraines : elles forment en général des **milieux de transition entre la terre et les eaux de surface**, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un **patrimoine naturel remarquable** (cf. Chapitre 6 - Patrimoine naturel et biodiversité), en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie. Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec **un rôle tampon dans le régime des eaux** (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

Sur le territoire intercommunal :

Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers ne dispose pas encore d'inventaire de zones humides sur son territoire. Les Zones à Dominantes Humides sont donc utilisées.

D. Assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

Selon le Portail d'information sur l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>), trois stations d'épuration (STEP) concernent le territoire intercommunal. Il s'agit des STEP de Pont-Noyelles, Rubempre, Flesselles, et Villers-Bocage et Rubempre.

Nom de la station	PONT NOYELLES SE
Date de mise en service	01/01/2006
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE PONT-NOYELELES
Exploitant	LYONNAISE DES EAUX FRANCE
Capacité nominale	1500 EH ⁴
Débit de référence	225 m ³ /j
Taille de l'agglomération en 2012	825 EH
Liste des communes de l'agglomération	PONT-NOYELLES QUERRIEU

³ Traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

⁴ Equivalent Habitant

Somme des charges entrantes	825 EH
Débit entrant moyen	203 m ³ /j
Nom du milieu récepteur	Fossé vers étang
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la station de Pont-Noyelles en 2012

Nom de la station	RUBEMPRE
Date de mise en service	01/11/2010
Maitre d'ouvrage	SI TRAITEMENT EAUX USEES RUBEMPR
Exploitant	SI TRAITEMENT EAUX USEES RUBEMPR
Capacité nominale	1 400 EH
Débit de référence	233 m ³ /j
Taille de l'agglomération en 2012	623 EH
Liste des communes de l'agglomération	HERISSART RUBEMPRE
Somme des charges entrantes	623 EH
Débit entrant moyen	70 m ³ /j
Nom du milieu récepteur	Infiltration dans le sol
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la station de Rubempré en 2012

Nom de la station	FLESSELLES
Date de mise en service	01/01/2006
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE FLESSELLES
Exploitant	SOCIETE DES EAUX DE PICARDIE
Capacité nominale	2 250 EH
Débit de référence	615 m ³ /j
Taille de l'agglomération en 2012	1753 EH
Liste des communes de l'agglomération	FLESSELLES
Somme des charges entrantes	1753 EH
Débit entrant moyen	182 m ³ /j
Nom du milieu récepteur	Infiltration
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la station de Flesselles en 2012

Nom de la station	VILLERS BOCAGE (BERTANGLES) SE
Date de mise en service	01/01/2006
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE VILLERS BOCAGE

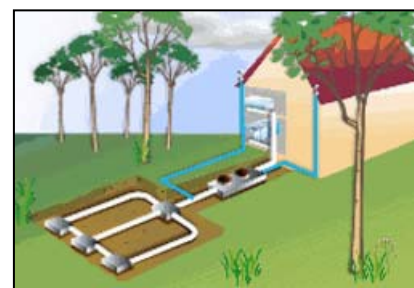
Exploitant	COMMUNE DE VILLERS BOCAGE
Capacité nominale	1 900 EH
Débit de référence	300 m ³ /j
Taille de l'agglomération en 2012	1 785 EH
Liste des communes de l'agglomération	VILLERS-BOCAGE
Somme des charges entrantes	1 785 EH
Débit entrant moyen	268 m ³ /j
Nom du milieu récepteur	Infiltration
Conformité en équipement et en performance au 31/12/2013	OUI

Caractéristiques de la station de Villers-Bocage en 2012

E. Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



La Communauté de Communes Bocage Hallue est compétente en matière d'assainissement. Elle dispose ainsi d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le SPANC est le service qui permet de réaliser les contrôles de conformité des installations d'assainissement et de préconiser des interventions pour mettre en conformité les dispositifs au vu d'éventuelles pollutions du milieu naturel. Les compétences entretien et réhabilitation ne sont pas prise en compte.

2. LES RISQUES NATURELS

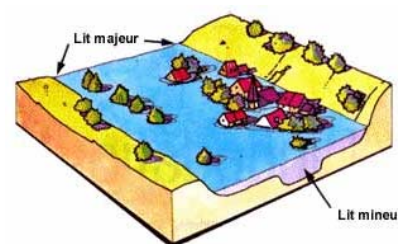
2.1. LES INONDATIONS / RUISSELLEMENT

A. Les différents types d'inondations

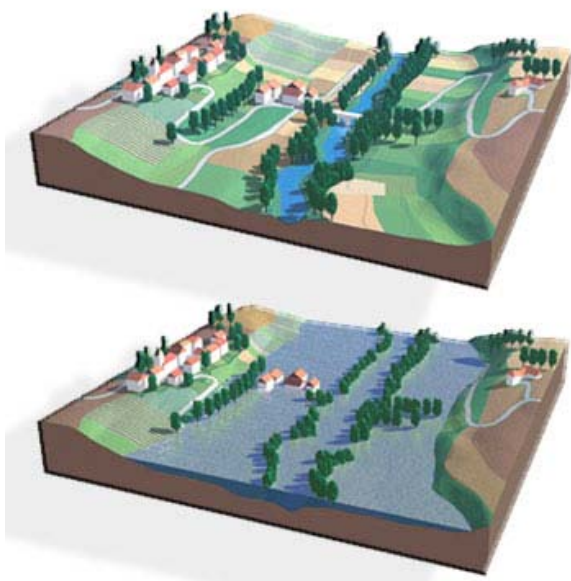
Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ **280 000 kilomètres de cours d'eau** répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- **par une crue (débordement de cours d'eau) ;**
- **par ruissellement et coulée de boue ;**
- par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- **par remontées de nappes phréatiques ;**
- par submersion marine.



B. L'inondation par débordement de cours d'eau



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à **l'augmentation soudaine** et importante du **débit du cours d'eau** dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé **lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité son **lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

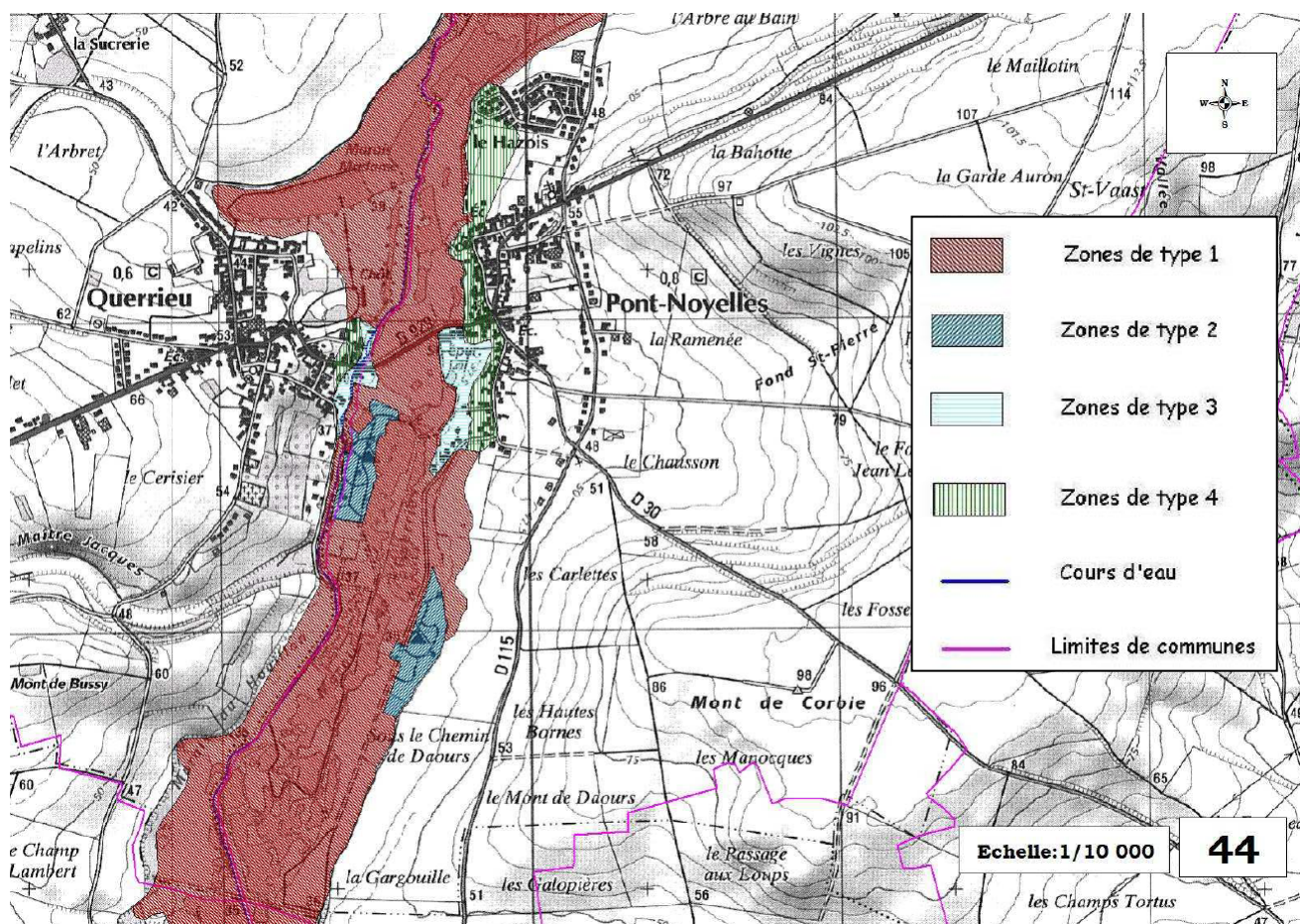
Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie 2 communes soumises au risque d'inondation par débordement de cours d'eau :

- Pont-Noyelles ;
- Querrieu.

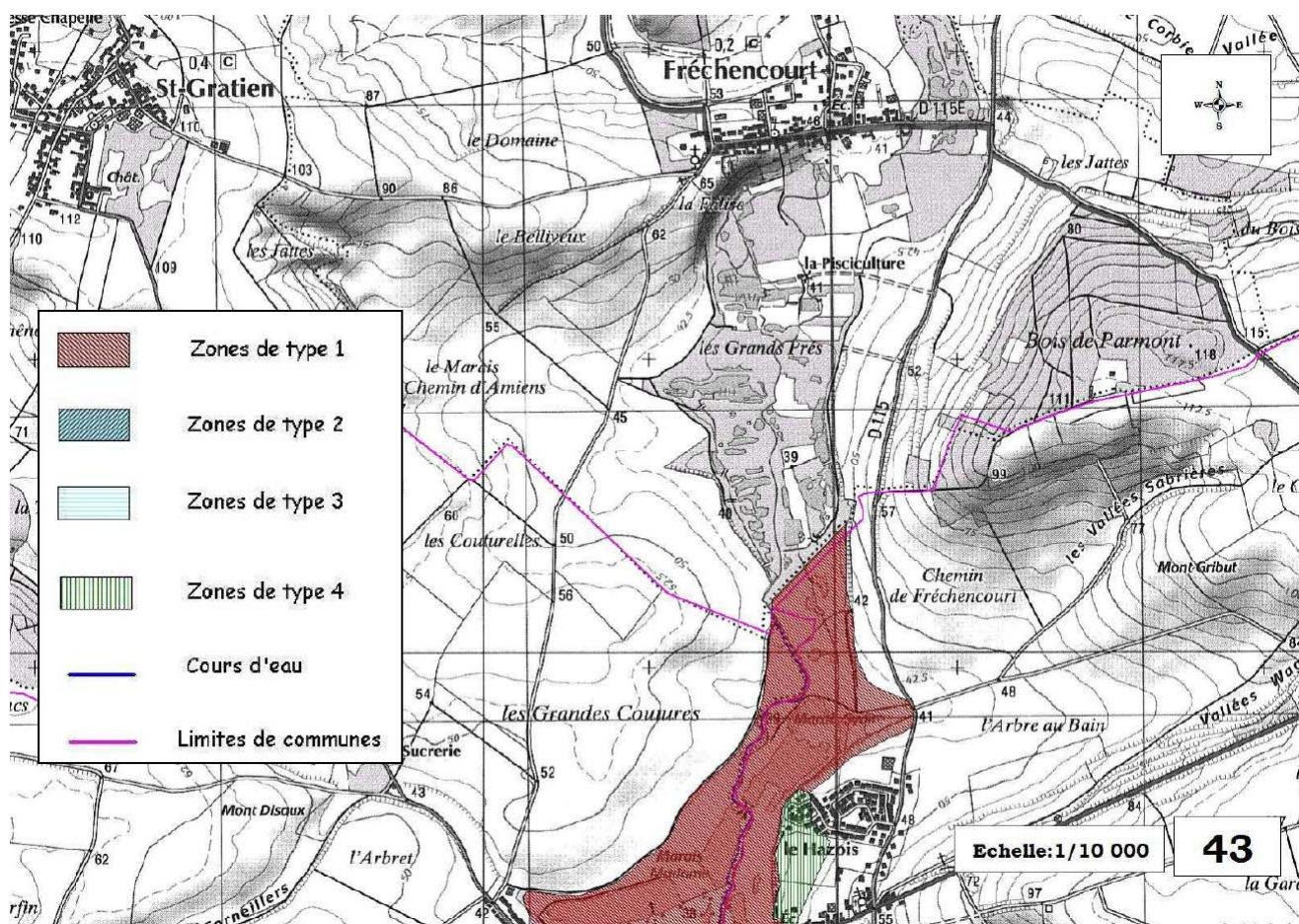
Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) de la vallée de la Somme et de ses affluents concerne les deux mêmes communes pour son volet inondation par débordement de cours d'eau :

- Pont-Noyelles ;
- Querrieu.

Le PPRI a été prescrit le 25/04/2001 et approuvé le 02/08/2012. Le PLU doit respecter le règlement du PPRI et le zonage réglementaire.



Extrait du zonage réglementaire sur Pont-Noyelle – PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents



Extrait du zonage réglementaire sur Querrieu – PPRi de la vallée de la Somme et de ses affluents

Les deux communes, Pont-Noyelle et Querrieu sont concernées par l'Atlas de Zones Inondables de la Somme diffusé le 01/01/2003.

C. L'inondation par ruissellement et coulée de boue

Une **inondation par ruissellement pluvial** est provoquée par « les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants concernés** n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- sa superficie et la position des exutoires ;

- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie 3 communes soumises au risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue :

- Pont-Noyelles ;
- Querrieu ;
- Talmas.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la vallée de la Somme et de ses affluents dispose également d'un volet inondations par ruissellement et coulée de boue qui s'applique sur les deux communes concernées du territoire (cf. ci-dessus).

D. L'inondation par remontée de nappes phréatiques

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le **sol est saturé d'eau**, il arrive que **la nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle zone « **sensible aux remontées de nappes** » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Le Portail de Prévention des Risques majeurs identifie deux communes soumises au risque d'inondation par remontée de nappes :

- Pont-Noyelles ;
- Querrieu.

La carte ci-après montre **une sensibilité qui va de forte à nappe sub-affleurante** face au risque d'inondations **par remontées de nappes phréatique** notamment sur les zones en fonds de vallée (Hallue, Nièvre et leurs affluents) et les zones topographiquement peu élevées.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la vallée de la Somme et de ses affluents dispose également d'un volet inondations par remontées de nappes naturelles qui s'applique sur les deux communes concernées du territoire (cf. ci-dessus).

E. Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Le territoire de Bocage Hallue a fait l'objet des arrêtés **de reconnaissance de catastrophe naturelle suivants** :

Date arrêté / Date JO	Type	Communes
27/05/1994 10/06/1994	Inondations et coulées de boue	Talmas
28/10/1994 20/11/1994	Inondations et coulées de boue	Naours
29/12/1999 30/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Bavelincourt Beaucourt-sur-l'Hallue Béhencourt Cardonnette Coisy Contay Flesselles Fréchencourt Mirvaux Molliens-au-Bois Montigny-sur-l'Hallue Montonvillers Naours Pierregot Pont-Noyelles Querrieu Rainneville Rubempré Saint-Gratien Saint-Vaast-en-Chaussée Talmas Vadencourt Vaux-en-Amiénois Vicogne Villers-Bocage Wargnies
09/10/2001 27/10/2001	Inondations par remontées de nappe phréatique	Wargnies Contay Naours Naours Querrieu Querrieu Fréchencourt Beaucourt-sur-l'Hallue Montigny-sur-l'Hallue Pont-Noyelles
09/10/2001 27/10/2001	Inondations et coulées de boue	Naours Querrieu
02/03/2006 11/03/2006	Inondations et coulées de boue	Rainneville Talmas
20/02/2008 22/02/2008	Inondations et coulées de boue	Talmas
07/10/2008 10/10/2008	Inondations et coulées de boue	Fréchencourt Pont-Noyelles
25/06/2009 01/07/2009	Inondations et coulées de boue	Talmas
25/11/2013 27/11/2013	Inondations et coulées de boue	Querrieu

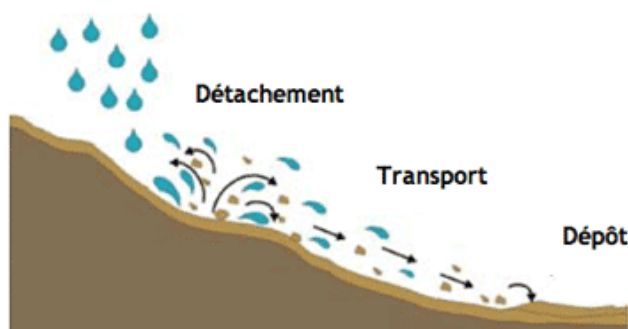
Il est à noter que lors de la tempête de 1999 en France, **les 36 000 communes françaises** ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Les communes présentant le plus d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sont Talmas (5), Querrieu et Naours (4) et Ponts-Noyelles (3).

Le territoire de Bocage Hallue est fortement soumis au risque d'inondation.

2.2. L'ÉROSION DES SOLS

L'érosion est un phénomène naturel, dû au **vent**, à la **glace** et **particulièrement à l'eau**. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence **une perte durable de la fertilité** et un déclin de la **biodiversité** des sols. **Le phénomène des coulées boueuses** a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.



Les trois phases de l'érosion des sols

L'intensité et la **fréquence** des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de **l'urbanisation des zones exposées**.

Le grand principe de la lutte à l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

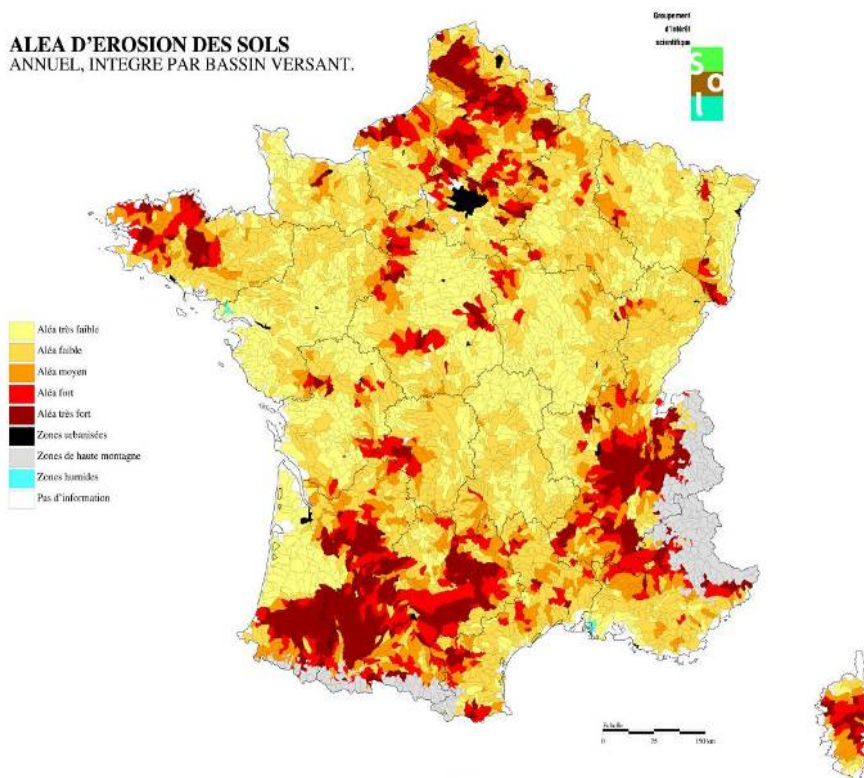
Les trois moyens de **lutter contre l'érosion** :

- ⇒ **Préserver la végétation** (prairies, linéaire de haies...) ;
- ⇒ **Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion** ;
- ⇒ **Couvrir rapidement les sols mis à nu**.

Le Pas-de-Calais et la Picardie sont fortement soumis à cet aléa par la nature limoneuse des sols.

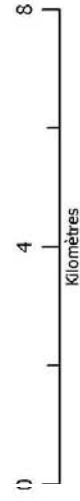
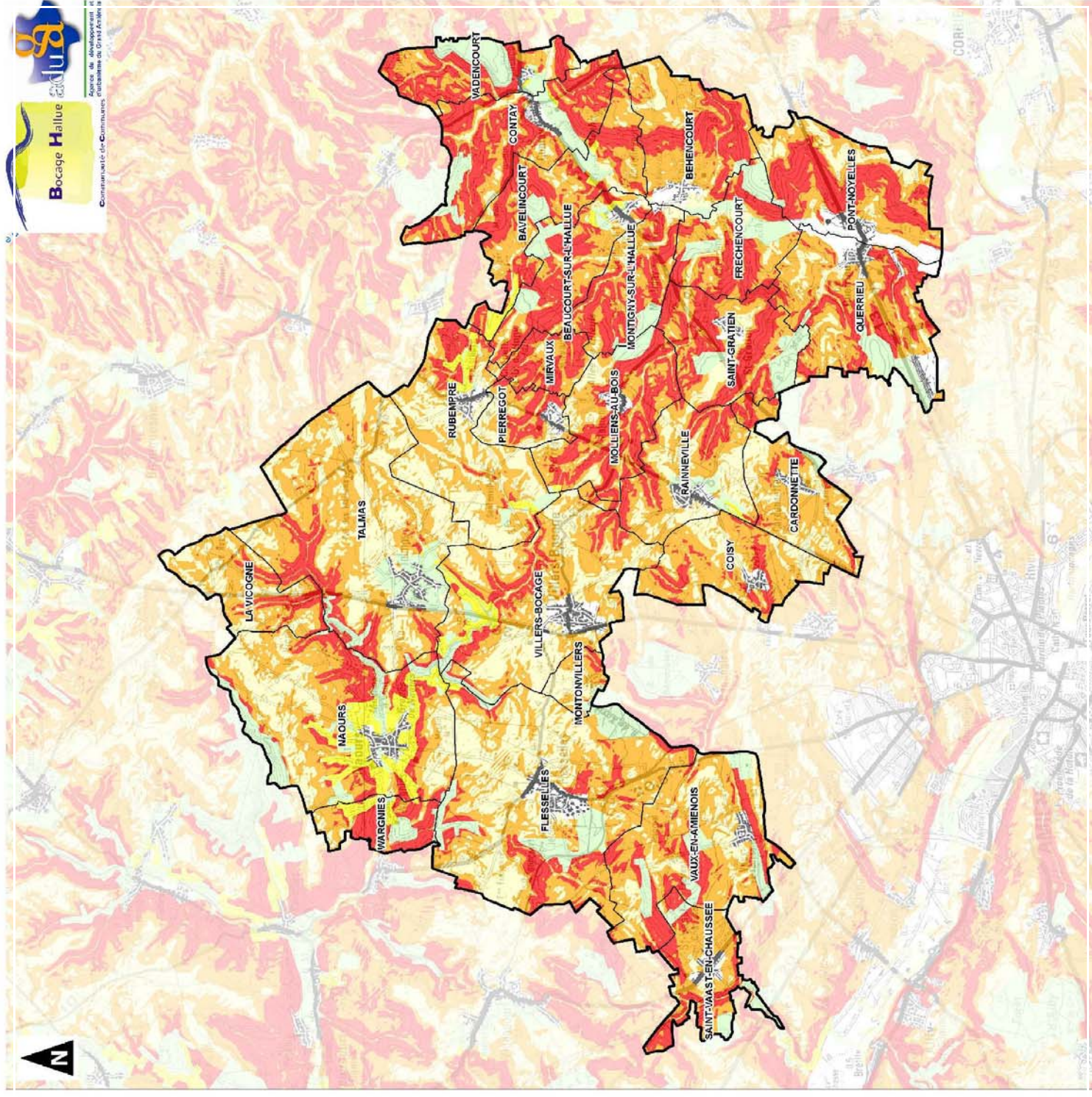
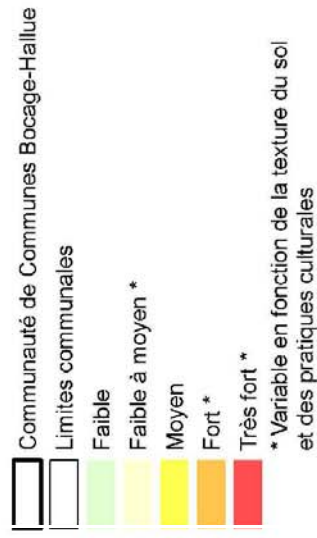
La carte page suivante est le fruit d'une modélisation croisant la pente et l'occupation du sol. Elle ne prend donc pas en compte le type de sol, critère majeur pour définir précisément un aléa érosion.

ALEA D'ÉROSION DES SOLS
ANNUEL, INTÉGRÉ PAR BASSIN VERSANT.



L'aléa d'érosion des sols en France par bassin versant (Source : INRA)

La nature limoneuse des sols ainsi que la topographie marquée par les vallées amènent un aléa érosion fortement présent sur le territoire de Bocage Hallue, notamment sur sa moitié est.



2.3. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

A. Les différents types de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ou artificielles (mines, carrières, muches, cagnas...) ;
- Des phénomènes de gonflements-retraits des argiles liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des glissements de terrains par rupture d'un versant instable.

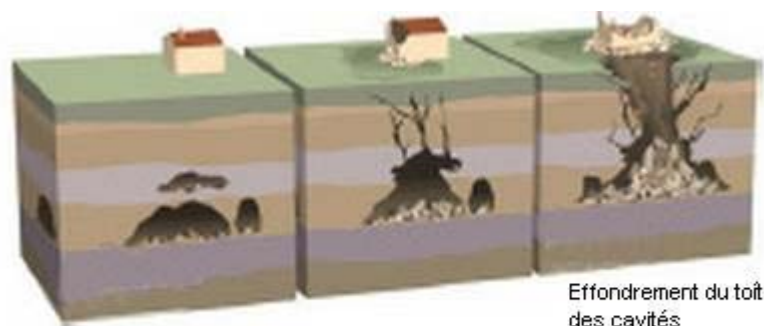
D'après le portail de la Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'écologie, **aucune commune n'est concernée par le risque « Mouvement de terrain »**.

Aucun Plan de Prévention des Risques naturels « Mouvements de terrains » n'a été prescrit sur le territoire.

Les arrêtés préfectoraux de déclaration de catastrophes naturelles « mouvements de terrains » sont en lien avec les inondations, vu précédemment.

Selon le BRGM, **aucune commune n'a subi de mouvements de terrains**.

B. Les cavités souterraines



Cavités souterraines naturelles ou artificielles

D'après le BRGM, **43 cavités souterraines sont recensées** sur le territoire de Bocage Hallue et concernent les 26 communes. Parmi ces cavités souterraines, 37 concernent des ouvrages civils, 2 des carrières abandonnées, 1 est une cave et 3 sont indéterminées.

Par ailleurs, **18 communes sont concernées par des cavités souterraines non minières non localisées** (BAVELINCOURT,

BEHENCOURT, COISY, CONTAY, FLESSSELLES, MIRVAUX, MOLLIENS-AU-BOIS, NAOURS, PIERREGOT, PONT-NOYELLES, RAINNEVILLE, RUBEMPRE, SAINT-GRATIEN, TALMAS, VAUX-EN-AMIENOIS, LA VICOGNE, VILLERS-BOCAGE, WAGNIES).

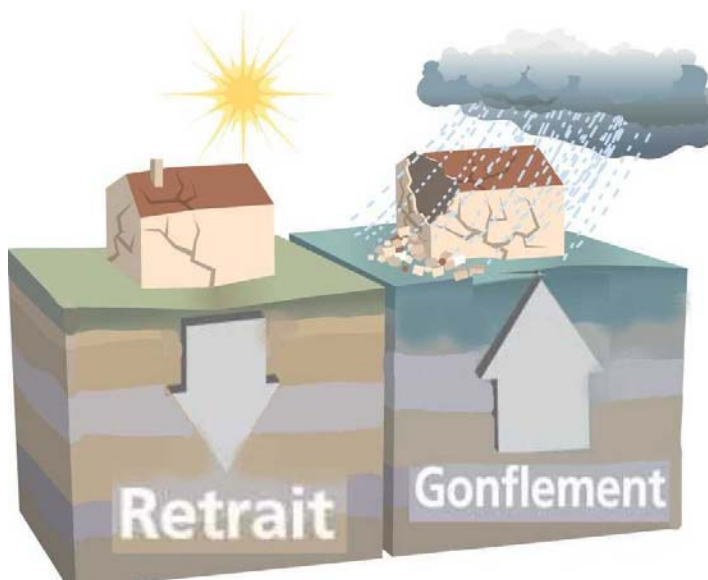
La plupart des commune concernées ne connaissent pas de manière précise et exhaustive les secteurs concernés par des risues d'effondrement de cavités.

C. Phénomène de gonflement/retrait des argiles

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les **formations argileuses**, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un **réseau de fissures parfois très profondes**. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité.

Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.



Aucun arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle n'a été édicté sur le territoire de Bocage-Hallue.

Globalement, suivant la carte de retrait-gonflement des argiles réalisée par le BRGM, le territoire est faiblement à moyennement soumis à ce risque.

2.4. LE RISQUE SISMIQUE

Un **zonage sismique de la France**, basé sur un découpage communal, a été élaboré par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Ces zones sont classées de façon croissante en fonction de leurs occurrences, 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modéré), 4 (moyenne) et 5 (forte).

L'ensemble des communes du PLUi de Bocage-Hallue est en zone de sismicité 1 (très faible). Cela n'exclut pas la possibilité de séismes destructeurs mais ceux-ci demeurent **très peu probables**.

Selon la Base de données nationale de la sismicité historique SisFrance, les séismes suivants ont eu leur épicentre entre Flandres-Artois et Picardie :

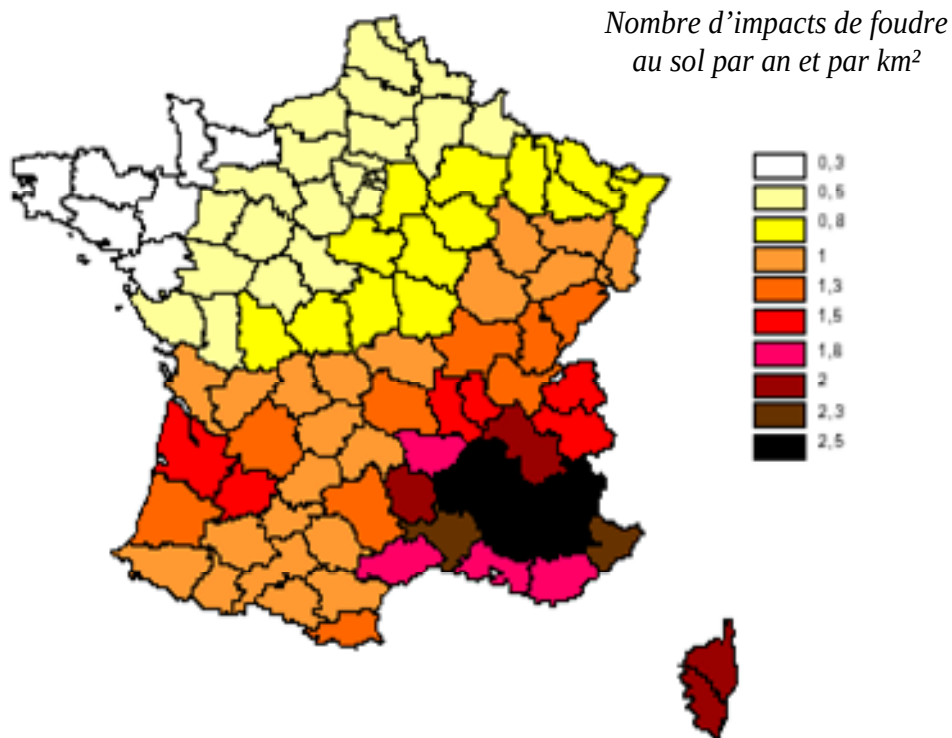
Année	Intensité épacentrale	DEPT	Région ou pays de l'épicentre	Localisation épacentrale
1756	6	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (WAVIGNIES)
1756	5	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (GANNES)
1783	6	59	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (CAMBRAI)
1812	5	62	FLANDRE-ARTOIS	FLANDRE (ST-OMER)
1857	5	59	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (RUMILLY)
1882	5	80	PICARDIE	PONTHIEU ET VIMEU (AULT)
1896	6	62	FLANDRE-ARTOIS	CAMBRESIS (VITRY-EN-ARTOIS)
1908	5	60	PICARDIE	BEAUVAISIS (GANNES)
1991	5	62	FLANDRE-ARTOIS	BOULONNAIS (LONGUEVILLE)

2.5. LE RISQUE DE FOUDROIEMENT

La **densité de foudroiement** indique le **nombre de coups de foudre/an/km²**. Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La **densité de foudroiement en Picardie est de 0,5 coups/km²/an** (moyenne nationale : 1,2).

Aussi **le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle est faible**.



Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km²)

Source : meteoorage

3. LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES

3.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

A. Les engins de guerre

Il s'agit d'un risque uniquement **engendré par l'activité de l'homme en période de conflit**. Il émane de la présence potentielle dans **le sol et le sous-sol** « *d'engins de guerre et de munitions* ». Les conséquences peuvent être l'explosion d'engins et de munitions abandonnés, la dispersion dans l'air de gaz toxiques, voire mortels. Un « *engin de guerre* » est une arme utilisée par l'armée en période de conflit. Il s'agit, la plupart du temps, **d'engins explosifs** qui peuvent prendre différentes formes telles que **bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines**.



Exemple d'un engin de guerre

La découverte d'« *engins de guerre* » peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques. Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

Bien que le risque « engin de guerre » existe sur l'ensemble de la Picardie, aucune commune n'est précisément identifiée face à ce risque sur le territoire de Bocage Hallue.

B. Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels⁵, **l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation**. La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) distingue :

- ⇒ les installations, assez dangereuses, **soumises à déclaration** ;
- ⇒ les installations, plus dangereuses, **soumises à autorisation** et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers ;
- ⇒ les plus dangereuses, **dites « installations Seveso »** sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés...

⁵ Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les conséquences d'un accident dans ces industries génèrent des effets thermiques (explosion, inflammation), mécaniques (surpression, onde de choc), ou toxiques (inhalation).

Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une **inspection des installations classées** et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

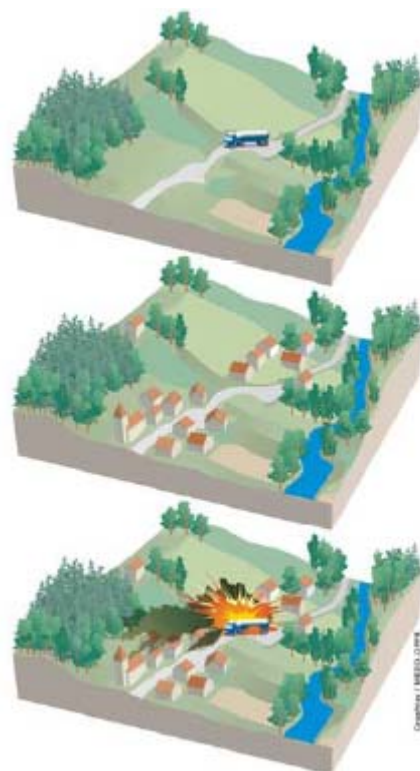
C. Transport de marchandises dangereuses

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du **transport de ces marchandises** par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les **voies routières** (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et **ferroviaires** (environ 1/3 du trafic); la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, aucune commune n'est concernée par le **risque lié au transport de marchandises dangereuses**. Néanmoins, l'ancienne route nationale 25 est identifiée comme axe de transport de matières dangereuses.

Le Portail de Prévention des Risques Majeurs du Ministère de l'environnement n'identifie aucune commune soumise au risque de transports de matières dangereuses.



3.2.LA POLLUTION DES SOLS

La base de données **BASOL** du Ministère de l'écologie, ne recense **aucun site ou sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire intercommunal.**

Par ailleurs, la base de données **BASIAS⁶** inventorie **43 sites industriels ou activités de service, anciens ou en activité**, méritant une attention particulière car pouvant être pollués au sein du périmètre d'étude. Ces sites sont situés sur les 19 communes suivantes :

- | | | |
|--------------------------------|------------------|-------------------|
| • Flesselles ; | • Behencourt ; | • Saint-Gratien ; |
| • Beaucourt-sur-
l'Hallue ; | • Pierregot ; | • Coisy ; |
| • Naours ; | • Wargnies ; | • Cardonette |
| • Villers-Bocage ; | • Contay ; | |
| • Talmas ; | • Querrieu ; | |
| • Pont-Noyelles ; | • Mirvaux ; | |
| • La Vicogne ; | • Rainneville ; | |
| • Rubempre ; | • Fréchencourt ; | |

⁶ La base de données BASIAS retrace l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de services.

Parmi ces 43 sites BASIAS, 26 % concernent des coopératives agricoles, 16 % des transports par conduites (oléoduc, chimiodc, gazoduc), 14 % des stations services et 14 % des garages.

3.3. LES NUISANCES SONORES

A. Nuisances sonores liées aux infrastructures routières

L'arrêté du 29 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit les tronçons d'infrastructures concernés par la réglementation au bruit. Les tableaux présentés ci-après donnent le classement dans une des 5 catégories et les largeurs des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les **secteurs affectés par le bruit** doivent être reportés dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose **une bande de recul à partir de la voirie de 30 à 300 mètres** (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est **retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux** :

- ⇒ Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- ⇒ Catégorie 2 : 250 mètres ;
- ⇒ Catégorie 3 : 100 mètres ;
- ⇒ Catégorie 4 : 30 mètres ;
- ⇒ Catégorie 5 : 10 mètres.

Les communes du territoire concernées par ce classement sont les suivantes :

Nom de la voie	Communes	PR début	PR fin	Catégorie	Largeur	Type de tissu
A16	Saint-Vaast-en-Chaussée	Amiens	Abbeville	1	300 m	Ouvert
RN 25	Villers-Bocage Talmas La Vivogne	10+0	40+1009	3	100 m	Ouvert
RD 929	Querrieu Pont-Noyelles	1+604	10+148	3	100 m	Ouvert
RD 929	Pont-Noyelles	10+148	10+146	4	30 m	Ouvert
RD 929	Pont-Noyelles	10+246	12+746	3	100 m	Ouvert

Voies bruyantes et leur catégorie sur le territoire intercommunal

Il est prévu l'instauration d'un nouveau classement pour le bruit des infrastructures pour la fin de l'année 2017. La déviation de la RD929 à Querrieu et Pont-Noyelles sera prise en compte (déclassement de la voie originelle qui traverse les villages, et classement de la déviation). Un changement de classement est également envisagé à Flesselles.

Les **infrastructures routières nouvelles** doivent respecter des **niveaux maximaux en façade des bâtiments**. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Usage et nature	Laeq ⁷ (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Etablissements enseignement	60 dB(A)	
Etablissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle en façade des bâtiments

B. Nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires

Le même classement que pour les infrastructures routières s'applique aux infrastructures ferroviaires. Néanmoins, l'arrêté du 29 novembre 1999 n'identifie aucune commune n'est concernée par le bruit lié à une infrastructure ferroviaire.

C. Nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires

Le territoire intercommunal n'est pas concerné par une infrastructure aéroportuaire.

⁷ Laeq : niveau de pression acoustique en décibels (dB(A))

3.4. QUALITÉ DE L'AIR

A. Réseau ATMO

Le **réseau de la qualité de l'air ATMO Picardie** a pour principales missions de mesurer la pollution atmosphérique autour des agglomérations de la région Picardie, et d'agir en vue de l'amélioration de la qualité de l'air dans ces secteurs.

Dans le domaine de l'urbanisme, l'obligation principale générale pour tous les documents d'urbanisme est de maîtriser les besoins de déplacement et de prévenir les pollutions et nuisances (article L 121.1 du Code de l'Urbanisme).

Il n'existe pas de station de mesure de qualité de l'air sur la CC Bocage Hallue. Les stations les plus proches sont situées à Amiens et renseignent une typologie d'agglomération différente. Les mesures de ces stations ne sont donc pas tout à fait comparables à la qualité de l'air présente sur le territoire intercommunal.

Les **données du bilan ATMO de 2012** pour l'ensemble de la région Picardie ont été reprises ci-après :

Dioxyde de soufre (SO₂) :

Le dioxyde de soufre est un gaz incolore, à l'odeur bien spécifique, très irritant à des concentrations élevées. Les sources d'émissions sont les installations de combustion, les centrales thermiques, l'industrie. La grande majorité des émissions de dioxyde de soufre en Picardie est due aux industries (à hauteur de 70% d'après l'inventaire réalisé en 2008).

Une nette diminution des teneurs en SO₂ est observée de 1998 à 2012 avec des niveaux qui restent faibles depuis. La valeur limite annuelle n'a pas été atteinte ces dix dernières années.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Il est émis lors des phénomènes de combustion. Les principales sources d'émissions sont les transports, l'industrie, l'agriculture et le secteur résidentiel/tertiaire. La moitié des émissions d'oxydes d'azotes en Picardie est due aux transports. L'agriculture (8%), le secteur résidentiel/ tertiaire (13%) et l'industrie (16%) ont également une part non négligeable des émissions.

Les teneurs les plus élevées sont observées sur les sites « trafic ». Une légère tendance à la baisse est observée sur les sites « industriel ». Sur les sites urbains, il est difficile de conclure sur une évolution.

Ozone (O₃)

L'ozone est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il provoque toux, altérations pulmonaires et irritations oculaires. Il a un effet néfaste sur les végétaux et sur certains matériaux. Les teneurs en ozone augmentent par temps stable, ensoleillé et très chaud. L'ozone est un polluant secondaire qui résulte de la transformation chimique dans l'atmosphère de polluants primaires, en particulier le NO, le NO₂ et les Composés Organiques Volatiles (COV) sous l'effet des rayonnements solaires.

Il n'y a pas de réelle tendance sur les dix dernières années, la météo jouant beaucoup sur la formation de l'ozone. L'objectif à long terme pour la santé est dépassé sur tous les types de stations.

Particules en suspension (PM) :

Les particules en suspension sont de taille et de composition très variables. Elles sont souvent associées à d'autres polluants tels le SO₂, les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques... Les sources d'émissions sont la combustion des matières fossiles, le transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements) et l'industrie (sidérurgie, incinération). En Picardie en 2008, une grande partie des émissions de particules en suspension sont d'origine agricole (37%), suivies par le résidentiel et le tertiaire (25%), puis par l'industrie (22%) et les transports (14%).

La valeur limite pour la protection de la santé a été atteinte en 2012 sur 2 sites. En 2012, le seuil d'information et de recommandation est passé de 80 µg/m³/j à 50 µg/m³/j. Le seuil d'alerte est passé de 125 µg/m³/j à 80 µg/m³/j.

Des procédures d'information et d'alerte ont été déclenchées en 2012.

Monoxyde de carbone (CO) :

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et inflammable. Le CO se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques (gaz, charbon, fioul, carburants, bois). La majorité des émissions de monoxyde de carbone en Picardie est due au secteur résidentiel tertiaire suivi par le transport routier.

Le monoxyde carbone est mesuré grâce aux campagnes de surveillance de 3 villes de 10 000 habitants (Mers, Laon et Mogneville) non dotées de station fixe. Ces campagnes sont effectuées sur une période minimale de 14% réparties sur l'ensemble de l'année afin d'être représentative. Les résultats de ces campagnes sont des mesures indicatives.

Métaux lourds :

Les métaux lourds (Pb, Ni, Cd, As) se retrouvent généralement au niveau des particules. Les sources d'émissions sont : la combustion du charbon, du pétrole, l'incinération des ordures ménagères, l'industrie (procédés particuliers). La majorité des émissions de métaux en Picardie est due à l'industrie. L'agriculture et le résidentiel tertiaire sont également émetteurs mais en moindre mesure.

Les teneurs en métaux sont faibles sur les différents sites de mesures. L'objectif de qualité, la valeur limite et les valeurs cibles sont respectées.

Composés Organiques Volatils (COV) – Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) :

Les COV entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants (peinture, encres, colles etc.). Les sources d'émissions sont la combustion des carburants, l'évaporation lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation, le milieu naturel (forêts et certaines cultures).

Les HAP sont des composés formés de 4 à 7 noyaux benzéniques. La source principale d'émission est la combustion des matières fossiles (moteur diesel), sous forme gazeuse ou particulaire. Le risque de cancer lié aux HAP est l'un des plus anciennement connus.

La majorité des émissions de COV non méthaniques en Picardie est due à l'industrie et au résidentiel/tertiaire à parts égales. D'autres sources comme les émissions des forêts présentent également des valeurs importantes.

Les teneurs mesurées sont stables entre 2010 et 2012 et restent inférieures à l'objectif de qualité.

B. Le Registre Français des Emissions Polluantes

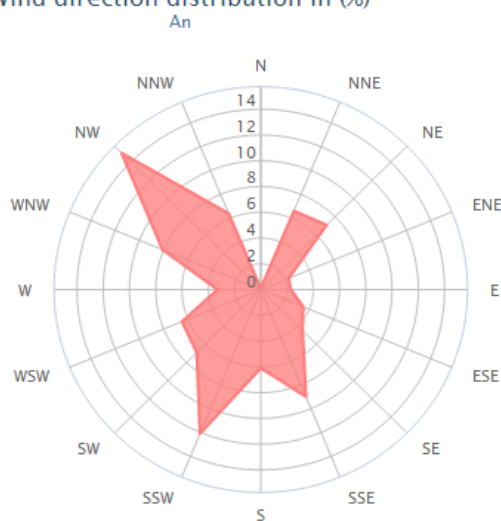
Le registre français des émissions polluantes n'identifie aucun établissement émettant dans l'air sur le territoire intercommunal.

C. Vents dominants

Le Porter à Connaissance indique que le futur document d'urbanisme devra tenir compte des vents dominants lors de l'implantation des futures zones industrielles et/ou artisanales.

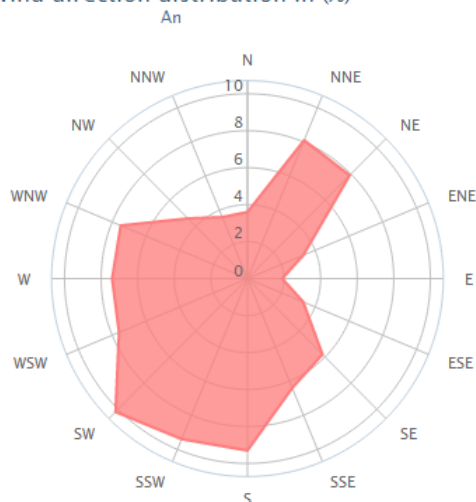
Les deux stations météo les plus proches sont situées à Bovelles et Albert. Elles fournissent les données de vents suivantes :

Wind direction distribution in (%)



© windfinder.com

Wind direction distribution in (%)



© windfinder.com

Vents dominants à Bovelles et Albert sur 1 an – windfinder.com – avril 2014

3.5. LA GESTION DES DÉCHETS

La **gestion des déchets est une des thématiques prioritaires** dans la loi Grenelle 1, avec des objectifs chiffrés affichés : moins 7% de production d'ordures ménagères et assimilés par habitant entre 2009 et 2012.

La loi Grenelle 2 a pour objectif de mettre en place une **gestion durable des déchets** (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments).

A. Collecte des déchets

Avec le transfert de compétences aux groupements de communes et depuis la loi Chevènement de 1999 créant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), **la Communauté de Communes Bocage Hallue devient compétente en matière de déchets.**

Le ramassage et traitement des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères de Bernaville, Domart en Ponthieu et Villers-Bocage (SMIROM Bernaville, Domart en Ponthieu / Villers-Bocage).

Un service de déchèterie est proposé par le SMIROM Bernaville, Domart en Ponthieu / Villers-Bocage et accompagné par la Communauté de communes.

Le Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères comprend 69 communes adhérentes. La population desservie par le service de collecte des déchets ménagers est de 30 177 habitants.

Le SMIROM a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères, ce qui représente 14 tournées hebdomadaires, et depuis 2002, la collecte du tri sélectif fait l'objet d'un ramassage bimensuel, la collecte en apport volontaire du verre est organisée et gérée par le SMIROM depuis de nombreuses années (130 conteneurs sont repartis sur le syndicat).

Le syndicat organise également la collecte des déchets verts d'avril à novembre, ainsi que de la ferraille et des encombrants 2 fois par an.

Il emploie 19 agents titulaires et selon la période de l'année jusqu'à 6 agents saisonniers et possède 8 camions.

Le ramassage des ordures ménagères se fait une fois par semaine sur le territoire selon le calendrier suivant :

Tournées de ramassage	Communes
Lundi	Cardonette, Rainneville, Pierregot, Mirvaux, Saint-Gratien, Bréhencourt, Montigny-sur-l'Hallue, Beaucourt-sur-l'Hallue, Bavelincourt, Contay, Vadencourt, La Vicogne, Talmas, Rubempré
Mardi	Montonvillers, Villers-Bocage, Molliens-au-Bois, Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois, Naours
Mercredi	/
Jeudi	Wagnies
Vendredi	Coisy, Querrieu, Pont-Noyelle, Fréchencourt

Le ramassage du tri sélectif se fait une fois tous les quinze jours sur le territoire selon le calendrier suivant :

Tournées de ramassage	Communes	
	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Talmas, Wagnies, Naours	/
Mardi	/	/
Mercredi	Fréchencourt, Pont-Noyelle, Querrieu, Saint-Gratien	/
Jeudi	Vadencourt, Contay, Bavelincourt, Beaucourt-sur-l'Hallue, Montigny-sur-l'Hallue, Béhencourt, La Vicogne, Rubempré	/
Vendredi	Montonvillers, Villers-Bocage, Pierregot, Mirvaux, Molliens-au-Bis, Cardonette, Rainneville, Coisy	Saint-Vaast-en-Chaussée, Vaux-en-Amiénois

Le ramassage des déchets verts se fait une fois tous les quinze jours sur le territoire selon le calendrier suivant :

Tournées de ramassage	Communes	
	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	/	/
Mardi	/	/
Mercredi	Vadencourt, Contay, Bavelincourt, Beaucourt-sur-l'Hallue, Montigny-sur-l'Hallue, Béhencourt, Pierregot, Mirvaux, Molliens-au-Bois	Coisy, Montonvillers, Villers-Bocage, La Vicogne
Jeudi	Fréchencourt, Pont-Noyelles, Querrieu, Saint-Gratien	Rainneville, Talmas, Cardonette, Naours, Vaux-en-Amiénois, Saint-Vaast-en-Chaussée
Vendredi	/	Wagnies

B. Production de déchets dangereux

Le registre français des émissions polluantes n'identifie aucun établissement produisant des déchets dangereux sur le territoire intercommunal.

4. LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ET LE CLIMAT

4.1. BILAN ÉNERGÉTIQUE

A l'heure actuelle, **aucune donnée n'est disponible** sur les consommations et les productions d'énergie à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Bocage Hallue.

Les données utilisées reflètent les consommations et les productions d'énergie en Picardie. Ainsi, nous admettons que le périmètre d'étude suit la tendance régionale sur le plan de la production et de la consommation d'énergie. **L'analyse suivante se base ainsi sur le Schéma Régional Climat Air Energie approuvé en 2012.**

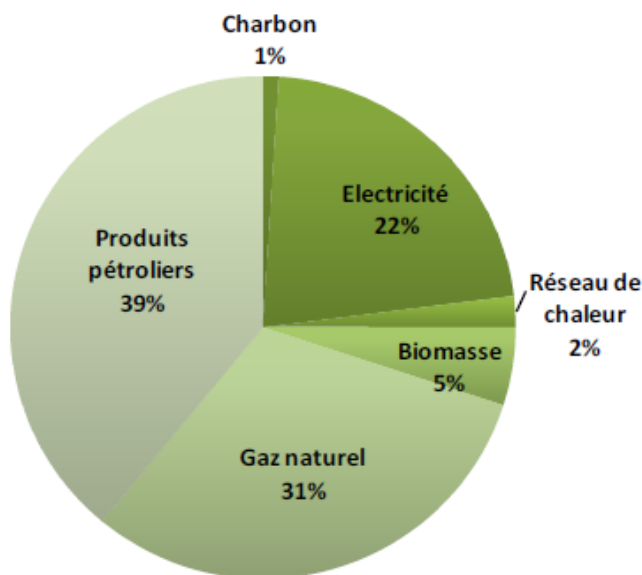
	Picardie		France métropolitaine		% / France
Population	1 960 000		63 600 690		3%
Consommation d'énergie finale (2007)	Ktep	%	Ktep	%	
Total	5 130	100%	162 100	100%	3%
Gaz	1 590	31%	35 000	21,6%	4,5%
Electricité	1 129	22%	37 300	23%	3%
Fuel	2 001	39%	71 000	43,8%	2,8%
Charbon	51	1%	6 600	4%	0,8%
Autres	359	7%	12 200	7,5%	3%
Production d'énergie	ktep	%	ktep	%	
Total	796,4	100%	136 900	100%	0,6%
Electricité non renouvelable	97,4	12%	114 600	83,7%	0,1%
Electricité renouvelable	138	17%	5 900	4,3%	2,3%
Production de chaleur renouvelable	263	33%	13 000	9,5%	2%
Production de chaleur non renouvelable	173	22%	2 200	1,6%	8%
Production de carburant	125	16%	1 200	0,9%	10%

Chiffres clés de la situation « Energie – Climat » - SRCAE Picardie 2012

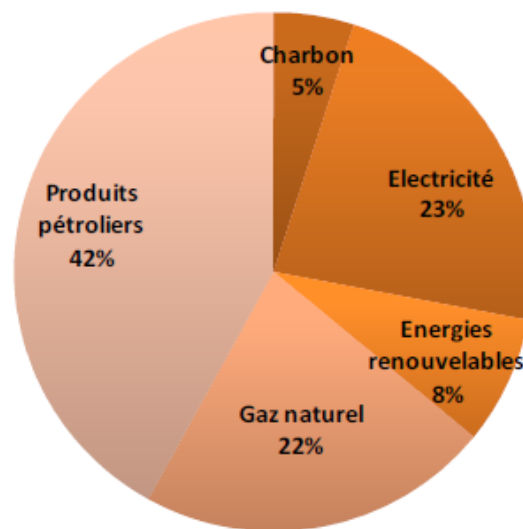
A. Consommation d'énergie

⇒ Consommation énergétique finale

En 2007, la Picardie a consommé 5 130 ktep d'énergie finale soit 3 % de la consommation finale métropolitaine. La consommation d'énergie finale picarde repose à plus de 70% sur les énergies fossiles.



Consommation en énergie finale en Picardie (2007)



Consommation en énergie finale en France (2007)

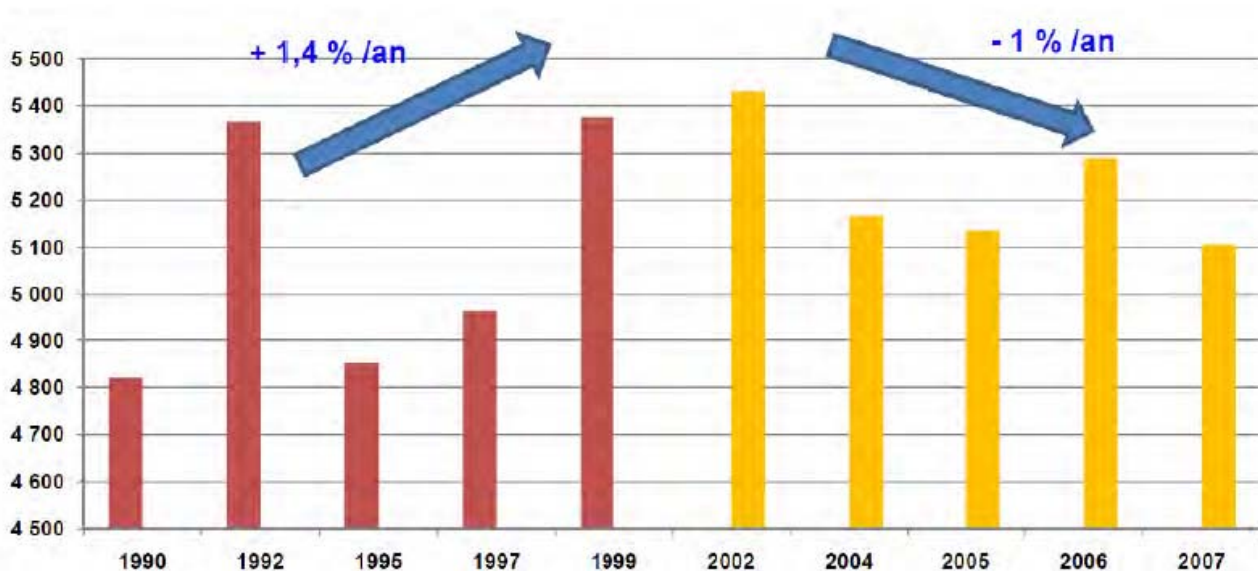
La comparaison avec le bilan énergétique national met en évidence les caractéristiques suivantes :

- **les consommations de charbon ont quasiment disparu en Picardie** : à l'échelle nationale, les secteurs utilisant encore du charbon sont la production électrique et la sidérurgie, branches peu présentes en Picardie. Les autres usages du charbon (chauffage des bâtiments soit directement, soit par le biais de réseaux de chaleur, utilisation dans des process industriels) sont devenus marginaux ;
- la part du gaz naturel est supérieure en Picardie qu'à l'échelle nationale, 31% contre 22% ;
- **la consommation d'énergies fossiles** (charbon, produits pétroliers et gaz naturel) en Picardie est pratiquement similaire à celle du niveau national, 71% en Picardie contre 69% à l'échelle nationale ;
- **la consommation d'énergies renouvelables est légèrement inférieure en Picardie par rapport à la moyenne nationale**. Si la production d'énergie en Picardie est à 88% d'origine renouvelable, elle ne couvre que 12% de la consommation régionale. Au niveau national, la production d'énergie renouvelable représente 13% de la production énergétique française et la consommation d'énergies renouvelables s'élève à 10,5%.

Entre 1990 et 2007, les consommations d'énergie picardes ont augmenté de seulement 6 % alors qu'elles augmentaient de 14% à l'échelle nationale, principalement en raison des difficultés du secteur productif régional.

On distingue deux périodes d'évolution des consommations d'énergie depuis 1990 :

- sur la période 1990-1999, les consommations finales en Picardie ont augmenté de 1,4% par an en raison notamment du développement des activités tertiaires, des flux de transport et de la pénétration de nouveaux usages dans le secteur résidentiel ;
- sur la période 2000 - 2007, la consommation d'énergie a baissé de 1% par an du fait de la réduction de l'activité du secteur industriel (et dans une moindre mesure agricole).



Evolution de la consommation d'énergie finale en Picardie en millier de tep – Source : SOES

Ainsi, entre 1990 et 2007 :

- les consommations de l'industrie ont diminué de 17 % et celles de l'agriculture de 11% ;
- les consommations des transports ont augmenté de 30 % et celles du résidentiel/tertiaire de 24%.

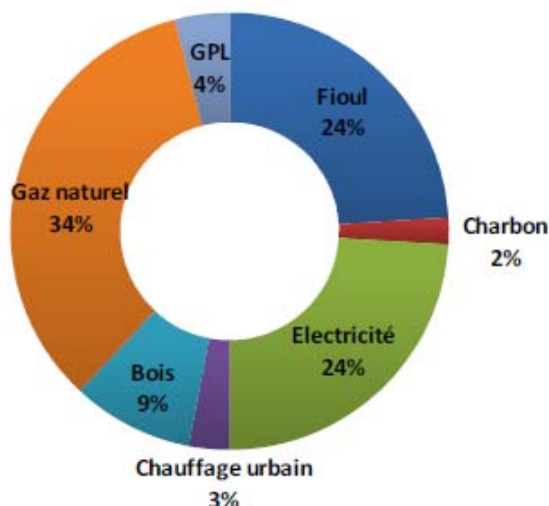
⇒ Consommation d'énergie des secteurs résidentiel-tertiaire

En Picardie, le secteur du résidentiel-tertiaire consomme, en 2007, 1967 ktep/an. Premier poste en termes de consommation énergétique, le secteur du bâtiment représente 38% de la consommation énergétique finale de la région, alors que ce même secteur représente 43,6% de la consommation énergétique finale nationale.

La consommation énergétique est répartie à 70 % pour le résidentiel contre 30 % pour le tertiaire.

Le résidentiel :

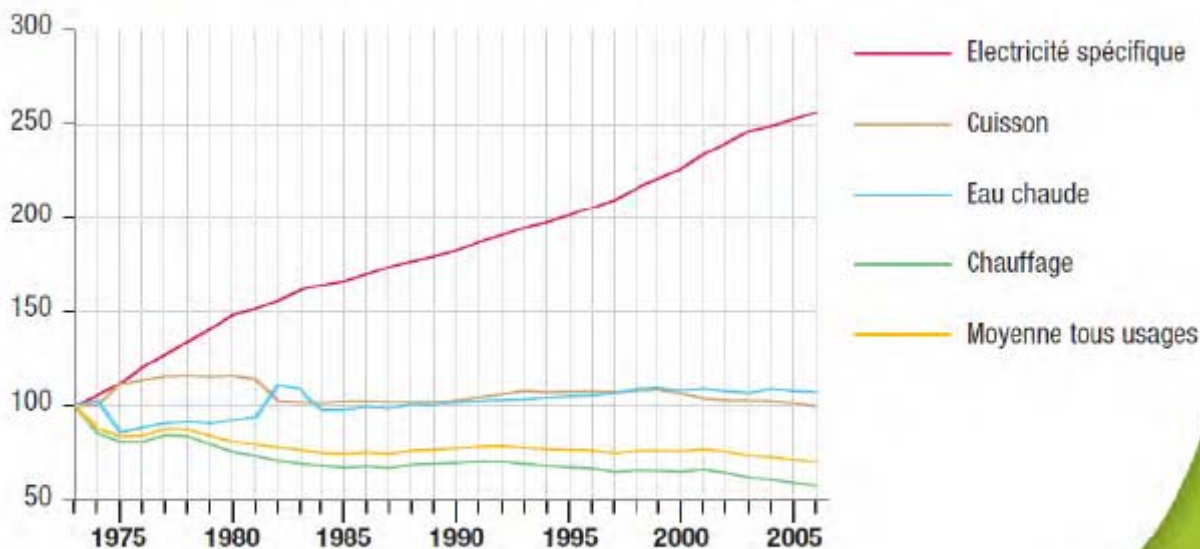
La consommation finale d'énergie dans le résidentiel s'élève à 1371 ktep/an. La forte consommation du résidentiel s'explique d'une part par la vétusté des installations, et d'autre part l'accroissement du nombre de logements avec notamment le phénomène de décohabitation.



Part de marché des énergies de chauffage dans les logements en Picardie – Source : ADEME Picardie

Le chauffage est le premier poste de consommation d'énergie, avec des modes de consommation énergétique axés à 62 % sur l'utilisation d'énergie fossile et à 24 % sur l'électricité. La part de marché relativement importante du bois, 9% du total des consommations énergétiques du secteur, concerne principalement les logements anciens (73% avant 1975) et des systèmes de chauffage peu performants (poêles, cheminées à foyer ouvert).

Avec 12 % des consommations totales d'énergie dans le résidentiel, les usages spécifiques de l'électricité sont le 2ème poste de consommation d'énergie après le chauffage. Leur consommation n'a cessé d'augmenter depuis les années 70 comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : ADEME/CEREN, consommation finale

Evolution des consommations unitaires par logements des résidences principales (base 100 en 1973)

Le tertiaire :

La consommation finale énergétique dans le bâtiment tertiaire s'élève à 6 930 GWh / an soit 596 ktep.

La surface chauffée des bâtiments du tertiaire est de 29 millions de m². Le chauffage est, comme dans le résidentiel, l'usage énergétique le plus important et il s'agit, comme illustré par le graphique ci-dessus, de l'énergie la plus émettrice. Les besoins du tertiaire en termes de surface augmentent de 1 % par an environ.

⇒ **Consommation énergétique du secteur des transports**

La consommation énergétique de la mobilité des personnes en Picardie est de 764 ktep/an, soit 15 % de la consommation finale d'énergie en Picardie.

Les flux de marchandises représentent 20 446 millions de tonne.km. La consommation d'énergie qui en découle est de 563 ktep/an, soit 11 % du total de la consommation finale énergétique en Picardie.

La consommation énergétique du secteur des transports représente ainsi 26% du total de la consommation finale de la région en 2007, une augmentation de 3 points depuis 1990.

⇒ **Consommation énergétique du secteur agricole**

En 2007, l'agriculture a consommé 148 ktep d'énergie finale, soit 3 % de la consommation finale d'énergie régionale. Les engins agricoles consomment 50 % des énergies fossiles utilisées en agriculture.

⇒ **Consommation d'énergie finale de l'industrie picarde supérieure à la moyenne nationale**

Le secteur pèse à hauteur de 30% du total de la consommation énergétique régionale avec 1 709 ktep/an. Cette part de l'industrie est supérieure à la moyenne nationale (24%). Cet écart s'explique par la nature des activités industrielles fortement consommatrices d'énergie : les industries chimiques, la sidérurgie, l'agroalimentaire, l'industrie du papier-carton et celle du verre consomment à elles seules environ les deux tiers de l'énergie brute totale utilisée par l'industrie en Picardie.

Avec 923 ktep de gaz consommés (soit 54 % de l'énergie finale consommée par le secteur), le gaz naturel prédomine dans le bouquet énergétique de l'industrie picarde. L'électricité représente 28% de la consommation finale du secteur avec 478 ktep en 2008 tandis que les produits pétroliers sont consommés à hauteur de 9%.

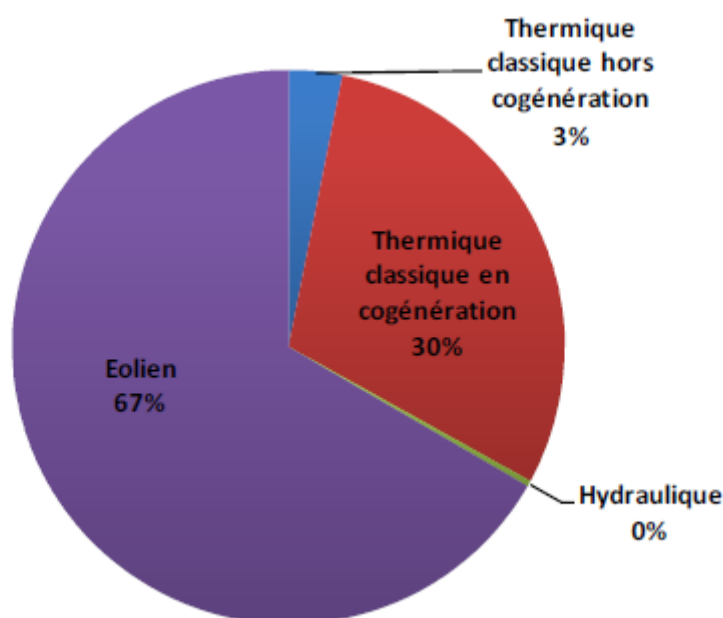
B. Production d'énergie

En 2010, la production d'énergie en Picardie est de 626 ktep (7 276 GWh) et couvre 12% de ses besoins énergétiques.

La Picardie est une des cinq régions françaises à ne produire aucune énergie fossile ni nucléaire. Néanmoins, les besoins énergétiques y sont plus importants qu'en moyenne nationale, en raison notamment du poids de son industrie, et sont majoritairement satisfaits par les ressources extérieures au territoire. Les seules productions énergétiques locales relèvent des énergies renouvelables, l'éolien et le bois-énergie principalement.

⇒ Production d'électricité

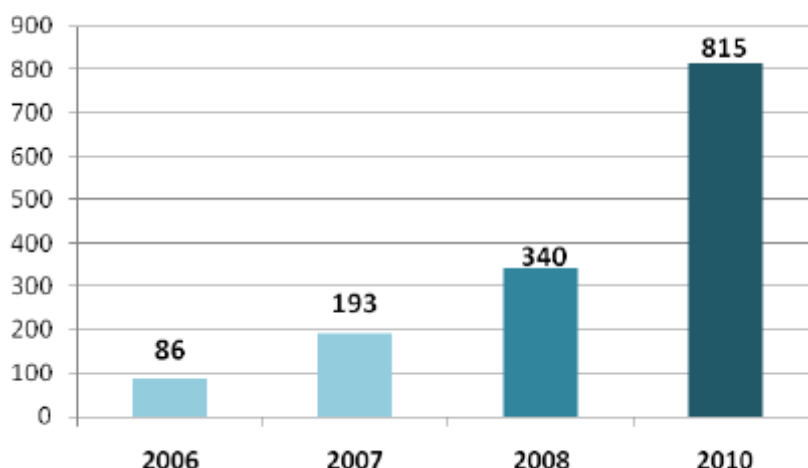
La production d'électricité en Picardie se répartit de la façon suivante :



Production électrique en Picardie (en ktep, données 2010) - SOES

En 2010, la production d'électricité thermique classique équivaut à 69,5 ktep (809 GWh), dont 6,62 ktep (77 GWh) en thermique classique hors cogénération et 63 ktep (732 GWh) en cogénération.

En février 2012, l'éolien en Picardie représentait 1996 MW accordés, dont 1028 MW en service.



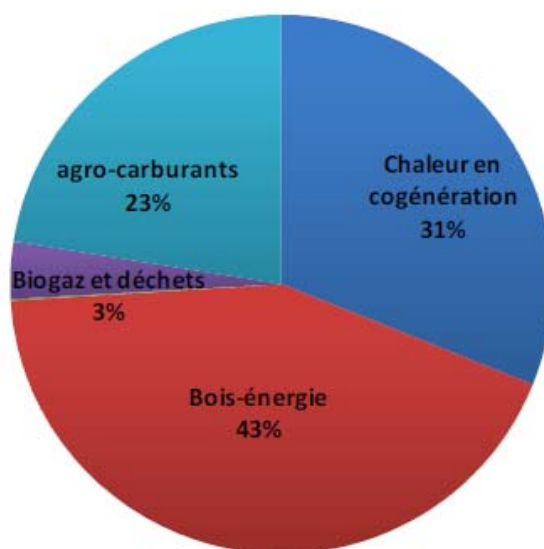
Evolution de la puissance éolienne installée (en MW) – Source : SOES 2010

L'énergie hydraulique produit de l'électricité à hauteur de 0,4 ktep (4,3 GWh). La région possède 58 installations hydroélectriques, dont seulement 25 sont en service. L'ensemble de ces installations (en service et hors service) représente une puissance installée de 9 716 kW et un productible de 3,8 ktep (45 GWh). Il s'agit principalement de petites centrales de production électrique.

Le solaire photovoltaïque demeure assez marginal rapporté à la production mais connaît un développement très rapide. En Picardie, le taux d'ensoleillement annuel est de 1 700 h/ an, soit un rendement de 900 kWh/m²/an³⁷. En septembre 2010, la Picardie comptait un total de 2053 installations pour une production de 0.34 ktep (4 GWh)³⁸. Sur la seule année 2010, la puissance du solaire photovoltaïque a quadruplé.

⇒ **Production d'énergie thermique**

La production énergétique thermique de la Picardie s'élève à 556,2 ktep (6 467 GWh) en 2010. Elle relève à 43% de la production thermique du bois-énergie, à 31% de la production de chaleur en cogénération, à 23% des agro-carburants, à 3% des biogaz et déchets et enfin à peine de 0,1% du solaire thermique.



Production thermique en Picardie (en ktep, données 2010)

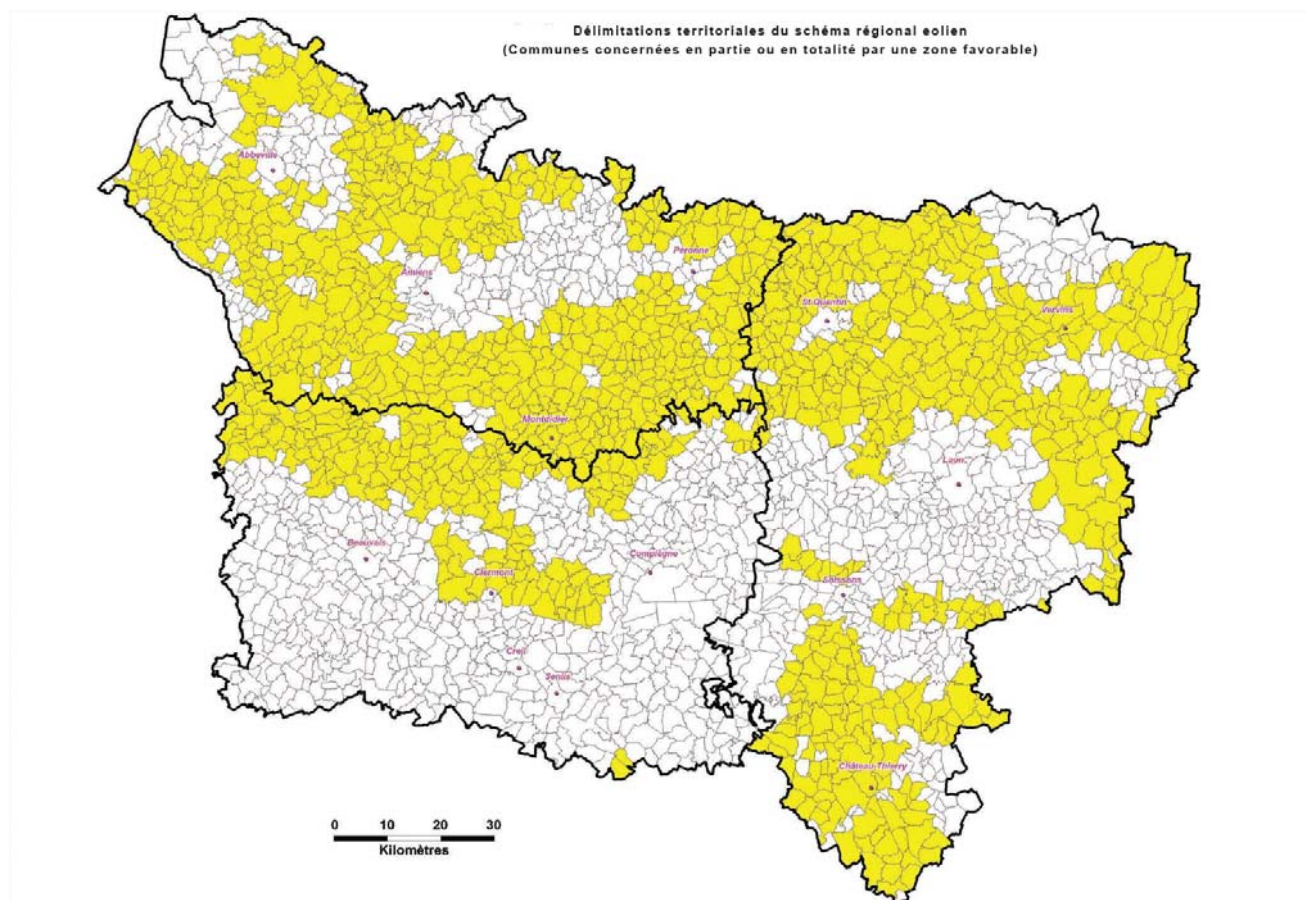
4.2.ZOOM SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL EOLIEN

Par arrêté du 14 juin 2012, le préfet de la région Picardie a approuvé le "**schéma régional éolien**" annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie.

Ce volet éolien identifie les **parties du territoire régional favorables** au développement de **l'énergie éolienne** au vu à la fois du potentiel éolien régional et des impératifs de protection des espaces naturels, des ensembles paysagers, du patrimoine naturel et culturel. Il fixe également des objectifs qualitatifs (modalités d'implantation privilégiant la densification des zones favorables) et quantitatifs de développement du potentiel éolien en région.

Son élaboration, copilotée par le préfet de région et le conseil régional, s'est largement appuyée à la fois sur les travaux menés entre septembre 2009 et juin 2010 qui avaient abouti à l'adoption du volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables, document non opposable, et sur un processus de concertation abouti auquel ont été associés tous les acteurs concernés (collectivités, services de l'État, associations, professionnels de cette filière).

Les **zones favorables au développement de l'énergie éolienne** ne sont donc **pas synonymes d'implantations systématiques d'éoliennes**. En effet, des **études locales** sont toujours nécessaires, au regard notamment de l'échelle régionale des enjeux retenus pour l'élaboration du Schéma Régional Eolien : elles sont **indispensables** à l'évaluation de la pertinence des projets éoliens et sont toujours **réglementairement exigées** dans le cadre de la législation des **installations classées pour la protection de l'environnement**, et des permis de construire éoliens. Une attention particulière doit également être portée à la présence de couloirs migratoires.



Délimitations territoriales du schéma régional éolien (Communes concernées en partie ou en totalité par une zone favorable)

Les communes suivantes de Bocage-Hallue sont concernées par une zone favorable (sous condition ou non) au développement de l'éolien :

- SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE ;
- VAUX-EN-AMIENOIS ;
- FLESSELLES ;
- MONTONVILLERS ;
- VILLERS-BOCAGE ;
- WARGNIES ;
- RAINNEVILLE ;
- MOLLIENS-AU-BOIS ;
- MIRVAUX ;
- PIERREGOT ;
- RUBEMPRE ;
- TALMAS ;
- NAOURS ;
- LA VICOGNE ;
- SAINT-GRATIEN ;
- MONTIGNY-SUR-L'HALLUE ;
- BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE ;
- BAVELINCOURT ;
- CONTAY.

4.3. LE CLIMAT ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

A. Emissions de gaz à effet de Serre

(Source : PCED du Conseil Général de la Somme)

Le territoire de la Communauté de communes Bocage-Hallue ne dispose pas d'une étude spécifique sur ses émissions de gaz à effet de serre. L'analyse ci-après se base sur le Plan Climat Energie Département du Conseil Général de la Somme.

Ce diagnostic territorial a été réalisé sur la base des travaux de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre (ADEME, Conseil régional de Picardie), version mise à jour en 2010, sur la base de données obtenues en 2007.

Cette méthode d'évaluation, qui répartit les quantités de gaz à effet de serre émis dans la Somme par grands secteurs d'activités, a été retenue afin de pouvoir harmoniser les résultats départementaux et les résultats régionaux.

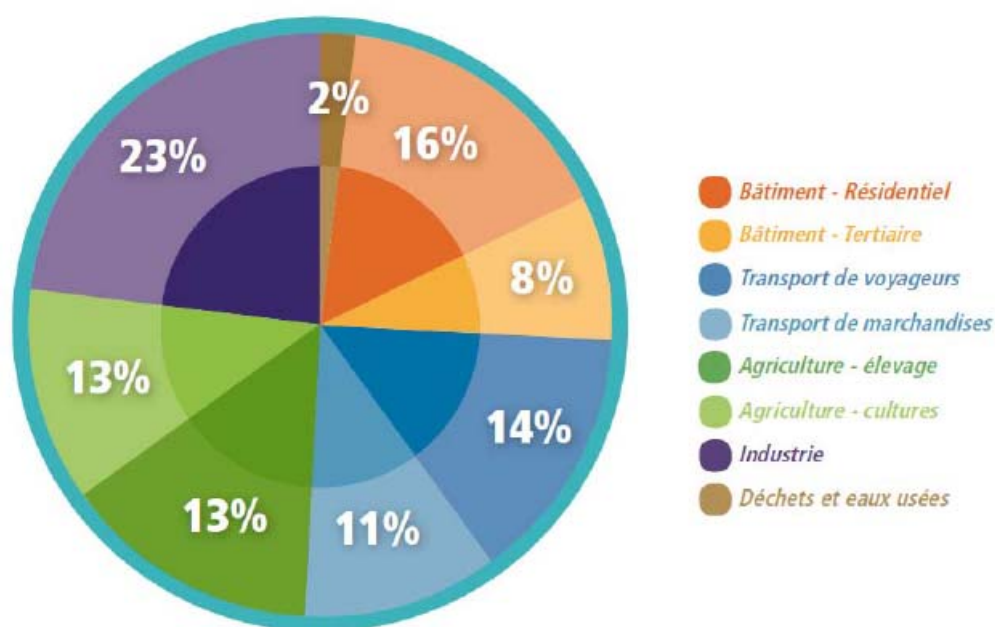


Diagramme de répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur dans le département de la Somme (sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)

	Somme		Chiffres clés		
Population	577 499	habitants	29,7 %	de la population régionale	
Emissions totales de GES	4 479 446	teqCO ₂ / an ¹	33,1 %	des émissions de la Picardie	
Consommation totale d'énergie finale	1 505 077	tep / an ²	30,4 %	de la consommation totale de la Picardie	
Emissions de GES par habitant	7,8	teqCO ₂ / hab. / an	Moyenne de la Picardie	7,0	teqCO ₂ / hab. / an
Consommation totale d'énergie finale	2,6	tep / hab. / an		2,5	tep / hab. / an

Source : Observatoire régional énergie gaz à effet de serre 2010 (données 2007), ADEME Picardie

¹ teqCO₂ : la tonne équivalent CO₂ est une unité de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre

² tep : la tonne équivalent pétrole est une unité de comptabilisation des consommations d'énergie

**Diagnostic énergétique et climatique de la Somme mis en perspective dans le contexte régional
(sur la base des données de l'Observatoire régional énergie gaz à effet de serre de Picardie, ADEME, 2010)**

Les activités présentes sur le département de la Somme émettent chaque année près de 4,5 millions teqCO₂ soit un ratio de près de 8t/habitant /an.

Cette quantité de gaz à effet de serre ne permet pas de classer le département de la Somme parmi les bons ou les mauvais élèves. En effet, les émissions de gaz à effet de serre dépendent de nombreux facteurs qui divergent fortement d'un territoire à l'autre, comme le caractère plus ou moins industriel, agricole ou tertiaire de l'activité économique locale, la densité de population, le caractère urbain ou rural du territoire.

Cette valeur est cependant primordiale, puisqu'elle constitue la photographie énergétique et climatique du territoire à l'heure actuelle ; elle est donc le point de départ de la trajectoire qui doit nous conduire à l'objectif de – 21% d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, et – 75% d'ici 2050.

⇒ **Agriculture : 26 % des émissions**

Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans le secteur agricole concernent uniquement les émissions directes liées aux pratiques d'élevage et de culture sur le territoire.

Ce secteur représente 26% des émissions sur le territoire. Ce chiffre reflète le poids important du secteur agricole sur le territoire, tant en matière économique (plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2005) qu'en matière d'aménagement du territoire avec une surface agricole utile de 470 000 hectares, soit 75 % de la surface du département.

La Somme possède de nombreux atouts agronomiques qui lui permettent d'être parmi les premiers départements en matière de production agricole.

Mais à la différence des autres secteurs, l'agriculture émet pour plus de 80% des gaz à effet de serre non directement liés à une consommation d'énergie. Ces émissions sont induites notamment par la fertilisation azotée des cultures et le méthane dégagé par la digestion des ruminants.

Ces émissions se répartissent équitablement entre le secteur de l'élevage et celui des cultures.

⇒ Industrie : 23% des émissions

Ce secteur, avec 23% des émissions sur le territoire, est caractérisé par la présence d'importants sites industriels agroalimentaires de première et de deuxième transformation.

L'industrie représente 29,7% de l'emploi salarié privé, contre une moyenne nationale de 20,7%. Quatre secteurs représentent 63% des effectifs : la chimie caoutchouc plastique, la métallurgie transformation des métaux, les industries agricoles et alimentaires et les industries des équipements mécaniques. Les émissions du secteur industriel sont essentiellement liées aux procédés industriels (vapeur de process, fours de cuisson, tours de distillation,...) et aux émissions non énergétiques (fermentation, moyens de réfrigération utilisant des gaz de type HFC ou HCFC). La consommation d'énergie est quant à elle liée à 90% aux procédés industriels, et le chauffage des bâtiments ne représente que 10% des consommations d'énergie.

Dans la Somme, 11 sites industriels sont responsables de près de 75 % des émissions du secteur ; ces industries sont soumises à la directive quotas, et sont donc économiquement contraints de réduire leurs émissions.

⇒ Bâtiment résidentiel : 16 % des émissions

Le parc résidentiel départemental compte environ 225 000 logements et représente 16% des émissions du territoire. Ce patrimoine immobilier est considéré comme particulièrement énergétivore : 75% des logements du département de la Somme datent d'avant 1975, année de la première réglementation thermique. La performance énergétique moyenne des logements de la Somme est estimée à 310 kWh/m²/an.

⇒ Bâtiment tertiaire : 8% des émissions

Le secteur tertiaire regroupe les cafés, hôtels, restaurants, bureaux, commerces, professions libérales, etc. Il représente 8% des émissions sur le territoire soit 380 000 tCO₂/an. Ce secteur se caractérise par la présence de quelques grands établissements publics ou privés installés près d'Amiens, capitale de région. Si ces grands établissements concentrent une part importante des emplois (environ 17%), 83% des effectifs travaillent dans de petites structures tertiaires. Notons par exemple que les 3 établissements tertiaires les plus importants (CHRU d'Amiens, CH Abbeville et CH Pinel) représentent 4% des surfaces.

⇒ Transport de marchandises : 11% des émissions

Le fret représente 11% des émissions sur le territoire de la Somme. Le flux intra départemental de marchandises est estimé à près de 33% des distances parcourues ; il est majoritairement lié au transport de produits agricoles et agroalimentaires (25%) et de matériaux de construction (51%). Ce trafic intra-départemental, de relative proximité, est dépendant à quasiment 100% de la route. Le nombre de liaisons assurées par train et par voie fluviale reste faible. Les projets à venir dans le département, notamment la construction du Canal Seine Nord Europe, devraient changer la donne.

⇒ Transport de voyageurs : 14 % des émissions

Ce secteur représente 14% des émissions sur le département. Le mode de transport principal demeure la voiture particulière : elle est utilisée pour plus de 85% des distances parcourues par les habitants de la Somme. Les transports en commun du département ne sont donc que peu utilisés.

⇒ Déchets et eaux usées : 4 % des émissions

Ce poste compte pour près de 4% des émissions globales. Les émissions de GES liées au traitement des déchets ne comprennent que les émissions générées par la combustion, la fermentation ou les procédés de recyclage des déchets. Les émissions liées à la collecte des déchets sont incluses dans le chapitre transport. La production annuelle de déchets ménagers et assimilés de la Somme est de 234 000 tonnes, soit environ 422 kg par habitant. Un tiers des émissions de GES de ce secteur provient des effluents liquides : traitement des eaux usées des ménages et des industriels, épandages des boues, etc.

B. Vulnérabilité du territoire au changement climatique

(Source : PCED du Conseil Général de la Somme)

Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, quelle que soit leur efficacité et la rapidité de leur mise en œuvre, ne sauront enrayer le phénomène de changement climatique déjà à l'œuvre.

Si certaines conséquences de ce changement sont déjà observables à l'échelle du département de la Somme, d'autres peuvent uniquement faire l'objet de projections, assises sur des modélisations de variations du climat.

Le Conseil général s'est livré à un exercice combinant ces 2 approches sur son territoire :

- l'observation d'indicateurs témoins d'un changement du climat
- la recherche de points de vulnérabilité au regard des évolutions vraisemblables du climat

Ce diagnostic qualitatif de la fragilité du territoire, de ses activités et de ses populations s'assoit sur des hypothèses climatiques modélisées pour le XXIème siècle :

- Une augmentation de la température moyenne annuelle mesurée sur le territoire variant entre +1.5°C et +4°C d'ici 2050.
- Une modification de la répartition des saisons, supposant des précipitations plus abondantes en hiver, et plus faibles en été.
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes : sécheresses, canicules, pluies intenses, etc.

Partant de ces paramètres, les impacts positifs ou négatifs, de ces évolutions ont été étudiés sur des secteurs considérés comme particulièrement vulnérables.

⇒ Santé et qualité de vie des populations

Dans un climat globalement plus chaud et plus ensoleillé, les personnes les plus fragiles comme les personnes âgées ou les enfants en bas âge seront plus vulnérables, notamment en cas d'épisodes de canicules longs et plus fréquents.

Certains vecteurs de maladies dites tropicales, absents sous nos latitudes à l'heure actuelle, pourraient trouver à l'avenir des conditions de vie favorables à leur installation plus au nord : moustiques, parasites, algues toxiques, etc.

Enfin, une fréquence accrue des risques naturels tels qu'inondations, tempêtes ou sécheresses pourrait augmenter le nombre d'accidents matériels et corporels.

⇒ Ressource en eau potable

Dans la Somme, la totalité de l'eau potable produite et consommée est issue des nappes phréatiques. Celles-ci se vidant lorsque les volumes prélevés sont importants, et se rechargent grâce à l'infiltration des précipitations dans les sols.

Avec l'augmentation des températures et des vagues de chaleur, les besoins en eau des populations s'avèreront plus importants, alors que, par ailleurs, les précipitations intenses, qui ont tendance à ruisseler et ne s'infiltreront pas en profondeur, deviendront plus fréquentes.

La ressource en eau potable est donc doublement menacée : les besoins augmentent mais la recharge n'est pas suffisante pour un retour à l'équilibre.

⇒ Agriculture

Les pratiques d'élevage et de culture sont très dépendantes du climat. En effet, les variétés cultivées dans la Somme ont des cycles végétatifs calés sur les périodes de précipitations et d'ensoleillement du climat actuel, et ont des besoins spécifiques en fonction de leur stade de croissance. Une modification de la répartition saisonnière peut donc fortement influencer sur le rendement des cultures.

Les animaux d'élevage quant à eux souffrent des fortes chaleurs en période de canicule, du manque de fourrage en période de sécheresse, et pourraient contracter des maladies dont l'apparition serait favorisée par les nouvelles conditions climatiques.

⇒ Patrimoine naturel et biodiversité

Le patrimoine naturel de la Somme présente une très grande diversité d'espèces et de milieux naturels. Cette richesse largement reconnue a permis la mise en place de mesures de protection et de préservation des sites d'intérêt (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, zones Natura 2000, etc.).

A l'heure actuelle, la biodiversité subit, au niveau mondial, une érosion particulièrement inquiétante du fait de la dégradation anthropique des milieux :

- développement de l'urbanisation et des infrastructures fragmentant les paysages
- pollutions industrielles et agricoles
- suppression des zones humides
- introduction d'espèces envahissantes (renouée du Japon, jussie, berce du Caucase, etc.)
- simplification des milieux agricoles et suppression des haies
- etc.

Les effets du changement climatique sont pour l'instant difficiles à définir, mais il est très probable qu'ils accentueront les pressions déjà exercées par les activités humaines sur les espèces endémiques.

De façon certaine, un changement des conditions climatiques entraînera une modification des aires de répartition des espèces, et notamment une remontée vers le nord d'espèces de type méditerranéen.

Cette migration des espèces, animales comme végétales, sera toutefois conditionnée par une bonne continuité écologique des milieux, c'est-à-dire par la mise en oeuvre des objectifs de la Trame Verte et Bleue.

Depuis quelques années, les observateurs du monde animal, notamment ornithologique, et du végétal, particulièrement du milieu forestier, s'accordent à dire que des impacts du changement climatique sont déjà visibles dans la Somme : modification des dates de migration de certains oiseaux, apparition de hérons originaires de Camargue, pourrissement précoce de certains arbres, allongement des cycles de croissance, etc.

5. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

5.1. LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU

Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- les **espaces naturels protégés** par : les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Réserves Biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), les Arrêtés de Protection de Biotope (APB), les Espaces Naturels Sensibles (ENS)...
- les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...

Ces zones sont recensées à partir des données fournies par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie (DREAL)**.

A. L'inventaire des ZNIEFF

(Source : DREAL Picardie, INPN)

⇒ Le cadre d'élaboration

Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'Environnement en **1982**. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

Deux types de zones sont définis :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans le fichier **ZNIEFF** ne lui confère **aucune protection réglementaire**. Dans le cadre de **l'élaboration de documents d'urbanisme** (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCoT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour **localiser les espaces naturels et les enjeux induits**.



Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, **la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

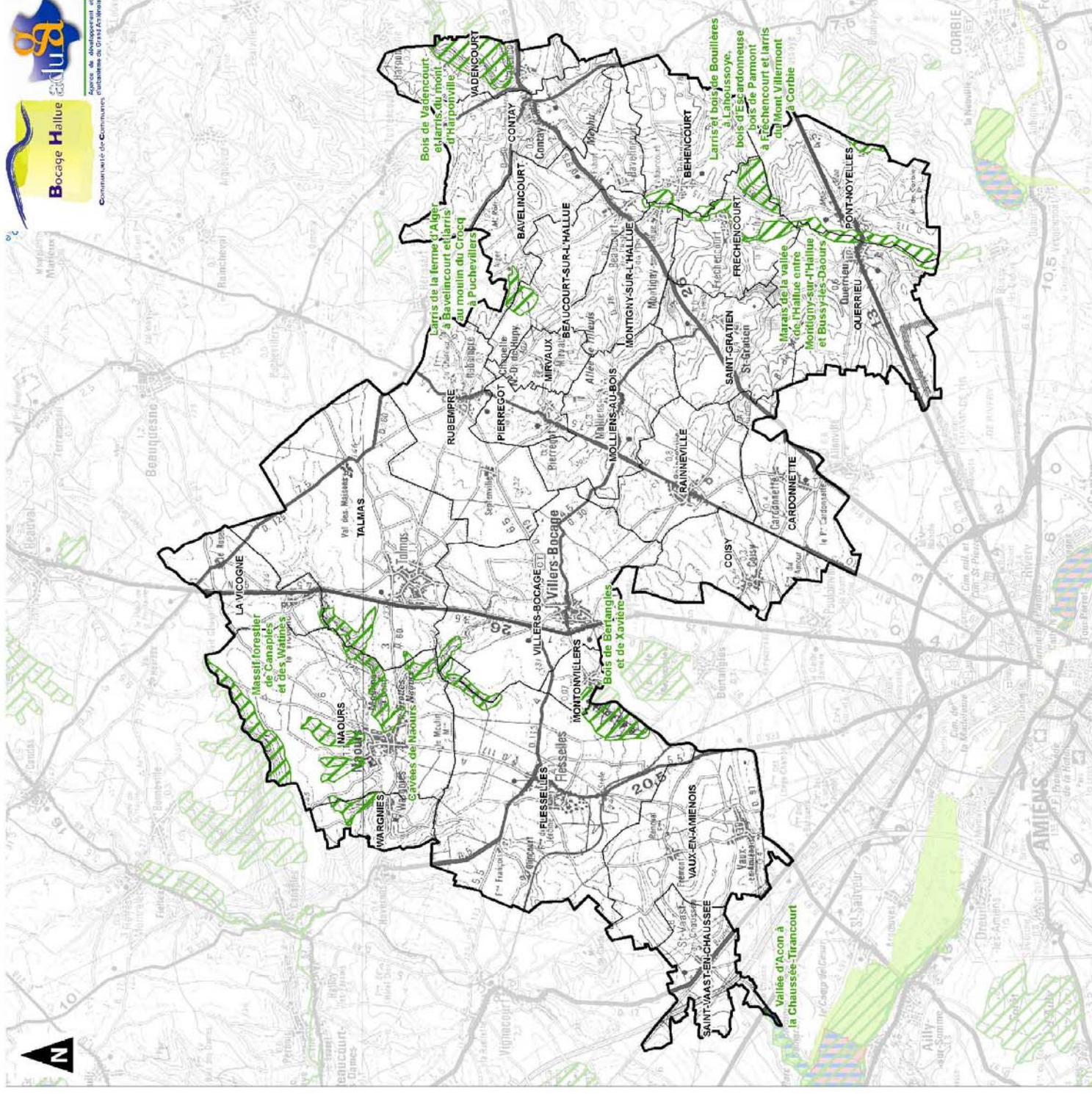
Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi **qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé**. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir **une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant-projet**, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.

⇒ Les ZNIEFF présentes le territoire intercommunal

Les ZNIEFF présentes sur le territoire intercommunal sont reprises ci-après :

Zone naturelle	Intitulé	Localisation
ZNIEFF 1	Vallée d'Acon à la Chaussée-Tirancourt (220013451)	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
ZNIEFF 1	Bois de Bertangles et de Xavière (220320003)	FLESSELLES MONTONVILLERS
ZNIEFF 1	Cavées de Naours (220013910)	FLESSELLES VILLERS-BOCAGE WAGNIES NAOURS LA VICOGNE TALMAS
ZNIEFF 1	Massif forestier de Canaples et des Watines (220013911)	NAOURS
ZNIEFF 1	Marais de la vallée de l'Hallue entre Montigny-sur-l'Hallue et Bussy-lès-Daours (220320025)	MONTIGNY-SUR-L'HALLUE BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE BEHENCOURT FRECHENCOURT QUERRIEU PONT-NOYELLES
ZNIEFF 1	Larris de la ferme d'Alger à Bavelincourt et larris au moulin du Crocq à Puchevillers (220320023)	BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE BAVELINCOURT
ZNIEFF 1	Bois de Vadencourt et larris du mont d'Harponville (220013970)	VADENCOURT
ZNIEFF 1	Larris et bois de Bouillères à Lahoussoye, bois d'Escardonneuse bois de Parmont à Fréchencourt et larris du Mont Villermont à Corbie (220320022)	FRECHENCOURT PONT-NOYELLES
ZNIEFF 2	Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville (220320034)	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE

Zone Naturelle d'Intérêt Reconnu concernée par le territoire d'étude



ZNIEFF 1 - Vallée d'Acon à la Chaussée-Tirancourt (220013451)

Affluente de la vallée de la Somme, au niveau de La Chaussée-Tirancourt, la « Vallée d'Acon » présente la dissymétrie classique des vallées du plateau picard, de direction générale sud/nord : le versant est (exposé à l'ouest) est caractérisé par une pente abrupte, tandis que le versant opposé est disposé en pente douce (il est exclu de la zone car il est cultivé).

Le versant abrupt présente les habitats suivants :

- éboulis crayeux du *Resedo luteae-Chaenorhinetum minoris* ;
- pelouse calcicole, relevant de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii* ;
- ourlet calcicole du *Centaureo nemoralis-Origanetum vulgaris*, où le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) domine ;
- fourrés de recolonisation du *Rubo-Prunetum mahaleb* ;
- plantations de conifères et bois de feuillus.

Sur le versant, se trouve également une entrée de cavité souterraine. Cette cavité correspond à une ancienne carrière de craie, datant du XIII^e siècle et ayant servi à la construction de la cathédrale d'Amiens. Le réseau de galeries se révèle très vaste et fortement ramifié. Ce site a été rouvert en 1995, alors qu'il était fermé depuis les années 1980.

Dans le fond de vallée, les habitats suivants sont représentés :

- herbiers aquatiques occupant l'Acon (*Riccio fluitantis-Lemnion trisulcae, Ranunculion aquatilis*) ;
- mégaphorbiaies turficoles du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* et mégaphorbiaies eutrophes du *Calystegion sepium* ;
- roselières fragmentaires du *Phragmition australis* ;
- cariçaies rivulaires (*Caricetum ripario-acutiformis*) ;
- prairies humides du *Mentho aquaticae-Juncion inflexi* ;
- prairies mésophiles du *Lolio-Cynosurion*.

Le site présente un attrait pédagogique élevé : paysages diversifiés sur un espace restreint, intérêt archéologique, gestion par le pâturage (Highland cattle et moutons), proximité du site archéologique de Samara.

Les pelouses calcicoles de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii* sont des milieux en forte régression en Picardie et inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les éboulis crayeux hébergent le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats". Les mares et l'Acon hébergent plusieurs espèces d'amphibiens remarquables. La cavité souterraine présente un intérêt élevé pour l'accueil des chiroptères en hivernage, du point de vue de la diversité spécifique (cinq espèces).

ZNIEFF 1 - Bois de Bertangles et de Xavière (220320003)

Le « Bois de Bertangles » et le « Bois de Xavière » s'inscrivent sur le plateau crayeux du Ponthieu et sur le versant du vallon « Le Ravin ». Ils sont disposés sur la craie blanche à silex du Coniacien, sur les formations résiduelles à silex et sur les limons de plateau.

Le versant pentu du « Bois de Bertangles » est recouvert par une hêtraie. Les plateaux sont occupés par une chênaie-charmaie (*Carpinion betuli*) dont la strate herbacée est peu diversifiée, du fait de l'envahissement par les ronciers, particulièrement denses dans le bois de Xavière. Dans le « Bois de Bertangles », la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) et la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) dominent la strate herbacée (*Mercurialo-Carpinenion* et *Lonicero-Carpinenion*).

Le ravin du « Bois de Bertangles » a été récemment exploité par coupe rase. Les bois sont globalement traités en taillis sous futaie ou en futaie (hêtres notamment).

Le site présente des habitats favorables à la nidification d'une avifaune remarquable pour le département de la Somme. Il accueille également des espèces végétales intéressantes.

ZNIEFF 1 - Cavées de Naours (220013910)

Le site englobe un ensemble de cinq vallées sèches, appartenant au bassin supérieur de la Nièvre, en limite orientale du Ponthieu :

- le "Fossé des Batailles", entre Wargnies et Naours, orienté globalement dans la direction nord/sud ;
- le "Fossé Bonnet" et le "Vaux Vary", au nord de Naours, orienté globalement dans la direction nord/sud ;
- le "Fossé Mon Clerc" et le "Fond Mathias", au nord de Naours, orientés globalement dans la direction nord/sud ;
- la "Vallée de la Vicogne", de Naours à la Vicogne, de direction générale nord-est/sud-ouest ;
- le "Fond du Bout du Comté" et le "Fond du Bois Catel", au sud-est de Naours, de direction générale nord-sud.

Depuis le fond des vallées jusqu'au plateau, les affleurements géologiques se succèdent de la manière suivante : colluvions limoneuses et crayeuses indifférenciées et colluvions alimentées par les formations résiduelles à silex ; craie du Turonien supérieur, du Coniacien et du Santonien et formations résiduelles à silex.

Cette partie du plateau picard est particulièrement arrosée (jusqu'à 1000 mm/an) et le relief y est vif, modelé par l'érosion : cavées, extension des dépôts colluvionnaires, creusement de rigoles et phénomènes de solifluxion sont les indices majeurs ainsi que les preuves manifestes de l'intensité de l'érosion.

L'originalité géomorphologique des cavées entretient des conditions mésoclimatiques particulières. L'hygrométrie, anormalement élevée, est suffisante à l'implantation d'habitats à affinités submontagnardes ou atlantiques. Ces influences sont d'autant plus perceptibles que les cavées sont étroites, boisées et profondes, avec des pentes escarpées. Les différents types de boisements présents sont les suivants :

- Tiliaie-acéraie du *Phyllitido-Fraxinetum*, riche en fougères sur les pentes froides les plus fortes ;
- chênaie-charmaie du *Mercurialo-Carpinion* submontagnard lorsque le profil s'amollit ;
- chênaie-charmaie "classique" (*Mercurialo-Carpinion*).

Des végétations calcicoles herbacées subsistent très localement :

- éboulis crayeux actifs à *Lactuca perennis* à affinités submontagnardes (*Leontodontion hyoseroidis*), notamment au niveau du « Bois de Talmas » ;
- pelouse calcicole à *Avenula pratensis* et à *Festuca lemanii* (*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*) ;
- ourlets calcicoles à *Origanum vulgare* et *Melampyrum pratense* (*Trifolion medii*) ;
- prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*).

Le fond des vallées est souvent bordé d'une double rangée de charmes taillés en têtards, relique ethnobotanique d'anciennes servitudes de passage. Les grottes de Naours sont intégrées dans la zone. Elles présentent un intérêt à la fois historique, archéologique et peut-être écologique (site d'hibernation potentiel pour les chiroptères).

Plusieurs milieux sont particulièrement remarquables à l'échelle de la Picardie ainsi qu'au niveau européen :

- les forêts de pente du *Phyllitido scolopendrium-Fraxinetum excelsioris*,

- les éboulis crayeux du *Leontodontion hyoseroidis*,
- les pelouses calcicoles de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*.

Ces milieux sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Leur caractère submontagnard apparaît très intéressant pour la Picardie.

De manière plus globale, les différents milieux présents dans la zone accueillent une flore et une faune remarquables.

ZNIEFF 1 - Massif forestier de Canaples et des Watines (220013911)

Le massif forestier de Canaples et des Watines est situé dans la partie orientale du Ponthieu. Il est installé sur les versants de vallées sèches ou à écoulement intermittent, dans le prolongement de la vallée de la Nièvre et sur le plateau. La géomorphologie est particulièrement originale du fait de la présence de cavées profondes et encaissées, occasionnant localement des ambiances fraîches et submontagnardes.

Depuis les fonds des vallons jusqu'au plateau, les affleurements géologiques sont les suivants : colluvions limoneuses et crayeuses indifférenciées, craie grise du Turonien supérieur, craie blanche du Coniacien-Santonien, formations résiduelles à silex et limons des plateaux.

A l'image du relief et de la géologie, les végétations forestières sont relativement diversifiées :

- chênaies-charmaies acidoclines sur argiles à silex (*Lonicero-Carpinion*) ;
- chênaies-charmaies calcicoles (*Mercurialo-Carpinion*) sur les pentes crayeuses ;
- frênaies-acéraies neutrocalcicoles de pente (*Mercuriali perennis-Aceretum campestris*) ;
- forêts de ravin riches en Fougères (*Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani* de type "Doullennais") dans les cavées profondes et encaissées.

D'importantes futaies de hêtres relativement âgées sont présentes. Quelques plantations de résineux et de feuillus (peupliers) ont été réalisées dans certaines parties du bois. En périphérie du bois subsistent quelques prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*) ainsi que des haies de saules taillés en têtards.

La majorité des milieux présents accueille des espèces remarquables. Les habitats les plus intéressants sont :

- les forêts de ravin du *Phyllitido scolopendrium-Fraxinetum excelsioris* ;
- les frênaies-acéraies de pente (*Mercuriali perennis-Aceretum campestris*) ;
- les hêtraies acidophiles atlantiques à Houx (*Illici-Fagion*).

Ces milieux sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

ZNIEFF 1 - Marais de la vallée de l'Hallue entre Montigny-sur-l'Hallue et Bussy-lès-Daours (220320025)

Le tronçon de la vallée de l'Hallue, compris entre Montigny-sur-l'Hallue et Bussy-lès-Daours, comprend un important complexe de mares, d'étangs et de marais entrecoupé de peupleraies. Les mares et les étangs hébergent d'importantes végétations aquatiques et amphibies (*Hydrocharition morsus-ranae*, *Nymphaeion albae*, *Potamion pectinatif*, *Ranunculion aquatilis*, *Nasturtion officinalis*, *Charetales hispidae* ponctuel).

Les roselières (*Phragmition australis*), les prairies humides (*Mentho-Juncion inflexi*) et les cariçaies (*Caricion elatae*) occupent des espaces restreints sur le site. Les peupleraies, les boisements humides (*Salicion cinerae*, *Alnion glutinosae*) et les mégaphorbiaies (*Thalicthro-Filipendulion*, *Convolvulion*) ont progressivement remplacé les milieux ouverts et humides initiaux.

Une des particularités de la vallée de l'Hallue concerne la présence de "puits tournants". Le jaillissement de sources (plus de 250) a, en effet, creusé le sol calcaire et créé des sortes de puits profonds où l'eau acquiert une teinte bleue, grâce à des phénomènes de réfraction et d'absorption chromatiques sélectives. La source la plus importante a 5,5 mètres de profondeur et 6 mètres de diamètre moyen (Fréchencourt).

Plusieurs types de végétations aquatiques et amphibies sont rares et en régression en Picardie. En particulier, les herbiers à Characées sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

De manière globale, les secteurs marécageux hébergent plusieurs espèces remarquables pour la Picardie, concernant essentiellement l'avifaune et la flore aquatique.

ZNIEFF 1 - Larris de la ferme d'Alger à Bavelincourt et larris au moulin du Crocq à Puchevillers (220320023)

La zone comprend deux sites distincts : le larris de la Ferme d'Alger, en connexion écologique avec le « Bois de Falise », et le larris "Au moulin du Crocq", en connexion avec le « Bois du Quesnoy ».

Le premier comprend un versant exposé au nord, s'inscrivant dans la craie blanche à silex du Coniacien et du Santonien. Ce versant est occupé par une prairie calcicole, pâturée par des bovins, conservant un cortège d'espèces des pelouses calcicoles sur les pentes les plus fortes (parties les moins amendées). Quelques arbustes de recolonisation y sont présents. Le « Bois de Falise » est disposé sur les limons des plateaux et sur les formations résiduelles à silex.

Le deuxième site correspond à un versant également exposé au nord et s'inscrivant dans la craie coniacienne. Il s'agit de pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*) et de brachypodiaies (*Trifolion medii*). Quelques banquettes à Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*) témoignent d'une activité cuniculigène sur le site, qui permet de maintenir quelques zones rases. Le site comporte également une petite carrière, une prairie pâturée par des bovins (*Cynosurion cristati*) et le bois « du Quesnoy ».

Les pelouses calcicoles relèvent de *Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie, inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

ZNIEFF 1 - Bois de Vadencourt et larris du mont d'Harponville (220013970)

Le « Bois de Vadencourt » s'étend sur les pentes crayeuses du Santonien, sur les formations résiduelles à silex et sur les limons de plateaux. Les boisements correspondent à des chênaies-charmaies (*Carpinion betuli*) présentant des variantes basiclines sur les pentes (*Mercurialo-Carpinenion*) et des variantes acidoclines sur le plateau (*Lonicero-Carpinenion*). Les layons forestiers permettent l'expression d'une flore légèrement hygrophile. Quelques taillis de *Tilia platyphyllos* sont représentés. Des haies de vieux charmes taillés en têtards se trouvent sur une partie du pourtour du bois.

Dans la partie nord-est du site s'observe un coteau disposé sur la craie blanche du Coniacien. Il est pâturé par des bovins, sur une partie, et laissé en friche plus à l'est. Il est occupé par des pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*), dans les parties les plus pentues et par des prairies calcicoles mésophiles (*Cynosurion cristati*), en bas de versant et dans la partie sommitale en contact avec les cultures.

En périphérie du bois s'étendent quelques prairies et des cultures. Les pelouses calcicoles sont des milieux rares et menacés en Picardie. Le groupement végétal représenté sur le site (*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*) est inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Les boisements, relativement diversifiés, sont favorables à plusieurs espèces remarquables de la faune et de la flore.

ZNIEFF 1 - Larris et bois de Bouillères à Lahoussoye, bois d'Escardonneuse bois de Parmont à Fréchencourt et larris du Mont Villermont à Corbie (220320022)

Le site comprend deux coteaux :

- le « Mont Villermont », qui porte des pelouses calcicoles (*Mesobromion*), des pelouses-ourlets (*Trifolion medii*), des éboulis crayeux disposés sur le versant abrupt, exposé à l'ouest et s'inscrivant dans la craie blanche à silex du Coniacien ;
- le larris des Bouillères, situé le long de la route reliant Corbie à Lahoussoye, exposé à l'ouest et au sud-ouest, et s'inscrivant dans la craie blanche à silex du Santonien. Une carrière, où sont déposés des déchets, entame une petite partie de la base du coteau.

L'activité des lapins permet, sur les deux sites, de maintenir quelques zones de végétation rase ainsi que des banquettes cuniculines à Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*). Les chevreuils entretiennent également la végétation sur le larris des Bouillères.

Le site comporte quatre bois disposés sur les limons de plateaux, sur les formations résiduelles à silex et sur la craie du Santonien : le « Bois d'Escardonneuse », le « Bois des Bouillères », le « Bois Madame » et le « Bois de Parmont ». Les boisements correspondent à des chênaies-charmaies (*Mercurialo-Carpinenion*) présentant des sylvo-faciés de hêtraies. Sur les pentes, s'observent des fragments du *Mercurialo perennis-Aceretum campestre*. Sur le plateau, la végétation tend vers des hêtraies du *Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae*. Des prairies mésophiles pâturées (*Cynosurion cristati*), des talus herbeux, des jachères, des haies et des cultures composent le reste du paysage de la zone.

Les pelouses, les ourlets, les éboulis crayeux et les bois accueillent plusieurs espèces remarquables pour la Picardie. En particulier, les quatre bois hébergent la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*), qui est une espèce continentale. Ceci confère une certaine originalité au site puisqu'il est situé au sein d'un territoire subatlantique.

Les végétations forestières du *Hyacinthoido-Fagetum* et du *Mercurialo-Aceretum* sont inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Les pelouses calcicoles relèvent de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, groupement végétal rare et menacé en Picardie et également inscrit à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

B. Les sites Natura 2000

⇒ Présentation générale

Les **Directives européennes** 92/43, dite directive « **Habitats-faune-flore** », et 79/409, dite directive « **Oiseaux** », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **Directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection spéciale (ZPS)**.

La **Directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le **Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)**.

Il s'agit de promouvoir une **gestion adaptée des habitats naturels et des habitats** de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mise en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des **outils contractuels** (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

L'expérience des sites où l'opérateur a achevé l'élaboration du **DOCOB** ou a seulement commencé à travailler démontre que, le plus souvent, il offre aux communes et structures intercommunales une opportunité exceptionnelle de résoudre des problèmes de gestion de l'espace (enrichissement d'un marais ou de coteaux) ou de cohabitations d'activités sur un même site. Cette résolution de problème va ainsi au-delà de la simple préservation des habitats et des espèces.

La démarche permet de prévenir les conflits en projetant toutes les parties prenantes dans une gestion à long terme des sites.

⇒ **Les sites du territoire intercommunal**

Un site du réseau Natura 2000 est présent sur le territoire intercommunal : la Zone Spéciale de Conservation " Basse Vallée de la Somme de Pont rémy à Breilly ".

Statut	Intitulé	Localisation
ZSC	Basse Vallée de la Somme de Pont rémy à Breilly (FR2200355)	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE

FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 20 espèces protégées ;
- nombreuses plantes rares et menacées, diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires ;
- présence d'une espèce de la directive (*Sisymbrium supinum*) ;

- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes ;
- Richesse en orchidées : populations stables d'*X Orchiaceras spurium*.

Intérêts ornithologiques :

- avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvelles, ardélidés) ;
- plusieurs oiseaux sont menacés au niveau national ;
- site inventorié en ZICO.

Autres intérêts faunistiques :

- entomologiques (nombreux insectes menacés ?....)
- batrachologiques (diversité et taille des populations, présence du *Triturus cristatus* inscrit à l'annexe II de la directive,...).

Vulnérabilité :

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, le système tourbeux alcalin est marqué par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un engorgement généralisé des espaces aquatiques, par la régression du réseau prairial, l'extension des cultures (maïs), de la popiculture et du mitage.

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation :

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement :

- 3130 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea ;
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition ;
- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion ;
- 5130 Formations à Juniperus communis sur Landes ou Pelouses calcaires ;
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ;
- 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) ;
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins ;
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ;
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes ;
- 7230 Tourbières basses alcalines ;
- 91D0 Tourbières boisées ;
- 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae).

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement :

Mammifères :

- 1304 *Rhinolophus ferrumequinum* - Grand rhinolophe ;
- 1321 *Myotis emarginatus* - Murin à oreilles échancrées.

Amphibiens :

- 1166 *Triturus cristatus* - Triton crêté.

Invertébrés :

- 1078 *Callimorpha quadripunctaria* - Écaille chinée ;
- 1060 *Lycaena dispar* - Cuivré des marais ;
- 1016 *Vertigo moulinsiana* – Vertigo de Des moulins.

Flore :

- 1493 *Sisymbrium supinum* - Braya couchée.

5.2. SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Le SRCE de Picardie, en cours d'élaboration, n'est pas encore opposable. La mise en œuvre de la procédure d'adoption du SRCE (consultations, enquêtes publique etc.) est prévue pour 2014.

Les travaux en cours du SRCE ont retenus les espaces suivants comme réservoirs de biodiversité :

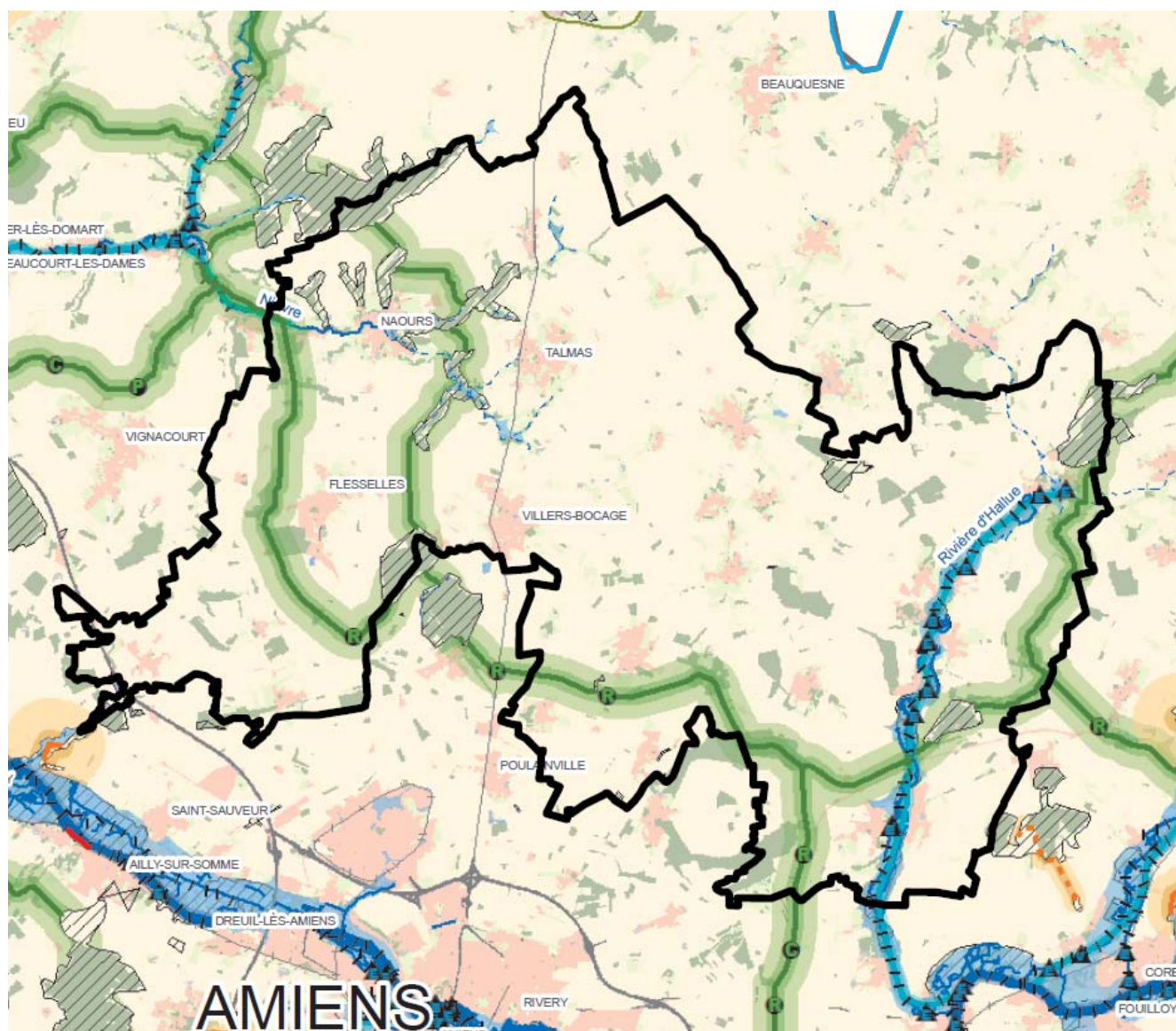
- ⇒ les Réserves Naturelles Nationales et Régionales (RNN et RNR) ;
- ⇒ les Réserves Biologiques Dirigées ou intégrales ;
- ⇒ les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB) ;
- ⇒ les sites classés au titre du patrimoine naturel ;
- ⇒ les Aires marines protégées ;
- ⇒ les ZNIEFF de type I ;
- ⇒ les sites Natura 2000 ;
- ⇒ les cours d'eau classés au titre du L214-17 du code de l'environnement ;
- ⇒ les zones de frayères ;
- ⇒ les sites gérés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (avec gestion pleinement conservatoire) ;
- ⇒ les sites d'intérêt floristique identifiés par la Conservatoire Botanique National de Bailleul (2011) ;
- ⇒ les sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ;
- ⇒ les sites d'intérêt pour les chiroptères (hibernation, parturition, swarming), identifiés par le CENP et Picardie Nature ;
- ⇒ les sites (ENS). Ces sites comprennent à la fois les zones de préemption ainsi que les sites d'ores-et-déjà acquis.

Le choix des corridors écologiques est fait sur la base d'une modélisation cartographique à partir de la méthode dite « des Aires de Migration Simulée ». Cette technique identifie la perméabilité d'un milieu pour plusieurs guildes d'espèces cibles et révèle ainsi des continuums écologiques.

La version de travail du 28/10/2013 est présentée ci-après.

Selon les éléments provisoires du SRCE, le territoire de Bocage Hallue semble concerné par plusieurs continuités écologiques arborées d'est en ouest et du nord au sud ainsi que par une continuité écologique des milieux humides et aquatiques le long de l'Hallue.

Le maintien des milieux humides et aquatiques, et arborés sera essentiel sur les secteurs concernés.



Composantes de la TVB du SRCE Picardie – données provisoire 28/10/2013

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TVB DU SRCE DE PICARDIE - LÉGENDE

Réservoirs de biodiversité

■■■■ Réservoir de biodiversité des cours d'eau



Réservoir de biodiversité

Corridors de la sous-trame littorale



Cordon de galet



Dune grise



Estran / dune vive



Falaise



Schorre



Corridor littoral du SRCE Nord-Pas-de-Calais

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles



Corridor des milieux ouverts calcicoles

Corridors de la sous-trame herbacée humide



Corridor herbacé alluvial des principaux cours d'eau



Corridor herbacé alluvial des cours d'eau non navigables



Autre corridor herbacé humide



Corridor alluvial du SRCE Nord-Pas-de-Calais

Corridors de la sous-trame herbacées



Corridor prairial et bocager

Corridors de la sous-trame arborée



corridor arboré

Continuum et corridors de la sous-trame des milieux aquatiques



Grand cours d'eau navigable



Cours d'eau permanent



Cours d'eau intermittent



Canal



Continuum de la sous-trame bleue

Points de fragilité des corridors littoraux



Coupure boisée



Coupure urbaine

Obstacles des corridors calcaires



Coupure urbaine

Points de fragilité des milieux ouverts calcicoles



Coupure boisée



Coupure agricole

Points de fragilité des corridors herbacés humides



Zone de plus grande densité en milieux herbacés des corridors herbacés humides recoupés par des infrastructures routières ou ferroviaires importantes



Zone de plus grande densité en milieux herbacés des corridors herbacés humides recoupés par des canaux



Coupure urbaine

Obstacles des corridors arborés



Infrastructure fractionnante

Coupure arborée des réservoirs de biodiversité par les infrastructures de transport importantes et majeures

Point de fragilité des corridors arborés



Route présentant des risques de collisions avec la faune



Passage contraint au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire



Passage difficile dû au mitage par l'urbanisation

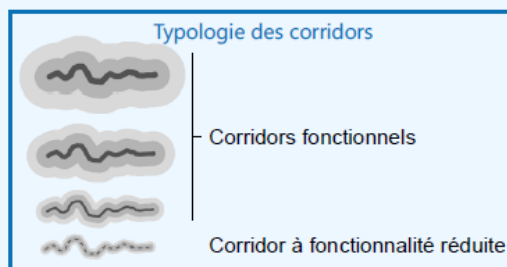


Passage prolongé en cultures

Obstacles de la sous-trame des milieux aquatiques



Obstacle à l'écoulement (ROE V5 - 04/2013)



Version de travail du 28/10/2013

5.3. LA FRAGMENTATION DES ESPACES NATURELS

La **fragmentation des habitats** constitue la **principale cause d'extinction des espèces** animales et végétales dans les pays industrialisés. Elle se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue se retrouve éclaté, de par les actions humaines⁸, en de nombreux petits habitats isolés les uns des autres.

La **capacité de dispersion d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels** structurant le paysage.

Lorsque les sous-populations dispersées ne peuvent parcourir la distance qui les sépare, elles évoluent indépendamment les unes des autres et se retrouvent isolées. Les populations sont alors génétiquement isolées et vouées, à plus ou moins long terme, à disparaître.

On dénombre plusieurs types de fragmentations majeures :

- ⇒ les **infrastructures de transport** ;
- ⇒ **l'urbanisation** (habitat, zones économiques...) ;
- ⇒ la **pollution lumineuse**.

A. Infrastructures de transport

Les **routes et autoroutes constituent** des éléments linéaires d'autant plus **fragmentants** que le **maillage est dense et les infrastructures sont larges**.

L'impact morcelant de ces axes est souvent sous-estimé. En plus de la **barrière physique** qu'ils forment pour de nombreuses espèces (amphibiens, insectes terrestres...), de nombreux phénomènes influencent d'autres espèces sensibles. On peut par exemple citer la **rupture du continuum thermo-hygrométrique** (température et hygrométrie différente au niveau de la route et des accotements), bloquant certains insectes dans leur déplacement.

En plus de la fragmentation occasionnée, ces infrastructures sont responsables de **mortalités directes par collisions**.

Le **territoire d'étude est traversé par différents axes de transport** dont certains particulièrement fragmentant :

- ⇒ L'autoroute A16 d'Amiens à Abbeville sur la commune de Saint-Vasst-en-Chaussée ;
- ⇒ L'ancienne route nationale RN 25, qui fragmente le territoire en deux du nord au sud et classée à grande circulation ;
- ⇒ Les différentes routes départementales quadrillant le territoire, et venant d'Amiens, telles que la RD 919, la RD 12, la RD 933, la RD 929, la RD 30, la RD 11A, la RD 60... ;
- ⇒ La voie ferrée traversant Flesselles ;
- ⇒ Des **routes** reliant les cœurs de village, en particulier la RD 938, la RD 919, la RD 11 ou la RD 1.

Enfin, il est important de noter que les lignes de transports d'électricité participent très probablement à la fragmentation écologique en privilégiant certaines espèces de prédateurs.

⁸ Urbanisation linéaire ou non maîtrisée, agriculture intensive, infrastructures routières, ferroviaires, fluviales..., certains aménagements touristiques (campings en fond de vallée, bases nautiques...), les zones industrielles ou commerciales non aménagées...

B. Urbanisation

Le **phénomène d'étalement urbain** empiète de plus en plus sur les espaces ruraux et **accentue les coupures dans la matrice écologique du territoire**. Cette densification comprend tant l'habitat (lotissements, habitat pavillonnaire en périphérie...), que les zones d'activités et commerciales. De plus, les **ceintures bocagères** traditionnellement implantées dans les secteurs ruraux du territoire **s'en trouve compromise**.

Les **cœurs des villages et leur périphérie** constituent une des **plus grandes barrières écologiques du territoire**. Cet effet pourrait être atténué par une politique de **gestion écologique des espaces verts** et par l'encouragement de la population aux pratiques écologiques d'entretien des jardins particuliers.

Les espaces urbanisés engendrent une régression des zones-tampons. Ces abords de réservoirs de biodiversité et corridors jouent un rôle primordial dans la protection et le fonctionnement de ceux-ci.

La gestion des espaces urbains, anciens ou en projet, doivent permettre une plus grande **perméabilité écologique**.

Quelques villages disposent encore d'une **couronne bocagère**, à l'image de Naours, Talmas, Rainneville, Beaucourt-sur-L'Hallue, Cntay et Vandencourt. L'extension du tissu urbain à l'intérieur de celle-ci sans mesure de protection ou de compensation diminue grandement les potentialités écologiques de ces milieux.

C. Pollution lumineuse

La **pollution lumineuse** est un facteur susceptible d'augmenter **la fragmentation générée par les espaces artificialisés**.

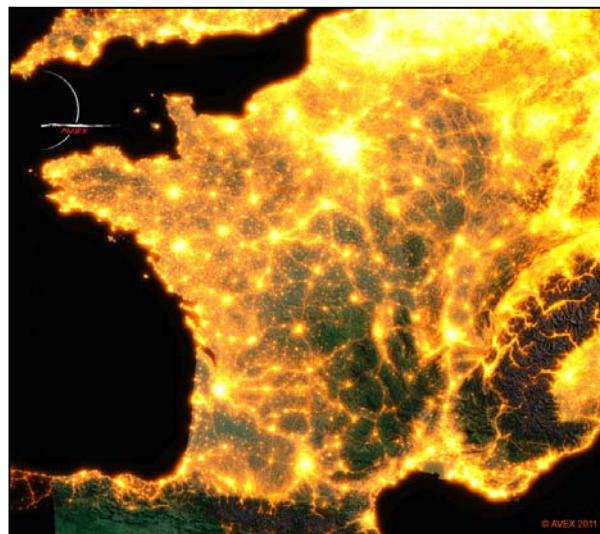
En effet, **certaines espèces** ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, **peuvent être négativement influencés** dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un **éclairage artificiel excessif ou mal orienté**.

Il s'agit notamment des **insectes** (lépidoptères hétérocères), des **chiroptères** (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).

La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport crée la nuit **une ambiance lumineuse**. Cette ambiance lumineuse **impacte négativement sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement** de nombreux animaux ou en créant des **barrières écologiques**.

Le **territoire d'étude est impacté par cette pollution lumineuse**, notamment sur sa partie sud directement sous l'influence du pôle urbain d'Amiens. La pollution est également présente au sein de certains villages et de manière linéaire entre Naours et Wargnies

La carte présentée est basée sur les données par temps brumeux de l'AVEX, association d'astronomie ayant cartographié la pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire nationale.



AVEX 2011

6. LE PAYSAGE ET SES COMPOSANTES

Le paysage est l'étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle. C'est également une vue d'ensemble que l'on a d'un point donné. Un territoire dispose donc de paysages. Leur analyse renvoie aux sens et est donc relativement subjective. Afin de répondre aux deux définitions précédentes, l'analyse qui suit s'attache à décrire les grandes entités paysagères présentes sur le territoire puis les éléments physiques constitutifs des perceptions visuelles.

6.1. INTRODUCTION : L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

D'après l'atlas des paysages de la Somme, la Communauté de Communes de Bocage-Hallue fait partie du grand paysage de l'Amiénois. Ce dernier est constitué par un plateau, structuré par 7 rivières, et leurs réseaux de vallées sèches attenant.

Précisément, le territoire se partage entre 2 entités paysagères : celle du plateau Nord Amiénois pour la partie Ouest, et celle de la vallée de l'Hallue pour la partie Est.



Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme (p.67)

Le secteur de la CCBH est concerné par plusieurs enjeux paysagers :

- Sur le Nord de la vallée de l'Hallue : enjeu de cohérence du bâti traditionnel,
- Sur la vallée de l'Hallue : protection des zones humides,
- Au Sud, et sur un axe Villers-Bocage – Talmas : enjeu de mise en valeur des abords des axes de communication structurants (D929, D11, N25).



Secteurs majeurs d'enjeux paysagers

Enjeux de protection

- A- Protection des paysages aux abords des grands mémoriaux de l'offensive de 1916, et des perspectives ouvertes depuis les cimetières militaires
- B- Patrimoine archéologique et historique de la basse vallée de l'Ancre et des boucles de la Haute-Somme
- C- Protection des zones humides
- D- Patrimoines paysagers de la vallée de la Noye
- E- Patrimoines des rivières de Poix et Eivoissons
- F- Protection et reconnaissance du patrimoine de la Reconstruction dans les communes (constructions et espaces publics)

Enjeux de gestion

- G- Cohérence du patrimoine bâti traditionnel et paysager des environs d'Hérissart et Toutencourt
- H- Patrimoine paysager et bâti traditionnel des vallées autour des Eivoissons

Enjeux d'aménagement

- J- Liés à la périurbanisation et au développement d'Amiens (préservation des perspectives sur Amiens, multiplication des lotissements, extension des ZA, concentration des infrastructures...)
- K- Développement autour des échangeurs (A29 ouest) et de la construction de l'A24, mise en valeur des abords de la N 25
- L- Développement du parc éolien

Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme (p.79)

L'atlas pointe notamment les enjeux qui gravitent autour **des motifs paysagers identitaires** :

- dans les secteurs de plateau : protection (voire le renforcement) des secteurs de **courtils** autour des villages, maintien des **arbres isolés, des bosquets et des réserves**,
- dans les secteurs de vallées (sèches ou humides) : préservation des **rideaux picards**, gestion pérenne des **larris**, maintien d'une diversité des structures paysagères en fond de vallées (point d'attention sur l'implantation de peupleraies, qui ne peut pas être trop systématique).

Les autres enjeux identifiés dans l'amiénois sont notamment :

- la revalorisation des **entrées de village**,
- maintenir la lisibilité des structures topographiques en **prenant en compte le relief** dans les aménagements,
- inscrire les développement dans **les formes urbaines** existantes,
- privilégier **la densification et l'optimisation des parcelles libres à l'intérieur des villages**,
- **renforcer les ceintures boisées** en limite de zone urbaine,

- favoriser l'inscription des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage,
- respecter et revaloriser **les espaces publics traditionnels**,
- ancrer les nouveaux équipements dans le paysage,
- valoriser les axes de découverte.

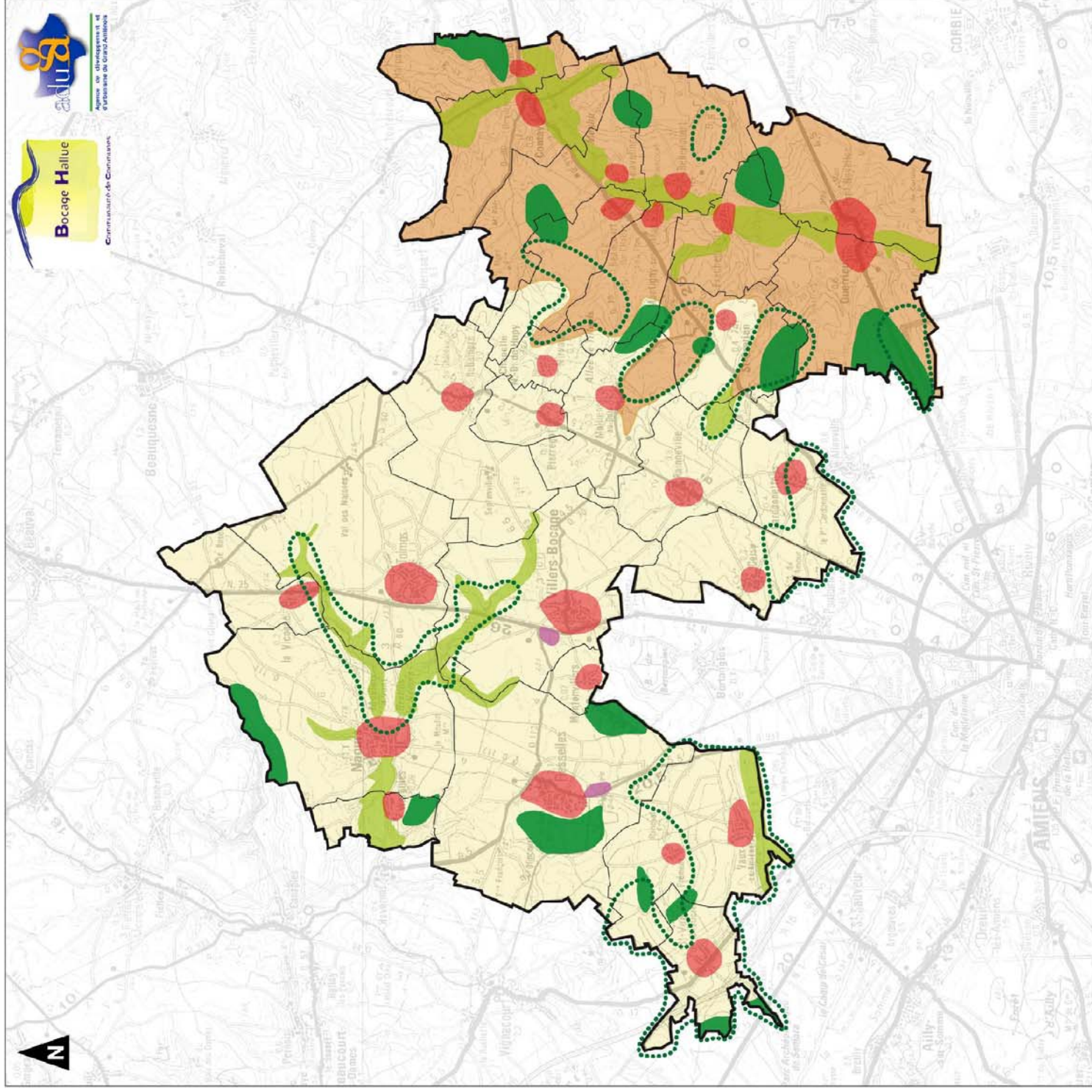
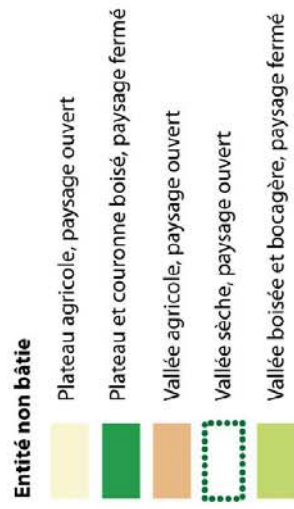
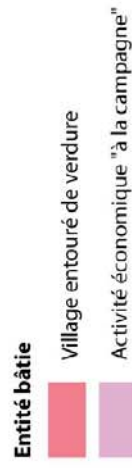
6.2. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire de la communauté de communes du Bocage Hallue peut, d'un point de vue paysager, être décomposé en deux grandes entités paysagères emblématiques du territoire.

La première concerne la partie Ouest. Elle est composée d'un plateau agricole qui laisse place à des paysages ouverts sur de grandes étendues plus ou moins vallonnées par un réseau de vallées sèches. La qualité des sols a ici dicté leurs usages. Les espaces boisés et urbanisés sont très peu représentés. La végétation est peu présente, seuls quelques haies et bosquets cassent la monotonie visuelle de l'ensemble. Ce territoire est également composé d'un maillage relativement régulier de petites communes. Ces villages ont pour caractéristiques d'être entourés d'halos de verdure, composés de prairies, de vestiges du bocage et de vergers. Ces villages-bosquets disposent d'une bonne intégration paysagère et sont relativement discrets au sein des paysages du plateau agricole. En revanche les deux zones d'activités ne présentent pas toujours une intégration paysagère optimale. Ces zones sont en effet situées en dehors du tissu urbain, la végétation y est encore basse et les aménagements paysagers ne sont pas tous terminés. L'agriculture tient ici un rôle particulièrement important dans la lecture et la perceptions des paysages. Par ailleurs cette activité agricole est responsable des nombreuses évolutions paysagères qui ont lieu au court des saisons, en fonction des cultures, de leurs hauteurs et de leurs couleurs.

La deuxième grande entité, située plus à l'Est, est caractérisée par une vallée agricole. En effet contrairement à la première présentant une topographie peu marquée, celle-ci est inscrite dans la vallée de l'Hallue. Les paysages y sont par conséquent plus fermés, plus intimes et aussi plus spectaculaires que sur le plateau. Ils restent cependant plus ouverts que dans les secteurs où la végétation est omniprésente. La vallée de l'Hallue présente une dissymétrie de versants. Les côtés Est et Sud souvent ombragés sont pentus et continus. Les versants Nord et Ouest, plus ensoleillés, montrent eux des échancrures plus prononcées avec notamment la vallée sèche du bois de Mai, au Nord de Querrieu. Les cultures, dont la hauteur et la couleur varient en fonction des saisons, marquent ici aussi profondément cette entité paysagère. Elle dispose également de perspectives paysagères très intéressantes sur la vallée boisée. Ces espaces composés en grande partie par des boisements et des vestiges bocagers sont fortement liés à l'élevage. En effet cette activité permet d'entretenir et de mettre en valeur ces paysages remarquables, qui résultent d'une occupation des sols adaptée au relief et à la qualité des sols. Le maillage urbain est ici bien moins régulier et se concentre essentiellement le long de l'Hallue. Ces villages sont également entourés de halos de verdure, qui leur permettent une intégration paysagère et une discrétion exceptionnelle lorsqu'ils sont situés dans la vallée boisée.

Communauté de Communes Bocage-Hallue
Plan local d'Urbanisme Intercommunal
Entités paysagères



A. Les villages entourés de verdure

Tous les villages du territoire ont les mêmes principales caractéristiques paysagères : ils sont entourés de halos de verdure composés de prairies et de vestiges du bocage et de vergers. Ils présentent donc une bonne intégration paysagère et sont extrêmement discrets dans les grands paysages qu'ils soient sur le plateau agricole ou en fond de vallée.

B. Les activités économiques « à la campagne »

Le développement économique est aujourd'hui basé sur l'aménagement de zones d'activités dédiées en dehors du tissu urbain. Ces zones sont aménagées sur des terres agricoles et, de par leur jeune âge ne présentent pas toujours une intégration paysagère optimale (végétation encore basse, aménagements paysagers pas encore terminés, etc.). Le territoire compte deux zones de ce type.

C. Les paysages ouverts du plateau agricole

Les plateaux agricoles occupent une large place dans les paysages intercommunaux. Ils se composent de paysages ouverts sur de grandes étendues plus ou moins vallonnées. La végétation est ici peu présente et seuls quelques bosquets ou haies cassent la monotonie visuelle de l'ensemble. On est là sur un secteur qui évolue en fonction des saisons, des cultures et de leur hauteur ou couleur.

D. Les paysages fermés du plateau boisé

Certains secteurs sont concernés par de vastes couronnes boisées qui occupent le sommet des plateaux. Ces vastes boisements concourent à donner une image verte au territoire. Ces boisements sont en effet bien souvent en bout de plateau et présentent des couleurs qui tranchent avec les couleurs des champs environnant.

E. Les paysages ouverts des vallées agricoles

Le relief est à l'origine de cette entité paysagère. Les paysages sont plus fermés, plus intimes que sur les plateaux tout en étant plus ouverts que sur les secteurs où la végétation est omniprésente. Les fonds de vallée et leurs coteaux sont souvent occupés par des cultures dont la hauteur et la couleur varient en fonction des saisons et des années. Ces entités permettent de très belles perspectives paysagères sur les vallées.

F. Les paysages ouverts des vallées sèches

Le réseau de vallées sèches complète en partie le réseau de vallées humides. Souvent ramifiées et reliées aux vallées principales que sont la Nièvre à l'ouest et l'hallue à l'est, ces vallées sèches découpent le relief des plateaux. Elle permettent aux plateaux d'être vallonnés et de casser leurs uniformités. Leur largeur et leur encaissement accentuent les mouvements de sols et les grands traits du relief et définissent les horizons proches ou lointains.

G. Les paysages fermés des vallées boisées et bocagères

Ce sont les paysages les plus verdoyants de la commune. Ces espaces sont en effet occupés par des boisements, des vestiges bocagers et des prairies, le tout enserré dans des fonds de vallées. Ces espaces sont fortement voués à l'élevage qui concourt à les entretenir et à les mettre en valeur. Ces paysages sont d'une grande qualité et sont la résultante d'une occupation du sol adaptée au relief et à la qualité des sols.

6.3. LES PERCEPTIONS VISUELLES

Le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue présente, sur le plateau agricole, des perceptions paysagères essentiellement créées par les constructions et les infrastructures.

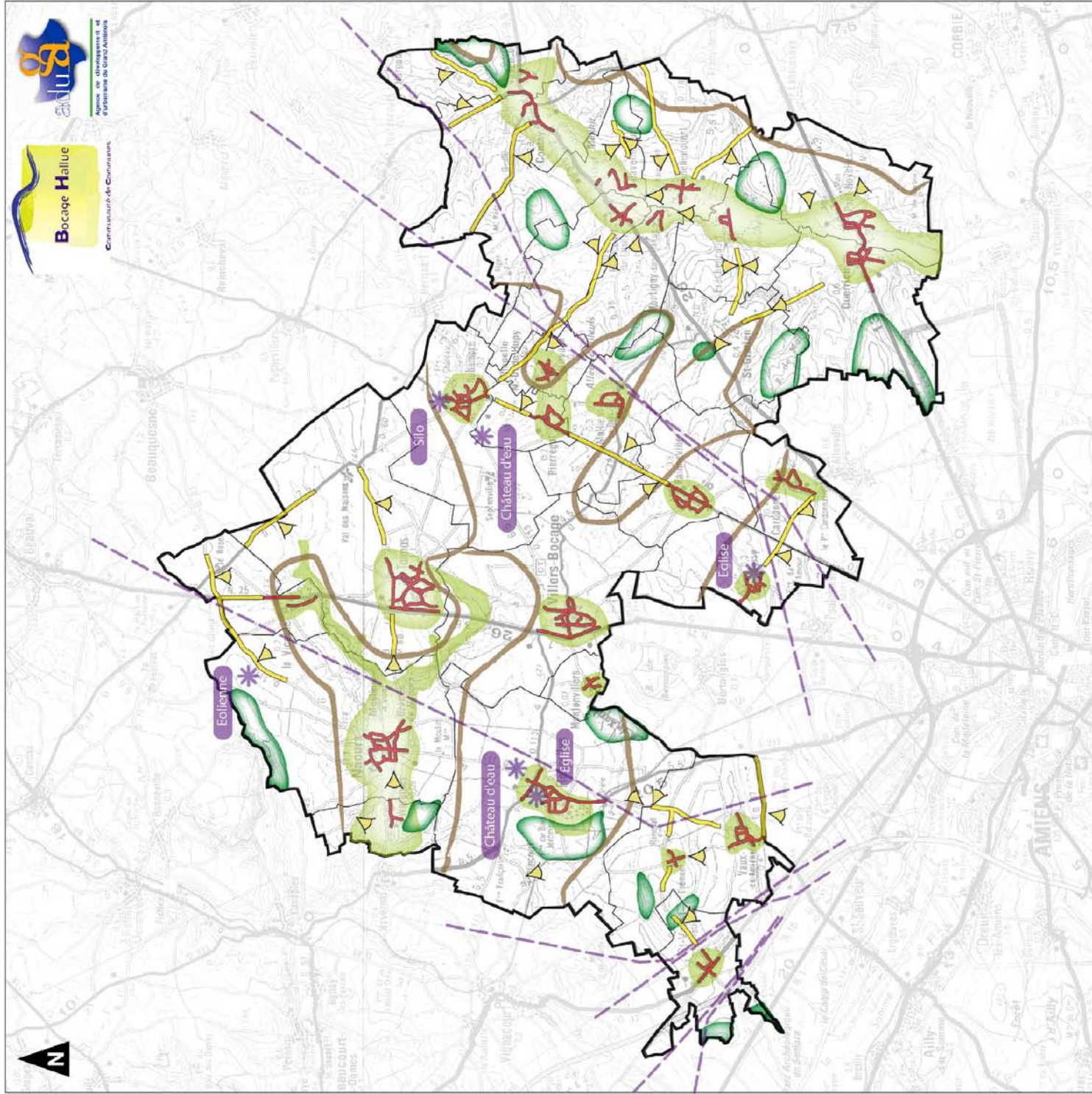
Plusieurs perceptions paysagères sont bien présentes. Les éléments les plus marquant du territoire sont les nombreuses lignes haute tension. Ces points d'appels paysagers linéaires sont en effet visibles depuis la quasi-totalité du territoire de l'intercommunalité. Seuls certains secteurs, comme ceux situés dans la vallée de l'Hallue, ne sont pas impactés. Leur omniprésence ne concourt pas à mettre les paysages en valeur. D'autres points d'appels paysagers plus ponctuels marquent également le territoire :

- Les églises de Coisy et de Flesselles ;
- Les châteaux d'eau de Rubempré et de Flesselles ;
- Le silo de Rubempré ;
- Le parc éolien situé au Nord-Ouest du territoire, sur le ban communal de Naours.

Le relief du plateau est très peu marqué, les perceptions sont donc peu développées. A l'inverse la partie Est du territoire, plus vallonnée, offre très peu de perception paysagères sur des constructions et des infrastructures, mais offre des cônes de vue intéressants et particulièrement nombreux sur des paysages très verdoyants et très ruraux

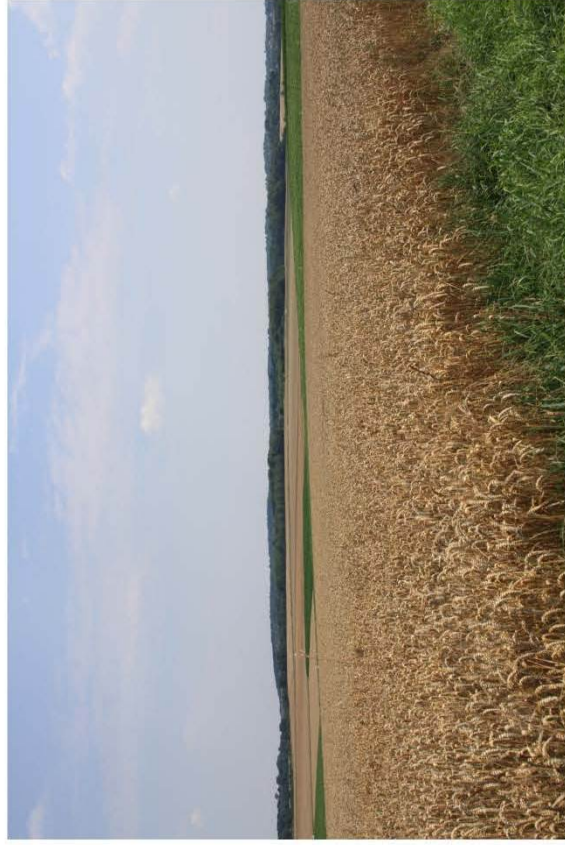
Perceptions visuelles

	Communauté de Communes Bocage-Hallue
	Limites communales
	Ligne de crête
	Route belvédère
	Point d'appel paysager linéaire (ligne à haute tension)
	Point d'appel paysager ponctuel
	Front boisé
	Front bâti
	Halo de verdure
	Cône de vue



Le développement de l'agriculture intensive et les remembrements successifs ont renforcé la régularité des paysages. Les perspectives dégagées sont ponctuées par les silhouettes des villages bosquets et de quelques fronts boisés. Depuis de nombreux points et routes belvédères des perceptions s'exercent sur des éléments bâtis mais également sur le riche patrimoine naturel de la commune. Les nombreux fronts boisés, principalement présents sur les crêtes et sommets du plateau, participent à la qualité générale des paysages de l'intercommunalité. Au même titre que les lignes de crêtes présentes aux sommets des plateaux, se sont d'excellents vecteurs de mise en valeur des paysages.

La majorité des constructions est parfaitement intégrée dans les grands paysages de la vallée, mais également du plateau. En effet l'ensemble des villes et villages du territoire sont entourés par des halos de verdure facilitant leur intégration. Les paysages les plus urbains sont toutefois bien marqués. Un front bâti est effectivement présent dans la plupart des communes du Bocage-Hallue. Celui-ci présente deux visages. Celui des villages de campagnes composés de maisons individuelles et de grands corps de fermes présente un tissu urbain relativement lâche. Celui des bourgs de campagnes bien plus denses, présente lui un tissu urbain relativement resserré.



Plateau agricole autour de Flesselles



Plateau boisé sur les hauteurs de Vadencourt



Paysages ouverts de la vallée agricole au dessus de Pont-Noyelles



Paysage verdoyant de la vallée de l'Hallue

A. Les points d'appel paysagers

Plusieurs points d'appels sont présents sur le territoire. Ces derniers sont omniprésents dans les paysages et pour certains ne concourent pas à les mettre en valeur : pylônes des lignes haute tension, silos, éoliennes, châteaux d'eau, clochers d'églises, etc.

B. Les lignes de crête

Les lignes de crête permettent de ménager de nouveaux paysages à chaque fois que l'on en franchie une. Elles sont présentes au sommet des plateaux et marquent les différentes vallées du territoire. Elles sont, au même titre que les fronts boisés d'excellent vecteur de mise en valeur des paysages.

C. Les fronts boisés

Les fronts boisés sont nombreux et présents sur les crêtes et sommets de plateaux. Ils concourent à une grande qualité globale des paysages de la communauté de communes commune. Ils donnent en effet du caractère aux paysages de plateaux qui restent globalement assez monotones.

D. Les halos de verdure

Les halos de verdure entourent l'ensemble des villages du territoire. Ils permettent une excellente intégration des constructions dans les grands paysages de plateaux ou de vallées.

E. Les fronts bâtis

Les fronts bâtis ne concernent que les paysages les plus urbains puisque les villages sont très bien insérés dans les grands paysages grâce à leurs halos de verdure. Globalement les fronts bâtis présentent deux visages : celui de petits villages de campagnes constitués de maisons individuelles et d'anciens corps de ferme et celui de petits bourg de campagne avec des bâtiments plus imposants, des commerces et des aménagements plus urbains.

Les espaces à partir desquels des perceptions s'exercent., les

F. Les routes belvédères

Les routes belvédères permettent de mettre en scène les paysages de l'intercommunalité. Ce sont en les empruntant que l'on se forge les premières images paysagères du territoire. Elles sont parsemées de cônes de vue. Elles permettent de silloner entre les vallées et les lignes de crêtes, de traverser les fronts boisées et les fronts urbains. Elles sont en réalité le lien entre le paysage et l'homme,

G. Les cônes de vue

Les cônes de vue sont les secteurs où un grand paysage s'ouvre devant le promeneur. Ils peuvent présenter des qualités paysagères plus ou moins marquées en fonction des autres éléments de perception. Ils sont globalement l'image que l'on va retenir des paysages du territoire et il faudra veiller dans le projet de PLUi à les mettre en valeur.





Éléments à retenir au sujet des paysages:

- ⇒ L'équilibre des grands paysages intercommunaux et la préservation des perspectives paysagères emblématiques du territoire est un enjeu fort du projet afin de préserver le cadre de vie intercommunal et de préserver les perspectives de développement touristique.

7. LA MORPHOLOGIE ET L'ORGANISATION URBAINE

Les villes et villages sont fait de réalité sociale et économique, mais ils sont également fait de formes complexes. Les espaces publics (ensemble des espaces de passage et de rassemblement appartenant à tous), les formes du bâti et leur organisation résultent bien souvent de processus sociaux, économiques ou politiques. L'étude de la morphologie urbaine est donc une étape essentielle permettant la compréhension du territoire. Cette étude est aujourd'hui indispensable à tout acte d'aménagement mais également à la rédaction du présent PLU. En effet pour permettre le renouvellement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même, l'analyse des tissus urbains existants est devenue indispensable.

7.1. QUELLE EST L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE ?

A. Un territoire tourné vers l'agglomération amiénoise

Le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue a une identité en partie périurbaine liée à l'attractivité de l'agglomération amiénoise. En effet de nombreuses communes entretiennent d'étroites relations avec cette agglomération.

Cette caractéristique se traduit sur le territoire de l'intercommunalité par un développement d'un réseau routier radioconcentrique ayant pour centre la ville d'Amiens. C'est pour cette raison que les grands axes de circulation se sont essentiellement développés, sur le territoire de l'intercommunalité, selon un axe Nord-Sud. Le plus important d'entre eux est la Nationale 25 qui relie Amiens à Doullens. C'est d'ailleurs sur cet axe que l'on retrouve deux des plus grandes villes : Talma et Villers-Bocage.

B. Un territoire agricole pauvre en milieux naturels et peu urbanisé.

La communauté de communes Bocage-Hallue compte 77% d'espaces cultivés, ce qui en fait l'une des plus agricoles du Grand Amiénois. Les espaces boisés et urbanisés sont eux peu représentés. Ce territoire est également composé d'un maillage dense et régulier de petites communes, dont l'implantation a été guidée par la qualité des sols.

Sur ce territoire on ne compte que quatre communes de plus de 1000 habitants (Flesselles, Naours, Talma et Villers-Bocage), qui sont toutes les quatre situées dans la moitié Ouest de l'intercommunalité. Les communes de la partie Est, plus vallonnée et marquée par la vallée de l'Hallue, sont elles moins peuplées.

La densité relativement faible de ce territoire s'explique notamment par l'exode rural du siècle dernier. Cependant à partir des années 70 la tendance s'est inversée et de nombreuses communes ont vu leur population augmenter, entraînant de profondes mutations dans la structure des villages (création de lotissements et d'activités tertiaires). Les tendances migratoires semblent aujourd'hui ralentir.

7.2. QUELLE EST LA MORPHOLOGIE URBAINE DES COMMUNES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

La communauté de communes du Bocage Hallue se compose de 26 communes. Ces communes sont principalement composées de bourgs mais il existe également quelques hameaux et bâtis isolés.

On retrouve principalement trois modes d'urbanisation de l'espace au sein de cette intercommunalité : les villages radioconcentriques, les villages rue et les villages croix. Bien que les dynamiques d'urbanisation récentes ont eu tendance à bouleverser ces modes d'occupation traditionnels de l'espace en les uniformisant, les distributions de ces communes sont encore largement perceptibles.

A. Les villages radioconcentriques :

Les villages radioconcentriques se sont bien souvent développés autour d'une place principale occupée par l'église ou la Mairie en direction de plusieurs axes. L'urbanisation s'est alors développée par anneaux successifs donnant un aspect relativement resserré au village.

On retrouve dans cette configuration les villages de Molliens-au-Bois, Naours, Querrieu, Saint-Gratien, Talmas, Vaux-en-Amiénois et Villers-Bocage.

L'urbanisme des centres-villages occupe des petites parcelles dont les bâtiments sont bien souvent situés en limite de la voirie et sont contigus. Leur origine est agricole et paysanne. Plus on s'écarte du centre de ces villages et plus les modes d'occupation des parcelles sont contemporaines avec des parcelles de plus en plus grande et des bâtiments de plus en plus éloignés de la voirie.

Ces dernières années, ces villages ont eu tendance à s'étendre le long des axes de circulation et donc à prendre un aspect de village rue par cette nouvelle urbanisation linéaire. Pourtant, ces villages présentent bien souvent de vastes cœurs d'îlots ou de vastes opportunités foncières dont le devenir est un des enjeux du présent PLU.

B. Les villages rue

Les villages rue ont appuyé leur développement sur un axe de circulation qui est bien souvent l'axe principal de desserte du village. Il n'est donc pas rare de n'avoir qu'une seule rue le long de laquelle on retrouve toutes les habitations du village. Ce mode d'urbanisation est très fréquent dans les régions nord de la France. Il donne une impression de développement linéaire de l'urbanisation de villages qui n'en finissent pas de s'étaler. Ces villages présentent bien souvent de vastes opportunités foncières dont la reconquête permet de densifier le tissu urbain sans contribuer à l'étalement du village.

On retrouve dans cette configuration les villages de Bavelincourt, Cardonnette, Contay, Coisy, Fréchencourt, La Vicogne, Mirvaux, Montigny-sur-l'Hallue, Rainneville, Saint-Vaast-en-Chaussée et Wargnies.

Les constructions récentes de type pavillonnaires sont bien souvent venues renforcer ce développement urbain le long de l'axe principal de communication. A La Vicogne par exemple, les constructions récentes le long de la National 25 participent largement à cette impression de villages rue.

C. Les villages croix

Les villages en croix se sont souvent développés au croisement de deux grands axes de circulation. Il n'est alors pas rare d'avoir un village uniquement composé de ces deux rues. Comme les villages rue, ils donnent une impression d'étalement urbain laissant place à de nombreuses opportunités foncières. Ils sont relativement rares sur la communauté de communes Bocage-Hallue du fait de la configuration des axes de communication qui se font essentiellement selon un axe Nord-Sud.

On retrouve cette configuration dans les villages suivant : Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Flesselles, Pierregot et Rubempré.

La morphologie de ces villages a été bouleversée par la création de lotissements pavillonnaires qui sont venus combler les espaces situés entre les deux principaux axes de communication. La résidence Le Pré du Bois, localisée au Sud-Est de Rubempré, en est un exemple marquant.

D. Les bâtis isolés :

Les constructions sont largement regroupées dans les villages, mais on retrouve tout de même quelques lieux isolés d'origine agricole. En effet ces lieux dits sont soit d'anciennes fermes soit des fermes toujours en activité. L'étalement urbain particulièrement important de ces dernières années a progressivement absorbé plusieurs de ces bâtis isolés.

Parmi ces bâtis isolés de l'intercommunalité on retrouve le lieu-dit d'Alger sur la commune de Bavelincourt, le lieu-dit Le Pont et le lieu dit Olincourt sur la commune de Flesselles, le hameau le Val de Maison sur la commune de Talmas, le hameau de Septenville à Rubempré, Frémont à Vaux-en-Amiénois et le hameau de Rosel sur la commune de La Vicogne.

Communauté de Communes Bocage-Hallue
Plan local d'Urbanisme Intercommunal
Morphologies urbaines



Village radioconcentrique



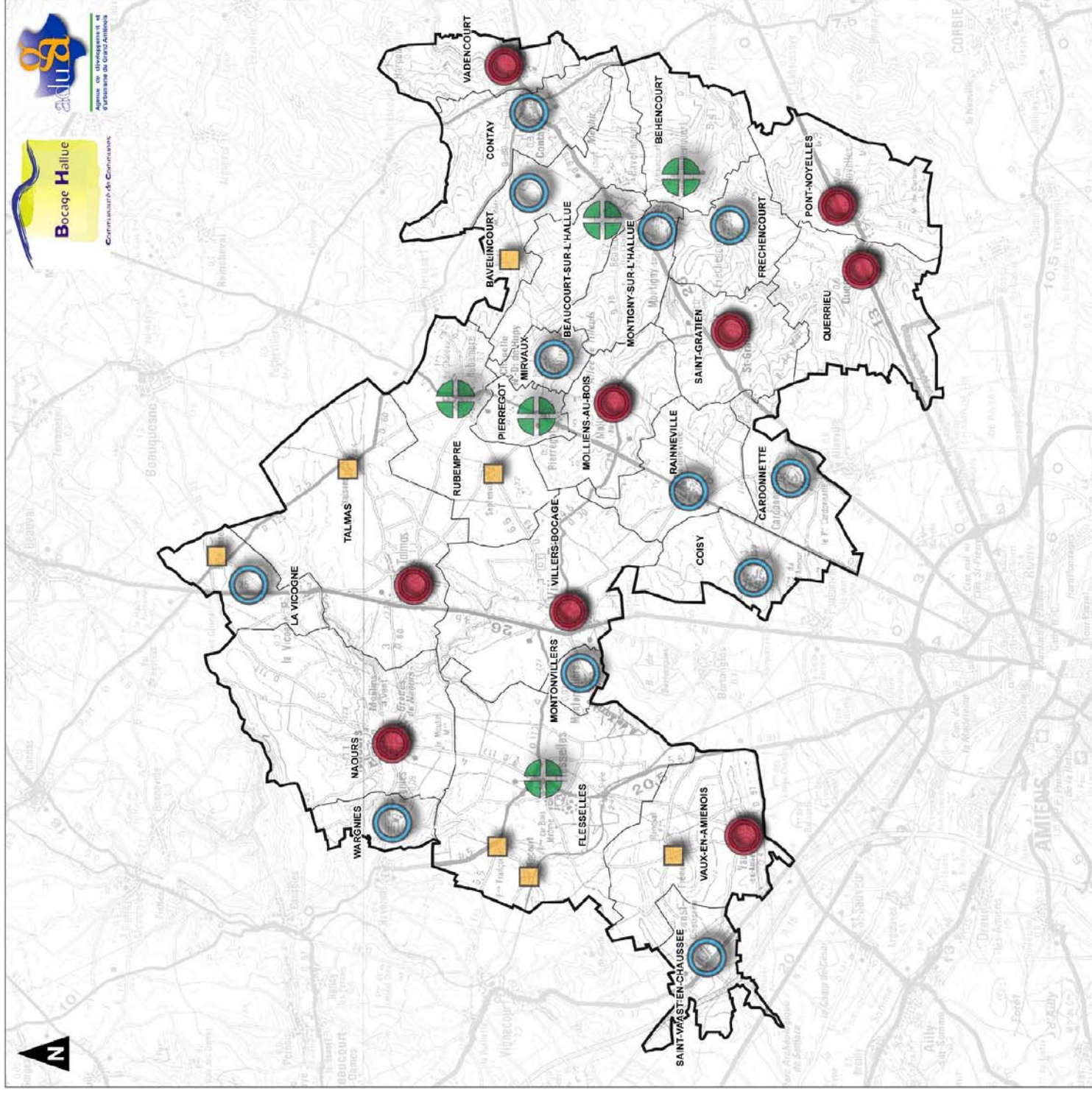
Village croix

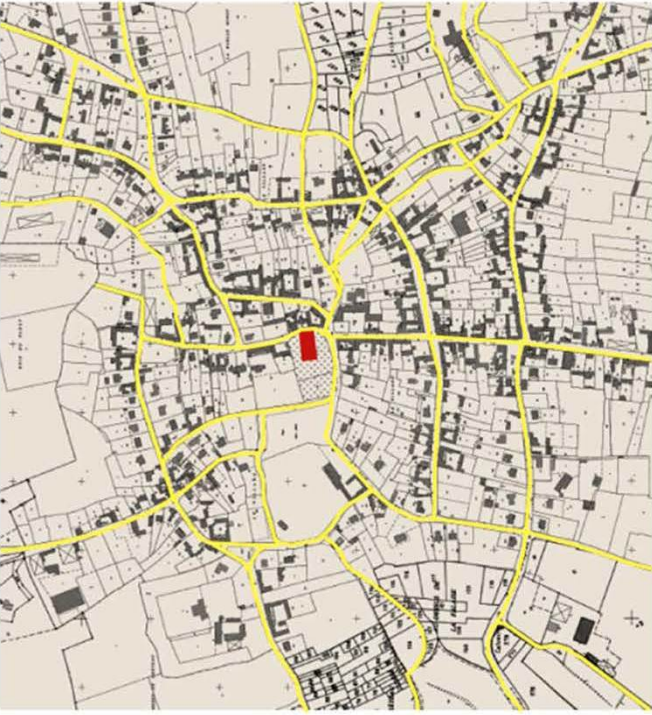


Village rue

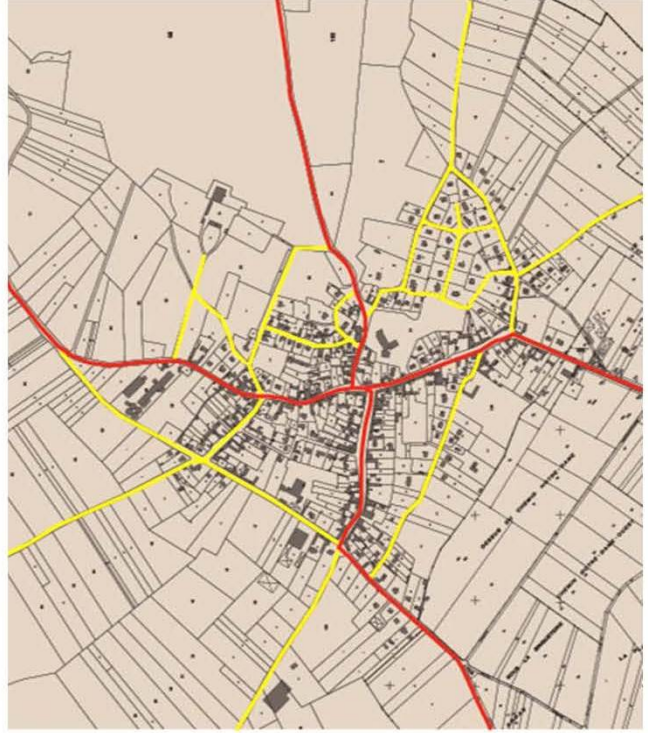


Hameau ou bâti isolé

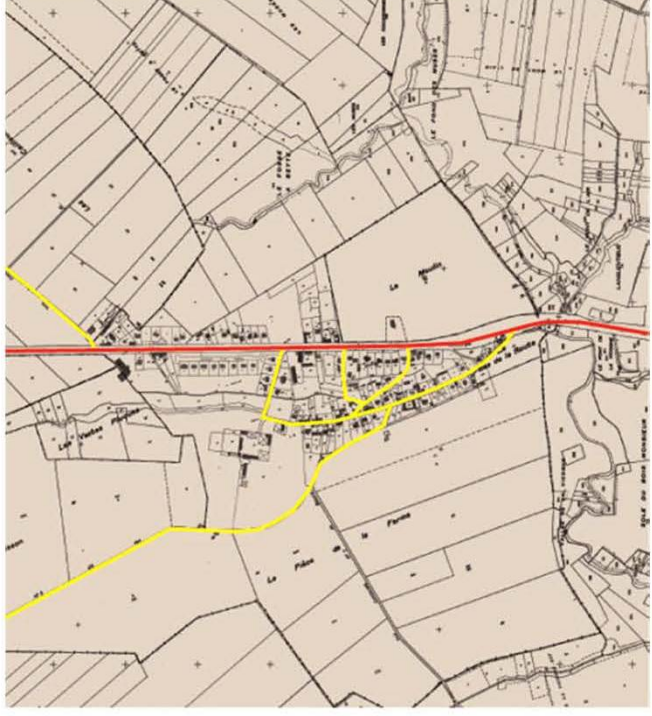




Exemple de plan de village radioconcentrique : Naours



Exemple de plan de village croix : Rubempré



Exemple de plan de village rue : La Vicogne



Exemple de bâtis isolés : Lieu-dit d'Alger, commune de Bavelincourt

7.3. QUELS SONT LES MODES D'OCCUPATION DES PARCELLES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Le bâti ancien que l'on retrouve en centre-bourg est souvent situé en front de rue. Les constructions sont bien souvent contiguës. De ce fait les densités y sont plutôt élevées. Le centre-bourg de Contay compte par endroit une densité d'environ 20 logements à l'hectare.

Les constructions plus récentes de type pavillon sont beaucoup moins dense. Ces constructions ont par exemple à Villers-Bocage une densité moyenne de 10 logements à l'hectare. Certains quartiers comptent même seulement 5 logements à l'hectare.

A. Le bâti ancien

Dans le bâti ancien, on retrouve des modes d'occupation de la parcelle spécifiques avec un alignement du bâti à la voirie, des constructions contiguës en front à rue. Les bâtisses offrent généralement de beaux volumes et sont souvent composées d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage.

Cette architecture et ce mode d'occupation de l'espace est bien souvent d'origine agricole et paysanne. Ils donnent un aspect très minéral aux paysages urbains. Ces éléments sont visibles dans de nombreux centre-bourg, comme celui de Contay par exemple.

Ces bâtisses d'origines agricoles et paysannes ont subi au cours du temps de nombreuses modifications permettant de répondre aux nouvelles attentes. Certains bâtiments agricoles ont notamment connu des mutations fonctionnelles permettant la création de logements. Certaines grandes bâtisses ont également été divisées afin de créer des logements de plus faible taille répondant mieux aux problématiques actuelles.

B. Le bâti récent

Les constructions individuelles les plus récemment bâties sur le territoire de l'intercommunalité prennent l'aspect de l'urbanisation pavillonnaire.

Les logements pavillonnaires sont placés au milieu de la parcelle et non plus en front à rue. Les volumes sont moins importants avec des rez-de-chaussée surmontés de combles aménageables.

Ce mode d'urbanisation est beaucoup moins dense. Ces quartiers ont par exemple à Villers-Bocage une densité moyenne d'environ 10 logements à l'hectare. Il donne une urbanisation plus aérée et plus végétale que dans les centres-bourgs. Dans ces quartiers les espaces privés contribuent très largement à la qualité perçue des lieux.

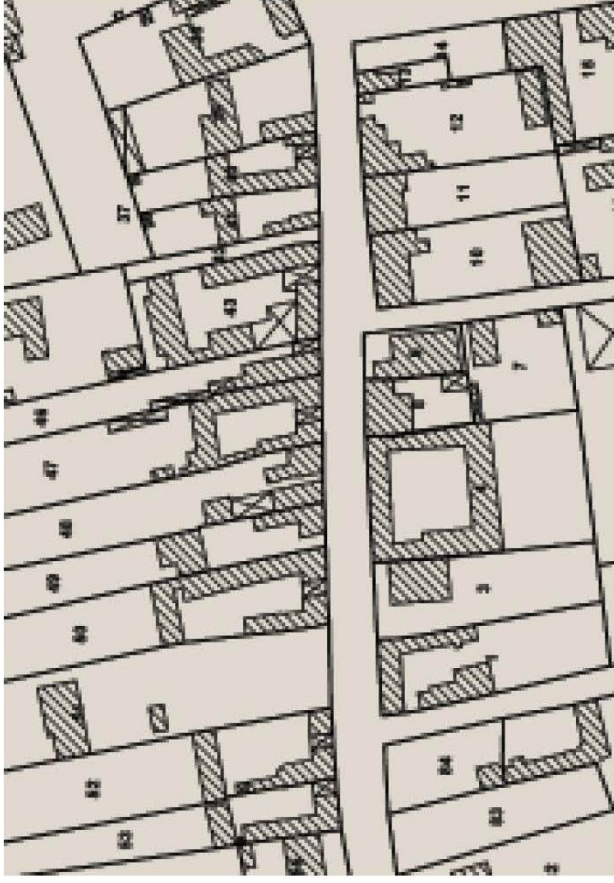
Autour du centre-bourg de Villers-Bocage l'on retrouve souvent ces modes d'occupation de l'espace, qui se sont principalement développés sous forme de lotissements.

D'autres communes connaissent également cette architecture pavillonnaire, mais elle s'est bien souvent développée d'une manière moins organisée, plus au coup par coup et en comblant des espaces libres dans le tissu urbain existant.

C'est le développement de la voiture personnelle qui, en favorisant la production de logements là où les contraintes urbaines sont les moins fortes, a permis l'essor de ce nouveau mode d'habiter. L'urbanisme fonctionnel, lié à l'usage de la voiture, a engendré une extension urbaine basée sur la séparation des lieux dédiés à l'habitat, au travail, aux achats et sur leur accessibilité par des infrastructures routières.



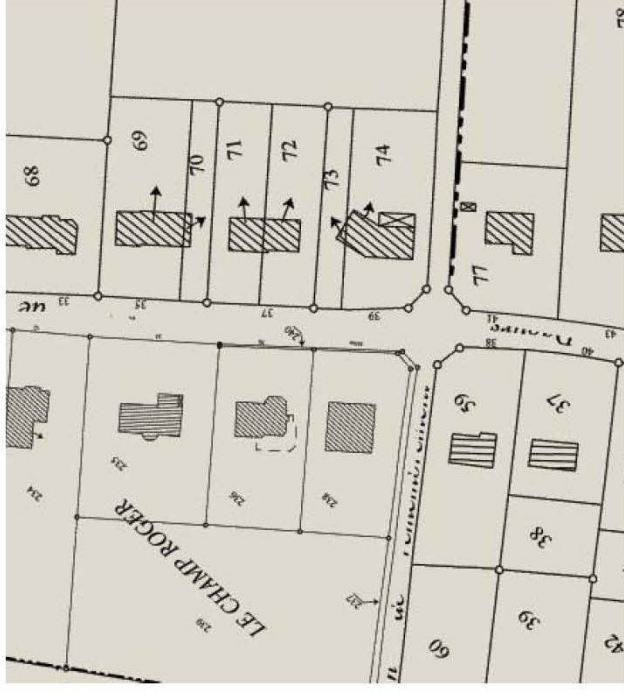
Exemple de bâtis anciens : Contay



Exemple de plan de bâtis anciens : Contay



Exemple de bâtis récents : Pont-Noyelles



Exemple de plan de bâtis récents : Pont-Noyelles

7.4. DE QUELS TYPES D'ESPACES PUBLICS DISPOSE-T-ON SUR BOCAGE-HALLUE ?

Les places publiques sont des espaces importants dans les villes et villages. Sur le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue, elles sont généralement plus anciennes que le domaine bâti qu'elles encadrent. Elles constituent la trame la plus ancienne permettant de relier le village avec le reste du territoire, mais également de distribuer le domaine privé. Cependant c'est aujourd'hui l'usage de la voiture qui détermine le plus souvent la gestion de cet espace : élargissement des voiries, goudronnage des trottoirs et transformation de nombreuses places en espace de stationnement.

Les éléments végétaux, des nombreuses places plantées, mais également des espaces privés, participent à la silhouette des villages et contribuent à la qualité perçue des lieux. Les courtils sont les jardins et les prés jouxtant les maisons. Composés de grands arbres et entourés de haies, ils forment une véritable ceinture boisée autour des villages. La végétation des jardins et places publiques donne de loin une silhouette de villages-bosquet à la plupart des villages. Toutefois les aménagements récents, les lotissements pavillonnaires et les zones d'activités périphériques implantées en limite de zone urbanisée fragilisent les silhouettes des villages de l'intercommunalité.

Bien que les communes du Bocage-Hallue soient dépendantes des fonctionnalités offertes par le pôle urbain que constitue Amiens, elle offrent les aménités de la vie à la campagne. Parmi ces aménités les espaces publics ont une place particulière puisqu'ils structurent encore aujourd'hui le cadre de vie rural.

Au sein de la communauté de communes de Bocage-Hallue deux grands types d'espaces publics, spécifiques au territoire, peuvent être mis en évidence. Il s'agit des places structurées autour d'une mare ou d'un Ballodrome.

A. Les places avec une mare

Les mares sont une tradition sur ce territoire et participent à l'identité des villages. Pour se procurer de l'eau, les villageois ont creusé des puits (souvent onéreux) et ont aménagé des mares. Elles avaient à la fois une fonction agricole (réserve pour les cultures et le bétail), sécuritaire (provision en cas d'incendie et rôle de bassin d'orage) et servaient à l'entretien des routes. On les retrouve généralement au centre des communes ou à un carrefour, elles sont de formes irrégulières et de dimensions variables. La plupart des berges sont talutées et renforcées de végétaux. Certaines possèdent des rives maçonnées. L'évolution des pratiques agricoles, la modernisation de la gestion des eaux et l'augmentation de la pollution ont favorisé leur désaffectation, entraînant dans certains cas leur comblement. Il reste actuellement sur le territoire de l'intercommunalité de nombreuses mares, notamment sur les communes de Béhencourt, Coisy, La Vicogne, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Rubempré, Talmas, Vadencourt, Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage.

B. Les places avec Ballodrome

Le Ballodrome est le terrain permettant de jouer au ballon au poing. Ce sport Picard et populaire était pratiqué dans de nombreuses communes. Traditionnellement placé au centre de la commune, le ballodrome se trouve généralement à proximité immédiate d'une place publique ou de l'église, comme à Villers-Bocage. Ces terrains souvent revêtus de craie damée ou de terre battue, sont habituellement entourés par un mail de tilleuls ou de peupliers. Faute de joueurs, de nombreuses communes les ont réhabilités ou transformés. Il existe encore plusieurs terrains praticables sur le territoire de l'intercommunalité, notamment à Talmas et Béhencourt.



Mare de Villers-Bocage



Mare de Coisy



Mare de Talmas



Balldrome de Talmas

8. LE PATRIMOINE BÂTI, HISTORIQUE ET CULTUREL

Le patrimoine bâti de la communauté de communes du Bocage Hallue est riche et diversifié. La majorité des éléments patrimoniaux les plus remarquables de son territoire sont actuellement protégés juridiquement. En effet le territoire compte de nombreux monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, ainsi qu'un site inscrit. D'un point de vue historique, leur sauvegarde est reconnue d'intérêt public, justifiant ainsi d'une protection juridique. Cependant le territoire du Bocage Hallue possède aussi un important patrimoine local qui, pour l'instant, n'est que peu protégé. Il est constitué d'un ensemble de châteaux, d'églises, de chapelles, de fermes et de maisons, mais également d'éléments plus spécifiques tels que des croix, des calvaires, des gentilhommières, des souterrains aménagés, des mottes castrales et des pigeonniers.

Les rapides évolutions que connaissent actuellement les villes et villages justifient amplement la protection d'une partie de leur patrimoine. Tout d'abord parce qu'il représente un héritage du passé, mais aussi et surtout parce qu'il constitue aujourd'hui un élément non négligeable du cadre de vie des habitants. Certains de ces éléments peuvent également présenter des enjeux économique, car ils constituent dans certain cas d'importants leviers du développement touristique et artisanal.

8.1. DE QUEL PATRIMOINE PROTÉGÉ DISPOSE-T-ON DANS BOCAGE-HALLUE ?

Bocage-Hallue dispose d'un patrimoine riche en partie protégé. Parmi eux on compte notamment 12 monuments inscrits ou classés sur la liste monuments historiques pour le patrimoine bâti, un site inscrit pour le patrimoine paysager et 1 zone Natura 2000 pour le patrimoine écologique.

A. Les Monuments Historiques

- ⇒ Le menhir de Bavelincourt, dit **la Pierre d'Oblicamp** est **classé** monument historique depuis le 5 janvier 1970. Ce monument mégalithique de 2,40 mètres de hauteur date de l'époque Néolithique. C'est un patrimoine particulièrement intéressant qui est aujourd'hui, sur le territoire de l'intercommunalité, le seul à être classé aux monuments historiques.
- ⇒ Les façades et toitures **du château de Contay** sont **inscrites** comme monument historique depuis le 15 novembre 2010. Ce château du milieu du 18^e siècle a subi peu de modifications au cours des siècles. Le château, le colombier et les communs, en pierres blanches et ardoises, confèrent une cohérence à l'ensemble du domaine. La cour d'honneur et surtout le parc offrent de belles vues sur le château. Il est actuellement habité par un propriétaire privé
- ⇒ **L'église paroissiale de Saint-Hilaire à Contay** est **inscrite** aux monuments historiques depuis 1926. La nef fut bâtie en 1457, mais certaines parties, comme l'abside et la chapelle sud, datent toutefois du 16^e siècle. Le collatéral nord fut lui ajouté dans la deuxième moitié du 16^e ou au 17^e siècle. L'ensemble de l'église fut restauré en 1862 par l'architecte amiénois Antoine. La verrière en grisaille de Couvreur a été posée en 1868, puis restaurée en 1920-21.
- ⇒ Le **château de Flesselles** est **inscrit** aux monuments historiques depuis le 31 juillet 1979. Les bâtiments s'organisent autour d'une grande cour rectangulaire ouverte au nord. Le côté sud de la cour est occupé par le corps de logis, construit en craie et couvert en ardoises. Le côté oriental est délimité par trois bâtiments de communs : le premier est en craie, le deuxième est en briques et pierres, le troisième est en briques. Le côté ouest de la cour comprend un long bâtiment en craie avec portail d'entrée et toit brisé, un pavillon en craie de même élévation que le corps de logis, et des communs en briques et pierres englobant partiellement une tour circulaire en craie, couverte d'une flèche. Ce château accueille actuellement des séminaires, mariages ou réceptions.
- ⇒ **La tribune de l'église de Montonvillers** est **inscrite** au monument historique depuis le 17 juillet 2000. Cette église du 16^e siècle est composée de murs en craie sur un soubassement de grès, et d'une charpente moulurée. La tribune à deux étages située à l'intérieur date du 17^e siècle. La façade à quant à elle été refaite en 1894 par l'architecte Antoine.

- ⇒ Les deux moulins de Naours, dit le **moulin de Belcan** et le **moulin de Westmolen** sont **inscrits** aux monuments historiques respectivement depuis 1961 et 1976. Le premier provient de Linselles dans le Nord et le second de Stavele en Belgique. Le moulin de Belcan est actuellement ouvert aux visites mais pas le moulin de Westmolen.
- ⇒ **La chapelle Notre-Dame** à Pierregot, dite Notre Dame o Pie ou Notre Dame d'Huppy, a été **inscrite** aux monuments historiques le 30 novembre 1972. Edifiée au 16^e siècle, elle a conservé sa charpente d'origine. Construite en craie sur un soubassement en grès, elle est entourée par le cimetière communal.
- ⇒ **La colonne Faidherbe** de Pont-Noyelles est **inscrite** aux monuments historiques depuis le 23 septembre 2003. Ce monument commémoratif élevé à la gloire de la bataille de Pont-Noyelles fut érigé en 1872, sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques : Edmond Duthoit.
- ⇒ **Le château de Querrieu** est **inscrit** aux monuments historiques depuis le 12 janvier 1988. L'édifice original date du 16^e siècle, dont les deux tours rondes de la façade occidentale sont les vestiges. Il fut réédifié au 17^e siècle, puis remanié au 18^e et au 19^e siècle. Le corps du logis est un édifice isolé construit en briques. La partie centrale comportant deux tours cotés ouest est encadrée par deux ailes symétriques moins hautes. Tout le corps du logis est couvert en ardoises. Cet ensemble est entouré d'un **jardin d'agrément lui aussi inscrit** aux monuments historiques. Ce grand parc anglais est composé d'une grande allée allant vers le Nord, et d'un canal avec un bassin circulaire à l'est. Ce château est ouvert aux visites durant la période estivale.
- ⇒ **Le château de Saint-Gratien** est **inscrit** aux monuments historiques depuis le 21 décembre 1954. **Les façades et toitures des communs ainsi que le parc sont également inscrits.** Edifié au 17^e siècle, le château fut transformé au 18^e siècle et une chapelle fut construite à la même époque. Le château comprend un corps de logis rectangulaire et une cour de communs avec des écuries, un pigeonnier et une chapelle. Le corps du logis est constitué d'un avant-corps central pourvu d'un étage de combles et de deux ailes un peu moins haute. Le parc à la française fut remplacé au 19^e siècle par un parc à l'anglaise. Ce château est actuellement, encore, une propriété privée.
- ⇒ **Le château de Vadencourt** est **inscrit aux monuments historiques** depuis le 30 décembre 1988. La majeure partie du château fut entièrement refaite au 18^e siècle, cependant certains éléments comme les quatre tours rondes présentes à chacun des angles semblent bien plus anciennes. Le château bâti sur un plan régulier en U, se compose d'un corps de logis central encadré par une cour de communs et un corps de ferme. Tous les bâtiments sont en craie, exceptée l'élévation sud en briques et pierres. Le corps de logis est en rez-de-chaussée, avec un étage de combles couvert d'un toit à la Mansart. Les deux ailes en retour d'équerre, abritant les écuries et la cuisine avec le logement du fermier, sont couvertes par un toit à longs pans. Elles sont épaulées par deux tours rondes coiffées d'un toit en poivrière. Une remarquable grille en fer forgée marque l'entrée du château. Le domaine de Vadencourt accueille des séminaires et réceptions et propose de louer des chambres d'hôte.



Pierre d'Oblicamp à Bavelincourt

PIERRE D'OBILCAMP À BAVELINCOURT



Eglise paroissiale Saint-Hilaire de Contay



Château de Contay



Château de Flesselles



Chapelle Notre Dame à Pierregot



Colonne Faidherbe à Pont-Noyelles



Château de Querrieu



Château de Saint Gratien

B. Le site inscrit

- ⇒ A Molliens-au-Bois, **l'allée de tilleuls** du château menant vers le village, plantée vers la fin du 19^e siècle, est un **site inscrit** depuis le 11 septembre 1950.

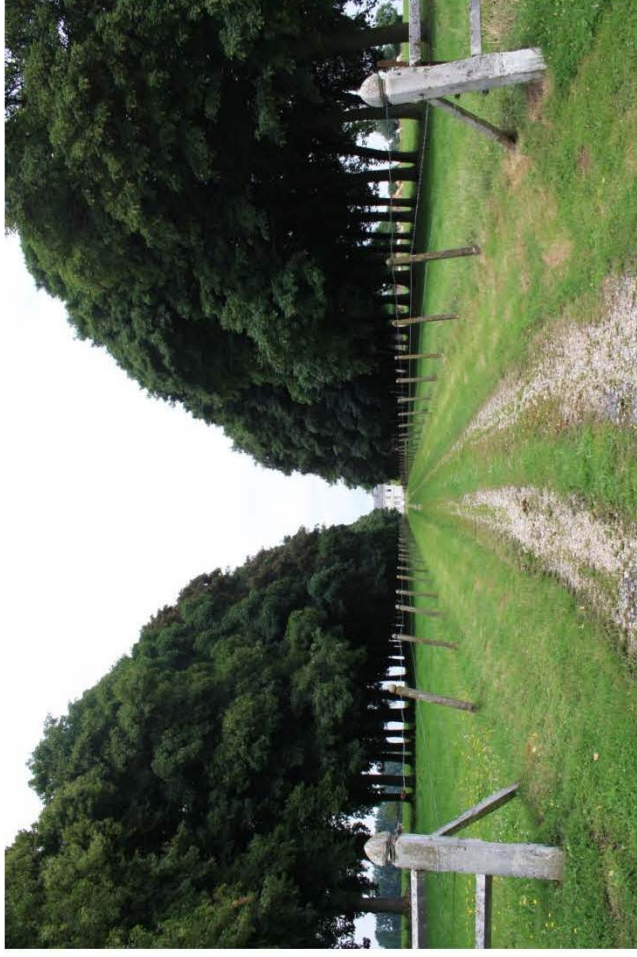
C. Les cimetières militaires et monuments commémoratifs

Le territoire de la communauté de communes de Bocage-Hallue a été le théâtre de plusieurs conflits. Suite à ces événements de nombreux éléments ont été construits :

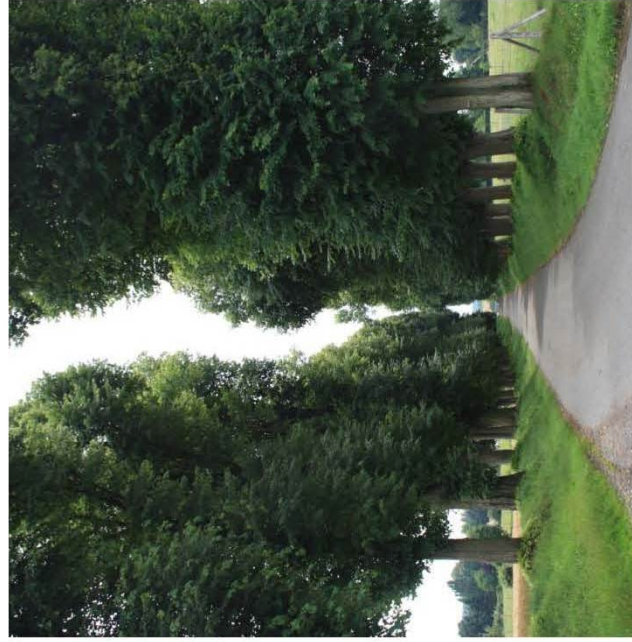
- ⇒ Le *Querrieu British Cemetery* (cimetière britannique de Querrieu) et le *Contay British Cemetery* (cimetière britannique de Contay), sont des cimetières du Commonwealth, qui sont entretenus par la "Commonwealth War Graves Commission".
- ⇒ La commune de Querrieu compte également un ossuaire allemand et un ossuaire français.
- ⇒ Le Monument « *A la mémoire des Français morts pour la défense de la Patrie 23-24 décembre 1870* » situé à Béhencourt.
- ⇒ La colonne Faidherbe à Pont-Noyelles (inscrite aux monuments historiques)



Château de Vadencourt



Alignement d'arbres de Moliens-au-bois



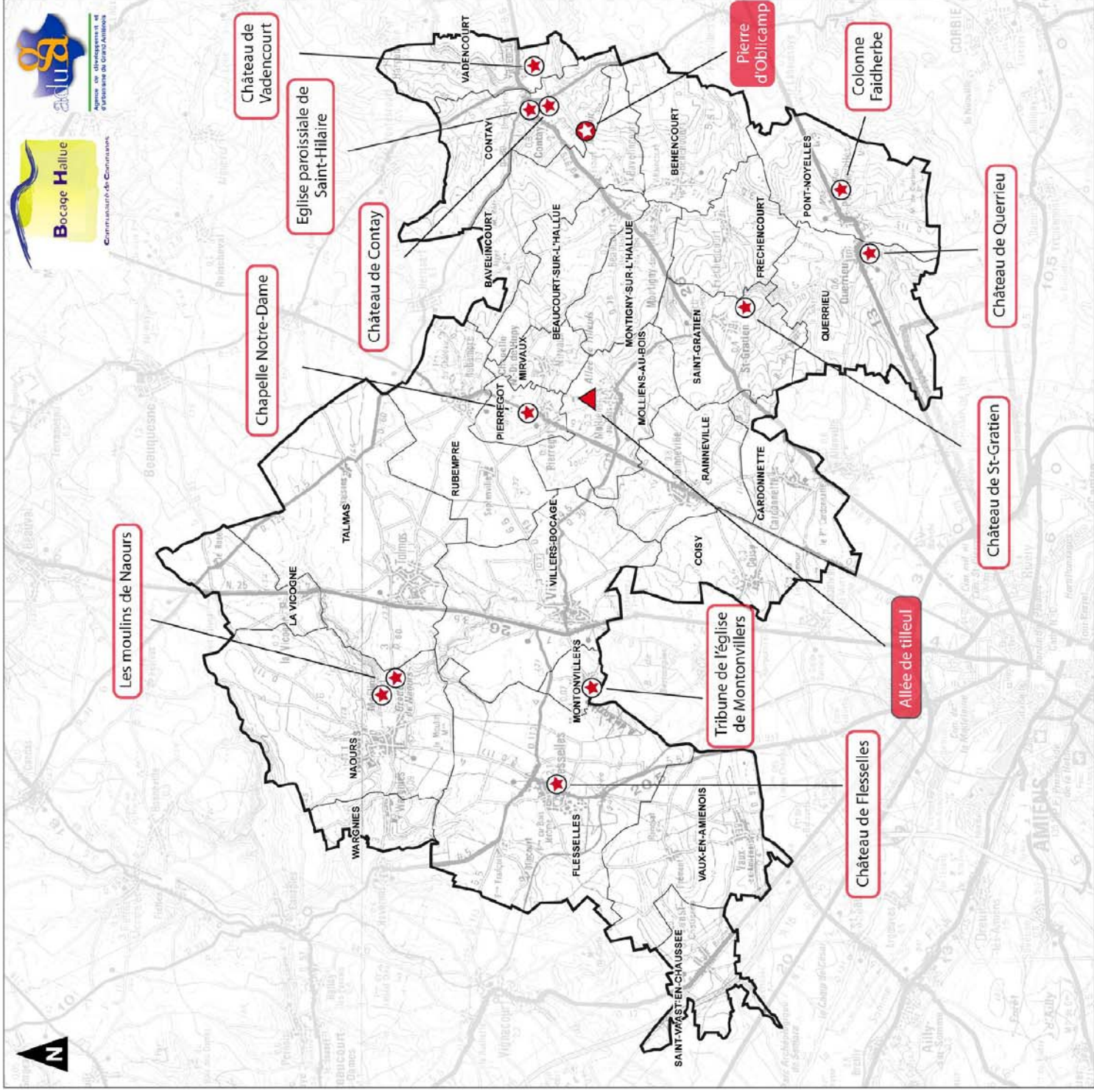
Alignement d'arbres de Moliens-au-bois



Contay British Cemetery (cimetière britannique de Contay)

Communauté de Communes Bocage-Hallue
Plan local d'Urbanisme Intercommunal
Éléments patrimoniaux protégés

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales
-  Classés aux monuments historiques
-  Inscrits aux monuments historiques
-  Sites inscrits



8.2. QUELLE EST LA RICHESSE DES AUTRES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ?

Le patrimoine local est important et diversifié sur le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue. Cependant il n'est aujourd'hui que partiellement protégé. La mise en place du plan local d'urbanisme intercommunale est l'occasion de référencer et/ou de protéger ce patrimoine.

Parmi les éléments remarquables non protégés, on retrouve principalement des châteaux, des églises, des chapelles, des fermes, des maisons et des éléments spécifiques mentionnés ci-après.

A. Les croix de calvaires

En matière de croix et de calvaires il n'y a pas de spécifié propre au territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue, mais au contraire une très grande variété. L'ensemble des croix ont une structure commune. Elles sont composées d'un socle, d'une colonne appelé fût, d'un croisillon fait d'une branche verticale et d'une branche horizontale qui représente les bras du Christ et que l'on appelle traverse.

Le territoire de la communauté de communes compte au total vingt et une croix et calvaires: 3 à Bavelincourt, 2 à Cardonnette, 1 à Contay, 1 à Fréchencourt, 2 à Molliens-au-Bois, 2 à Montigny-sur-Hallue, 2 à Pierregot, 1 à Pont-Noyelles, 1 à Querrieu, 1 à Rainneville, 1 à Rubempré, 2 à Saint-Gratien, 1 à Talmas et 1 à Vaux-en-Amiénois.

Ces croix et calvaires constituent un patrimoine important et offre un témoignage de l'histoire du territoire.

B. Les Gentilhommières

Les gentilhommières, parfois assimilées à des châteaux, sont des maisons de campagne luxueuses, voir des manoirs. Le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue compte 4 gentilhommières (à Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Naours et Wargnies).

C. Les souterrains aménagés

Un bon nombre de villages présents sur le territoire de la communauté de communes de Bocage Hallue possèdent des souterrains refuges, également appelé muches («cachette» en picard). Ces réseaux dateraient de la fin du 16^e siècle ou du début du 17^e. Ils ont le plus souvent été construits pour éviter les nombreux pillages des espagnols. Les habitants ont donc creusé des souterrains refuges pour se protéger et protéger les biens de valeurs. Ils constituent aujourd'hui un témoignage rare du conflit franco-espagnol de la guerre de Trente ans, mais également de la vie villageoise intense.

Entre autre la citée souterraine de Naours est un important site touristique avec des visites au public tous les jours de la semaine.

Le plus connu des souterrains aménagés est celui de Naours, qui fait aujourd'hui partie des circuits touristiques. Celui de Talmas est probablement la plus grande muche de Picardie, il est moins protégé que celui de Naours mais il est moins transformé et plus proche de la réalité historique. Ceux de Villers-Bocage et de Molliens-au-Bois sont aussi particulièrement intéressants. Nous pouvons également citer ceux de Cardonnette et de Flesselles. Il en existe de nombreux autres mais soit leur localisation précise n'est pas connue, soit ils ont été entièrement ou partiellement comblé lors de travaux d'assainissement ou pour résoudre des problèmes d'affaissement.

D. Le patrimoine lié à l'eau

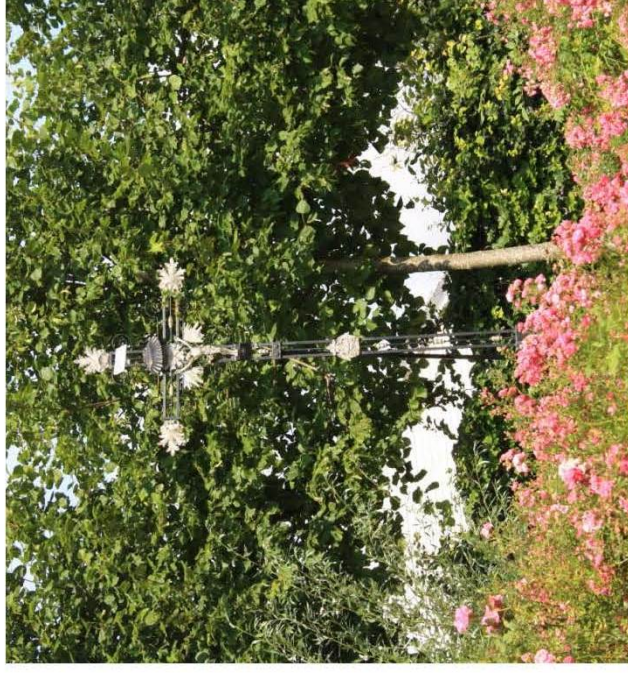
Le patrimoine lié à l'eau fait lui aussi partie intégrante du patrimoine du territoire de l'intercommunalité. Il est possible de le classer en 8 catégories distinctes :

- ⇒ Les mares (Béhencourt, Coisy, La Vicogne, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Rubempré, 4 à Talmas, Vadencourt, Vaux-en-Amiénois et 2 à Villers-Bocage)

- ⇒ Les puits (Cardonnette, Coisy, La Vicogne, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Pierregot et 4 à Talmas)
- ⇒ Les châteaux d'eau décorés (Coisy, Rubembré)
- ⇒ Les bassins de rétention aménagés (Cardonnette, Rainneville)
- ⇒ Les Fontaines (Fréchencourt, Mirvaux)
- ⇒ Les Moulins à eau (Fréchencourt)
- ⇒ La source de l'Hallue (Vadencourt)
- ⇒ Le puits tournant de Fréchencourt : Au pied d'une falaise d'environ 25 mètres de haut, de l'eau jaillit par une multitude de sources. La grande profondeur de ces eaux très pures donne une coloration bleue inhabituelle.



Calvaire à Querrieu



Calvaire à Béhencourt



Calvaire à Saint-Gratien



Gentilhommière de Beaucourt-sur-L'Hallue

E. Les Mottes castrales

Les mottes castrales sont des ouvrages de défense médiévale composés d'un rehaussement de terre sur lesquelles était construit un château primitif. On retrouve aujourd'hui ces mottes sur les communes de Mirvaux, de Querrieu, de Rubempré et de Villers-Bocage.

F. Les Pigeonniers

Les pigeonniers sont très nombreux sur la communauté de communes de Bocage-Hallue, il en existe en effet encore 22 sur les communes de Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Contay, Flesselles, Fréchencourt, Molliens-au-Bois, Naours, Querrieu, Rubempré, Talmas, Vaux-en-Amiénois et Wargnies.

G. Maisons et bâtiments agricoles en torchis et en bois

La terre a longtemps fourni le matériau de construction de base du département. 40% du bâti rural y est encore en terre crue. Les préoccupations environnementales grandissantes mettent aujourd'hui en avant, ses qualités écologiques, son confort acoustique et ses qualités plastiques. C'est en outre, un excellent isolant thermique. Un proverbe picard résume cet atout: « fais ta maison en torchis : tu y auras chaud l'hiver et frais l'été ». Le bois quant à lui constituait traditionnellement la charpente, l'ossature et le lattis. Le coût élevé du bois de construction se voit dans l'architecture. L'étude des bâtiments anciens montre entre autre que les pièces de charpente étaient réutilisées deux ou trois fois.

H. Places publiques

Les places sont des espaces publics qui ont pour fonction d'unifier et de rassembler des personnes. Elles peuvent aussi être des lieux de passage et de détente. Lieux de fête et de discussion, elles constituent un patrimoine local intéressant et tiennent aujourd'hui un rôle particulièrement important dans le cadre de vie des habitants.

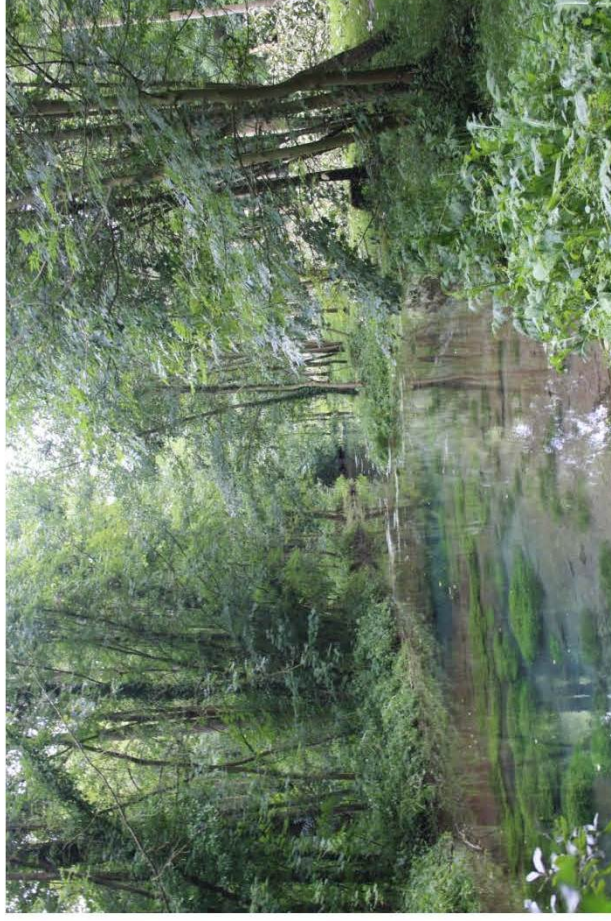
Le ballon au poing, jeu typiquement picard, se joue sur un terrain généralement situé à proximité des places publiques. C'est une tradition populaire qui participe à faire perdurer le patrimoine culturel du Bocage-Hallue.

I. Les fermes céréalières

Les fermes céréales sont des ensembles agricoles spécifiques au territoire local. Pour engranger commodément les récoltes, sans avoir à entrer dans les cours, les granges sont situées à l'alignement sur rue et une série d'ouvertures sont percées à différentes hauteurs de leurs façades. Les villages sont ainsi caractérisés par un alignement de granges aux façades aveugles. Une porte cochère à deux battants, ou coulissante si la rue est étroite, ouvre sur un passage, « la carterie » qui donne accès à la cour centrale. Cette typologie de bâtisse tend à disparaître avec les mutations du monde agricole. En effet, les morphologies traditionnelles ne correspondent plus aux besoins modernes. Les exploitations se regroupent. Les hangars ne sont plus adaptés aux nouveaux matériels. La capacité de stockage des granges est inférieure à la taille des récoltes et, devenues inutiles, les granges ne sont plus entretenues et leurs murs de torchis sont alors menacés de ruine.



Mare de Villers-Bocage



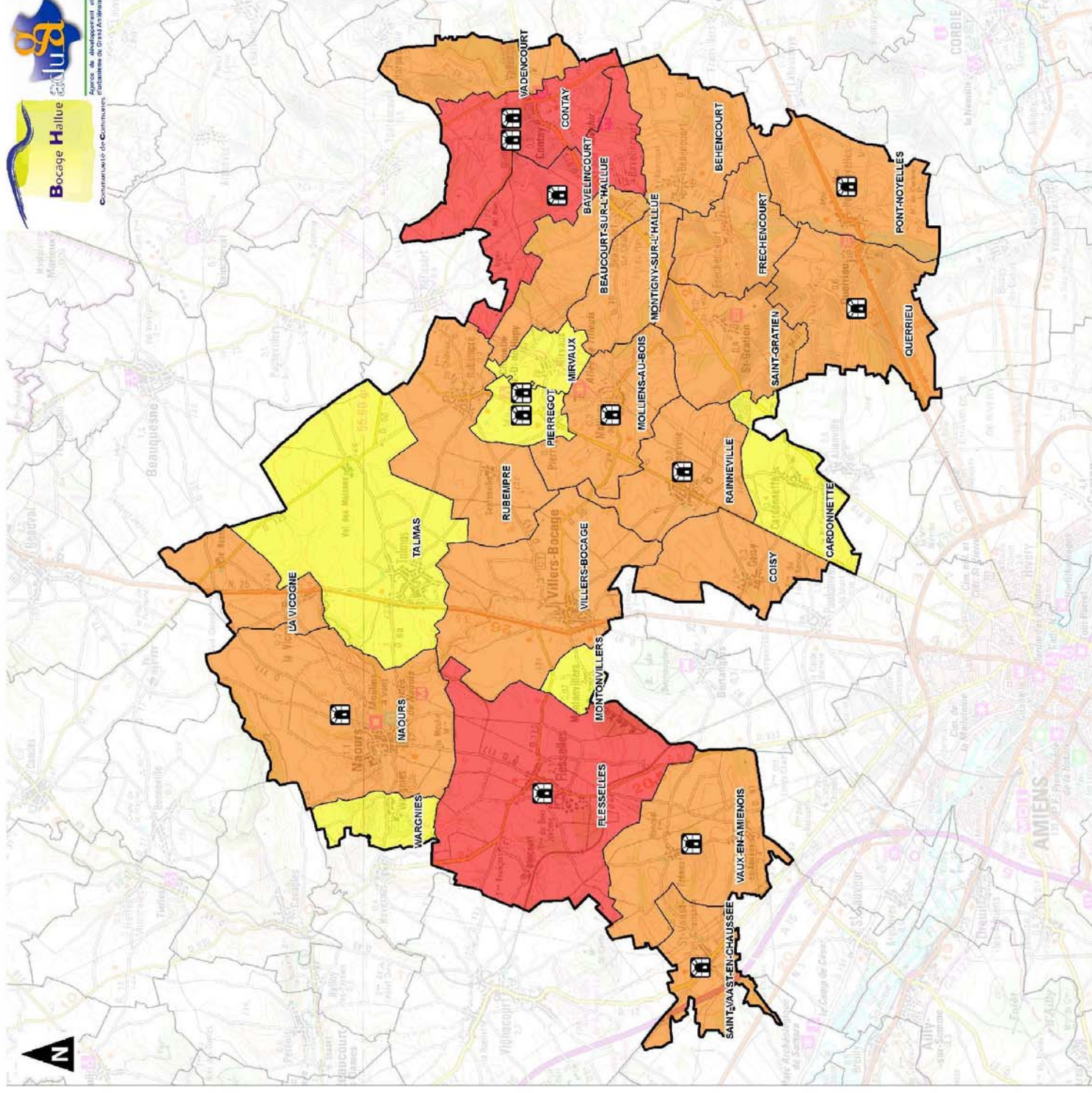
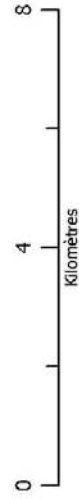
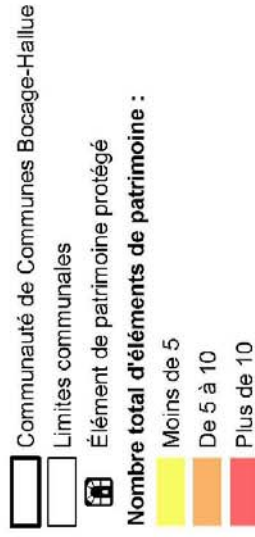
Puits tournant à Fréchencourt



Puits à La Vicorgne



Pigeonnier à Vaux-en-Amiénois



Éléments à retenir au sujet du patrimoine:



- ⇒ Les **périmètres des monuments historiques** : La communauté de communes possède de nombreux monuments classés ou inscrits sur la liste des monuments historiques. Depuis 2000 le périmètre peut être adapté aux réalités du territoire. En effet le périmètre de 500m peut être remplacé par un périmètre de protection modifié, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme.
- ⇒ **Le patrimoine et le cadre de vie** : Le patrimoine riche et diversifié de la communauté de communes participe grandement au cadre de vie des habitants, il reflète également la richesse culturelle des générations précédentes. La mise en place du plan local d'urbanisme intercommunale est l'occasion de protéger ce patrimoine (article L 123-1-5-III, 2° du code de l'urbanisme) et donc de préserver la qualité de vie des habitants. La sensibilité patrimoniale est également un élément clé dans le façonnage d'une identité territoriale. C'est cette sensibilité qui justifie la protection d'un patrimoine.
- ⇒ **Protéger sans compromettre le maintien du patrimoine** : Afin de s'assurer de la conservation du patrimoine intercommunal la mise en place de protections est nécessaire. Cependant une protection trop contraignante pourrait compromettre sa restauration et son usage.

9. LE FONCIER

Le foncier est une ressource stratégique pour un territoire. Porteuse d'intérêts collectifs mais aussi individuels, cette « matière première » s'avère parfois complexe à mobiliser. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) propose un ensemble d'outils qui tentent de faciliter cette mobilisation notamment dans le cadre des PLU.

Le foncier, une ressource quantifiable et un patrimoine commun.

Au même titre que l'eau ou encore la biodiversité, le sol est un bien commun pour lequel une bonne gestion de la ressource foncière, et donc du stock, est nécessaire. Cette bonne gestion doit s'appuyer sur la prise en compte de ses qualités physiques, de son usage, et de ses valeurs économique, sociale, environnementale ou encore de son statut (propriété par exemple).

Des caractéristiques évolutives.

Une des particularités du foncier réside dans les changements qu'il connaît dans le temps. La transformation des espaces agraires liés à l'évolution de l'agriculture, l'étalement urbain ou encore la périurbanisation sont autant de phénomènes qui impactent le foncier et modifient au fil du temps les usages du sol (agricole, habitat, activités, etc.), sa vocation (constructible ou inconstructible) ou encore sa valeur. Ces évolutions rendent nécessaires des choix d'appropriation et d'affectation du foncier par les collectivités locales. Ces choix sont, le plus souvent, actés dans un document d'urbanisme, dans le respect des orientations définies par les politiques supra-locales d'aménagement du territoire, environnementales, agricoles et forestières.

Le foncier dans BOCAGE-HALLUE : une ressource de grande valeur ...

Plus de 17.000 hectares de la Communauté de communes sont consacrés à l'activité agricole, ce qui représente environ 82% de la superficie du territoire. La majeure partie de cet espace agricole étant dédiée aux grandes cultures. Ces chiffres expriment combien la valeur agraire du sol est essentielle ici.

Aux franges nord de l'agglomération d'Amiens, et desservie par une route nationale, BOCAGE-HALLUE est également une terre d'accueil pour les populations actives de l'agglomération qui se sont installées massivement dans les années 80. Cette attractivité résidentielle liée aux qualités du territoire et à la proximité d'Amiens a perduré favorisant des marchés mobilier et immobilier inscrits dans des valeurs hautes pour le Grand Amiénois.

9.1. COMMENT LE SOL EST-IL OCCUPÉ DANS BOCAGE-HALLUE ?

La Communauté de communes s'étend sur 207 km², soit environ 7% de la surface du Grand Amiénois. Seules quatre communes comptent plus de 1000 habitants et elles sont toutes situées plutôt à l'Ouest du territoire, non loin de la route nationale 25 Amiens-Doullens-Arras. L'urbanisation générale de BOCAGE-HALLUE est relativement diffuse mais répond toutefois à une logique d'axes rayonnant vers Amiens (d'Est en Ouest: D929, D919, D11, RN25, D117) ainsi qu'aux caractéristiques de la vallée de l'HALLUE, pour la partie la plus à l'Est. Entre ces axes les grandes cultures et, dans une moindre mesure, quelques prairies, rappellent que ce territoire est l'un des plus agricoles du Grand Amiénois.

A. Un sol largement dédié à l'activité agricole, ponctué de petits boisements

Ce territoire présente principalement des grandes cultures favorisées par les vastes plateaux situés principalement dans le tiers central de BOCAGE-HALLUE, mais aussi de façon importante dans le tiers Ouest.

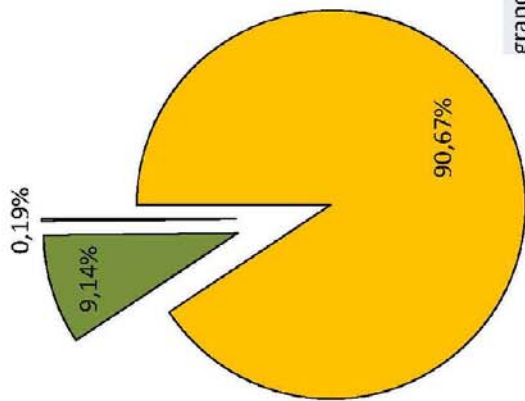
Les prairies sont devenues rares même si on les rencontre encore notamment dans l'espace agricole qui fait la transition entre le plateau central et la vallée de l'Hallue, secteur où elles représentent 10% de l'occupation du sol. Ailleurs, ces prairies gardent parfois une présence caractéristique en entrée de commune rurale et, plus rarement au cœur des bourgs où elles accueillent des chevaux.

Les boisements sont notamment présents en vallée de l'Hallue où ils accompagnent la rivière avec une certaine continuité de Querrieu à Vadencourt, mais aussi en vallée de la Nièvre dans le secteur de Naours – Wargnies –

La Vicogne. D'autres bois soulignent les reliefs entre la D11 et la D115 lorsqu'on se dirige vers la vallée de l'Hallue. Une analyse de la carte de Cassini montre que les bois disparus ou fortement réduits se situaient plutôt dans des espaces qui sont aujourd'hui cultivés et ce dans la moitié Ouest du territoire (colorés en rouge sur la carte du XVIII^{ème} siècle). A noter la sensibilité paysagère particulière des bois qui, bien que de surfaces modestes ,sont « adossés » à quelques villages comme Coisy ou Saint-Gratien et participent à l'identité de ces derniers.

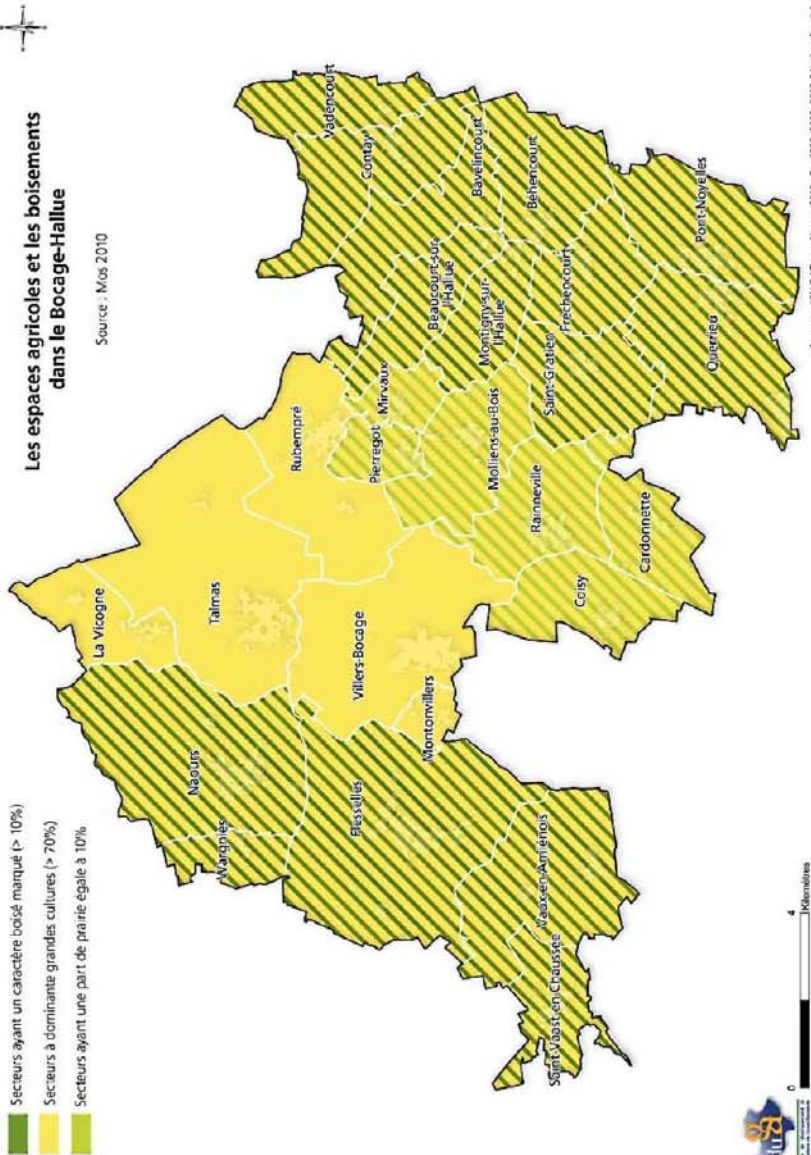
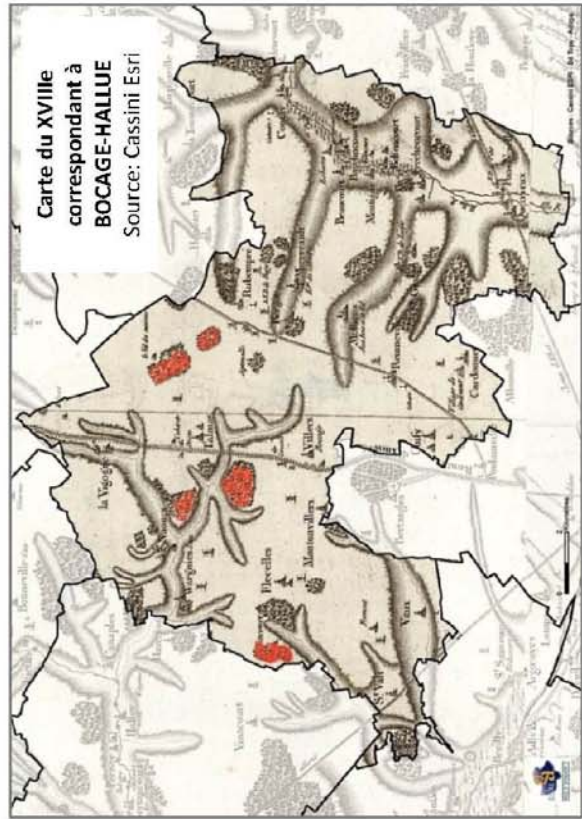
Surfaces agricoles: répartition par type dans la CCBH.

Source: MOS 2010



- grandes cultures
- pâtures
- autres systèmes agricoles

grandes cultures	15 731,10
pâtures	1 585,98
autres systèmes agricoles	32,30
total surfaces agricoles (ha)	17 349,39



Les espaces agricoles et les boisements dans le Bocage-Hallue

Source: MOS 2010

Clé de lecture: l'Est et l'Ouest de la CCBH sont caractérisés par la conjugaison de grandes cultures et, localement, de secteurs boisés.



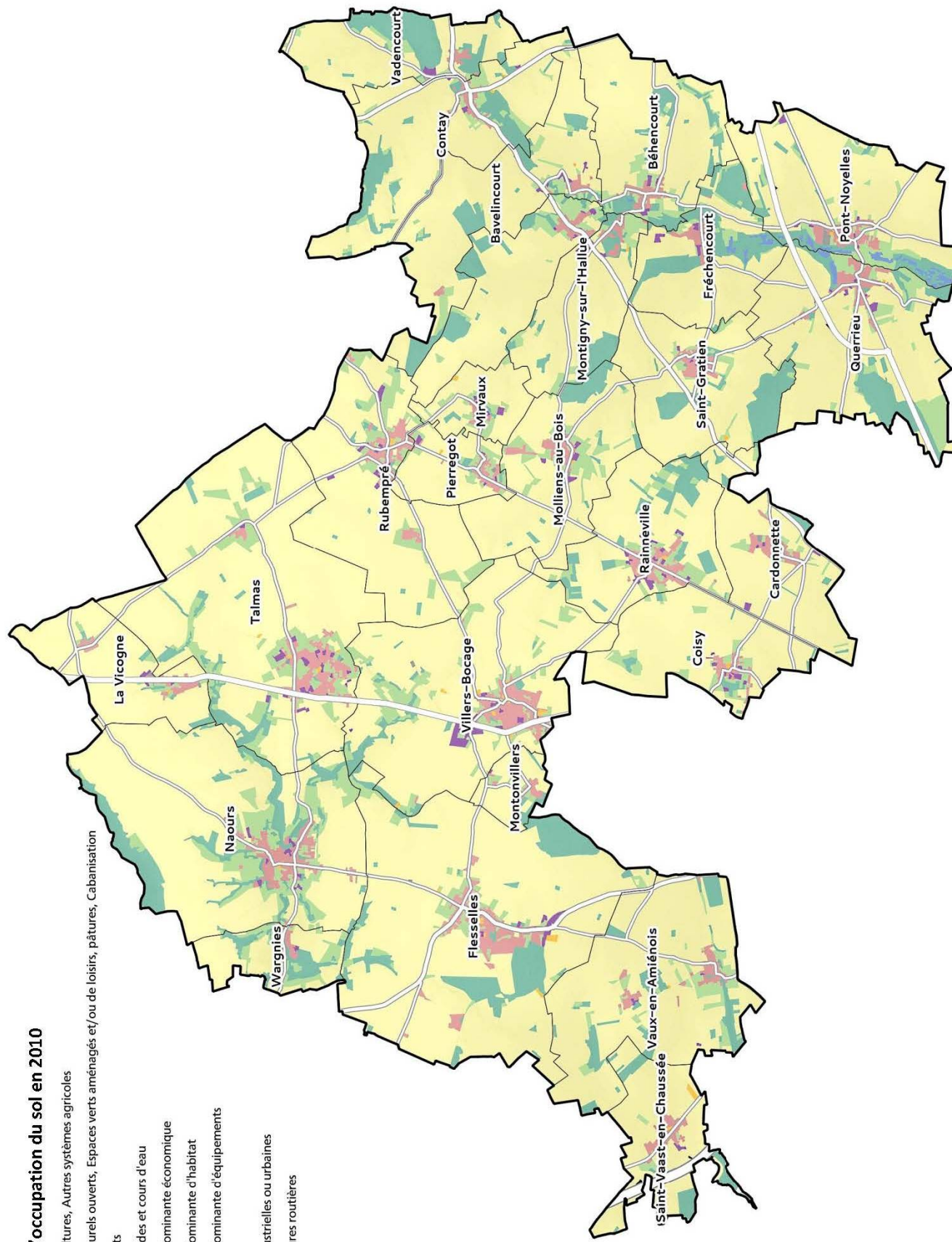
B. Une empreinte urbaine influencée par l'accessibilité à l'agglomération.

Les espaces artificialisés représentaient , en 2010, un peu plus de 6% de la superficie de BOCAGE-HALLUE, soit environ 1.270 ha. Cette proportion est similaire à celle relevée pour le Doullennais et nettement plus élevée que celle constatée pour le Bernavillois (4%), elle reste toutefois plus faible que celle du Val-de-Nièvre. En effet ce dernier est emprunt d'une longue tradition industrielle qui n'est pas étrangère au taux de 8% d'espaces artificialisés.

Le détail de la répartition communale des ces espaces artificialisés montre notamment l'impact de l'influence amiénoise dont l'attractivité rayonne sur la plupart des communes de BOCAGE-HALLUE limitrophes de l'agglomération. Les quelques exceptions à cette tendance correspondent probablement à des communes qui, en 2010, ne disposaient pas de PLU. A noter la particularité de Querrieu qui offre un espace aménagé de loisir particulier: le « golf d'Amiens ».

Cette approche communale fait également ressortir les communes qui bénéficient d'une bonne liaison routière avec l'agglomération (RN25) et bénéficient de zones d'activités. Quand au secteur Nord-Est du territoire, à la fois inscrit dans la vallée de l'Hallue et le moins bien relié à l'agglomération, il est logiquement marqué par une artificialisation inférieure à la moyenne de la communauté de communes.

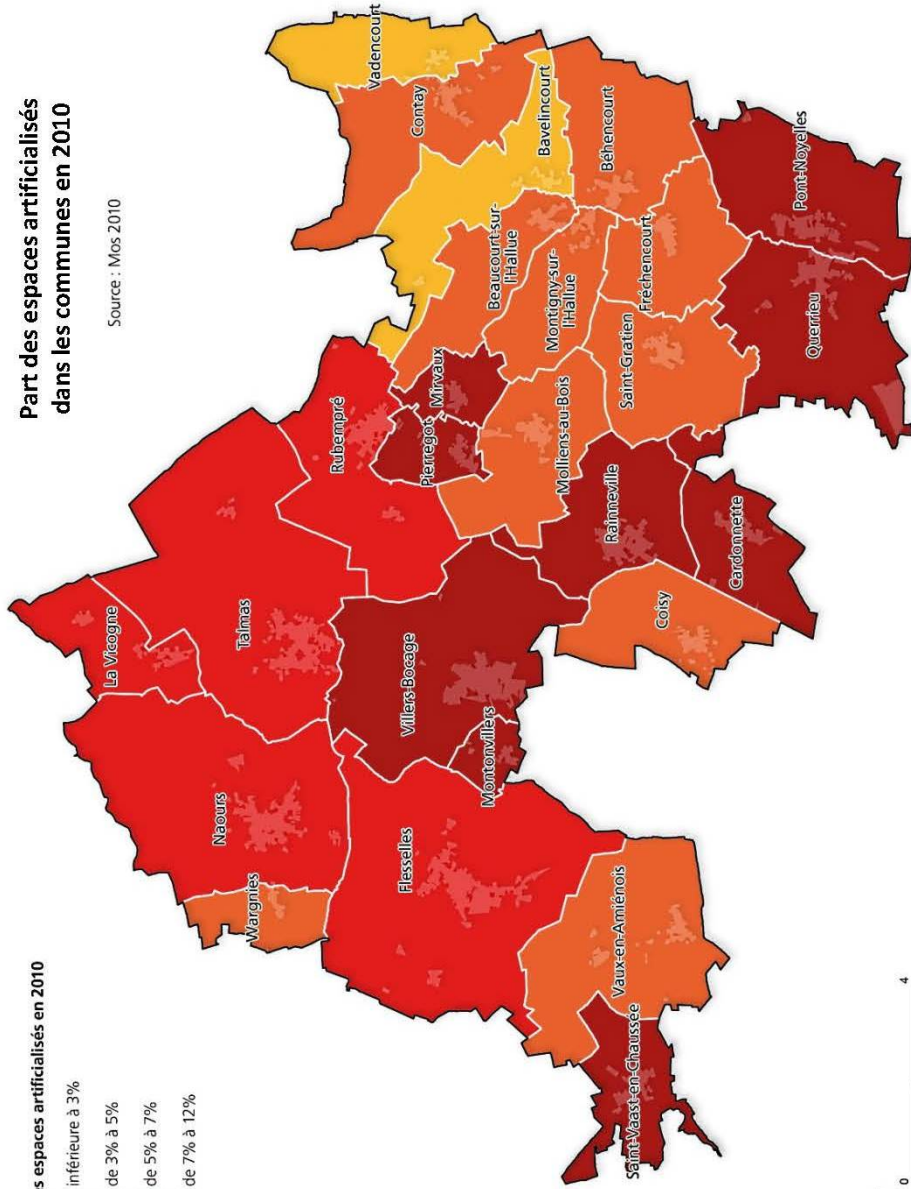
Les modes d'occupation du sol en 2010



Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois

0 2.5 5 km





Sources: IGN Bd Topo - Navteq 2010 - Ocs 1992, 2002, 2010 Géoparcadie - Aduga



- Cardonnette: 8%
- Mirvaux: 8%
- Montonvillers: 8%
- Pont-Noyelles: 9%
- Villers-Bocage: 9%
- Rainneville: 9%
- Pierregat: 10%
- Querrieu: 11%
- St Vaast en Chaussée: 12%



Éléments à retenir au sujet de l'occupation du sol :

- ⇒ Plus de **82%** de la superficie du territoire sont **consacrés à l'activité agricole**.
- ⇒ **Les prairies sont devenues rares** mais gardent parfois **une présence qualitative** dans les communes où elles peuvent pourtant être perçues comme un **potentiel foncier** . Il en est de même pour quelques **bois « adossés » aux villages**.
- ⇒ **L'artificialisation des sols** touche prioritairement **les communes** de BOCAGE-HALLUE **bien connectées à l'agglomération**.
- ⇒ **Le secteur Nord-Est** du territoire, est celui **où la pression foncière**, perceptible par le niveau d'artificialisation, **est significativement moindre**.

9.2. QUELLES DYNAMIQUES DE CONSOMMATION FONCIÈRE ?

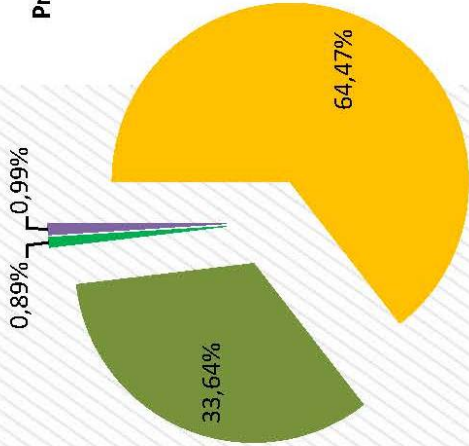
BOCAGE-HALLUE a largement bénéficié, il y a une trentaine d'années de la proximité de l'agglomération amiénoise pourvoyeuse d'emplois et services. De nombreux ménages trouvaient ainsi, pour s'installer, la « campagne » aux pieds de la « ville ». Cette dynamique perdure aujourd'hui , mais dans un contexte économique et social différent qui a pour effet d'élargir géographiquement la recherche des ménages. C'est ainsi que d'autres territoires, parfois même plus éloignés du cœur de l'agglomération, trouvent une nouvelle attractivité.

La délocalisation de grands équipements amiénois, comme le CHU, du nord vers le sud de l'agglomération conforte cette évolution de la dynamique d'implantation des ménages et, par voie de conséquence celle de la consommation foncière.

Proportion des espaces artificialisés, entre 2002 et 2010, par type.

Source: MOS

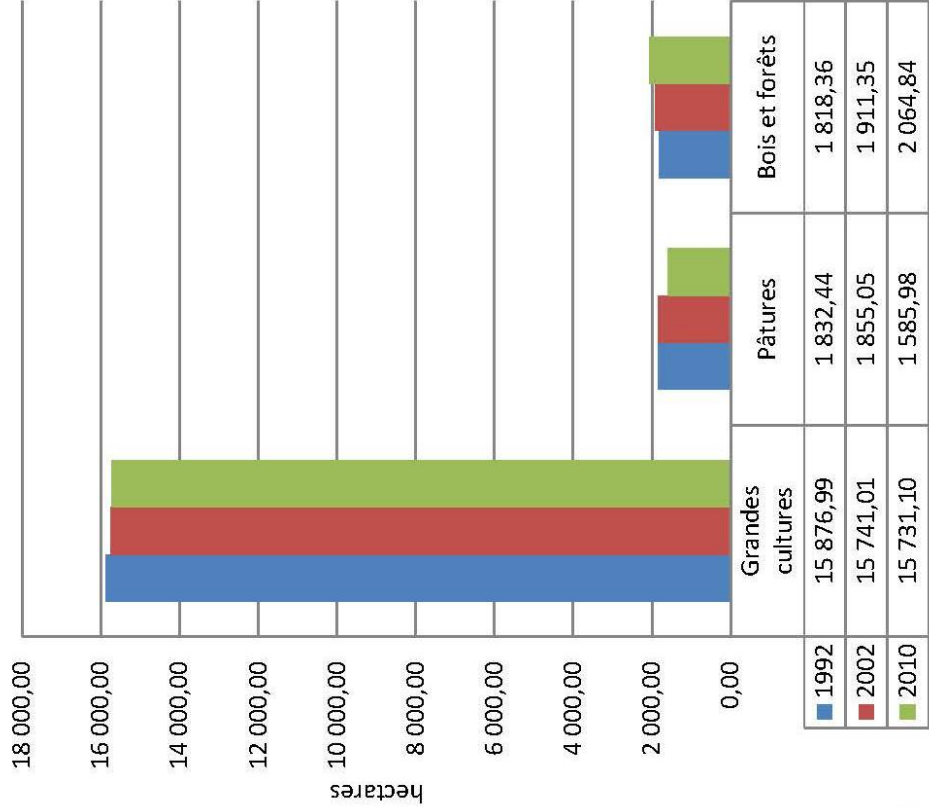
- Grandes cultures
- Pâtures
- Bois et forêts
- Autres systèmes agricoles



Lecture : entre 2002 et 2010, 64,47 % des espaces artificialisés dans le CCBH étaient des grandes cultures et 33,64% des pâtures..

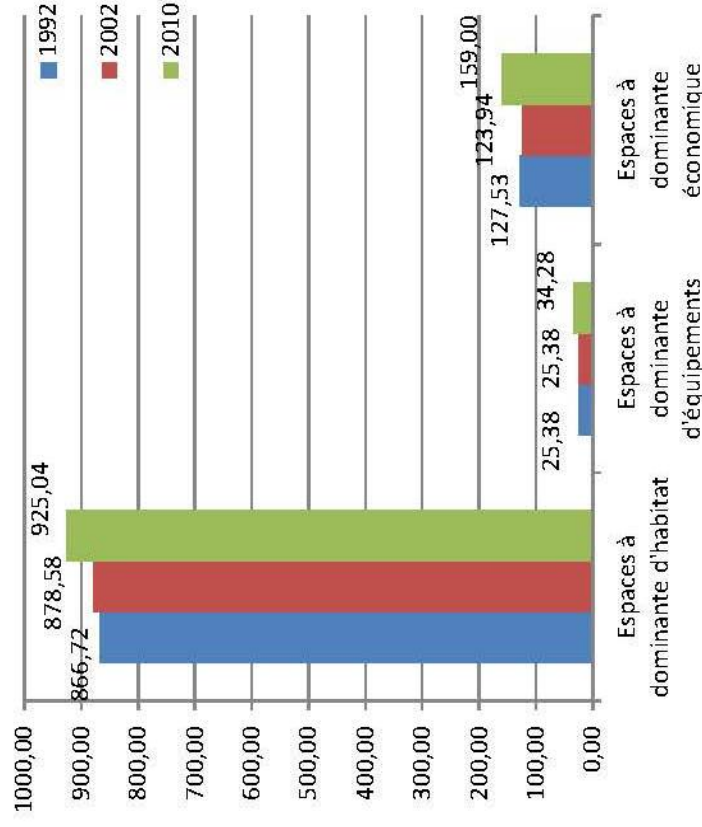


Évolution des surfaces agricoles et boisées de la CCBH entre 1992 et 2010 (source MOS)



Lecture : entre 1992 et 2010, plus de 246 hectares de pâtures ont été perdus..

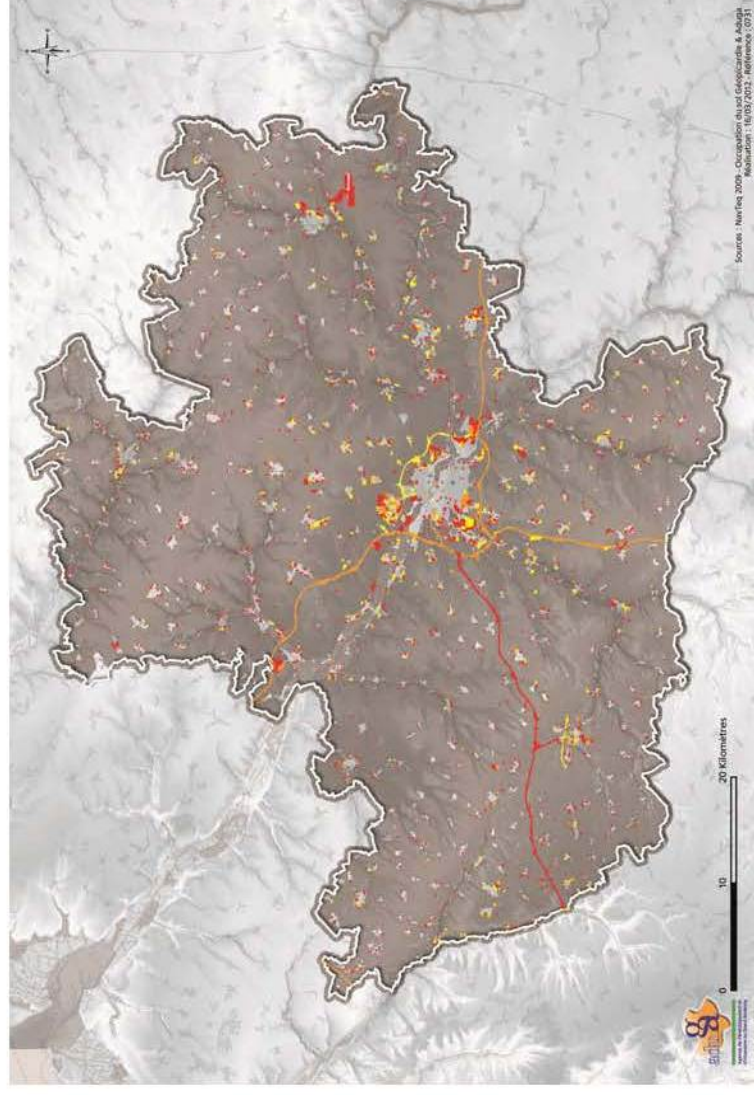
**Évolution des surfaces artificialisées (ha) dans la CCBH
entre 1992 et 2010** (Source: MOS).



Lecture : en 2010, l'habitat occupait 925 ha contre 866 en 1992 et le rythme moyen par an de consommation foncière pour les 3 vocations, entre 2002 et 2010 est:

- Habitat: 5,8 ha
- Équipements: 1,11 ha
- Développement économique: 4,38 ha.

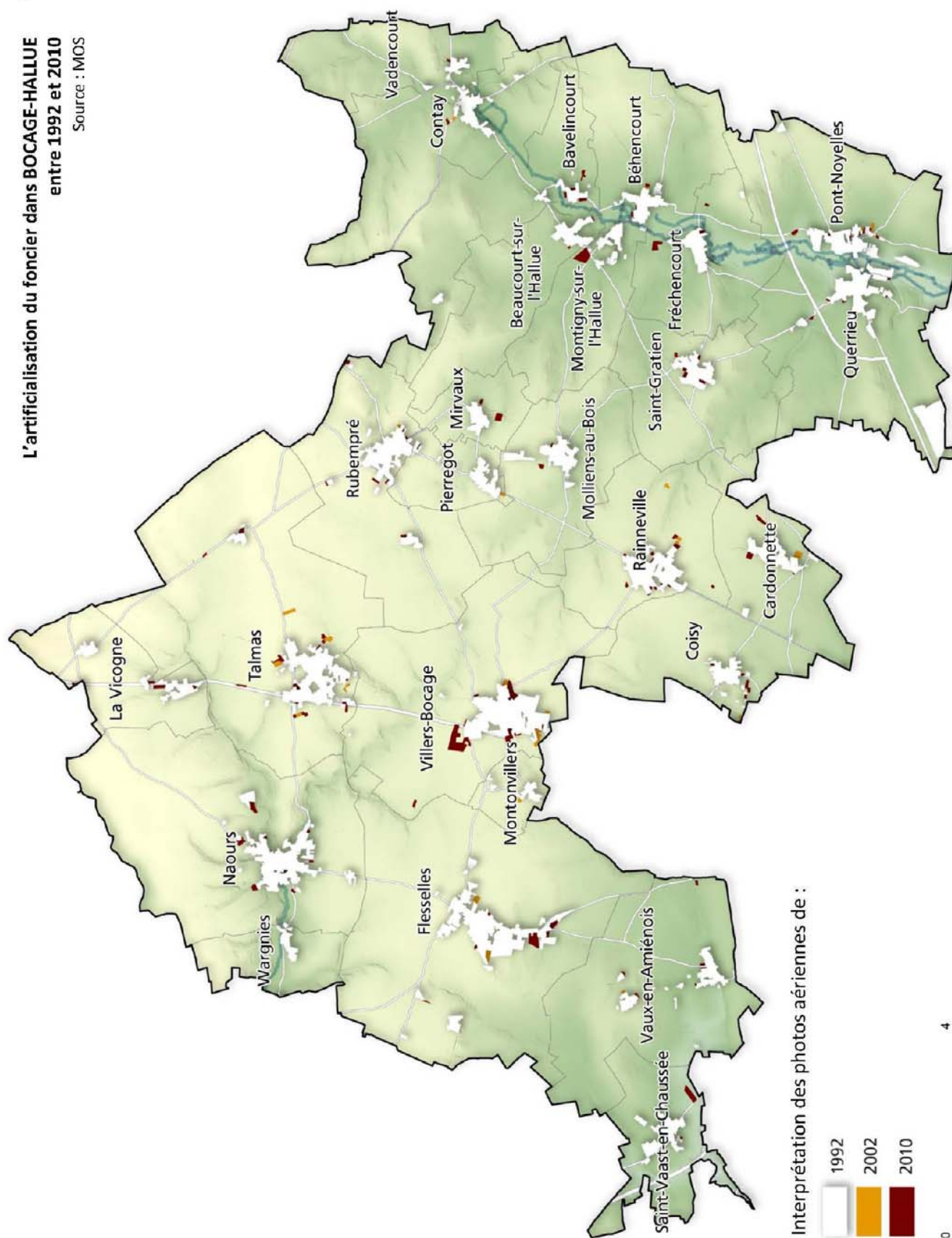
Artificialisation du foncier dans le Grand Amiénois entre 1980 et 2010
(Source : MOS)



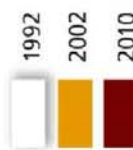


L'artificialisation du foncier dans BOCAGE-HALLUE entre 1992 et 2010

Source : MOS



Interprétation des photos aériennes de :



A. Une consommation foncière plus marquée sur quelques communes proches d'Amiens.

- ⇒ Les deux communes les plus importantes traversées par la RN25 affichent les artificialisations les plus importantes : 13,20 ha à Talmas et 24,19 ha à Villers-Bocage. Flesselles, également bien reliée à l'agglomération d'Amiens se situe, elle aussi à un niveau relativement important: 11 hectares.
- ⇒ Dans la vallée de l'Hallue, l'ensemble Querrieu – Pont Noyelle, également proche de l'agglomération via la D929, se détache avec des consommations respectives de 16,68 et 14,95 ha. A noter toutefois que ces consommations relèvent pour une part importante de la réalisation d'infrastructures.

B. En surfaces agricoles, les pâtures sont les plus impactées.

- ⇒ Depuis 1992, environ 250 hectares de pâtures ont été perdus, artificialisés ou transformés en espaces cultivés. Les prairies sont inscrites encore aujourd'hui dans le domaine agricole là où l'élevage perdure. Elles se trouvent également, parfois, en cœur de bourg, où aux entrées de communes, hébergeant quelques chevaux et participant alors à l'agrément des lieux.

Le graphique, en page suivante, illustrant l'évolution des consommations foncières montre que si la période 1992-2002 a été relativement stable, celle de 2002-2010 a vu augmenter le rythme de consommation foncière lorsque l'on regarde les vocations habitat, équipements et développement économique. Avec plus de 58 hectares supplémentaires consommés entre 1992 et 2010, l'habitat est la vocation la plus consommatrice.

C. L'habitat, principal poste de consommation de foncier

- ⇒ Les communes les plus consommatrices d'espaces (hors destination « infrastructures ») se distinguent également lorsqu'on observe la destination « habitat ». On relève en effet, pour ces communes, des artificialisations qui se situent entre 5,49 et 6,14 ha (à noter le cas particulier de Villers-Bocage, avec la réalisation des logements de la gendarmerie).
- ⇒ À contrario, une douzaine de communes affiche une très faible consommation liée à la réalisation d'habitat (moins d'un hectare entre 2002 et 2010). Pour la grande majorité d'entre elles cette caractéristique peut s'expliquer à la fois par leur faible taille et l'inexistence de document d'urbanisme.

Éléments à retenir au sujet de la consommation foncière :



- ⇒ Une consommation foncière plus marquée pour les communes les mieux reliées à Amiens.
- ⇒ Entre 2002 et 2010, le rythme moyen de consommation foncière pour le développement économique est de 4,38 ha/an.
- ⇒ Avec 58 hectares supplémentaires, consommés entre 1992 et 2010, l'habitat est la vocation la plus consommatrice.
- ⇒ BOCAGE-HALLUE bénéficie toujours de la proximité de l'agglomération amiénoise mais l'évolution du contexte économique et social procure également une nouvelle attractivité à d'autres territoires plus éloignés de l'agglomération.

9.3. FONCIER MOBILISABLE: QUELLES PERSPECTIVES?

Aborder la notion de « foncier mobilisable » passe nécessairement par l'analyse des documents d'urbanisme existant et des projections qu'ils proposent en termes de « zones à urbaniser ». Toutefois, il est important d'avoir à l'esprit, pour mener cette analyse, le niveau de marché rencontré en BOCAGE-HALLUE. La pression la plus identifiable relevant du marché du logement, c'est le foncier destiné à cet usage que nous avons choisi pour illustrer les tendances du marché.

A. L'habitat, principal poste de consommation de foncier

Cette illustration du marché est construite à partir d'une cinquantaine d'annonces relevées dans un même média afin d'éviter les doublons. Géographiquement, deux secteurs principaux sont concernés par cette offre: le triangle « Villers-Bocage - Naours - Talmas » mais aussi un groupe de communes implantées autour de la D11: « Coisy - Cardonnette - Rainneville - Molliens - Saint-Gratien ».

Le second constat est lié à la surface des terrains mis en vente. Leur grande majorité se situe entre 800 et 1000 m² (cf. schéma « surfaces moyennes »); Villers-Bocage tirant la moyenne de cette offre vers le haut avec quelques terrains de plus de 2000 m².

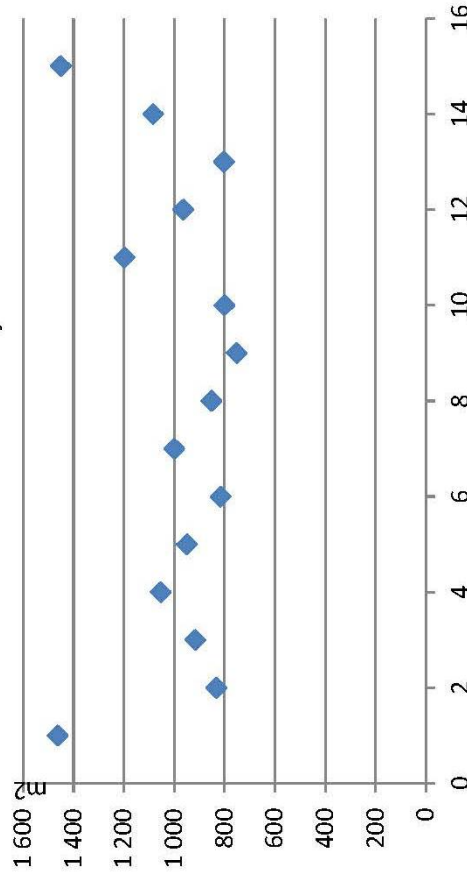
Le troisième constat concerne le niveau de prix des terrains mis en vente. En fonction de la superficie, de l'équipement et de sa localisation, il se situe entre 35000 E (750m² à Talmas) et 149000 E (2174 m² à Villers-Bocage). Sur le secteur « triangle » évoqué plus haut, le coût moyen au m² est de 63 E. Sur le secteur « D11 » il est de 82 E.

Globalement, si la tendance est plutôt à une légère diminution des surfaces de terrains mis en vente, l'acquisition de terrain à bâtir en BOCAGE-HALLUE représente encore un investissement important.

Illustrations de l'offre foncière en BOCAGE-HALLUE

Surfaces Moyennes des terrains mis en vente

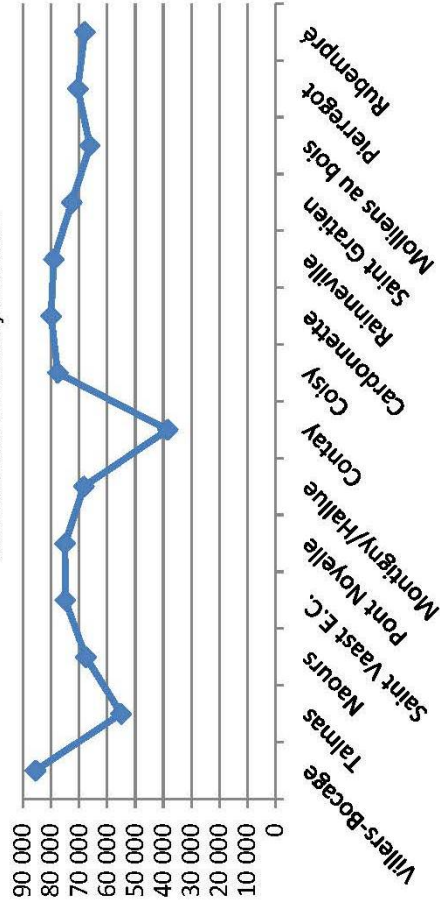
Source: site d'annonces juillet 2014



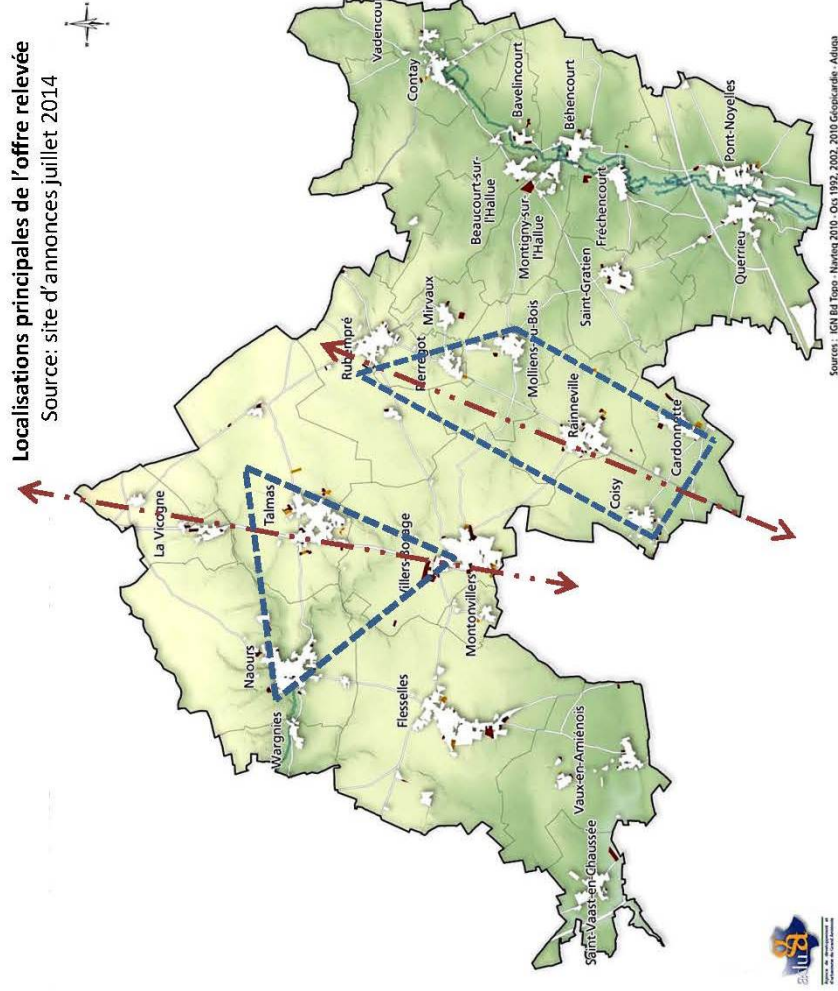
Une quinzaine de niveaux de surfaces entre 730 et 1450 m²

Prix moyens, par commune, des terrains mis en vente (Euros)

Source: site d'annonces juillet 2014



Note: une seule offre relevée sur la commune de Flesselles n'a pas été reprise ici car trop spécifique (terrain occupé par un bâtiment à démolir).



B. Les disponibilités foncières inscrites aux documents d'urbanisme

En complément d'un premier aperçu du marché foncier il importe d'étudier ce que les communes, dotées d'un document d'urbanisme, ont prévu comme disponibilités foncières en inscrivant leurs « zones à urbaniser ». Car c'est au croisement de ces disponibilités et de ce que le marché a effectivement consommé que l'on peut apprécier les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

La moitié des communes de BOCAGE-HALLUE est dotée de documents de planification, dont certains très anciens (cf tableau ci-joint). Les révisions de certains documents ont été engagées, mais il s'agit ici d'évaluer les dynamiques qui ont agi globalement sur ces communes, nous nous intéressons donc aux documents en vigueur.

Pour l'ensemble des 13 communes dotées de documents, un peu plus de 195 hectares ont été inscrits en zone « à urbaniser », mais cette ouverture à l'urbanisation ne s'était concrétisée, en 2011, que pour une cinquantaine d'hectares et ne concernait que 6 communes. Villers-Bocage concentrait l'essentiel de cette consommation (29 hectares), le solde se répartissant entre Flesselles (4,5 hectares) et deux « ensembles » : Querrieu – Pont Noyelle (7 hectares) et Coisy-Cardonnette (6,4 hectares).

Si l'on considère les deux principales destinations qui caractérisent la consommation relevée sur BOCAGE-HALLUE :

- ⇒ L'habitat représente la moitié des 50 hectares et concerne principalement Villers-Bocage (7 hectares) , Querrieu – Pont Noyelle (6,3 hectares cumulés), Flesselles (3,5 hectares) et Coisy-Cardonnette (environ 6 hectares cumulés).
- ⇒ L'activité développée concerne exclusivement la commune de Villers-Bocage avec une consommation d'un peu plus de 22 hectares sur les 33 réservés par cette commune.

Depuis 2011, des opérations ont pu être mises en œuvre faisant évoluer ces chiffres de consommation. Il n'en reste pas moins que la tendance observée confirme d'une part le rôle structurant de Villers-Bocage, ainsi que l'attractivité des communes les mieux reliées à Amiens. A noter pour ces dernières une singularité, qu'il faudra sans doute confirmer, de « couples de communes » qui semblent partager leur attractivité : Querrieu - Pont Noyelle et Coisy-Cardonnette.

Source : Observatoire de la planification – Aduga (2013)



Source : Observatoire foncier – Aduga (2011)

195,28	144,67
--------	--------

C. Le potentiel de reconversion de friches

Réalisée en 2011 et 2012 l'étude du potentiel des friches d'activités du Grand Amiénois n'en a recensé aucune dans la Communauté de communes BOCAGE-HALLUE. L'inventaire mis à jour en 1ère phase de l'étude visait les sites d'activités de plus de 300 m² qui avaient perdu toute vocation depuis plus de 3 ans. Il a été réalisé à partir de questionnaires adressés à chacune des 381 communes du pays (taux de retour plus de 80%). L'analyse du gisement foncier, dans le cadre de ce PLU, permettra de le vérifier mais aussi d'identifier d'autres sites éventuellement mutables comme les « friches habitat ».

D. Le gisement de foncier public

Pour mener une analyse foncière et préparer la mise au point d'une stratégie, l'identification des propriétés publiques non bâties présente plusieurs intérêts:

- ⇒ Mettre en place une « méthode de gestion » du stock des terrains à travers l'évaluation du patrimoine foncier de certains acteurs publics ou parapublics et envisager la possibilité de réaliser des transferts de biens avec d'autres propriétaires, privés notamment.
- ⇒ Faciliter la recherche de terrains mobilisables pour la production de logements, en s'appuyant sur certains critères (taille des parcelles, localisation des terrains, etc.).

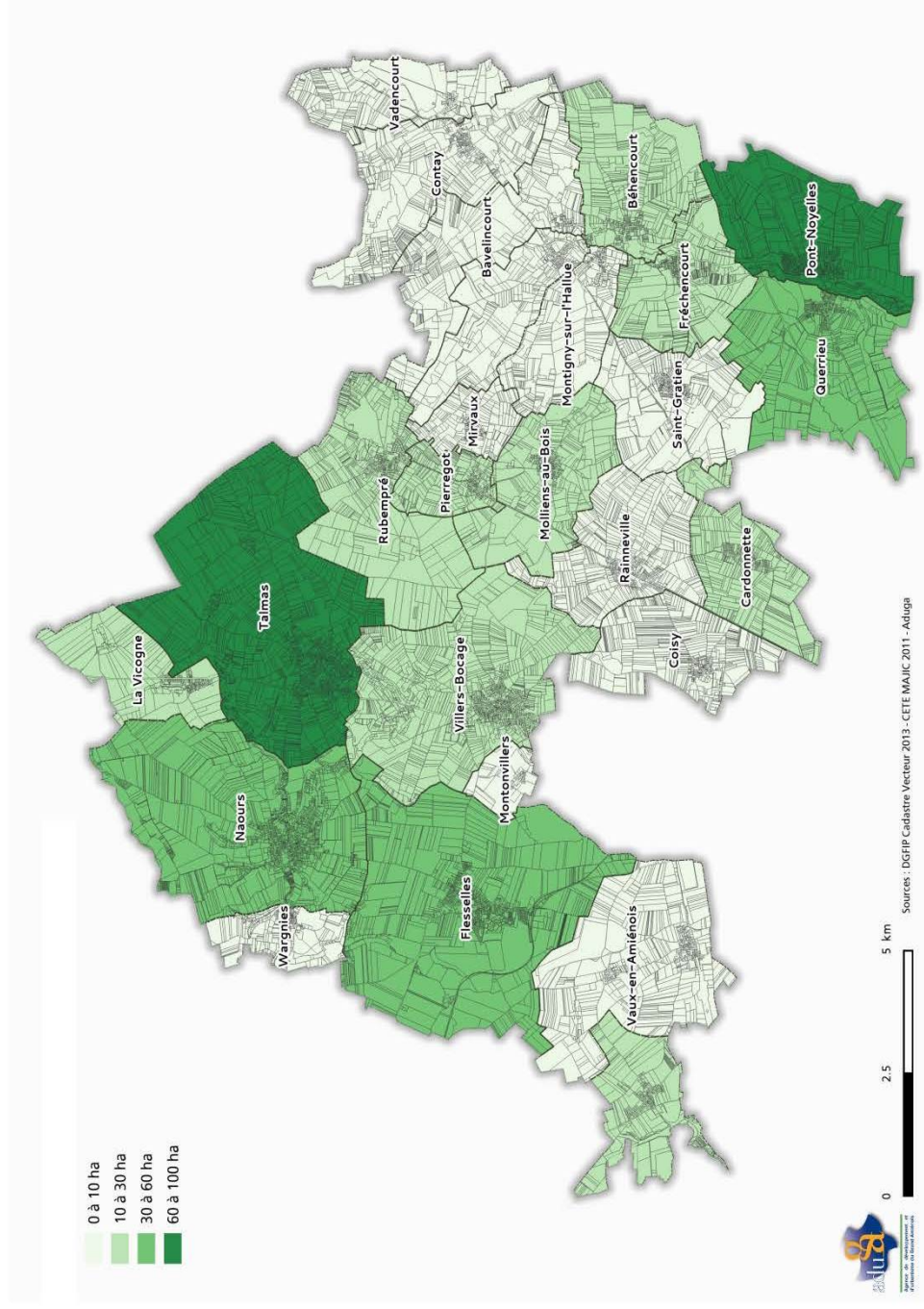
En 2011, ces propriétés publiques non bâties représentent plus de 541 hectares sur l'ensemble de BOCAGE-HALLUE et sont, pour 43% d'entre-elles, communales.

- ⇒ Ainsi, par exemple, Pont-Noyelle et Talmas disposent chacune de plus de 60 hectares de ces propriétés publiques non bâties. A Pont-Noyelle, une part importante de ce foncier est communale (marais notamment) mais aussi départementale (contournement). A Talmas, il faut noter la spécificité de grandes parcelles agricoles propriétés du centre hospitalier universitaire.
- ⇒ Querrieu, Flesselles et Naours, disposent de 30 à 60 hectares de propriétés publiques dont certaines sont à la fois communales et localisées ou dans le tissu urbain ou à proximité de celui-ci.

Cette première approche montre que si le foncier public peut sembler, par nature, plus accessible au développement que le foncier privé, surtout lorsqu'il est en quantité importante comme ici, encore faut-il que sa localisation et sa nature soient propices à ce développement. Hors cette équation n'est que très rarement démontrée en dehors de toute stratégie foncière qui a pour effet d'anticiper le projet de développement.

Evaluation des surfaces des propriétés publiques non-bâties

Source : DGI – MAJIC 2011

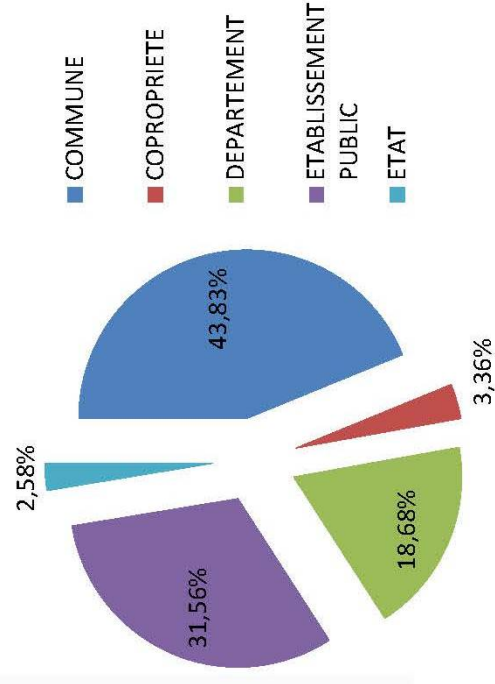


Lecture : en 2011, le foncier public représentait 60 à 100 ha de la commune de Talmas.

Répartition par type de propriétaires de foncier public non-bâti

Source : DGI – MAJIC 2011

Propriétaire	Surface ha
COMMUNE	237,51
COPROPRIETE	18,19
DEPARTEMENT	101,21
ETABLISSEMENT PUBLIC	171,02
ETAT	14,00
	541,93

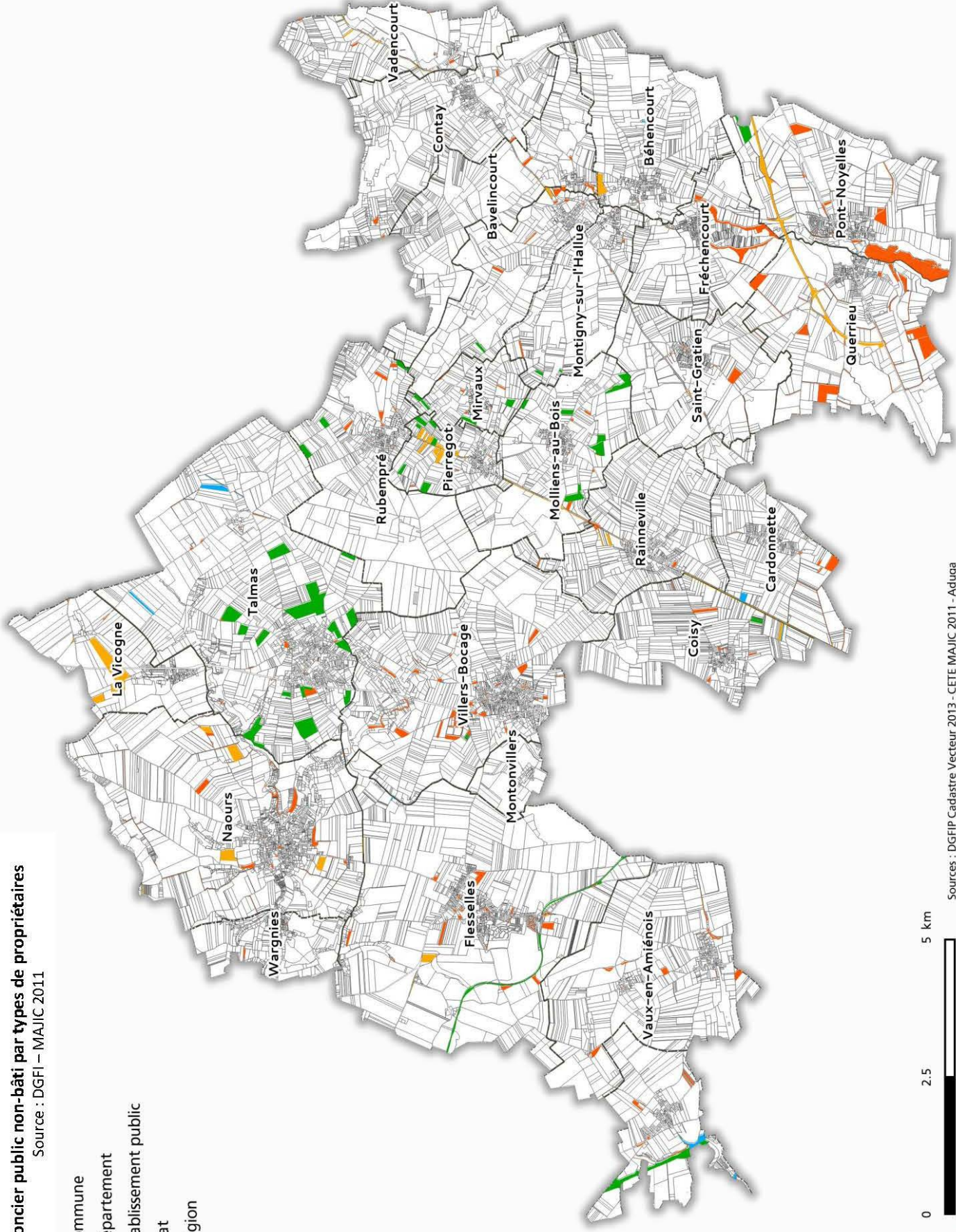


Lecture : en 2011, un peu plus de 43% du foncier public recensé sur Bocage-Hallue était de propriété communale.

Le foncier public non-bâti par types de propriétaires

Source : DGFI – MAJIC 2011

- Commune
- Département
- Établissement public
- État
- Région



Éléments à retenir au sujet des perspectives de mobilisation du foncier

⋮



- ⇒ La tendance du marché du foncier à bâtir est à **une légère diminution des surfaces**, mais elles restent importantes et **l'acquisition de terrain représente encore un investissement lourd**.
- ⇒ **195 hectares inscrits en zone « à urbaniser »** dans les documents d'urbanisme communaux, pour **une cinquantaine consommés**.
- ⇒ En 2011, l'étude du potentiel des friches d'activités du Grand Amiénois n'a pas recensé de tels sites dans BOCAGE-HALLUE. Pourtant **certains espaces peuvent trouver de nouvelles vocations (granges, terrains divisibles...)**.
- ⇒ **541 hectares de propriétés publiques non bâties !** Mais ce foncier ne bénéficie que rarement d'une nature et d'une localisation propices à la réalisation d'un projet de développement.